

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY



Digitized by the Internet Archive  
in 2019 with funding from  
Getty Research Institute



1727  
2

**MEMOIRES**  
**POUR**  
**L'HISTOIRE**  
**DES SCIENCES**  
**ET**  
**DES BEAUX ARTS.**

Avril 1727.



CES MEMOIRES SONT COM-  
mencé au mois de Janvier 1701.  
& se vendent 15 s. le mois en blanc;  
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
—	1702.	12.	v.
—	1703.	12.	v.
—	1704.	13.	v.
—	1705.	12.	v.
—	1706.	12.	v.
—	1707.	12.	v.
—	1708.	12.	v.
—	1709.	12.	v.
—	1710.	12.	v.
—	1711.	12.	v.
—	1712.	12.	v.
—	1713.	12.	v.
—	1714.	12.	v.
—	1715.	12.	v.
—	1716.	12.	v.
—	1717.	12.	v.
—	1718.	12.	v.
—	1719.	12.	v.
—	1720.	5.	v.
—	1721.	12.	v.
—	1722.	12.	v.
—	1723.	12.	v.
—	1724.	13.	v.
—	1725.	12.	v.
—	1726.	13.	v.
—	1727.	4.	v.

# MEMOIRES

*Coll.* POUR *Bellom.*

# L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse  
Sérénissime Monseigneur Prince  
Souverain de Dombes.*

Avril 1727.

*100.*

*7000*



*cat.*

*in script*

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVoux,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires,  
ruë Merciere, au Soleil.

---

M. DCCXXVII.

*Avec Approbation & Privilege.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY

1911



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY

1911

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



# MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE  
des Sciences & des beaux Arts.

*Avril 1727.*

---

## ARTICLE XXXII.

*ADDITION A LA DISSERTATION adressée au Pere Sanadon, où pour plus grand éclaircissement du passage d'Horace, qui a donné lieu à cette Dissertation, on explique en détail quelques particularitez du Tetrachorde, & de la Musique des Grecs.*



E vais m'acquitter ici de ce que j'ai promis dans la Dissertation adressée au Pere Sanadon, où je me suis engagé à éclaircir certaines particu-

*Avril 1727.*

Cc iij

laritez de la Musique des Grecs, où je ne pouvois m'arrêter dans la Dissertation même, sans trop m'écarter de mon sujet.

Comme toutes ces particularitez roulent sur le Tetrachorde, qui renferme en lui seul tout le mystere & toute l'essence de la Musique des Anciens, je crois devoir me borner à donner une notion exacte & détaillée de cet Instrument, soit simple, soit composé, & de tout ce qui y a rapport; c'est ce que je me propose d'exécuter en sept Articles diférens.

### § I.

#### *Du Tetrachorde simple & du caractere de ses quatre cordes.*

J'ai dit en parlant de ces quatre cordes dans ma Dissertation, que les deux qui faisoient les extrémitez de l'Instrument, c'est-à-dire, la corde *Hypate* & la corde *Nete*, étoient des cordes immobiles, fixes ou dormantes, & qu'on les nommoit ainsi, parce qu'en quelque genre & quelque espece de Musique que ce fût, elles

*Avril 1727.*

ne varioient jamais de ton ; au lieu que les deux cordes du milieu, c'est-à-dire, les cordes dites *Parhypate & Paranete*, dans le Tetrachorde simple, & appellées *Trite & Lichanos* dans la conjonction de plusieurs Tetrachordes, comme je l'expliquerai dans la suite, haussioient ou baissioient de ton, selon les differentes especes de Musique qu'on pratiquoit sur l'Instrument.

Il ne s'agit ici pour le présent, que du Tetrachorde simple reduit à quatre cordes, tel qu'il étoit dans son origine primitive. Sur quoi j'ai deux choses à faire. 1°. A prouver que les deux cordes exterieures *summa & ima* ne varioient jamais, & ne haussioient ni ne baissioient de ton, lors même qu'on passoit d'un genre à un autre, comme du Diatonique au Chromatique, ou de celui-ci à l'Enharmonique, ce que les Grecs appelloient *μεταβολή κατὰ γένος*, *mutatio secundum genus*. 2°. J'ai à expliquer comment, n'y ayant que les deux cordes interieures qui variaissent de ton, elles pouvoient suffire à toute la varieté que les Grecs avoient mise dans leur Musique; ce qui paroîtra assez éton-

nant, si l'on considère qu'ils en admettoient six espèces différentes, dont nous ne connoissons & ne pratiquons aujourd'hui, que la plus simple, qui est le *Diatonicum intensum*, c'est-à-dire, le Diatonique B-quarre.

Pour parvenir à rendre compte de ces deux points, il faut commencer par fixer l'étendue du Tetrachorde pour le son, c'est-à-dire déterminer la progression qui se formoit du grave à l'aigu, entre la corde *summa* ou *Hypate*, & la corde *ima* ou *Nete*.

Le Tetrachorde dans sa première origine s'étendoit jusqu'à l'Octave, quoiqu'il ne renfermât que quatre tons; ce qui dura jusqu'au temps d'Orphée (c'est-à-dire, vers l'an du monde 2720.) comme le remarque Boëce en ces termes: (\*) *idquè usquè ad Orpheum duravit, ut primus quidem nervus & quartus Diapason consonantiam resonarent; medii verò ad se invicem atque ad extremos Diapente ac Diatessaròn, ac tonam.* C'est-à-dire, pour expliquer sa pensée d'une manière plus distincte & plus

(\*) Boërius de *Musica*. Lib. I. Cap. 20.

précise , que la premiere corde & la derniere formoient entre elles l'accord de l'Octave ; que les deux du milieu étoient à un ton de distance l'une de l'autre , & que chacune de ces deux formoient la quarte & la quinte avec les deux extrêmes : la quarte avec l'extrême dont elle étoit le plus proche , & la quinte avec celle dont elle étoit le plus éloignée. C'est ce qu'on comprendra aisément , si on se figure que les deux cordes extrêmes formoient l'*ut* ; & que des deux moyennes , celle qui étoit le plus près de l'*ut* grave , formoit le *Fa* ; & que celle qui étoit plus près de l'*ut* aigu formoit le *sol* de la maniere que je vais le représenter selon notre methode ; c'est-à-dire , en mettant en-bas le ton le plus grave , au contraire de ce que faisoient les Grecs qui le mettoient au-haut.

*Etendue du Tetrachorde dans sa premiere origine.*

Nete - - - - -	<i>ut</i>	4	5	}
Paranete - - - - -	<i>sol</i>	4	5	
Parhypate - - - - -	<i>fa</i>	4	5	
Hypate - - - - -	<i>ut</i>	4	5	

Dans cette disposition des quatre cordes , les deux *ut* font l'Octave : le *fa* fait la quarte avec l'*ut* grave , & la quinte avec l'*ut* aigu ; de même que le *sol* fait la quarte avec l'*ut* aigu , & la quinte avec l'*ut* grave , & le *fa* & le *sol* sont entre eux à la distance d'un ton.

Le Tetrachorde dans cette methode n'étoit composé que de Consonances , comme le remarque le même Boëce , selon le principe des Musiciens de la Grece , qui ne reconnoissoient point d'autres Consonances , que l'octave , la quinte , la quarte , & celles qui étoient formées de ces trois primitives , comme la double octave , & la même surmontée de la quarte ou de la quinte.

On voit bien que le Tetrachorde disposé de la sorte , étoit fort défectueux , puisqu'on n'y pouvoit pas proceder diatoniquement , selon l'espece de la Musique la plus simple ; & que hors l'intervalle du *fa* au *sol* : qui n'étoit que du ton ; le moindre des autres étoit d'une quarte *ut-fa* , *sol-ut*.

Aussi cette disposition primitive ne

*Avril 1727.*

dura-t-elle pas; & dès le tems d'Orphée, que la Musique commença par les soins à se perfectionner, on réduisit le Tetrachorde à l'étendue d'une quarte, ce qui a toujours duré depuis; c'est-à-dire, qu'on disposa les cordes diatoniquement, à un ton ou un sémi-ton l'une de l'autre; de sorte que les quatre cordes formoient la consonance de la quarte, comme le dit expressément Boëce en ces termes: (\*) *Tetrachordum omne Diatessarôn retinet Consonantiam.*

Aristoxenus antérieur de beaucoup à Boëce suppose la même chose que lui, touchant l'étendue du Tetrachorde. Voici ses termes: *cum plures sint*, dit la version Latine, *Chordarum complexiones dictum Diatessarôn ordinem continentes*: où l'on voit que quoiqu'il y eût des manières différentes de disposer les quatre cordes de cet Instrument, ce que nous développerons dans la suite; cependant ces quatre cordes ne formoient entre elles qu'une quarte? *Diatessarôn ordinem.* *Aristoxenus* vivoit 350. ans avant Jesus-Christ. Boëce mourut

(\*) *Boëcius Lib. IV. Cap. 6.*

au commencement du 6<sup>e</sup> siècle de l'Ere Chrétienne; & le premier parle d'ailleurs de cette disposition du Tetrachorde renfermé dans la quarte; comme d'une chose déjà établie depuis long-tems, & qu'il suppose comme un principe reconnu. Ainsi voilà huit ou neuf siècles au moins, & même bien davantage, à prendre les choses depuis l'époque d'Orphée marquée par Boëce, jusqu'au tems de ce dernier, que le Tetrachorde a toujours été borné à l'étendue d'une quarte; c'est-à-dire depuis la naissance presque de la Musique ancienne, jusqu'à sa décadence.

Enfin, sans entrer dans un plus long détail de preuves sur ce point, qui est le plus constant de tous dans la Musique des Grecs; comme on le reconnoîtra encore mieux dans la suite; je suis en droit sur celles que j'ai employées, de poser ici comme un principe certain & incontestable, que les quatre cordes du Tetrachorde ne formoient qu'une quarte.

Il s'ensuit de-là, 1<sup>o</sup>. que ces cordes n'étoient touchées qu'à l'ouvert: car puisque ces quatre cordes ne for-

moient que les quatre tons que comprend la quarte, il est évident que chacune de ces cordes ne formoit qu'un ton, qui étoit le son naturel qu'elle devoit rendre, étant touchée dans toute son étendue:

Il s'ensuit, 2°. que la première & la dernière de ces quatre cordes, c'est-à-dire, celle qui commençoit la quarte ou grave, & celle qui la terminoit à l'aigu, ne varioient jamais de ton en quelque genre & quelque espèce de Musique que ce fût, & qu'elles étoient fixes & immobiles, comme les nommoient les Grecs (\*). Car puisque de quelque manière qu'on combinât ces quatre cordes, elles faisoient toujours une quarte, depuis la corde *Hypate* ou *summa*, jusqu'à la corde *Nete* ou *ima*; il est clair que ces deux cordes devoient toujours demeurer au même point, & qu'on ne pouvoit hauffer ni baisser l'une ou l'autre sans altérer cette progression, qui, ayant alors quelque chose de plus ou de moins qu'une quarte, seroit devenuë ou une quarte diminuëe, ou une quarte super-

(\*) *Aristoxenus* *suprà*.

fluë , & auroit cessé d'être une quarte juste.

Il s'ensuit , 3°. que la premiere & la derniere corde ne variant jamais de ton dans les différentes combinaisons qui se faisoient de ces quatre cordes , le changement qui arrivoit dans ces combinaisons différentes , ne pouvoit affecter que les deux cordes interieures.

Il est aisé de conclure de-là , que toute la varieté de l'ancienne Musique , qui alloit si loin , que les Grecs en avoient formé trois genres differens & six especes différentes sous ces trois genres , ne rouloit que sur les différentes manieres de monter les deux cordes interieures. Quand je dis six especes différentes , ce n'est pas qu'il n'y eût des Musiciens qui en comptassent encore davantage , comme le remarque Ptolemée (\*) ; mais la plus exacte division étoit en six especes selon la methode d'Aristoxene , que Ptolemée lui-même , qui rarement est d'accord avec lui sur tout le reste , suit en ce point.

- Mais avant que d'expliquer en dé-

(\*) *Ptolem. Lib. I. Cap. 12.*

tail, comment il se pouvoit faire que les variations, qui se pratiquoient dans deux seules cordes plus ou moins tenduës, pussent suffire à fonder six especes differentes de Musique; je ferai observer que quoique les Pythagoriciens & les Aristoxeniens, qui formoient les deux Sectes dans lesquelles se partageoient tous les Musiciens de l'Antiquité, ne fussent pas d'accord dans la maniere de fixer l'étenduë des progressions, ils convenoient cependant ensemble pour le fonds par rapport à la pratique. La difference qu'il y avoit entre-eux, consistoit en ce que les premiers, dans la fixation soit des tons, soit des progressions, réduisoient le tout à la rigueur de la précision géométrique, au lieu que les seconds s'en tenoient au jugement de l'oreille. Les Pythagoriciens, par exemple, prétendoient & prouvoient même, comme on peut le voir dans Ptolemée (\*), que la quarte n'étoit pas si exactement composée de deux tons & d'un semi-ton, selon que la fixoient les Aristoxeniens, qu'il n'y manquât quelque petite par-

(\*) *Ptolem. ibid. Cap. 12.*

tie. Ceux-ci en convenoient tacitement pour la Théorie , si-bien même qu'Euclides , qui étoit de la Secte des Aristoxéniens , démontre formellement au Theorème XV. du *Sectionis Canonis*, que le sémi-ton de la quarte avoit quelque chose de moins que la moitié du ton. Mais ils soutenoient que cette différence n'étant que de 243. à 256. parties de ton , c'étoit si peu de chose , que le plus ou moins devenoit insensible dans la pratique , & ne meritoit pas par conséquent qu'on y fît attention. Ce qu'il y a de certain , c'est que quelque methode que suivissent les uns & les autres , dans la maniere de fixer leurs progressions ; ils s'accordoient tous ; 1°. à donner l'étenduë d'une quarte au Tetrachorde ; 2°. à former cette quarte de deux tons & d'un sémi ton , soit qu'on les considerât comme faisant la moitié d'un ton , ou comme ayant quelque partie insensible de moins ; 3°. à mettre dans le Tetrachorde le sémi-ton au grave , & le deux tons à l'aigu.

Or, puisqu'il est certain qu'en quelque espece de Musique que ce fût , le Tetrachorde n'avoit jamais qu'une

*Avril 1727.*

quarte d'étenduë, & que le plus petit intervalle de cette quarte, qui n'alloit jamais au-delà du sémi-ton, & qui souvent demeuroit au-dessous, se trouvoit au grave dans cette instrument; il s'ensuit que rien ne nous représente mieux l'étenduë du Tetracorde, que la distance qu'il y a de la corde *mi* de la viole touchée à l'ouvert, à la corde *La* touchée de même. Ainsi à prendre le Tetrachorde monté selon l'espece la plus simple de la Musique des Anciens, & qui est la seule que nous pratiquions aujourd'hui; l'*Hypate* répondoit à notre *mi*, le *Parhypate* à notre *fa*, le *Paranete* à notre *sol*, & le *Nete* à notre *la*: car dans cette disposition le sémi-ton qui est entre le *mi* & le *fa*, se trouve au grave, & les deux tons qui forment le reste de la quarte, se trouvent à l'aigu. Voici donc l'arrangement des cordes du Tetrachorde réduit à notre maniere pour la dénomination des tons.

Nete	C. Ton.	<i>La.</i>
Paranete	B. Ton.	<i>Sol.</i>
Parhypate		<i>Fa.</i>
Hypate	A. Semi-ton.	<i>Mi.</i>

Et comme nous sommes plus accoutumés aux dénominations des tons, telles qu'on les employe dans notre Game, je m'en servirai le plus souvent que je pourrai, & d'autant plus que la distance du *mi* au *fa*, qui est d'un sémi-ton, nous est bien plus connue que celle de l'*hypate* ou *parhypate*, qui est précisément la même.

Le *mi* & le *la*, étoient donc les deux cordes immobiles ou dormantes du Tetrachorde ; & par conséquent le changement qui se faisoit dans les différentes combinaisons des cordes de cet Instrument, ne pouvoit tomber que sur les deux cordes du milieu représentées par le *fa* & le *sol*. Et comme ces deux cordes situées entre les deux dormantes, formoient trois intervalles que j'ai distingués par les lettres A, B, C, il est évident que ce qui constituoit les différentes especes de Musique chez les Anciens, consistoit

*Avril 1727.*

dans le plus ou moins de distance qu'il y avoit du son d'une corde la plus prochaine.

Et puisque c'étoit la difference de ces intervalles, qui faisoit la difference des genres & des especes de Musique dans chaque genre, il faut, avant toute chose établir une mesure fixe & proportionnelle entre ces intervalles.

Nous diviserons pour cela le ton en 12. parties, dont 6. feront le sémiton, 4. le tiers de ton, & 3. le quart de ton. Le tiers de ton composé de  $\frac{4}{12}$ . s'appelloit chez les Grecs le plus petit diéze chromatique, parceque c'étoit le plus petit intervalle qu'on admit dans ce genre; & le quart de ton, composé de  $\frac{3}{12}$ . s'appelloit diéze enharmonique, parce qu'on ne l'employoit que dans ce genre; & c'étoit aussi le plus petit intervalle que les Grecs admissent dans leur Musique. J'ai suivi Aristoxene dans cette division du ton, avec cette seule difference, que je n'ai divisé le ton qu'en 12. parties; au lieu qu'il le divisé en 24. pour éviter les fractions dans le Chromatique mitoyen, ce qui ne m'a pas

*Avril 1727.*

paru assez considerable , pour m'obliger à doubler les parties dans cette division.

En supposant cette division du ton en 12. parties , il s'ensuit , 1.<sup>o</sup>. que la quinte que renfermoit le Tetrachorde , étant composée de deux tons & d'un sémi-ton , c'est-à-dire , de deux fois 12. & de 6. tout le Tetrachorde contenoit  $\frac{3}{2}$ . de ton. 2.<sup>o</sup>. Qu'en quelque espece de Musique que ce fût , les trois intervalles qui partageoient les quatre cordes du Tetrachorde A, B, C, devoient remplir ces  $\frac{3}{2}$ . puisqu'en quelque espece que ce fût , ils devoient toujours former l'étendue d'une quarte. 3.<sup>o</sup>. Que moins il y avoit de ces 30. parties dans l'un des intervalles , plus il devoit y en avoir dans les autres ; puisque de quelque maniere qu'on les partageât , il falloit toujours trouver la même somme de  $\frac{3}{2}$ . dans la somme des trois intervalles pris ensemble. Tout ceci présupposé , il n'est plus question que d'en faire l'application à la Musique des Anciens..

§. II.

*Des differens genres & des differentes especes de Musique chez les Anciens ; & en quoi consistoit cette difference.*

La Musique , telle qu'ils la pratiquoient , étoit divisée en trois genres , qui , en montant du plus simple , au plus figuré , étoient le genre Diatonique , le genre Chromatique , & le genre Enharmonique.

Le genre Diatonique comprenoit deux especes. 1°. Celle qu'ils appelloient *Diatonicum intensum* , & que je crois ne pouvoir mieux rendre en notre langue , que par le terme de Diatonique B-quarre , qui est la seule espece de Musique que nous connoissons aujourd'hui. 2°. Le Diatonique tendre , *Diatonicum molle*.

Le genre Chromatique se divisoit en trois especes : 1°. Le Chromatique Tonique mitoyen. 3°. Le Chromatique tendre ; ce qu'on exprimoit par *Chromaticum Tonicum* , *Chromaticum hemiolium* , *Chromaticum molle*. J'ai désigné la seconde espece par le terme

Avril 1727.

de mitoyen, parce qu'il marque mieux le caractère de cette espece, que ne le fait le terme d'*hemiolium*, qui ne signifie en Grec qu'une quantité qui en contient une autre & la moitié encore par dessus.

Le genre Enharmonique ne se divise point, & fait tout seul son genre & son espece.

Il s'agit à présent de déterminer la différente combinaison des cordes, & de fixer l'étenduë des intervalles, par rapport à ces six especes différentes de Musique. Sur quoi il faut bien prendre garde que cette difference des intervalles ne se prenoit point de la position des cordes, qui étoient toujours, à cet égard, à même distance Géométrique les unes des autres, mais de leur tension. Et afin de rendre plus sensibles les differences de ces combinaisons de cordes, dans les différentes especes de Musique, je donnerai pour chaque espece un Tetrachorde, tel que je l'ai figuré ci-devant, avec le nombre des parties de ton renfermées dans chaque intervalle, en mettant, selon notre méthode, l'intervalle le plus grave au bas.

*Avril 1727.*

Combinaison des quatre cordes, & des trois intervalles qu'elles formoient dans le Tetrachorde, selon les différentes especes de Musique.

I.

Le Diatonique B-quarre.

Nete	C.	12.	La
Paranete	B.	12.	Sol.
Parhypate	A.	6.	Fa.
Hypate			Mi.
		30.	

Comme cette espece du genre Diatonique est la même que nous pratiquons aujourd'hui ; aussi la Quarte que formoit le Tetrachorde, y est-elle divisée, de la même maniere que nous la divisons, en mettant un semi-ton ou  $\frac{6}{12}$ . de ton à l'intervalle marqué *A*, qui est le plus au grave, & un ton entier ou  $\frac{12}{12}$ . de ton à chacun des deux autres intervalles *B*, & *C*, qui se suivent à l'aigu du premier : intervalles, qui tous pris ensemble font deux tons & un semi-ton ou  $\frac{18}{12}$ . de ton, à quoi se monte l'étenduë de la quarte,

Avril 1727.

selon l'estime des Aristoxeniens, dont nous suivons la méthode dans notre Musique Moderne.

## I I.

*Le Diatonique tendre.*

Nete	C.	15.	<i>La.</i>
Paranete	B.	9.	<i>Sol.</i>
Parhypate	A.	6.	<i>Fa.</i>
Hypate			<i>Mi.</i>
		30.	

Dans cette seconde espece du genre Diatonique, le premier intervalle au grave *A*, est le même qu'à la premiere espece : mais le second, *B*. est diminué de  $\frac{2}{17}$ . & le troisiéme *C*. augmenté de  $\frac{3}{17}$ . de sorte qu'il se trouve toujours dans les trois intervalles, la même somme de  $\frac{30}{17}$ .

## I I I.

*Le Chromatique Tonique.*

Nete	C.	18.	<i>La</i>
Paranete	B.	6.	<i>Sol.</i>
Parhypate	A.	18.	<i>Fa.</i>
Hypate			<i>Mi.</i>
		30.	

Avril 1727.

Dans

Dans cette premiere espece du Chromatique, le premier intervalle au grave *A*, est le même qu'aux deux espèces du Diatonique; & le second *B*. est de même étenduë que le premier *A*; de sorte que tous deux ensemble ne forment qu'un ton ou  $\frac{12}{12}$ . de tons. Ainsi il en reste 18. pour le troisième intervalle *C*. afin de faire la somme de  $\frac{30}{12}$ . pour toute la Quarte. Surquoi il est bon de remarquer que dans les trois especes du Chromatique, & dans le genre Enharmonique, les deux premiers intervalles au grave, sont toujours de même étenduë.

I V.

*Le Chromatique Miroyen.*

Nete	C.	21.	<i>La.</i>
Paranete	B.	$4\frac{1}{2}$ .	<i>Sol.</i>
Parhypate	A.	$4\frac{1}{2}$ .	<i>Fa.</i>
Hypate			<i>Mi.</i>
		<u>30.</u>	

Comme les deux premiers intervalles au grave *A*. & *B*. ne font ensemble que  $\frac{9}{12}$ . il en reste 21. pour le troisième *C*. ce qui fait  $\frac{11}{12}$ .

*Avril 1727.*

D d

*Le Chromatique Tendre.*

Nete	C.	22.	La.
Paranete	B.	4.	Sol.
Parhypate	A.	4.	Fa.
Hypate		4.	Mi.
		30.	

Ici les deux intervalles au grave n'ayant chacun que  $\frac{4}{12}$ , il en reste 22. pour le troisiéme, ce qui donne  $\frac{10}{12}$ . pour le tout.

## V I.

*Le Genre Enharmonique.*

Nete	C.	24.	La.
Paranete	B.	3.	Sol.
Parhypate	A.	3.	Fa.
Hypate		3.	Mi.
		30.	

Dans cette dernière espèce, qui est le genre Enharmonique, on voit que les deux premières intervalles au grave *A.* & *B.* qui ne sont chacun que d'un quart de ton ou de  $\frac{1}{4}$ , ne font

*Avril 1727.*

ensemble qu'un sémi-ton ou  $\frac{6}{12}$ . de ton ; tandis que le dernier intervalle C. comprend deux tons ou  $\frac{24}{12}$ . qui joints avec les  $\frac{6}{12}$ . font la somme de  $\frac{30}{12}$ . de ton.

Telle est la combinaison des cordes , & la mesure des intervalles du Tetrachorde dans les six especes différentes de Musique , comme on peut le verifler dans Ptolemée , dont j'ai suivi la supputation dans l'étenduë que j'ai donnée aux intervalles en chaque espece. Or il est évident que dans ces six combinaisons différentes , l'*Hypate* & le *Nete* , ou le *mi* & le *la* qui leur répondent , rendent toujours le même son ; que le *mi* est toujours au grave , la Note fondamentale de la Quarte , & que le *la* en est toujours le terme à l'aigu ; & que par conséquent ces deux cordes sont immobiles ou dormantes , & invariables pour le ton , en quelque genre & quelque espece de Musique que ce soit : au lieu que les deux cordes intérieures , le *fa* & le *sol* sont plus ou moins tenduës , selon le genre de Musique qu'on traite.

Ces inégalitez d'intervalles , qui paroîtront fort disproportionnées , sur

tout si on compare le Diatonique B-quarre avec le genre Enharmonique, donnerent lieu aux Grecs de distinguer deux sortes de systêmes dans les différentes combinaisons des cordes, & deux sortes de tons, selon la part qu'ils avoient dans ces systêmes. Il y avoit un systême qu'ils appelloient *πυκνόν*, c'est-à-dire, dense ou serré, & un systême qu'ils nommoient *ἀπυκνόν*, c'est-à-dire, non dense, non serré, ou lâche & rare. Leur stons se divisoient aussi en ces deux especes; ce qu'il ne faut pas entendre cependant comme si le systême dense ou serré n'admettoit que des tons de la même especes, c'est-à-dire, des tons où il y eût de la densité; puisque le genre Enharmonique, qui est le systême le plus serré, & où il y a le plus de densité, ne sçauroit se passer d'un ton non dense, ou lâche & rare: de sorte que la densité & la non-densité non seulement peuvent se rencontrer dans le même genre, mais encore s'y trouvent nécessairement & indispensablement.

Pour ce qui est des tons qu'on appelloit non-serrés, *ἀπυκνόν*, il n'y en avoit qu'une especes de ce dernier gen-

*Avril 1727.*

re : mais il y en avoit de trois sortes, de ceux qu'on nommoit *πυκνός*, ou serrez. C'est ce que je me contenterois d'indiquer ici en passant, sans m'y arrêter, si cette distinction ne renfermoit qu'un trait d'érudition inutile. Mais comme elle est proprement la clef de la répartition & de l'arrangement des tons dans les Tetrachordes conjoints, & de la conjonction même dans ces Tetrachordes; j'ai crû ne pouvoir entrer trop en détail sur un point si important; & je m'y arrête d'ailleurs d'autant plus volontiers, qu'on y trouvera la preuve de ce que j'ai avancé dans ma Dissertation, lorsque j'ai dit que les deux cordes *Hypate* & *Nete*, ou *summa* & *ima* étoient le fondement de toute la Musique des Grecs.

## ARTICLE XXXIII.

**HISTOIRE D'ALSACE**

*en deux volumes, in folio, 1<sup>er</sup> volume, 372. page, à deux colonnes, sans les pièces Préliminaires qui en contiennent 24. 2<sup>d</sup> volumes, 362. pages. Preuves à la fin, 56. pages. Autre édition in octavo, huit volumes. A Strasbourg, chez Doulsecker. A Paris, chez*

*1727.*

**A** juger de la Province d'Alsace, par les bornes étroites qui la resserrent le long du Rhin, où elle n'a que cinquante lieuës de long, sur dix de large, on ne sera pas surpris, que ce qui peut appartenir à son Histoire, soit toujourns demeuré confondu, & comme noyé dans celle des Provinces qui l'environnent; & que personne n'ait daigné jusqu'ici en former un corps particulier.

Mais si l'on fait attention, que dans le peu d'étenduë qu'elle contient, elle ne laisse pas de fournir par elle-même, comme le remarque l'Auteur dans sa Préface, une infinité de faits & d'éve-

*Avril 1727.*

nemens également propres à instruire le Lecteur, & à satisfaire sa curiosité; & que située, comme elle se trouve, entre la France & l'Allemagne, elle a été le Théâtre des plus grands exploits de Guerre & des plus surprenantes Révolutions; on s'étonnera sans doute, qu'il ne fût encore venu en pensée à personne; de former en faveur de cette Province, réunie aujourd'hui, sous son ancien Domaine, le projet que vient d'exécuter heureusement l'Auteur des deux volumes, dont nous allons rendre compte au public.

On doit lui sçavoir d'autant plus de gré de son travail, que n'ayant été précédé par aucun Historien, qui lui eût frayé les chemins, il a fallu qu'il essuyât toute la difficulté & tout le désagrément qu'il y a à défricher un terrain non encore cultivé; & qu'il allât déterrer dans de vieilles Chroniques de quelques Auteurs, dont on ne connoît pas presque le nom en France, & dans des Chartres qui n'avoient point encore paru, ce que personne avant lui n'avoit voulu prendre la peine de rassembler.

Le plan qu'il s'est formé, est de rap-

*Avril 1727.*

Dd iiiij

porter dans une suite d'évenemens liez ensemble , tout ce qui s'est passé de considerable dans cette Province , soit pour le Gouvernement politique , soit pour la Religion , depuis la Conquête de César jusqu'au tems présent.

Il étoit difficile , dans un plan si vaste , de développer & d'assurer la vérité des faits , que fournit une continuité de près de dix-huit Siècles , sans entrer dans des examens & des discussions critiques. C'est en quoi l'Auteur a crû qu'il devoit avoir moins d'égard à la délicatesse nonchalante de ces esprits superficiels , qui ne cherchent qu'un vain amusement dans la lecture de l'Histoire , qu'au goût sûr & raisonnable des esprits solides qui aiment le vrai , & qui sont ravis de le trouver aux dépens mêmes de ce qu'il en coûte à l'amour propre , pour reconnoître qu'on s'est trompé. Il a néanmoins gardé en cela un tel tempérament , qu'en épargnant aux Lecteurs la peine de lire de longues Dissertations , dont il auroit pû faire des morceaux séparés , il a inseré en peu de lignes dans le corps de l'Ouvrage , autant d'éclaircissements qu'il en faut à un Lecteur ju-

*Avril 1727.*

dicieux , qui en demande , & qui est bien aisé de les trouver sous sa main. Il avoïe qu'il a senti, en composant son Ouvrage , combien il est difficile à un Auteur , qui écrit l'Histoire d'une Province particuliere , de ne point faire quelquefois des excursions dans les Provinces voisines : mais en cela , comme en ce qui regarde l'Histoire Romaine , celle de l'Empire , & même de l'Eglise , il s'est borné à ne puiser dans toutes ces sources differentes, que ce qui avoit quelque sorte de rapport à l'Alsace , & qu'il ne pouvoit omettre, sans qu'il manquât quelque chose à l'Histoire , soit Politique , soit Ecclesiastique de cette Province.

Que si en quelques endroits , il s'est un peu étendu sur quelques événemens de l'Histoire generale, ce n'a été principalement que dans les occasions, où la sterilité des faits de la Province l'obligeoit d'emprunter quelques secours étrangers , pour la satisfaction du Lecteur ; & il n'a usé en cela , que d'un droit qui lui est commun , avec la plupart des Historiens.

A l'égard de certains détails , qui pourront sembler trop menus & peu

interessans, pour ceux qui ne sont pas de l'Alsace, il prie qu'on considere qu'un Historien doit se prêter à tout le monde; que ce qui paroît des minuties à des Etrangers, paroît quelquefois très-important aux gens de la Province; & que pendant que les premiers trouvent qu'on en dit toujours trop sur certains faits, il semble aux seconds, qu'on n'en dit jamais assez. Sa complaisance pour la Province, n'a pas été néanmoins jusqu'à admettre certaines erreurs populaires, quelque autorisées qu'elles parussent par les Traditions & les Chroniques particulieres, que chaque Ville, chaque Eglise, & chaque Village même en Alsace, conserve & respecte encore comme un dépôt sacré: il les a au contraire combattues & réfutées avec d'autant plus de liberté, qu'il a jugé de ne pouvoir les dissimuler, sans s'exposer lui-même à la risée de ses Lecteurs.

Pour ce qui est du stile de l'Histoire, quoique l'Auteur fasse profession dans sa Preface, de s'être moins attaché à plaire en écrivant, qu'à instruire; cependant on s'appercevra aisément que même, en faisant son capi-

*Avril 1727.*

tal de l'un, il n'a point négligé l'autre.

Après avoir rendu compte de son dessein dans sa Préface, comme nous venons de l'exposer, il a pensé qu'avant que d'introduire le Lecteur dans l'Histoire d'une Province assez peu connue en France, du moins par rapport à certains tems, il devoit d'abord le mettre au fait sur l'état où elle étoit dans ces tems-là; ce qu'il a executé dans un morceau séparé, sous le titre de *Notice de l'ancienne Alsace.*

La Province qui se nomme aujourd'hui *Alsace*, doit ce nom aux François. Quelques Ecrivains fixent cette dénomination au tems de Charlemagne; mais notre Auteur remarque qu'elle étoit plus ancienne; au moins de six-vingt ans; puisque Frédegaire, qui vivoit sous Dagobert I. dans le milieu du septième Siècle, fait mention de ces Peuples dans sa Chronique, sous le nom d'*Alsatiens*. Ils avoient un autre nom du tems des Romains. Les Peuples qui habitoient l'une & l'autre rive du Rhin, dit *Dion Cassius*, se nommèrent d'abord également *Celtes*. Ils formerent ensuite deux Nations

différentes, dont celle qui habitoit la rive droite, conserva le nom de *Celtes*; & celle qui habitoit la gauche, où est aujourd'hui l'Alsace, prit le nom de *Gaulois*; ce qui montre évidemment que l'Alsace dès son origine, appartenoit à la Gaule. Les Romains, de l'aveu même de Cluvier, ont toujours regardé cette Province, comme faisant partie de la Gaule, & jamais de l'Allemagne, dont la Gaule étoit séparée par le Rhin. De sorte que les Celtes, qui habitoient d'abord la rive droite, du côté de la Germanie, ayant passé à la gauche, & en ayant chassé les Gaulois, furent censez dès-lors aggregez à la Nation Gauloise.

C'est de César principalement que l'Auteur a tiré les noms des Peuples, établis dans la partie des Gaules, qui bordoit le Rhin. Il les nomme *Nantuates*, *Helvetes*, *Sequaniens*, *Mediomatriciens*, *Triboques*, *Treviriens*. Il s'agit de sçavoir, lesquels de tous ces Peuples occupoient l'Alsace. L'opinion la plus commune, est que c'étoient les *Triboques*; mais cette opinion n'est pas sans difficulté. César semble les placer entre les *Mediomatriciens*, & les

*Avril 1727.*

*Treviriens* ; c'est-à-dire , entre le Pays *Messio* & *Trêves*. *Pline* & *Tacite* les mettent entre les *Vangions* & les *Nemetes* ; c'est-à-dire , entre *Vorms* & *Spire*. *Cluvier* trouvant que les *Triboques* seroient trop à l'étroit entre *Vorms* & *Spire* , aime mieux récuser le témoignage de ces deux Anciens , que de laisser les *Triboques* , si mal à leur aise. *Ptolemée* change l'arrangement de *Pline* & de *Tacite* ; & en mettant les *Vangions* entre les *Nemetes* & les *Triboques* , il embarrasse la matière , dit notre Auteur , au lieu de l'éclaircir.

La difficulté qu'il y a à prendre parti sur des sentimens si différens , & néanmoins appuyez de si grandes autorités , a d'autant plus déterminé notre Auteur à s'en tenir à l'opinion communément reçue , qui place les *Triboques* dans la *Basse-Alsace* ; que l'on ne trouve chez les Anciens aucun monument qui fixe bien précisément le Territoire qu'ils occupoient.

Mais il ne passe pas à un nouvel Écrivain d'avoir supposé , pour rendre les *Straburgiens* originaires des *Germaines* , que la *Ville de Strasbourg*

*Mars 1727.*

devoit sa première fondation aux Triboques. Cet Écrivain s'est appuyé pour cela de l'autorité de Messieurs de Sainte Marthe, qui se sont mépris manifestement, en faisant dire à César & à Tacite, que la Cité des Straburgiens se nommoit la Ville des *Triboques*. César ni Tacite n'ont jamais parlé d'aucune Ville, où les Triboques ayent habité. Les Anciens qui ont voulu spécifier Strasbourg, ne l'ont jamais autrement nommée que *Argentoratus*, *Civitas Argentoratensis*; & jamais ils n'ont dit *Civitas Tribocorum*, ou *Tribocci*, comme ils ont fait à l'égard de la Ville de Rheims, & celle de Langres, qu'ils ont appelée *Rhemi* & *Lingones*; & ainsi de plusieurs autres.

L'Auteur, après avoir montré que l'Alsace, comme séparée de la Germanie par le Rhin, appartenoit à la Gaule, examine en quelle Province de la Gaule, & l'Alsace & Strasbourg étoient comprises.

Dans la division que César fit des Gaules, après les avoir conquises; la Gaule Celtique aboutissoit, du côté de l'Orient, à la partie supérieure du Rhin, où étoient les *Helvetes* & les

*Avril 1727.*

*Sequaniens* ; & la Gaule Belgique renfermoit la partie inferieure du même Fleuve. D'où l'on doit conclurre, dit l'Auteur, que, du tems de César, la Haute-Alsace étoit comprise dans la Gaule Celtique, & la Basse dans la Belgique. Quoiqu'Auguste eût fait depuis, quelques changemens dans cette disposition, & qu'il eût détaché quelques Pays de la Gaule Celtique; il lui avoit toujours laissé son étendue jusqu'au Rhin, en l'appellant Gaule Lyonnoise, comme dépendante de la Jurisdiction de Lyon; de sorte que la Haute-Alsace se trouva dans la dépendance de cette Ville, ce qui est justifié par Strabon, qui vivoit sous Tibere, successeur d'Auguste. Le même Auguste divisa encore la Gaule Belgique en trois parties, dont il nomma Germanie supérieure, celle qui approchoit plus des sources du Rhin; & Germanie inférieure, celle qui s'étendoit jusqu'à l'embouchure de ce même Fleuve dans l'Océan Britannique. La troisième, s'appella Province Belgique. Cette division se trouve marquée, & dans l'éloge que Messala fit d'Auguste, & dans Dion Cassius. A

*Avril 1727.*

l'égard des deux Germanies ; on voit dans Tacite qu'elles avoient chacune leurs Legats, ou Commandans particuliers ; & dans la suite, on donna à la Germanie superieure, le nom de premiere Germanie, parce qu'elle étoit la premiere qu'on rencontroit en venant d'Italie ; & la Germanie inferieure fut nommée seconde Germanie, comme étant plus éloignée de Rome.

Il ne nous reste point de Monumens, qui déterminent d'une maniere fixe, les limites de la premiere Germanie : mais il suffit, quant au dessein de l'Auteur, d'être assuré que Mayence y étoit renfermée ; & que par consequent cette Province s'étendoit au-delà de cette Ville, vers le Septentrion.

Les bornes de la même Germanie au Midi, ne sont pas moins difficiles à regler, n'y ayant rien dans les Anciens, qui puisse servir à déterminer l'endroit, où les Sequaniens en étoient séparés. Sur quoi notre Auteur, après avoir discuté & pesé tout ce qu'il a pu recueillir sur cela, soit dans les Anciens, soit dans les Modernes, conjecture

*Avril 1727.*

avec beaucoup de vrai-semblance, que le ruisseau d'Eckenbach, qui coule un peu au-dessus de Scelestat, & qui sépare le Diocèse de Strasbourg de celui de Bâle, & la Metropole, ou Province de Mayence, de celle de Besançon, est précisément ce qui terminoit la premiere Germanie, & la séparoit de la Grande Sequanoise. Cette conjecture se trouve d'autant mieux fondée, que, comme le remarque l'Auteur, on usoit, dès les tems de Strabon, du terme de Métropole, pour exprimer les Provinces; & que les Métropoles Ecclésiastiques ont presque toujours conservé les limites des Métropoles Civiles.

Et comme Strasbourg avoit un Gouverneur particulier, qui, sous le nom de Comte, commandoit dans tout le Pays, c'est-à-dire, dans ce que nous appellons aujourd'hui la Basse-Alsace; & que ce qui fait aujourd'hui la Haute, n'avoit point de Commandant particulier; il est visible qu'elle étoit regardée, comme faisant partie de la Grande Sequanoise, qui formoit un Gouvernement différent de celui de la premiere Germanie; d'où il suit que

*Avril 1727.*

les Peuples ont toujours été Sequaniens, & par conséquent toujours Gaulois.

Après avoir ainsi établi ce qui regarde la situation de la Province, par rapport à ces tems-là; l'Auteur examine quels étoient les Peuples qui l'habitoient. Il commence d'abord par relever la méprise, où est tombé sur cela *Beatus Rhenanus*, pour n'avoir consulté qu'une mauvaise édition d'Ammien, où il a trouvé *Tarbellos & Sebusianos*, au lieu de *Tabernas & Salisonem*, c'est-à-dire, Saverne & Seltz, comme on le lit dans l'Ammien, publié par Monsieur de Valois. A l'égard des Peuples que le même Rhenanus nomme *Caracates*, & qu'il croit qui ont aussi habité l'Alsace; notre Auteur pense qu'il faut lire *Saracates*, en prenant le C pour le Sigma des Grecs, selon l'usage des Gaulois de ce tems-là, qui, au rapport de César même, usoient de caracteres Grecs dans leurs écritures. Il conjecture sur cela que ces *Saracates* étoient des Peuples de la Sâre, voisins de Trèves, & dans une situation propre à se joindre aux Tribiques & aux Vangions, pour secou-

*Avril 1727.*

rir les Treviriens. Les noms que les Auteurs du moyen âge ont donné au Pays de la Sâre, en l'appellant *Saracouva*, ou le *Sargaw*, paroissent appuyer fort cette conjecture.

L'Auteur entre ensuite dans un petit détail des sentimens de differens Auteurs, sur divers Cantons de l'Alsace; & de l'incertitude que produit leur variation: il en conclut que de tous ces anciens Peuples, qui ont habité l'Alsace du tems des Romains, il n'y a que les Sequaniens & les Triboques, qui nous soient bien connus.

Al'égard des *Sequaniens*, ils ont toujours été Gaulois; & par conséquent les Peuples de la Haute-Alsace, qui, comme on l'a prouvé, faisoient partie des Sequaniens, ont toujours été de la Nation Gauloise. Pour ce qui est des *Triboques*, ils étoient originairement de la Nation Germanique: mais depuis qu'ils eurent passé le Rhin pour venir dans les Gaules, & y occuper quelques Cantons de la Basse-Alsace, on peut dire d'eux, remarque notre Auteur, ce que César disoit des Ubiens; *qu'ils étoient mieux policez que les autres Germains, & que la proximi-*  
*Avril 1727.*

644 *Memoires pour l'Histoire*  
*te des Gaules, les avoit accoutumez à*  
*prendre les mœurs des Gaulois, & à ha-*  
*biter dans des Villes, selon l'usage de*  
*ces derniers : au lieu que les Germains,*  
*selon le témoignage de Tacite, n'ha-*  
*bitoient aucune Ville, & craignoient*  
*même d'y entrer, ajoute Ammien; de*  
*la même maniere que des bêtes sauva-*  
*ges, craignent de se voir renfermées*  
*dans une enceinte, ou dans un Parc.*  
*Reste à parler à present des Villes*  
*anciennes de l'Alsace.*

Nul Auteur plus ancien que Ptole-  
mée, ne nous iudique aucune de ces  
Villes. Celui-ci qui mourut en 147.  
parle d'*Argentoratum*, d'*Elcebus*, de  
*Brocomagus*, & d'*Argentuaris*; ce qui  
prouve que ces Villes existoient de son  
tems. Depuis lui, on a eu des Guides  
plus sûrs; & notre Auteur s'attache à  
trois en particulier, qui sont Ammien-  
Marcellin, Auteur du quatrième Sié-  
cle, l'*Itineraire d'Antonin*, & la Carte  
Théodosienne.

Ammien-Marcellin nous apprend,  
que Valentinien en 369. fit fortifier les  
bords du Rhin, du côté des Gaules,  
depuis la Rhetie, jusqu'à l'Océan; &

*Avril 1727.*

qu'il y ajoûta encore quelques Ouvrages six ans après.

On ne place l'Itineraire d'Antonin qu'après Ammien-Marcellin , parce que , quoique cet Itineraire porte le nom d'Antonin , il ne peut être l'Ouvrage de cet Empereur ; puisqu'il y est fait mention de plusieurs Villes qui n'existoient point encore de son tems. Cet Ouvrage ne passe point pour être d'une datte plus ancienne que l'Empire de Valentinien.

La Carte qu'on appelle Théodosienne , parce que , selon l'opinion des Critiques , elle doit avoir été faite du tems de l'Empereur Théodose & de ses deux fils Arcadius & Honorius ; a été tirée du Cabinet de Monsieur Peutinger Patrice d'Ausbourg , & fut donnée au public pour la premiere fois , en 1598. Cette Carte représente les routes Consulaires , Prétoriennes , & Militaires.

La Carte & l'Itineraire ne s'accordent pas toujours , dit notre Auteur ; & en passant par une infinité de mains , il a pû se glisser quelque erreur dans routes les deux Pièces ; mais comme par leur difference , il paroît que la

*Avril 1727.*

Carte n'a pas été formée sur l'Itineraire ; elles s'autorisent mutuellement dans les choses , où les deux conviennent ; & leur difference peut servir à rectifier l'une par l'autre dans les choses , où les deux ne conviennent pas.

Les distances y sont comptées par milliaires ; & il est prouvé par Ammien , qui réduit quatorze lieuës à vingt-un mille pas , que la lieuë Gauloise étoit de 1500. pas. C'est une mesure sûre , remarque l'Auteur , pour reconnoître la position des Villes.

C'est sur cette regle qu'il montre qu'*Augusta Rauracorum* , est Augst , Village à trois lieuës de Bâle ; que *Arialbinum* , est Bâle même , *Cambete* , un Village qu'on nomme aujourd'hui Kempf ; & *Mons Brisarius* , Brisach. Cette dernière Ville est toujours comprise dans l'Itineraire ; comme Ville des Gaules ; ce qui fait croire que le Rhin , en cet endroit , a changé de lit , & qu'il laissoit autrefois Brisach à sa gauche : sur quoi l'Auteur apporte des preuves & des autoritez , auxquelles il est difficile de ne se pas rendre.

*Olino* , lieu celebre du tems de Théodose , étoit celui où le Duc de la Pro-

*Avril 1727.*

vince de la frontiere Sequanoise faisoit son sejour. *Beatus Rhenanus* croit que c'étoit *Holé*, & notre Auteur qui le cite ne s'en éloigne pas.

Il donne ensuite la notice de quelques autres lieux moins considerables, & vient à *Argentaria*, ou *Argentuaris*, Ville de la Haute-Alsace, la plus distinguée dans l'ancienne Histoire. La distance de douze mille, qui est marquée dans la Carte Théodosienne, depuis *Cambetes*, jusqu'à *Argentaria*, & qui se trouve depuis Kempis jusqu'à Horbourg, a déterminé notre Auteur à suivre le sentiment de *Rhenanus*, qui est pour cette dernière Ville.

*Hellelum*, *Elcebus*, *Helvetum*, *Ellegium*, sont tous noms employez par differens Auteurs, pour exprimer un même lieu, entre Horbourg & Strasbourg. Notre Auteur croit avec Cluvier, que c'est le Village d'Ell; quoique la Ville de Scelestat prétende que c'est Scelestat même: mais il lui a paru que la distance de douze mille, entre *Argentaria* & *Hellelum*, convient mieux à Ell, qui est à huit lieues d'Horbourg, qu'à Scelestat, qui n'en est qu'à trois.

Avril 1727.

*Argentoratus*, *Argentoratum*, *Argentina*, *Argentora*, *Argentaria*, sont les differens noms, qu'on a donné en differens tems à la Ville de Strasbourg. Grégoire de Tours est le plus ancien Auteur, où l'on trouve le mot de *Stratisburgum*, Ville d'un grand passage, lieu de la résidence du Comte qui commandoit dans tout le District. On la regardoit comme l'Arsenal des Gaules, & on y fabriquoit toutes sortes d'Armes, sous la direction d'un Intendant des Offices de l'Empire. Elle n'étoit pas d'abord aussi grande qu'elle l'a été depuis : mais dès le tems de Charlemagne, on distinguoit la neuve Ville, de l'ancienne ; & elle n'a eu totalement la grande enceinte qu'elle a aujourd'hui, du côté de Molsheim & de Saverne, qu'en 1552.

*Brocomagus*, est Brumpt ; *Taberna*, Saverne ; *Saletio*, ou *Saliso*, ou *Salossa*, ou *Salsa*, est Seltz ; ce que l'Auteur prouve par le rapport des distances marquées dans l'Itineraire & dans la Carte Théodosienne. *Rhinzabern*, est le lieu qu'on appelloit *Taberna Rhena-na*, pour le distinguer, tant de Saverne, qui se nommoit *Taberna*, que de

Avril 1727.

Bergze-

Bergzebern, qui se nommoit *Taberna Montana*.

L'Auteur, pour ne rien omettre de ce qui peut donner connoissance de l'état ancien de la Province d'Alsace, rapporte une Inscription tirée de Cellarius, qui a cru qu'il y avoit autrefois dans la Basse-Alsace, un lieu qu'on nommoit *Lucus Augusti*. Mais il ne croit pas la preuve décisive, & il la laisse à l'examen des Critiques. C'est par où il finit sa Notice, dans laquelle ayant justifié, comme il se l'étoit proposé, que de toute ancienneté l'Alsace a été comprise dans la Gaule; & ayant rendu compte des Peuples qui l'ont habitée, des Villes & des lieux les plus considérables, qui étoient enclavez, selon le témoignage des anciens Auteurs; il ne laisse plus rien à desirer sur ce point, pour l'instruction & la satisfaction du Lecteur.

Nous nous sommes un peu étendus sur cette Notice, où il a fallu suivre l'Auteur exactement, & , pour ainsi dire, pied à pied; parce que, comme il n'y a rien d'inutile dans les recherches d'érudition qu'il emploie; il eût été difficile de passer un

peu légèrement, sur quelque endroit que ce fût de sa Dissertation, sans en affoiblir les preuves, & sans que le Lecteur y perdît.

Nous allons à présent entrer dans le Corps de l'Histoire, qui comprend en 64. Livres, tout ce qui a eu rapport à l'Alsace, depuis la Conquête que César fit des Gaules jusqu'à présent. Ces 64. Livres sont partagez également dans les deux Volumes, dont chacun en contient 32. Le premier Volume va jusqu'à l'Empire de Maximilien I. & finit en 1501. Le second renferme tout ce qui s'est passé depuis cette Epoque jusqu'au tems présent.

Comme il seroit infini d'entrer dans tous les événemens, qui composent une Histoire aussi étendue que celle-ci, & que la nature de nos Extraits ne le comporte pas; on se contentera de toucher les faits principaux, & de marquer, surtout, les Epoques des Révolutions différentes, qui ont fait passer la Province d'Alsace, d'une domination sous une autre.

César ayant conquis l'Alsace sur Arioviste qui s'en étoit emparé; elle

*Avril 1727.*

demeura depuis sous l'obéissance des Romains, sans grands troubles, jusqu'à l'Empire de Caracalla. Nous remarquerons seulement, que Drusus, du tems d'Auguste, y fit border de Forts & de Châteaux les Rivieres principales; & qu'on comptoit jusqu'à cinquante de ces Forts en deçà & le long du Rhin: ce qui fait pencher l'Auteur à croire que les Villes d'Alsace, dont l'Histoire Ancienne nous a conservé le nom, furent fondées du tems d'Auguste.

Sous l'Empire de Caracalla, tout ce Pais, qui est renfermé entre le Rhin, le Mein, & les sources du Danube, s'appelloit *Allemannie* ou *Allemagne*, & ces Peuples se nommoient Allemands: Nation composée de diverses Colonies, toutes venues des Gaules pour habiter ces Contrées, que les Naturels du Pais avoient abandonnées; & distincte des Germains, quoiqu'ils fussent voisins, ce qui leur a fait donner quelquefois le nom de Germains, comme compris dans le Gouvernement de la premiere Germanie, qui étoit au deçà du Rhin. On les a aussi quelquefois

nommez *Suéves*. Ces Allemands, après s'être soulevés contre les Romains sous l'Empire de Caracalla, ravagerent plus d'une fois la haute Alsace; & quoique vaincus & chassés des bords du Rhin par différens Empereurs, ils revenoient toujours à la charge, & recommençoient leurs ravages; dès que la foiblesse de l'Empire leur en donnoit occasion; de sorte que ce ne fut que sous l'Empire de Constance Chlore, qui en tua soixante mille dans un combat proche de Langres, que les Gaules qu'ils avoient long-tems fatiguées, commencerent à respirer.

Les Allemands s'étant liguez avec les François, dans le tems que Constantin venoit de succéder à son pere, cet Empereur vint leur faire la guerre, les défit, fit prisonniers Ascaric & Gaïse, l'un Roi des François, & l'autre des Allemands, qu'il fit mourir pour avoir violez les Traitez de Paix. Ce fut après cette victoire, & étant déjà en marche pour aller combattre le Tyran Maxence, qu'il vit ce fameux prodige d'une Croix lumineuse, qui portoit cette Inscription : *In*  
*Avril 1727.*

*hoc signo vince*; & notre Auteur conjecture sur des raisons qui ont beaucoup de vraisemblance, que ce fut en Alsace, ou du moins bien près de l'Alsace, que Constantin vit ce prodige.

Les Allemands chassez d'Alsace y rentrerent de nouveau sous l'Empereur Constance, l'un des fils de Constantin, & en furent chassez par Julien, que Constance avoit envoyé contr'eux, après l'avoir nommé César, & qui fit fortifier Saverne après leur défaite. Enfin, jusqu'à Valentinien I. ce fut une alternative presque continue de d'irruptions des Allemands dans l'Alsace, & de victoires des Romains qui les en chasserent.

Valentinien, après avoir fait une excursion dans l'Allemagne, où il se rendit maître de tout le País jusqu'au Necre, revint en Alsace, où il fit fortifier les bords du Rhin, du côté des Gaules; & ensuite il se liguâ contre les Allemands, avec les Bourguignons, Peuples qui habitoient aux environs de Saltz, & qui se faisoient honneur d'être originairement Romains: mais leur ayant manqué de parole,

ils en furent si irrités, qu'ils vinrent sur le Rhin avec une Armée de quatre-vingt mille hommes, & y firent d'étonnans ravages.

Après divers événemens, qui n'eurent rien de bien remarquable sous les Empereurs suivans; les Vandales attirés par Stilicon qui trahissoit Honorius son Maître, & qui avoit dégarni les bords du Rhin, s'approchèrent du Rhin avec les Alains, les Sarmates, les Saxons, & autres Nations barbares; & fortifièrent encore depuis par la jonction des Bourguignons & des Allemands, qui se liguerent avec eux; ils ravagèrent toute la Germanie supérieure, saccagèrent Mayence; & forcèrent Strasbourg à se soumettre. Mais tandis que les autres Barbares continuoient leurs ravages, les Bourguignons s'arrêtèrent dans la Germanie supérieure; & par là, l'Alsace commença à faire partie de leur nouvel Etat. Honorius même fut obligé dans la suite de la leur abandonner; tant par l'impossibilité où il étoit de les en chasser, que par le besoin qu'il avoit d'eux, pour résister à des Ennemis plus dangereux.

*Avril 1727.*

L'Auteur croit qu'il est assez vraisemblable que ce fut dans l'Alsace ; que les Bourguignons commencent à embrasser le Christianisme. Ils furent défaits par Aëtius, qui leur accorda ensuite la Paix ; & quoique peu de tems après ils eussent enore perdu une bataille contre les Huns, qui leur tuerent vingt mille hommes ; on ne voit point qu'ils ayent été obligez d'abandonner l'Alsace. Il paroît seulement par la Notice de l'Empire, dressée sous Théodose le jeune, que l'Alsace revint sous la domination des Romains, & qu'elle y resta, par la terreur qu'avoit imprimé aux Barbares la valeur d'Aëtius. Mais ce Général ayant été tué de la propre main de Valentinien III. qui fut tué lui-même peu après ; Méroüée s'avança dans la première Germanie, d'où, à l'approche d'Avitus, nommé Général de l'Armée Romaine par Maxime, qui avoit succédé à Valentinien III. il se retira avec ses François dans le País qu'ils occupoient auparavant au-delà du Rhin.

Cependant Majorien ayant été fait  
*Avril 1727.*      Ee. iiii.

Empereur après Maxime, & Avitus dépouillé de la Pourpre successivement au bout d'un Règne fort court; il envoya le Comte Egidius commander les Gaules. Ce fut ce même Egidius que les François firent leur Roi à la place de Childeric qu'ils avoient chassé à cause de ses débauches, & que les extorsions d'Egidius les obligèrent ensuite de rappeler pour le remettre sur le Trône.

Les Romains dans ces tems-là, ne possédoient plus de la Gaule, que ce qui est entre le Rhin & la Loire; & par conséquent l'Alsace leur étoit encore soumise. Mais après l'extinction de l'Empire en Occident, par la mort d'Augustule dernier Empereur; Clovis qui avoit succédé à Childeric son pere, & qui se trouvoit maître par cette succession, de Cologne, de Metz, de Trèves, & du Hainault, marcha contre les Allemands, qui, après avoir passé le Rhin, s'étoient avancez dans l'Alsace, & les défit dans la fameuse bataille, à qui on a donné le nom de Tolbiac, quoique ce fut près de Strasbourg & non à Tolbiac, qu'on nomme aujourd'hui Zulg ou Zulpic, à

*Avril 1727.*

huit lieues de Cologne, que cette bataille fut donnée, comme le fait voir notre Auteur. L'Eglise Cathedrale de Strasbourg, que Clovis fit bâtir en 510. selon que tous les Annalistes de Strasbourg & des Pais voisins en conviennent, semble être un monument de cette victoire.

C'est de cette fondation & du Christianisme de Clovis qu'il alla se faire baptiser à Rheims après sa victoire, selon la promesse qu'il en avoit faite à Dieu dans le plus fort de la bataille, que notre Auteur prend occasion de traiter de l'établissement de la Religion Chrétienne dans l'Alsace. On prétend que S. Materne qui y fut envoyé par Saint Pierre, en fut le premier Apôtre. Saint Irenée parlant des Eglises fondées dans les Germanies, donne assez à connoître que, dès le premier & le second Siècle, il y avoit en Alsace un grand nombre de Fidèles. S. Amand premier Evêque de Strasbourg se trouva au Concile de Cologne en 346. L'Auteur nous donne une longue suite de ses Successeurs dans le Livre V. & rend témoignage à la piété que faisoient pa-

roître les Chrétiens de l'Alsace, dans ces premiers tems.

Clovis ne borna pas ses Conquêtes à cette Province; il les étendit le long du cours du Rhin, depuis sa source jusques bien au delà de Cologne: & persuadé que rien n'étoit plus propre à assûrer & affermir ses nouvelles Conquêtes, qu'un bon corps de Loix; il établit la Loi Salique, dont il fut l'Auteur ou le Restaurateur; & il ordonna, suivant la remarque des Bollandistes, à tous ses Sujets depuis la Loire jusqu'au Rhin, de s'y soumettre & de la suivre: de sorte que l'Alsace renfermée dans cette enceinte, fut obligée de s'y conformer comme les autres Provinces. Elle devint partie du Royaume d'Austrasie, sous Thierry l'un des fils de Clovis, qui eut ce Royaume en partage. Il en fit Metz la Capitale, & ajouta aux Conquêtes de son pere le Royaume de Turinge. Son fils Theodebert, & son petit-fils Thibaut ou Theobalde, regnerent successivement dans les mêmes Etats; & Clotaire, qui réunit ensuite sous sa domination toute la Monarchie Françoisse, laissa en partage à Sige-

bert l'un de ses fils le Royaume d'Austrasie, & par conséquent l'Alsace qui y étoit attachée.

Childebert soustrait au fureurs de Fredegonde, qu'il avoit mis sous sûre garde, après avoir fait assassiner Sigebert son pere, se sauva à Metz; & se voyant affermi dans ses Etats, & flatté de la succession de Gontram Roi de Bourgogne son oncle, il alla établir sa Cour en Alsace, apparemment pour être plus à portée de la Bourgogne qui lui étoit promise, & qui lui échût en effet peu de tems après par la mort de Gontram. Mais étant mort lui-même peu après à l'âge de 26. ans en 596. ses Etats furent partagez entre ses deux fils; Theodebert qui eut le Royaume d'Austrasie; & Thierry le cadet, qui eut le Royaume de Bourgogne avec l'Alsace, laquelle par-là commença à en faire partie, l'aîné prétendit pourtant que certains cantons, qui dans Fredegaire sont nommez *Suggentenses*, *Turenneses*, & *Campanenses*, & que nos Historiens ne démêlent point d'une manière certaine, mais sur lesquelles notre Auteur donne des conjectures

fort plausibles, n'étoient point compris dans le partage de l'Alsace. Ce fut une occasion dont Brunehaut ayeule des deux Rois profita, pour les armer l'un contre l'autre. Theodebert usant de surprise, eut d'abord de l'avantage sur son frere, qu'il força à lui céder l'Alsace, avec tout ce qui avoit été démembré du Royaume d'Austrasie : mais Thierry ayant depuis gagné contre lui deux batailles considérables, & l'ayant pris à la seconde avec son fils Merouée ; il fit casser la tête contre une pierre à celui-ci, & envoya le pere à Brunehaut leur ayeule commune ; qui le fit poignarder au bout de quelques jours : de sorte que par sa victoire & la mort de ces deux Princes, non seulement il rentra en possession de l'Alsace, mais enore il se vit maître de tout ce que Childebort son pere avoit possédé.

Thierry étant mort en 613. à l'âge de 26. ans ; les Royaumes d'Austrasie & de Bourgogne, en haine du gouvernement de Brunehaut son ayeul, appellerent Clotaire II. fils de Chilperic & de Fredegonde à la

*Avril 1727.*

succession. Ils lui livrerent trois fils de Thierry, le quatrième ayant été sauvé sans qu'on en ait entendu parler depuis. Des trois autres, il en fit mourir deux, & épargna le dernier nommé Merouée, en considération de ce qu'il l'avoit tenu sur les Fonds de Baptême; mais il l'écarta, en l'envoyant chez un Comte de Neustrie. Cependant après avoir gouverné pendant neuf ans ses nouveaux Etats, il les abandonna à son fils Dagobert I. en 622. qui, aidé du ministère d'Arnoul & de Pepin, les gouverna avec beaucoup de sagesse & de justice, & qui, ayant depuis succédé à son pere dans ses autres Etats, laissa dès son vivant en 632. le Royaume d'Austrasie à Sigebert III. l'aîné de ses fils.

Après sa mort qui arriva en 638. Pepin qui étoit demeuré auprès de lui, retourna en Austrasie, où il reprit la Charge de Maire du Palais, qu'il laissa bien-tôt par sa mort à Grimoald son fils, qui dégènerant, sinon des autres grandes qualitez de son pere, du moins de sa moderation & de son équité, n'eut pas plûtôt fer-

*Avril 1727.*

mé les yeux à Sigebert III que l'Eglise honore comme un saint , & qui mourut en 658. qu'il fit enlever Dagobert le seul fils du Roi défunt , que Didon Evêque de Poitiers complice de sa trahison , transporta dans un coin de l'Irlande , & se fit déclarer Roi d'Austrasie. Mais les Grands du Royaume s'étant saisis de lui & de son fils , les firent conduire à Paris , où on les fit mourir , & demanderent pour leur Roi un des trois fils de Clovis II. frere de Sigebert III. Childeric II. qui étoit le second , fut mis sur le Trône d'Austrasie , du consentement de Clotaire III. son frere , Roi de Neustrie. On ne sçait pas précisément en quel tems Dagobert qu'on avoit sequestré en Irlande , reparut & se montra ; ce qu'il y a de certain , c'est que n'y ayant point d'apparence que Childeric voulut descendre du Trône , pour le lui ceder ; il se contenta de l'Alsace , & de quelques Provinces au-delà du Rhin , que l'autre lui abandonna : mais après la mort de Childeric II. devenu Maître de toute la Monarchie Françoisé , & qui fut massacré avec sa femme & son fils , Da-

*Avril 1727.*

gobert remonta sur le Trône d'Austrasie, qu'on lui avoit injustement enlevé, & y régna sous le nom de Dagobert II. Ce fut après son rétablissement, qu'il donna à l'Eglise Cathédrale de Strasbourg le Mundat de Rouffac, & un grand Territoire où sont renfermez pès de 32. Villages. Cependant, Thierry III. frere de Childeric II. non content des Etats de son frere dont il s'étoit saisi après sa mort, voulut encore chasser Dagobert II. de ceux d'Austrasie, & lui fit la guerre. Celui-ci ne fut pas vaincu; mais il ne pût éviter des Assassins que ses Ennemis envoyerent contre lui, & qui le poignerent dans la Forêt de Voivre en 680. C'est le même, qui, selon Henschenius, est honoré à Stenay comme un Martyr. Il y a apparence que son fils, que Saint Arbogaste Evêque de Strasbourg avoit ressuscité, mourut avec lui: car n'y ayant point d'Héritier, le Duc Martin & le Duc Pepin d'Heristal, tous deux proches parens, furent déclarés Ducs & Gouverneurs du Royaume d'Austrasie. Le premier fut tué par la perfidie d'Ebroin Maire du

*Avril 1727.*

Palais de Thierry III. Ebrouin fut tué lui-même en 683. peu après dans une bataille; & Bertaire qui lui succéda, ayant été battu, Pepin gouverna tout seul les Royaumes d'Austrasie, de Bourgogne, & de Neustrie, ne laissant à Thierry que le nom de Roi & l'ombre de la Royauté. Son fils Charles Martel, qui lui succéda dans cette puissance, marcha si bien sur ses traces, qu'il laissa Pepin son fils & petit-fils du premier Pepin, en état de prendre la qualité de Roi de France, & d'en assurer la possession à sa postérité, qui fit la seconde Race de nos Rois.

Mais avant ce grand événement, la Province d'Alsace avoit commencé à prendre une nouvelle forme de Gouvernement par l'établissement d'un Duc Tributaire des Rois d'Austrasie. Le premier de ces Ducs fut *Athie*; & on prétend que ce fut au crédit de Saint Leger, dont il avoit épousé la sœur, & qui étoit tout puissant auprès de Childeric II. qu'il dû son élévation. Le Duc *Athie* eut quatre fils; *Adelbert* qui lui succéda dans le Duché; *Hetto* ou *Ethico* Comte de  
*Avril 1727.*

Brisgaw ; Hugues Comte d'Alsace, *Bataco* ; & une fille nommée *Odile*, à qui le Duc son pere abandonna sur la fin de ses jours son Château, pour en faire un Monastere, avec toutes les Terres qui en dépendoient. L'Auteur donne ici l'Histoire de cette fondation, aussi bien que celle de *Nider-Munster*, autre Monastere fondé par la même *Odile*, au bas de la Montagne où étoit situé le premier, & qu'elle soumit tous deux à la Règle de Chanoinesses Régulieres. Elle mourut saintement sous le Règne de *Peppin*, & l'Eglise la reconnoît pour sainte.

*Adelbert* qui succéda à *Athie* son pere dans le Duché d'Alsace, y eut pour successeur son fils *Luitfrid*. Après celui-ci qui commandoit en Alsace du tems de *Charles Martel*, il y eut encore en Alsace un Duc nommé *Ruthard*. On ne sçait s'il étoit fils ou parent de *Luitfrid*. Mais il fut le dernier Duc qu'eut cette Province, qui depuis, sous la Race des *Carlovingiens*, devint l'Appanage des Princes de la Famille Royale. Cependant la Famille des premiers Ducs d'Alsa-

*Avril 1727.*

ce descendus d'Athie, étoit en si grande considération, que les successeurs de Pepin se firent honneur d'en être, ou du moins de la parentée du Duc Adelbert. Du reste, l'Histoire ne dit en aucun endroit que sous la domination de Charles Martel & de Pepin son fils, l'Alsace ait jamais été troublée. Nous finirons ici ce premier Extrait, renvoyant la suite à un second.



ARTICLE XXXIV.

*OBSERVATIONS FAITES  
à Toulon d'Eclipses du Soleil, de  
la Lune, & des Satellites de Jupi-  
ter. Par le Reverend Pere Laval  
Jesuite, Hydrographe du Roi au Port  
de Toulon. Observation de l'Eclip-  
se du Soleil arrivée le 25. Septem-  
bre 1726.*

**N**ous nous sommes préparés à cette Observation en prenant souvent des hauteurs correspondantes du Soleil, pour connoître parfaitement l'état de l'Horloge, qui étoit réglée au tems moyen à 4" près dont elle tarδοit sur ce tems; je mis ensuite mon Micrometre au foyer d'une lunette de 7. pieds & demi, & je mis le disque du Soleil de maniere qu'il fût exactement contenu par la division des 12 doigts du Micrometre, ce qui fut fait une demi-heure avant l'éclipse, nous pointâmes aussi une lunette de 18 pieds pour observer le commencement de l'éclipse, & l'arrivée de l'ombre aux taches qui restoient en-  
*Avril 1727.*

core dans la partie Occidentale du Soleil , d'un grand nombre que nous avions vûs sur le Soleil les jours précédens. Nous pointâmes aussi deux autres lunettes de trois pieds de foyer, soit pour le besoin , soit pour ceux qui auroient la curiosité de voir cette éclipse ; pour cela nous préparâmes encore plusieurs verres fumez. J'ai été aidé à cette Observation par le Pere *du Chatelard*, qui est venu cette année enseigner les Mathématiques. Il ne nous a manqué que le silence des assistans. Je me mis à la lunette de 18 pieds pour observer le commencement de l'éclipse , qui devança le calcul.

*Phases observées.*

Tems vrai.

- |                |    |                |  |
|----------------|----|----------------|--|
| 5 <sup>h</sup> | 3' | 10"            | Commencement de l'éclipse par la lunette de 18 pieds.      |
| 8              | 10 |                | L'ombre à la tache plus Occidentale , lunette de 18 pieds. |
| 8              | 34 | 1 <sup>r</sup> | Doigt éclipse, lunette de 7 pieds $\frac{1}{2}$ .          |
| 10             | 6  |                | L'ombre à la 2 <sup>e</sup> tache, lunette de 18 pieds.    |

*Avril 1727.*

Temps vrai.

5 <sup>h</sup>	12'	2"	L'ombre à la 3 <sup>e</sup> tache, lunette de 18 pieds.
15	54	2	Doigts éclipséz, lunette de 7 pieds $\frac{1}{2}$ .
18	52	2	Doigts $\frac{1}{2}$ éclipséz.
23	40	3	Doigts.
29	54	4	Doigts.
36	11	5	Doigts.
38	26	5	Doigts.
42	38	6	Doigts.
50	24	7	Doigts.
53	30	7	Doigts 3'.
55	4		Le bord austral du Soleil caché par la montagne.
57	28		Partie éclipsée du Soleil caché par la montagne ; cette partie étoit d'envi- ron 6 doigts 40'. <i>Cela est incertain.</i>
58	46		Tout le disque du Soleil caché par la montagne.

On voit que le Soleil s'est couché éclipsé. Le Ciel a été fort serein pendant l'Observation. L'intervalles depuis le commencement jusqu'à la plus grande obscuration, a été de 35' 16", les calculs tirez des tables de feu M.

*Avril 1727.*

Cassini s'accordent à l'Observation à 5' près pour le commencement, & à 3 minutes pour le milieu, dont elles tardent sur l'Observation.

*Comparaison des Observations de Marseille & de Toulon de l'éclipse de Soleil du 25 Septembre 1726.*

Commencement à Toulon .....	5 <sup>h</sup> 3' 10"
Le Pere Feuillée à Marseille .....	<u>4 59 10</u>
Différence des Merid. trop grande .....	4 0
<hr/>	
1 <sup>r</sup> Doigt à Toulon .....	5 8 34
à Marseille .....	<u>5 24</u>
Différence Mer. précise ..	3 0
<hr/>	
2 Doigts Toulon .....	15 54
Marseille .....	<u>12 55</u>
Différence Mer. Bonne ...	2 59
<hr/>	
3 Doigts Toulon .....	23 40
Marseille .....	<u>19 39</u>
Différence Merid. trop grande .....	4 1

*Avril 1727.*

4 Doigts Toulon .....	5 <sup>h</sup> 29'	54"
P. Feuillée Marseille...	5	26 38

Différence des Merid. un peu forte .....	3	16
---	---	----

---

5 Doigts Toulon .....	36	11
Marseille .....	33	1

Différence Merid. un peu forte .....	3	10
---	---	----

---

6 Doigts Toulon .....	42	38
Marseille .....	39	45

Différence Merid. un peu foible .....	2	53
--	---	----

---

7 Doigts Toulon .....	50	24
Marseille .....	46	19

Différence Merid. trop grande .....	4	5
--	---	---

---

La différence des parallèles de Toulon & de Marseille n'étant que de 12 minutes, la différence des parallaxes de la ☾ vûë de ces deux Villes est insensible, c'est pourquoi ces deux Observations donnent la différence des Meridiens aussi précise qu'on l'a par  
*Avril 1727.*

les éclipses de Lune ; c'est la faute du Compteur de Marseille lorsque cette différence va à 4'. Car le Pere *Feuillée* m'écrit qu'il a avoué qu'il prenoit quelquefois une minute pour une autre ; faute d'habitude ; la différence moyenne est donc 3' 3". La même à 1" près que nous avons trouvée par les meilleures Observations des Satellites de Jupiter.

*Observation de l'éclipse de Lune arrivée le 11. Octobre. 1726. au matin.*

L'état de l'Horloge étoit parfaitement connu par les hauteurs correspondantes du Soleil prises depuis 3 mois, & continuée depuis l'éclipse du Soleil. Le Ciel a été serein & sans aucun vent ; seulement vers l'horison il y avoit de la brume, & quelques petits nuages. Nous avons employé des lunettes de 8 pieds & de 3 pieds à 2 verres convexes. C'est sut tout de celle-ci qui est excellente que je me suis servi dans l'Observation des Phases suivantes.

*Avril 1727.*

*Temps*

## Phases de l'éclipse.

Temps vrai.

- Dès les 3<sup>h</sup> 40' on voyoit  
une pénombre sur la partie  
de ☾ ou l'éclipse devoit  
commencer.
- h ' " commencer.
- 3 59 35 Pénombre plus forte.
- 4 0 15 Commencement de l'éclipse  
par les deux lunettes.
- 10 10 L'ombre la plus épaisse à  
Mare humorum. *C'est toujours de l'ombre plus épaisse  
dont on parlera ci-après.*
- 14 30 Grimaldus sur le bord de  
l'ombre.
- 15 5 Capuanus & le milieu de  
Mare humorum dans l'om-  
bre.
- 17 35 Le milieu de Grimaldus en-  
tre dans l'ombre.
- 18 35 L'ombre touche Gassendus.
- 19 8 Grimaldus & Mare hu-  
morum entièrement dans  
l'ombre.
- 22 9 Tycho tout dans l'ombre.
- 25 0 Lansbergius dans l'ombre.
- 27 3 Reinoldus sur le bord de  
l'ombre.

Avril 1727.

F f

Temis vrai.

- h 30' 0" Mare nubium touche l'ombre, & Reinoldus immergé.
- 32 19 Le milieu de Mare nubium.
- 35 37 Pointe qui avance dans Mare nubium sur le bord de l'ombre.
- 46 35 L'ombre un peu rougeâtre laisse distinguer le disque de la Lune, mais non pas les taches.
- 53 5 Infula sinus medii sur le bord de l'ombre.
- 54 28 Fracastor sur le bord de l'ombre, Infula sinus medii dans l'ombre.
- 56 27 Fracastor tout dans l'ombre.
- 57 26 1<sup>r</sup> Bord de Mare nectaris sur le bord de l'ombre.
- 59 20 Catharina sur le bord de l'ombre.
- 59 47 L'ombre éloignée de copernic de deux fois son diamètre.
- 5<sup>h</sup> 1' 5" Julius & le milieu de catharina dans l'ombre.

*Avril* 1727.

Temps vrai.

- 5<sup>h</sup> 2' 45" La premiere pénombre de  
la Lune touche copernic.  
6 45 L'ombre éloignée de gali-  
leus du diamètre de cette  
même tache.  
8 51 L'ombre à la derniere ta-  
che de catharina, Cyrillus  
& Theophilus.  
9 25 l'ombre est toujourns à insu-  
la sinus medii.  
10 16 L'ombre approche lente-  
ment de Mare nectaris.  
11 35 L'ombre commence à quit-  
ter Galileus.  
16 18 Tout Mare nectaris dans  
l'ombre.  
16 37 On voit Grimaldus dans  
l'ombre, mais tout en de-  
dans de l'ombre.  
19 25 Mare Imbrium & Grimal-  
dus sur le bord de l'om-  
bre.  
25 55 Grimaldus hors de l'ombre  
Insula sinus medii sur le  
bord de l'ombre aussi-bien  
que Mare Imbrium.  
24 50 L'ombre commence à quit-  
ter insula sinus medii.

*Avril* 1727.

F f ij

Temps vrai.

- 5<sup>h</sup> 25' 45" Infula sinus medii hors de l'ombre.
- 27 25 Messala sur le bord de l'ombre.
- 30 55 Le bord de Mare Fœcunditatis touche l'ombre ainsi que le bord de Mare Tranquillitatis.
- 32 31 Les deux Mers ci-dessus toujours sur le bord de l'ombre.
- 36 52 Bullialdus sort ; les mêmes Mers encore sur le bord de l'ombre.
- 38 38 Bullialdus entièrement sorti de l'ombre.
- 41 45 Plinius sur le bord de l'ombre.
- 43 31 Gassendus sort de l'ombre.
- 47 33 Milieu de Mare humorum sur le bord de l'ombre.
- 52 15 Tout Mare humorum hors de l'ombre.
- 54 25 Le bord de Mare nubium hors de l'ombre.
- 58 15 Le bord de Mare Fœcunditatis hors de l'ombre.
- 6<sup>h</sup> 3' 49" Theophilus hors de l'ombre.

Tems vrai.

- 6<sup>h</sup> 9' 24" Le bord de Mare Fœcunditatis encore sur le bord de l'ombbre.
- 12 25 Un petit nuage couvre la partie éclipsée.
- 14 35 La Brume vers l'horizon empêche de bien distinguer les taches, mais Tycho ne paroît pas sorti.
- 19 0 La Lune voisine de l'horizon est mal terminée; son disque paroît de figure elliptique: on ne peut plus distinguer la partie qui reste encore éclipsée.
- 22 14 Le Soleil commence à éclairer les montagnes: le bord inférieur de la Lune touche les collines de l'Ouest vers un Château nommé Lescaillon, sans qu'on puisse distinguer ce qui reste éclipsé.
- 22 34 Le Soleil éclaire la montagne de Sifours: la lune paroît encore un peu éclipsée, mais on ne peut rien distinguer.

*Avril* 1727.

Ff iij

Temps vrai.

6<sup>h</sup> 24' 50" Le bord supérieur de la  
Lune caché par la colline  
de Lescaillon.

Telle est l'Observation que nous avons fait de cette éclipse, le Pere du Chatelard & moi, sur laquelle on peut faire les réflexions suivantes: la Lune s'est couchée éclipsee; mais de fort peu, puisque l'intervalle de l'éclipse a été de 2<sup>h</sup> 24' 35" depuis le commencement jusqu'au moment que la Lune a disparu; de 11' à 12' moins que n'est la durée de l'éclipse selon les meilleures Ephemerides. Celles de Boulogne donnent le commencement plus tard que l'Observation de 4' 7". Celles de Paris anticipent sur l'Observation de 7' 6". On ne peut rien dire pour le milieu, ni pour la fin, mais il en doit être à peu près de même.

L'ombre n'ayant pas passé la tache *insula sinûs Medii*, ayant resté 30' 45" à tourner autour de cette tache qui est au milieu du disque de la Lune, il est clair que l'éclipse a été de 6 doigts & quelques minutes, plus grande que

*Avril 1727.*

ne la donnent les Ephémérides. L'ombre a été de couleur grise tirant un peu sur le rouge , mais comme j'ai parlé en d'autres occasions des causes de ce Phénomène , je ne m'y arrêterai point ici , non plus qu'à bien d'autres réflexions que je laisse à de plus habiles gens quemoi.

Si le Ciel eut été bien net à l'Oüest, on auroit vû la Lune à 6<sup>h</sup> 22' 14" éclipsee encore de plus d'un doigt sur l'horison , dans le tems que le Soleil étoit aussi sur l'horison. On l'aura peut-être observé ailleurs , où le Pais aura été plus plan , & le Ciel plus net , on sçait que c'est à la réfraction qu'on doit attribuer ce Phénomène, sur lequel feu Monsieur Cassini , ce celebre Astronome , à fait quelques reflexions , auxquelles je n'ai garde de rien ajoûter.

*Comparaison des observations de l'E-  
clipse de Lune du 11. Octobre 1726.  
faites à Toulon & à Marseille.*

Commencement à Toulon	4 <sup>h</sup> 0' 15"
P. Feuillée à Marseille. . . . .	3 54 26
Difference des Merid. trop grande. . . . .	5 49
<hr/>	
Grimaldus touche , à Tou- lon. . . . .	14 30
à Marseille. . . . .	12 14
Difference des Merid. foible	2 16
<hr/>	
Milieu de Grimaldus à Toulon . . . . .	17 35
à Marseille . . . . .	14 54
Difference des Méridiens foible . . . . .	2 41
<hr/>	
Gassendi touche à Toulon	18 35
à Marseille . . . . .	15 56
Difference des Merid. foible	2 29
<hr/>	
Tout Grimaldus , à Toulon	15 8
à Marseille . . . . .	16 50
Difference des Merid. foible	2 18
<hr/>	

*Avril 1727.*

Tout Tycho, à Toulon . . .	22	9
à Marseille . . . . .	19	44

---

Difference des Merid. foible	2	25
------------------------------	---	----

---

Catharina à Toulon . . . . .	4	59	26
P. Feuillée à Marseille . . . . .	56	6	

---

Difference des Merid. forte	3	14
-----------------------------	---	----

---

<i>Inf. sin. Medii</i> , à Toulon . . .	5	9	25
à Marseille . . . . .	6	3	

---

Difference des Merid. forte.	3	22
------------------------------	---	----

---

Emerfion de Grim. à Toulon	19	25
à Marseille . . . . .	15	29

---

Diff. des Merid. trop forte	3	56
-----------------------------	---	----

---

Tout Grimaldus forti, à Toulon . . . . .	23	55
à Marseille . . . . .	21	41

---

Difference des Merid. foible	2	14
------------------------------	---	----

---

<i>Inf. sin. Medii</i> , à Toulon . . .	24	50
à Marseille . . . . .	22	41

---

Diff. des Merid. trop foible	2	9
------------------------------	---	---

---

Gassendi forti, à Toulon	5	43	31
à Marseille . . . . .	40	35	

---

Diff. des Merid. assez bonne	2	56
------------------------------	---	----

---

Laisant l'observation du commencement que le R. P. *Feuillée* m'écrit être douteuse, & où aussi le Compteur peut s'être équivoqué, la différence entre la plus forte & la moindre des différences des Méridiens est  $1' 47''$ ; dont la moitié  $0' 59''$ ; ajoutée à la plus petite  $2' 9''$ , donne  $3' 2''$  pour moyenne différence des Méridiens, telle que nous l'avons trouvée pour les meilleures observations des éclipses des Satellites de Jupiter. Elle s'accorde aussi à une seconde près avec la moyenne qui a résulté de l'observation des Phases de la dernière éclipse du Soleil.

*Sur les Taches du Soleil.*

Il y a eu cette année fréquemment des taches sur le Soleil : j'ai souvent observé leur lieu sur le Disque du Soleil, mais comme les Astronomes de l'Académie & d'autres l'ont sans doute fait, je me contenté d'envoyer quelque reflexions sur ces taches qui m'ont paru en plus grand nombre, & de figures plus extraordinaires ce mois d'Octobre.

*Avril 1727.*

§. III. *Eclipses des Satellites de Jupiter observées à Toulon, dans les mois de Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre de 1726.*

Le Ciel n'a pas permis d'observer Jupiter le mois de Mai passé, ni dans les premiers jours de Juin.

Tems vrai.

Le 9 Juin Matin  $3^h 22' 36''$ , Immersion du second Satellite de Jupiter. Le Ciel serein. Le Crepuscule assez avancé ne s'étendoit pas jusqu'à Jupiter. Lunettes de 18 p. à 2 verres convexes, qui a servi à toutes les observations suivantes.

$2^h 35' 0''$ . Le quatrième & deuxième Satellites avoient été en conjonction : j'avois peine à les distinguer l'un de l'autre.

Le 14. Juillet Mat.  $0^h 17' 3''$ , du second satellite de  $\Upsilon$  le Disque de  $\Upsilon$  mal terminé. Une brume legere entouroit  $\Upsilon$ . Elle peut avoir avancé l'éclipse de  $15''$  à  $16'$ . L'après midi du 14 Juillet la chaleur leur fût extrême, le Thermometre de Monsieur Amontons monta à 57 pour  
Avril 1727. Ff vj

Tems vrai.

ces 6 lignes, plus haut qu'à Saint Domingue & à la Loüifiane de cinq lignes dans l'Eté de 1720.

Le 21 Matin  $2^{\text{h}} 54' 24''$ , Immersion du second Satellite de  $\zeta$ .

Le 22 Matin  $0^{\text{h}} 49' 50''$ , Immersion du troisiéme Satellite de  $\zeta$ . Elle peut être arrivée à  $10''$  plus tard : une Brume déliée couvroit  $\zeta$ .

$2^{\text{h}} 15' 49''$ , Emerfion du troisiéme Satellite de  $\zeta$ , le voisinage de la Lune presque en  $\sigma$  avec  $\zeta$ , peut avoir retardé l'Emerfion de  $2''$  à  $3''$ .

Le Ciel étoit pour lors fort ferein.

Le 25. Juillet  $2^{\text{h}} 55' 34''$ . Immersion du premier Satellite.

Le 2. Août, soir  $11^{\text{h}} 19' 14''$ . Immersion du premier Satellite, dans la Min. avec le calcul.

Le 10 Matin  $0^{\text{h}} 15' 54'' \sigma$  du premier & second Satellite de  $\zeta$ .

$1^{\text{h}} 14' 15''$ . Immersion du premier Satellite.

Le 15 Matin  $0^{\text{h}} 2' 22''$ . Immersion du second Satellite. Il est arrivé ici comme à toutes les précédentes Immersions des deuxièmes & troisièmes Satellites, qu'ils ont commen-

*Avril 1727.*

cé à perdre leur lumière près de 2' auparavant, c'est-à-dire, une minute plutôt qu'il n'arrive au premier Satellite.

17 Matin 2<sup>h</sup> 30' 34" ☉ du premier & deuxième Satellites de ♃.

3<sup>h</sup> 9' 45". Immersion du premier Satellite.

18 Soir 9<sup>h</sup> 37' 35". Immersion du premier Satellite, Jupiter étant encore voisin de l'horison; la Brume peut avoir fait disparoitre ce Satellite environ 50" à 60" plutôt, ainsi cette observation est incertaine.

Le 22 Matin 2<sup>h</sup> 40' 49". Immersion du deuxième Satellite de ♃.

Le 25 Soir 9<sup>h</sup> 30' 0". Environ le deuxième Satellite s'est détaché du bord Oriental de ♃ à 11<sup>h</sup> 34' il en étoit loin du diamètre de ♃.

11<sup>h</sup> 33' 39". Immersion du premier Satellite. Le tems n'a pas été favorable jusqu'au 18 Septembre.

Le 26 Septembre Soir 7<sup>h</sup> 9' 57". Le deuxième Satellite se détache du bord Occidental de ♃.

8<sup>h</sup> 18' 12". Immersion du premier Satellite dans la minute avec le calcul. Depuis ce jour le Ciel n'a pas  
*Avril 1727.*

permis d'observer le reste de ce mois.

Le 8 Octobre Soir,  $9^{\text{h}} 3' 31''$ . Im-  
mersion du troisiéme Satellite, seu-  
lement  $1' 30''$  plutôt que le calcul  
de Monsieur Maraldi ne la donne.

Le 10 Soir,  $9^{\text{h}} 11' 37''$ . Im-  
mersion du deuxiéme Satellite. La clarté de la  
Lune & un peu de Brume, quoi-  
que très-legere, pourroient avoir  
fait disparoitre ce Satellite  $10''$ . à  
 $15''$ . plutôt.

Le 11 Matin  $0^{\text{h}} 14' 9''$ . Im-  
mersion du premier Satellite de Jupiter dans  
la minute avec le calcul. Lorsque  
Jupiter sera dans les rayons du So-  
leil, j'envoyérai les observations  
que le tems mé permettra de faire  
d'ici à ce tems-là.

*Avril 1727.*

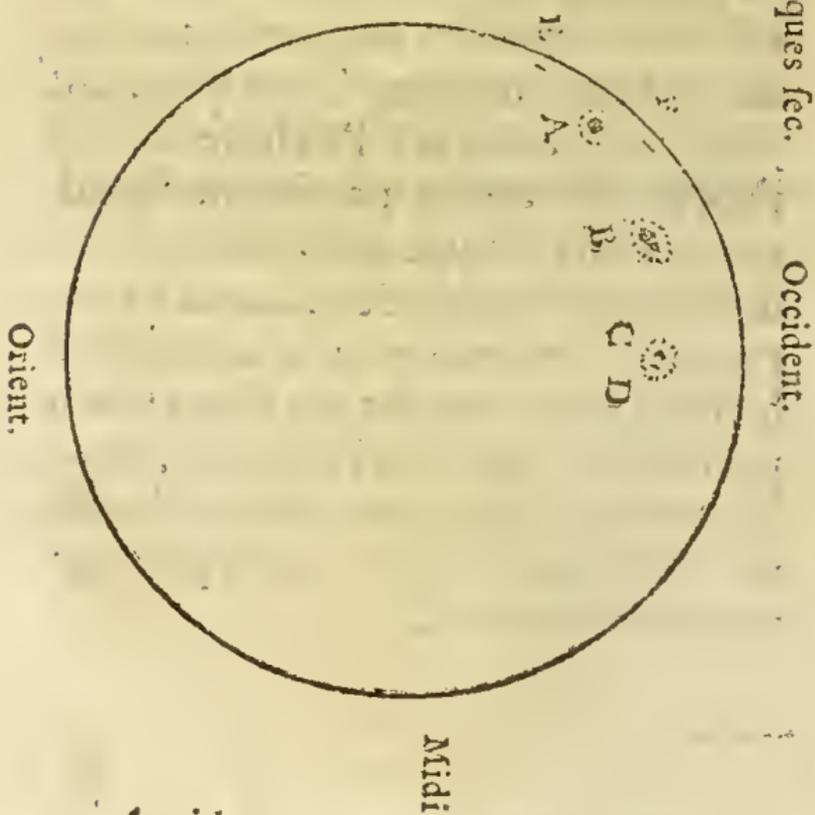
ARTICLE XXXV.

*OBSERVATION DE L'Eclipse de Soleil du 25. Septembre 1726. faite à Lyon dans l'Observatoire des P P. de la Compagnie de Jesus.*

**L**E jour même de l'Eclipse j'avois réglé sur le tems vrai deux pendules qui s'accordoient très-bien ensemble. je sçavois d'ailleurs par plusieurs observations faites les jours précédents, qu'elles avançoient de 20'' sur le tems moyen. Tout étoit disposé pour observer l'Eclipse lorsque j'apperçûs dans la partie du Soleil, par où elle devoit commencer, un amas considerable de taches. Le tems pressoit; j'en marquai le nombre & la situation, autant qu'il pût me le permettre. Les voici représentées de la maniere à peu-près, dont elles parurent par une lunette de six pieds qui renverse les objets.

*Avril 1727.*

Commencement	4 <sup>h</sup>	50.	quelques sec.	Occident.
La tache A. disparoît	4	58.	30	
Tache B. disparoît	4	59	57	
Tache C. disparoît	5	2	9	
Tache D. disparoît	5	2	14	Sept.
Le Soleil étoit éclipfé				
de trois doigts à	5	8.	38	
de quatre doigts à	5	16	1	
de cinq doigts à	5	24	15	



Avril 1727.

Il fut caché par la montagne de Fourviere, n'étant pas encore Eclipsé de six doigts, à 5<sup>h</sup>. 34'. 30". Je ne marque ici que les heures du tems vrai, toute correction faite.

Le commencement de l'Eclipse, non plus que le 5<sup>e</sup>. doigt, n'ont pas été observez avec assez d'exactitude. Ses taches E, F, étoient petites, peu obscures, & leur Immersion ne fut point observée. On n'a marqué que l'instant de l'Immersion totale des taches. La tache B demeura plus de dix secondes, depuis qu'elle eût touché l'ombre, jusqu'à ce qu'elle en fût entièrement couverte.

*RECUEIL DE CAS DE  
conscience, & de Questions qui con-  
cernent les matieres du Jubilé. Par  
un Religieux Carme Déchauffé de la  
Province de Bordeaux. A Bordeaux  
chez P. Calamy. In 12. page. 400.*

**N**ous croyons & faire honneur  
aux R. R. P. P. Carmes Déchauf-  
féz de la Province de Bordeaux, en  
déclarant que le sçavant Auteur, ici  
annoncé sous le simple nom de *Reli-  
gieux*, est leur Provincial; & garan-  
tir suffisamment envers le Public le  
merite du Livre, en avertissant que  
c'est le R. Pere. *Dudon*. Il s'est pro-  
posé de résoudre toutes les difficul-  
tez raisonnables, qui peuvent surve-  
nir tant aux Penitens qu'aux Con-  
fesseurs, au sujet & des devoirs qu'im-  
posent, & des pouvoirs que donnent,  
soit les Jubilez des années saintes,  
soit les autres Jubilez qu'on nomme  
*ad Instar*. L'ordre methodique que  
l'Auteur a suivi du général au parti-  
culier, d'œuvres en œuvres, d'un  
pouvoir à l'autre; son attention à ne  
proposer à la fois qu'une difficulté;

*Avril 1727.*

sa maniere de traiter chaque point sous la forme d'un cas de conscience ou d'une question ; ses décisions sçavantes sans embarras , précises sans obscurité , où la distinction des Jubilez est observée ; les termes des Bulles pesez ; le stile de Rome consulté ; les raisons déduites sans partialité , sans relâchement , sans rigorisme , mettent à portée quiconque peut avoir un doute , si simple ou si habile qu'il puisse être , d'en trouver ici à point nommé la résolution. Le Dictionnaire de *Pontas* , qui y est plus d'une fois redressé , peut s'enrichir sous le mot Jubilé de tout ce volume.

ARTICLE XXXVII.

*RELATION D'UN PHÉNOMÈNE, tel qu'il a paru à Lyon, le 19. Octobre 1726.*

**L** Es lumieres Septentrionales semultiplient : c'étoit un Phénomène inconnu dans ce Pays ; mais Samedi dix-neuvième du mois d'Octobre , il en parut une , dont les circonstances meritent d'être rapportées. Dès les six *Avril 1727.*

heures & demie du soir, on s'apperçut d'une lumiere assez grande du côté du Septentrion ; le Crépuscule l'effaçoit un peu, & l'on n'y fit pas alors grande attention. A huit heures la lumiere étoit si sensible, qu'elle se fit remarquer du Peuple même, à qui elle causa beaucoup de surprise & de frayeur. L'horison du côté du Septentrion étoit alors couvert d'un brouillard noir, & qui paroissoit assez épais. Au dessus s'élevoit comme un amas de nuages très-lumineux, qui paroissoient continuellement agitez. Ils étoient si déliez, qu'on voyoit distinctement à travers des étoiles de la seconde & de la troisième grandeur. Du côté du brouillard, cette lumiere étoit terminée assez regulierement, & formoit un arc, dont les bouts s'appuyoient sur l'horizon à l'Orient & à l'Occident, & étoient éloignez l'un de l'autre de plus de 60. degrez. De l'autre côté, elle étoit terminée par des especes de creneaux irreguliers, qui rouloient les uns sur les autres, & qui s'allongeant, ou se retrecissant sans cesse, ne conservoient jamais une même figure. De cet amas de lumiere, partoit continuellement

*Avril 1727.*

comme des bouffées d'une fumée blanche, qui se pouſſoient les unes les autres, & qui s'élevoient avec rapidité, quelquefois à la hauteur de plus de 45. degrez. Le ſpectacle en étoit magnifique, & ne reſſembloit pas mal à celui que donnent des vagues qui ſe ſuccedent les unes aux autres, ou à ces plis ſucceſſifs, que forment les vents dans des voiles qu'ils agitent. Quelquefois il s'élevoit tout à coup des eſpeces de nuages, qui augmentoient en éclat & en grandeur, à meſure qu'ils avançoient, juſqu'à ce que parvenus à une certaine hauteur, ils s'arrêtoient, & ſembloient vouloir donner le loisir aux ſpectateurs de les conſiderer; mais peu après leur lumière diminueoit, & ils diſparoiſſoient entierement, pour ceder la place à d'autres, qui leur ſuccedoient bien-tôt. Quelque fois c'étoit des rayons, ou colonnes de lumière, qui s'étendoient tout à coup, & occupoient un long eſpace du Septentrion au Midi. Les colonnes étoient immobiles, & duroient un peu plus d'une minute. Il n'en paroifſoit qu'une ou deux à la fois. Quelques-unes changeoient de couleur, & de blanches

*Avril 1727.*

qu'elles avoient d'abord paru, elles se teignoient en un beau rouge; alors elles s'étendoient en largeur, & ne ressembloient pas mal à un rézeau écarlate extrêmement délié, dont on auroit couvert une partie du Ciel. A ce spectacle qui n'avoit rien que d'agreable, il s'en joignit un qui avoit quelque chose d'éfrayant. La Montagne de Fourviere & celle des Chartreux, forment entre elles une espece de gorge, qui, par rapport à l'endroit où j'étois, se trouve à l'Occident d'Été. A huit heures & un quart, de cette gorge à peu près, il en parut sortir comme un nuage, d'un rouge de sang très-vif, qui s'élevoit sur Lyon, jusques à plus de soixante degrez, & en occupoit bien trente en sa plus grande largeur. Sa figure ressembloit à celle d'un faisceau de verges: ramassé vers l'endroit d'où il s'élevoit, il devenoit plus large, à mesure qu'il s'en éloignoit, paroissoit plus délié, & finissoit en branchages mal terminez. La couleur en étoit d'abord d'un rouge fort vermeil, & si éclatant, que les maisons qui en étoient éclairées, en paroissoient teintes; mais insensiblement cette couleur devint

*Avril 1727.*

plus foncée ; & à huit heures & demie, elle étoit presque semblable à celle d'un sang noir & caillé. A huit heures trois quarts , il n'en restoit plus aucune trace. A dix heures & demie , fut le plus beau point de vûë du Phénomene. Au lieu du broiillard noir dont j'ai parlé, une lumiere d'un beau verd rasoit l'horizon. Elle remplissoit un segment de cercle, dont la corde étoit d'environ quarante degrez. Le milieu qui répondoit assez exactement au Nord, étoit d'une couleur d'émeraude très-vive; les bords étoient d'un verd orangé, & moins éclatans vers l'Orient & vers l'Occident. Au dessus regnoit cet arc nébuleux & blanchâtre, tel que je l'ai déjà décrit , ayant son bord supérieur terminé irrégulierement, & dans une continuelle agitation. Il servoit comme de baze à des lances de feu, ou, si l'on aime mieux, à des rayons d'un beau rouge, qui en sortoient de tout côté : ils étoient fixes, sembloient avoir un même centre, & leur couleur étoit moins foncée, à mesure qu'ils s'éloignoient davantage de leur baze. Quelques-uns étoient renfermées entre des lignes paralleles ; d'autres al-

*Avril 1727.*

loient en diminuant, & se terminoient en pointes. Il y en eut qui s'étendirent jusques aux étoiles de la tête de Céphée, & à celles de Cassiopée. Insensiblement leur couleur s'affoiblissoit; les lances changeoient de figure, puis elles disparoissoient; mais elles étoient bientôt remplacées par d'autres. Ce qui dura près d'une heure, avec des varietez inexprimables. Ce fut à dix heures & demie, qu'il en parut un plus grand nombre à la fois. Le verd du milieu subsista long-tems, tantôt plus éclatant, tantôt moins, & ce ne fut qu'à minuit & demi, qu'il cessa entièrement de paroître. L'arc de lumière blanchâtre paroissoit encore à deux heures après minuit. Plusieurs personnes ont assuré, que ce même Phénomène avoit paru le Vendredi au soir; ce qui est sûr, c'est que le Dimanche, on vit encore au Septentrion une petite lumière, mais qui n'avoit rien de différent de celle du crépuscule que sa situation. Cette lumière Septentrionale est commune en Suède, & les Mémoires de l'Academie des Sciences, nous ont conservé plusieurs observations qu'on en a faites en France, depuis

*Avril 1727.*

puis

puis environ dix ans. Il paroît par ces mêmes Mémoires, qu'elle est au-dessus de la région, où se forment les nuages, sans cependant être au dessus de notre Athmosphère. Il y est dit que ce Phénomène, n'arrive que dans des tems chauds; cependant les jours qui avoient précédé celui-ci, avoient été froids pour la saison; l'on dit même communément en Suède, que c'est un signe de froid; & le tems où il paroît, semble le confirmer, puisque ce n'est guères que depuis le mois d'Octobre, jusqu'au mois de Mars inclusivement qu'on l'apperçoit. C'est presque toujours au Septentrion, & jamais ailleurs qu'à l'horizon, que cette lumière a été observée. Toutes ces circonstances semblent favoriser la conjecture de *Suno Arnelius*, rapportée, si je ne me trompe, dans les Mémoires de la Société Royale de Londres, de l'année 1714. Il croit qu'il faut attribuer la cause de ce merveilleux Phénomène à des feüilles de glaces, qui nageant dans la plus haute partie de notre Athmosphère, sont en état de recevoir & de réfléchir les rayons du Soleil, long-tems après qu'il a disparu

698 *Mémoires pour l'Histoire*  
de dessus notre horizon. Le Soleil se  
peint donc, selon lui, dans ces especes  
de miroirs, & l'impression de sa lu-  
miere étant répandüe, elle se multi-  
plie & se promene selon la situation &  
le mouvement, que les differentes agi-  
tations de l'air peuvent donner à ces  
glaçons. Les differentes couleurs qu'on  
a apperçu dans celui-ci, si semblables  
à celles des prismes, semblent encore  
autoriser ce sentiment; c'est aux Sça-  
vans d'en décider.

Avril 1727.

ARTICLE XXXVIII.

*RECUEIL HISTORIQUE, Chronologique, & Topographique, des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, & Prieurez de France, tant d'hommes que de Femmes, de Nomination & Collation Royale, &c. Par D. Beaunier Benedictin, d'entre les non-Réformez. A Paris 1726. Chez Alexis-Xavier-René Mesnier, rue Saint Severin au Soleil d'Or, & au Palais, in quarto, deux Volumes, pages 1090, sans la Préface & plusieurs Tables.*

**L**'Auteur patient & courageux de ce pénible & important Ouvrage, ne l'a point entrepris par une vaine ostentation. Son nom encore arrêté au frontispice & à la dédicace, ne paroît point dans ce long & glorieux dénombrement de Beneficiers.

C'est, avec vérité, que *D. Beaunier*, dit dans sa Préface, également équitable & modeste, que le titre de son Livre en est presque l'*Analyse*. Ce titre, qui, par cet avantage a prévenu notre Extrait, & le supplée depuis long-

tems, développe en effet dans une très-belle Ordonnance, toute la matiere du Livre. Il apprend que notre Auteur ne se bornant pas à exposer l'Histoire des Benefices, leurs fondations, leurs revolutions, leur situation, leurs droits, les édifices; en quoi déjà son Ouvrage s'éleve beaucoup au-dessus des pouillez vulgaires; attentif de plus à prévenir le desir principal de son Lecteur, il a rendu les marges aussi interessantes, que le fonds du Livre est sçavant; enrichissant l'une, à côté de chaque Benefice, des Florins & des Revenus que le Benefice procure; & en decorant l'autre, par les noms, les qualitez, les dignitez des Titulaires. Il donne une seconde fois ces sommes, qu'il vérifiera de plus en plus, dans un *Index* particulier des Benefices, lequel, imprimé séparément & en petit volume, ne seroit pas un Manuel peu recherché. Tout le *Recueil* est divisé en autant de parties, qu'il y a de Metropoles Ecclesiastiques dans le Royaume: les Archevêchez sont rangez selon l'ordre Alphabetique, hors celui de la Capitale, qui est mis à la tête. Sous chacun d'eux se

*Avril 1727.*

trouvent, dans le même arrangement, les Evêché de la Province; & sous chaque Evêché, toujours en suivant l'Alphabet, on trouve les Abbayes & Prieurez du Diocèse: d'abord, les Abbayes & Prieurez de l'Ordre de Saint Benoît, l'Auteur étant de cet Ordre; ensuite; ceux des Ordres de Saint Augustin; de Citeaux, de Prémontré, &c. Quelques peines que ce soit donné Monsieur l'Abbé *Beaunier*, quelques Collections qu'il ait faites, & quelques découvertes qu'il ait empruntées; il convient que plusieurs particularitez qui entroient dans son plan, ne sont point entrées dans son *Recueil*; parce que l'application & l'étude n'étoient pas toute la dépense qu'il en devoit coûter; pour faire plus de recherches, & se procurer des connoissances plus étenduës. Il supplie les Beneficiers, qui ont à cœur l'honneur de leur Titre, de le mettre en état d'informer plus exactement le Public; on en voit l'importance dans l'*Approbat*ion de M. l'Abbé *Richard*. Les changemens, qui, pendant l'Impression du *Recueil*, sont arrivez, ou aux Benefices, par de nouveaux Titulaires, ou aux Titulaires,

*Avril 1727.*

Gg. iij.

par de nouveaux Benefices, & de nouvelles Dignitez, ont obligé *D. Beau-nier* d'inférer, sous le nom d'*Additions*, quelques corrections. Mais comme ces changemens sont frequens, & presque journaliers, il se trouvera, sans doute, outre l'Auteur, des Lecteurs appliquez, qui auront soin à chaque Nomination, de marquer en marge, dans la Colonne des Titulaires, le nom du Beneficier nouveau.

La nature de ce Livre ne nous permettant point d'en faire un Extrait, parce qu'il est lui-même un *Recueil* d'Extraits serrez & concis; il nous suffira, pour en donner une idée, & faire concevoir l'étendue & l'importance du travail de l'Auteur, de présenter pour échantillon le premier article qui va s'offrir, & de transcrire, par exemple, celui de *Tournus*.

„ *Tournus*, ou *Tornus*, en Latin,  
 „ *Trenorchiensis*, seu *Sanctus Philibertus*  
 „ de *Trenorchio*, aut *Turnusium*, vel  
 „ *Trenorchium*, & *Tenurtium*, situé à  
 „ cinq lieuës de distance presque éga-  
 „ le, entre *Châlons sur Saône* & *Ma-*  
 „ *con*, est dans le *Mâconnois*. Ce ne fut  
 „ d'abord qu'un petit Monastere, ap-  
 „ *Avril, 1727.*

pellé la Congregation de *Saint Val-* “  
*rien*, jusqu’à *Charles-le-Chauve*. Ce “  
Prince le donna avec sa Terre & ses “  
dépendances, aux Moines de *Saint* “  
*Philibert* (Filbert) chassés par les “  
*Normans* de l’Isle de *Hero*, ou *Heria*, “  
aujourd’hui *Noirmoutier*. (Nermou- “  
tier) qui erroient avec *Geilon* leur “  
Abbé, & avec les Reliques de ce “  
Saint, depuis quarante ans, pour “  
éviter la furie des *Normans*. *Charles-* “  
*le-Chauve*, declare dans sa Patente, “  
qu’il a donné à ces Moines pour s’y “  
établir, la Ville qu’il appelle *Tornu-* “  
*cium*, & le Château voisin, qu’il “  
nomme *Trenorchium*, ou *Trenorcium*. “  
C’est dans le Château, que les Moi- “  
nes de *Saint Philibert* s’établirent: ils “  
furent toujours depuis, sous la garde “  
& protection des Rois de *France*. “  
Cette Abbaye devint très-florissan- “  
te, depuis qu’elle eût pris le nom de “  
*Saint Filbert*. L’Eglise ayant été con- “  
sumée par le feu, fut rebâtie l’an “  
1018. (& solennellement dédiée) “  
le 28. Août, sous le nom de *Saint* “  
*Filbert*. Après les persecutions, l’on “  
bâtit une Eglise sur son tombeau (de “  
*Saint Valerien*): elle étoit gouver- “

» née par un Prêtre particulier, du  
» tems de *S. Gregoire de Tours* : on y  
» ajouta, dans le Siècle suivant, le pe-  
» tit Monastere, dont je viens de par-  
» ler. Quelques Auteurs disent que  
» l'origine de l'Abbaye de *Tournus* est  
» inconnüe : mais d'autres fixent sa  
» fondation en 825. Ils ajoutent que  
» *Charles-le-Chauve* fit beaucoup de  
» bien à cette Communauté, & lui ac-  
» corda la petite Abbaye de *S. Pour-*  
» *çain*, par les Lettres Patentes de l'an  
» 871. *Geilon* ayant été fait Evêque  
» de *Langres*, en 880, il eut pour  
» successeurs en l'Abbaye de *Tournus*,  
» *Gautier & Blitgar*. Le Cardinal de  
» la *Roche-Foucault*, Abbé Comman-  
» dataire de cette Abbaye, l'a fait Sé-  
» culariser, & changer le Couvent des  
» *Benedictins*, en un Chapitre Sécu-  
» lier, du consentement de *Louïs XIII*,  
» par le Pape *Urbain VIII*, dont la  
» Bulle dattée de l'an 1623. a été en-  
» registrée au Parlement de Paris, en  
» 1627. Le *Pere Chifflet* a fait l'Histoi-  
» re de l'Abbaye de *Tournus*, sur ses  
» Titres : mais ce Pere, dans sa *Chro-*  
» *nique*, a fait quelques méprises. M.  
» *Juenin*, sçavant Chanoine de l'Egli-  
» *Avril 1727.*

le Collégiale de *Tournus*, a recueilli “  
quantité de Mémoires sur cette Ab- “  
baye, tirez des Tîtres principaux, & “  
de quelques Manuscrits; sur tout de “  
la vie & Translation de *S. Philibert*, “  
des Actes de *Saint Valerien*, Com- “  
pagnon de *S. Marcel*, & martyrisé “  
en 179. & de la Chronique de *Tour- “*  
*nus*, composé par *Falcon*, Moine de “  
ce Monastere. L'Eglise de l'Abbaye “  
de *Tournus*, paroît fort ancienne; sur “  
tout le Sanctuaire, le tour des Cha- “  
pelles, & l'Eglise souterraine. C'est- “  
là qu'on voit trois anciens Tom- “  
beaux. On croit que les deux pre- “  
miers sont ceux de *S. Valerien Mar- “*  
*tyr*, & de *S. Philibert*; ce qui est assez “  
vrai-semblable. On voit aussi dans “  
l'Eglise Superieure, le Tombeau que “  
le Cardinal de la *Paluë* s'étoit fait “  
construire de son vivant; mais il n'y “  
a pas été enterré. On y voit encore “  
la couverture d'un ancien Tombeau, “  
que le Cardinal de *Boiillon* a fait “  
ôter, pour faire une Chapelle. On “  
croit que c'étoit le Tombeau de “  
*Pierre*, premier Abbé de *Tournus*. “  
L'Abbé est Haut-Justicier dans la “  
Ville; & sa Justice s'exerce dans l'en- “

» clos de l'Abbaye, où il a toujours eu  
 » son Auditoire & ses Prisons. Il est  
 » le premier Dignitaire de son Ab-  
 » baye » .

## ARTICLE XXXIX.

OBSERVATIONS ON Dr.  
 Freind's History of Physick, &c.  
*C'est-à-dire, Observations sur l'Histoire*  
*de la Medecine de M. Freind, où*  
*l'on fait voir les fausses idées qu'il don-*  
*ne des Medecins anciens & modernes.*  
*Par C. W. M. D. Membre du Colle-*  
*ge Royal des Medecins d'Edimbourg.*  
*A Londres, in 8°. pagg. 65.*

SI l'on en croit l'Auteur de cette  
 Brochure, le but principal de *M.*  
*Freind*, en écrivant *l'Histoire de la Me-*  
*decine*, ç'a été de se donner d'abord  
 lui-même, & ensuite *M. Mead*, pour  
 les seuls Medecins qui soient aujour-  
 d'hui, & sur tout à Londres : Doc-  
 » tor Freind', principal Scheme, in  
 » Writing his History of Phisick,  
 » Was to represent him-self first, and  
 » a fter him Doctor Mead, as the only  
 » Physicians at this time, in London

*Avril 1727.*

especielly „. Car pourquoi cette Histoire seroit-elle aussi superficielle, & aussi défigurée que nous l'avons? Ce n'a pû être que pour servir le dessein ambitieux de son Auteur, en imposant au vulgaire capable de le regarder désormais, comme le plus habile de l'Antiquité, & l'unique Sçavant de nos jours dans sa profession. Cependant M. Freind, continuë son Critique, ne connoissoit guères les Auteurs anciens, dont il parle; & il sçavoit encore moins en quoi ils ont excellé „: He Was little „ acquainted With his Authors, and „ less in What they excelled „. Il a été assez malheureux pour ne nous en proposer communément, que les fautes, ou les plus foibles operations, à imiter. Ainsi, je ne me méprends pas beaucoup, lorsque j'assure que son but a été de faire une Satyre des anciens Medecins, aussi-bien que des nôtres mêmes „: So that the mistake should „ not be great, if I affirm'd, that his „ end seems to be a beinter on the an- „ cient, as wel as our own Physi- cians „. Après ce Préliminaire, l'Auteur en fait un autre, que nous omettons; parce que notre fin n'est pas de

traduire, ni de copier; mais d'extraire. Entrons donc en matière avec lui; contre l'Ecrivain de l'Histoire de la Médecine; lequel prétent s'établir une réputation sans bornes, par le décri de tous ceux qui l'ont précédé dans son Art.

Monsieur Freind avance d'abord, que les anciens Medecins n'ont jamais eu le *Nostrum*; c'est-à-dire, quelque secret particulier de la Profession. Il ajoute, que si quelqu'un d'eux passoit pour avoir le *Nostrum*; c'étoit-là, précisément la marque distinctive du Charlatan. Double fausseté. Car il est manifeste que ces anciens Medecins, de quelque Secte qu'ils fussent; avoient tous leur *Nostrum*; soit qu'ils le dûssent à leur étude; soit qu'ils l'eussent acquis par l'usage & par la pratique. Sur le premier moyen, est fondée la Médecine raisonnée; sur le second, est fondée la Médecine empirique, ou expérimentale. Le *Nostrum*, en ces deux sens ne sçauroit être disputé à ces premiers Maîtres, que par une basse jalousie, & que pour en flétrir les Inventeurs; tandis qu'on s'usurpe la gloire & l'avantage de l'invention. Ce

*Avril 1727.*

*Nostrum*, ils ne le publioient pas : mais on pourroit apporter ici de bonnes raisons de cette conduite ; bien que quelques faux Freres de la Profession leur en fassent un crime. Il est permis à tout Particulier (c'est le raisonnement du Critique), il est permis à tout Particulier de mettre à profit des découvertes, qui sont les fruits tardifs d'un long travail, & d'une expérience encore plus longue. Et ceux qui par zele pour le bien général, prétendent que la publicité de ces découvertes seroit très-avantageuse, se trompent fort selon lui. Que l'on fasse attention à l'expérience du Quinquina : s'il a produit des effets merveilleux, ce n'est point, parce qu'il a été employé par des ignorans, qui comptent sur sa vertu infailible. Je dis le même des autres remedes efficaces pour certaines maladies : si on s'avisoit de les communiquer ; delà, il s'ensuivroit, sans doute, la ruine de la Medecine, l'abus de ces excellens remedes. De tout ceci le Critique conclut, que c'est non seulement un droit à l'égard du Particulier ; mais encore un bien pour le Public, de ne pas reveler les découvertes.

*Avril 1727.*

les secrets, le *Nostrum*. Cependant M. Freind est d'accord avec son Critique, sur les frequens abus du *Quinquina* : mais, à son ordinaire, il n'étale ces abus que pour insinuer l'inutilité du remede même, & mettre en vogue celui qu'il dit lui être particulier. Misérable remede, essayé sans aucun succès ! Remede propre à *vuider la bourse du malade*, & qui marque au vraicoin le Charlatan ! *Nostrum*, qu'il ne peut tenir trop caché pour son honneur.

Le Critique avance. On ne sçauroit, dit-il, ouvrir aucun Livre de Medecin ; de quelque merite, quelque Secte qu'il suive, sans y trouver la pratique du *Nostrum*. On ne parle point encore des plus anciens, dont les autoritez & les exemples, sont contre le Docteur Freind, quoiqu'il ose se les revendiquer ; *Septalius, Sennertus, Heurnius, Riverius, &c.* Medecins renommez des deux derniers siècles, avoient leurs secrets, que d'autres Medecins ont précieusement récuëillis ; & on ne leur a fait nul reproche sur ce point. Les Gouttes de *Goddard*, sont toujours un secret pour nous ; & néanmoins elles sont préparées, & vendues par le Pré-

*Avril 1727.*

sident du College Royal des Medecins à Londres. Le Docteur *Sydenham*, l'un des plus habiles Empiriques, qui aient jamais été, a caché long-tems la composition de son *Laudanum* liquide. Le Président de notre College Royal, homme d'une très-grande pratique, accompagnée d'heureux succès, ne croit pas déroger à la gloire de la faculté, lorsqu'il fait usage de ses secrets. Le premier Medecin de Sa Majesté a les siens : & le Docteur *Cockburn*, l'un des plus profonds dans la Medecine raisonnée, a son *Arcanum*, qu'il ne communique pas, conformément à l'ancienne maniere. Et cette maniere ne se renferme pas en notre Isle : elle s'étend à tous les plus Sçavans de l'Europe, dans la Medecine. Le celebre Professeur *Boerhaave* a plusieurs secrets, & un en particulier, pour faire bien sortir la petite verole. Le Docteur *Radcliff*, en avoit aussi un grand nombre, au rapport du Medecin, qui nous le garantit, & qui n'avoit nul intérêt à le dire. Il est vrai que *Radcliff* étoit Empirique; mais ce n'étoit pas un homme du commun, pour user du stile de Celse, lorsqu'il parle.

Avril 1727.

de cette Secte : *Vir non mediocris*. Le nouvel Historien, reprend le Critique, s'est-il donc flatté de trouver des Contemporains assez ignorans, des Compatriotes assez simples, pour croire sur sa parole, que les anciens Medecins n'avoient point leurs secrets; & que ces secrets, selon lui, prétendus, étoient le signe Caractéristique, des gens auxquels on donne les noms ridicules de Charlatans & d'Empiriques. Il est à remarquer, que Monsieur Freind, pour se donner l'air d'un homme extraordinaire, prend le terme, *Empirique*, dans un autre sens que le commun des Medecins. A son avis, Empirique & Charlatan sont des mots Synonimes. On convient ici qu'il y a des Charlatans en Medecine, ainsi qu'en toute autre profession; mais on souhaiteroit bien qu'il ne confondît pas dans sa personne une science véritable avec la Charlatanerie.

Parmi les Anciens, ceux qu'on appelle aujourd'hui Empiriques, composoient une Secte à part: & c'étoit les Médecins qui s'attachoient uniquement à l'expérience: en ce seul point consistoit tout leur Art. Com-

*Avril 1727.*

me la nature paroissoit inaccessible à leurs recherches , & l'Anatomie très-inutile à leur fin ; pour prononcer sur une maladie , ils se contentoient d'en sçavoir les causes qui frappent les sens ; c'est-à-sçavoir , le froid , le chaud , l'excès , le défaut , la lassitude , &c. Alors ils appliquoient le remede , dont leur expérience leur avoit appris le succès en semblables occasions. Ils disoient que ce sont les remedes & non point les discours , qui guerissent les maladies. En telle sorte que , selon eux , un homme muet avec ses seules observations pratiques , pouvoit devenir un plus grand Médecin , que le plus éloquent personnage qui n'auroit point d'expérience. Or , bien qu'il manquât quelque chose à ces Empiriques , ils n'avoient pourtant nul rapport avec les Charlatans , qui n'ont ni la connoissance des maladies , ni l'expérience des medicamens pour en faire l'application.

Il n'est pas naturel de seindre ici des raisons , pour lesquelles une bête si grossiere domine dans la nouvelle Histoire de la Médecine. Et ce que

*Avril 1727.*

l'Auteur ignore les Sectes les plus communes des Médecins ? Ou bien est-ce avec réflexion qu'il en offre une idée fautive ? Mais comment à-t-il pu croire ses adversaires assez ignorans , pour ne pas appercevoir sa mauvaise foi ; ou assez foibles pour n'oser pas s'inscrire en faux ? Disons mieux : il sçavoit le pouvoir de certains mots sur des esprits credules , & que les mots de *Secrets* & d'*Empiriques* sont tout propres à décrier un ennemi dans l'idée du vulgaire ; sur tout lorsque ces mêmes mots se trouvent mêlez avec une érudition apparente , & avec beaucoup de lecture.

Le Critique ayant ainsi développé la véritable signification du terme ( *Empirique* ) & ayant montré que les Médecins , tant Rationaux qu'*Empiriques* avoient leur *Nostrum* ; examine les preuves de M. Freind , pour assurer qu'un Médecin étoit censé un Charlatan , dès-là qu'il usoit d'un *Nostrum* ou d'un secret. L'Historien dit : “ Aetius avoit recueilli quan-

” tité de Recettes , & entre autres ,  
 ” celles qui avoient été les plus van-  
 ” tées & les plus employées , comme

*Avril 1727.*

» le *Nostrum* , par leurs Inventeurs.  
» Quelques-unes de ces recettes ne  
» sont rapportées , ce semble , que  
» pour les rendre ridicules , & pour  
» faire connoître l'extravagance du  
» public qui les payoit fort cher. Le  
» même Aëtius , ajoute l'Historien  
» un peu plus bas , ne fait pas grand  
» cas de ces remedes , & n'en louë pas  
» les succès par sa propre experience ;  
» ainsi qu'il louë avec raison ceux de  
» son *Philonium* ». Ce *Philonium* ,  
l'Historien suppose qu'il n'a jamais  
été un *Nostrum* , & voudroit bien  
qu'on en fût persuadé. Mais afin que  
la fidelité de Monsieur Freind ne soit  
nullement suspecte dans ce récit , il  
proteste hautement que telle étoit la  
pratique des Anciens , & qu'elle doit  
être un modele éternel pour leurs suc-  
cesseurs : " This was the Practice of  
» the Antients , and ought to be a  
» perpetual model for their succes-  
» sors ». A la premiere réflexion sur  
le raisonnement de l'Historien , dit  
son Critique , il est visible qu'il aban-  
donne sa propre cause : car il avouë  
que les Anciens avoient leur *Nostrum* ,  
quoiqu'il nie qu'ils eussent leurs se-

*Avril 1727.*

crets ; & ces termes néanmoins sont Synonimes. D'ailleurs, si Aëtius rapporte *quelques-uns* des *Nostrums*, uniquement pour les rendre ridicules (ce qui ne se prouvera jamais) certainement il estimoit donc tous les autres : sans cela, pourquoi en eût-il fait mention ? Convenoit-il à un scavant, à un curieux, à un homme sensé, tel qu'il étoit, de ramasser à grands frais les meilleurs recettes de ses Prédecesseurs ; pour faire entendre aux siècles à venir, qu'elles ne valoient rien ? Lequel des deux imite plus exactement l'érudition & la sagesse des Anciens ? Ou celui qui marchant sur leurs traces, découvre par ses soins d'excellens remedes, dont il fait un mystere au Public, s'il le juge à propos ? Ou celui qui, sous le masque de la modestie, s'efforce de détruire tout système, excepté le sien ? Il est bon d'observer en passant que les Charlatans que nous représente le Docteur Freind ; n'ont jamais existé que dans son idée, & ne seront jamais reconnus que de lui seul. Puisque ces gens-là réussissoient dans l'application des remedes, en sorte qu'ils avoient l'esti-

*Avril 1727.*

me & la consideration de leur siècle ; nous manquons bien de Charlatans aujourd'hui, que la *matiere medicale* est si déchûe de sa perfection.

Le Critique presse son adversaire ; & il lui demande comment Aëtius s'est déclaré contre les *Nostrums* ; vû que le passage cité dans la nouvelle Histoire ne prouve ce fait en aucune façon ? Est-ce que l'Antidote de *Nicostratus* pour la colique est décrié, à cause du nom d'*Isotheos*, qu'on lui donne ? Aëtius ne pouvoit pas s'en offenser, & n'avoit nul prétexte de condamner l'*Isotheos*, pour être un *Nostrum*. Quand il y auroit quelque sorte d'irréligion à nommer *Isotheos* l'Antidote de *Nicostratus* ; cette irréligion ne concludroit pas contre la réalité des secrets en matiere de Médecine. Mais, ni Aëtius ni Freind ne doivent trouver à redire à cette expression ; quoique le dernier avec beaucoup d'humilité, la qualifie présomptueuse : elle est à peu près présomptueuse, comme l'épithete, *divin*, que le même attribue à l'*Opium*. En effet nous voyons que le terme *Isotheos* est souvent confondu avec le

Avril 1727.

terme *divin* dans Homere; lorsque ce Poëte décrit quelque qualité extraordinaire, ou d'un homme ou d'une chose inanimée. Et de même, le sens naturel de l'*Isotheos* de *Nicostratus*; c'est que son Antidote est un remede merveilleux, admirable, souverain pour la colique. A l'égard du prix exorbitant de cet Antidote, il n'en est pas dit un mot dans *Aëtius*. Les gens qui proposent pour modele *Gabriel l'Empirique*, & qui ne donnent que de vaines paroles, pourroient bien s'abstenir de reprocher qu'on vend trop cher des remedes réels.

L'autre Article; sçavoir qu'*Aëtius* ne louë pas les *Nostrums*, après-en avoir fait l'experience, ainsi qu'il louë le *Philonium*; est absolument faux. Car, parlant de quelques remedes pour les yeux, il recommande positivement, & il exalte fort le *Theodotium de severus*. " On trouve ce Theo-

„ dotium, dit *Aëtius*, beaucoup plus

„ efficace que tous les autres reme-

„ des dont je viens de parler. Son ef-

„ ficace est si grande, que les termes

„ manquent pour l'exprimer. Ceux

„ qui entendent expliquer sa merveil-

*Avril 1727.*

„ leuse vertu, en sont frapez, & n’y  
„ ajoutent pas foi tout-à-coup. Quand  
„ ce *Collyre* est préparé comme il  
„ faut; dès le commencement du mal,  
„ & qu’on l’applique sur l’œil avec  
„ une éponge; bien-tôt sa vertu se  
„ fait sentir au malade, par le soula-  
„ gement qu’elle apporte à sa dou-  
„ leur. Ne sont-ce pas là des éloges  
formels du *Theodotium*? N’est-ce pas  
de la bouche-même d’Aëtius qu’ils  
partent? N’est-ce pas après l’expé-  
rience qu’il a faite du remede, qu’il  
en honore ainsi l’Auteur? Nous ne  
pouvons donc assez nous étonner,  
qu’on nous dise avec un ton d’assûran-  
ce; que jamais nul *Nostrum* n’a été  
approuvé par *Aëtius* sur sa propre ex-  
perience. Y-a-t-il quelque chose dans  
cette citation, qui puisse justifier ce  
qu’avance Monsieur Freind; que le  
*simple exposé des faits* qu’il a rappor-  
tez, suffit pour convaincre de four-  
berie tous ceux qui vendent des se-  
crets; & de folie, tous ceux qui en  
achètent? Mais comme l’Histoire ne  
fournit rien à Monsieur Friend, qui  
favorise son parti; il sçait du moins  
mettre en œuvre la crédulité du vul-

*Avril 1727.*

gairé ignorant : il se retranche par un tour de souplesse, sur les remèdes universaux ; & dérobe adroitement à l'attention le sujet présent, lequel est d'exposer la différence entre les remèdes secrets & les remèdes universaux : & cette différence est infinie. De cette sorte, conclut le Critique, la bonne foi de l'Historien moderne devient encore plus suspecte que son habileté : *so much, as to being the virtue of our Historian more into doubt, than his Knowledge, &c.*

Ici, le Critique invite Monsieur Freind à lire l'endroit de l'Ouvrage d'*Aëtius*, où le *Philonium* est loué comme il mérite de l'être. Il est clair que le *Nostrum* n'y est pas méprisé, & que le *Theodotium* y est exalté autant que le peut être un remède dans la Médecine ; quoique l'ennemi déclaré des secrets pense autrement : mais pourquoi du moins le *Philonium* mérite-t'il tant d'éloges ? Le Docteur répondra-t'il que ce n'étoit pas un *Nostrum* ? Il convient déjà que ce remède ne ressemble point à ceux des Charlatans que l'on a proscrits par un Bill, ainsi qu'il s'exprime joliment. Il pouvoit ajout-

ter que ce remede, qui guérit de tant de maladies, *n'a point son pareil pour ses qualitez excellentes.* Il reste maintenant à lui montrer que le *Philonium* étoit un *secret*, un secret long-tems caché, & un secret inventé, non point par quelque Medecin de la Secte Empirique, mais par un de la Secte des Rationaux. Cependant le Lecteur se rappellera, que la premiere Secte n'étoit point au-dessous de l'autre, & qu'elle n'est appelée une charlatanerie que dans l'Histoire Moderne. Venons maintenant à la preuve; après quoi tout le monde sera convaincu que le *Nostrum* étoit commun parmi les Anciens; que le *Nostrum* peut guérir plusieurs maladies; que le *Nostrum* a été inventé & tenu secret par des Medecins Rationaux.

*Galien* traitant des remedes Anodins ou lenitifs, & bons pour la colique, nous apprend que le *Philonium* avoit été très-longtems dans une fort grande estime; qu'il étoit également & le plus ordinaire & le plus ancien des remedes de cette espece. Par les termes (*de cette espece, ou de ce genre*) on doit entendre les Antidotes, com-

me le *Mithridate*, & le simple *Hiera* : & bien que le *Philonium* ne soit pas plus ancien que le *Mithridate* ; il est du moins son contemporain, pour user de cette expression. Ainsi, soit dit en passant, l'on voit que le *Philonium* est mis au rang du *Mithridate*, & qu'il est proscrit par le *Bill* contre la charlatanerie, selon l'Historien Moderne. Voilà comme il traite, sans y penser, son admirable *Philonium*. D'ailleurs, ce merveilleux remede est aussi un *Catholicon* semblable en quelque façon au *Mithridate*, & guérit trente maladies : marque certaine de charlatanerie, au jugement de Monsieur Freind : moyen en même-tems admirable, pour soutenir que le *Philonium* n'étoit pas un *Nostrum*, un secret. C'est au Docteur de s'accorder ici avec lui-même, ou plutôt avec *Galien*. Et en effet, afin qu'on ne croye pas que nous cherchons à ébloüir le monde par une apparence d'érudition, il n'y a qu'à s'en rapporter à *Galien*-même sur ce point : il nous dit que *Philon* avoit écrit en Vers Grecs sur le *Philonium* ; que dans ces Vers il introduit d'abord ce remede, qui parle,

*Avril 1727.*

qui détaille ses vertus, & qui, enfin explique sa composition. Les maux dont ce remede est la guérison, sont; la Pierre, la Gravelle, les Convulsions, les Consomptions, les douleurs de Rate, d'Estomach, l'Athme, les Crachemens, ou Vomissemens de sang, les douleurs exterieures de Reins, la Colique, la Pleuresie, la Toux, le Rhûme, &c. Le remede personifié en Anglois d'après le Grec, termine l'éloge de Philon, & le sien par ces deux Vers:

„ *A mighty Treasure to the Learn'd*  
„ *and Wise*  
„ *He lest : But dul and stupid men I do*  
„ *despise.*

C'est-à-dire : il laisse (*Philon*) un riche Trésor aux Sçavans & aux Sages : & moi je méprise les ignorans & les fots.

Revenons. Monsieur Freind reconnoît authentiquement, que les excellentes qualitez du *Philonium* surpassent tous les éloges qu'on en peut faire. Et néanmoins, dans la maniere vague & confuse dont il s'exprime, on

voit conséquemment qu'il le regarde comme une drogue de Charlatan. Car ce remede guérit de trentemaladies ; il triomphe même de la mort : *Death is slain by me*. Tel est le raisonnement du Critique ; après quoi il s'écrie " Il est  
 „ étrange que de petites vûës d'interêt  
 „ fassent avancer des choses , qui des-  
 „ honorent la probité & le sçavoir.  
 „ Non , l'Historien Moderne n'a pû  
 „ être induit à dégrader ainsi le *Philo-*  
 „ *nium* , que par son mépris déclaré  
 „ pour ses contemporains en Medeci-  
 „ ne , & par la présomption vaine de  
 „ surprendre la crédulité des person-  
 „ nes de toute condition „ .

C'est une erreur encore pire , s'il se peut , que la premiere , de prétendre que Philon n'a jamais fait un mystère de son remede ; & de supposer que la composition en est très-intelligible. Il ne faut que la traduire de *Galien* en Langue vulgaire ; on verra si tout Medecin & tout Apotiquaire la comprendront en la lisant ; s'ils pourront *sans peine* expliquer la Mythologie , dans laquelle elle a demeuré cachée au Public pendant deux siècles , suivant la commune opinion. Le Critique tra-

*Avril 1727.*

duit ensuite dans sa Langue cette même composition, laquelle remplit une page entière, & assez serrée. Donnons-en quelque chose en François, afin d'en laisser du moins un essai . . . . .

» Mettez une dragme d'*Eubœan Nau-*  
» *plium*, & autant du Meurtrier du  
» fils de *Menetius*, qui est renfermé  
» dans une poitrine de Mouton . . . .

» Prenez vingt dragmes de *Flamme-*  
» *blanche*, & autant de fèves de Porc  
» d'*Arcadie*: lisez *Pium*, & ajoutez  
» l'Article Grec du genre masculin au  
» commencement du mot . . . . Pre-

» nez une dragme d'une Plante que  
» mal-à-propos on appelle une Raci-  
» ne, & qui vient de la Contrée fa-  
» meuse, à cause de *Jupiter de Pisso-*  
» *eum*, &c . . .

Tel étoit l'état du *Philonium*; ce remède qu'on ne sçauroit assez louer, del'aveu de Monsieur Freind: *A Medicine never enough to be commended.*

Et c'est dans ce stile obscur, énigmatique, mystérieux, mythologique, que ce secret resta longtems caché. En effet, poursuit le Critique, je défie toute la Faculté de citer une seule *Recette* dans nos *Pharmacopées*, laquelle

ne soit pas plus intelligible, que celle que *Philon* à laissée : je demande même à la Faculté, s'il est quelqu'un qui comprenne bien le sens de la dernière, immédiatement après l'avoir lûë dans les termes de *Galien*.

Ce remede en dernier lieu, n'étoit pas seulement un *Nostrum* ; mais il avoit été inventé par un Medecin de la Secte des *Rationaux*, & non de celle des *Empiriques*. *Philon* étoit un *Dogmatiste*, lequel avoit confié ce *Trésor* à ses fidèles amis, pour n'être jamais communiqué à des ignorans & à des imbeciles. Comme donc ce *Philon* n'étoit pas un *Empirique*, il s'en falloit bien qu'il fût un *Charlatan*, malgré son *secret*.

Le Critique invite en cet endroit tous les passionnez admirateurs de la Science & de la Sagesse de Monsieur *Freind*, de vouloir bien suspendre leur jugement sur l'une & sur l'autre ; & d'attendre jusqu'où leur ami tiendra ferme contre les *Empiriques* & contre les *Nostrums* : car l'occasion est belle pour lui, de changer, dit-il, de sentiment sur ces Articles. Il est surprenant, reprend-t'il avec ironie, que le *Philo-*

*Avril* 1727.

*nium* reçoive tant d'éloges, par la raison qu'il n'étoit point un *secret* ; puisqu'il a été profondément caché dans la Mythologie, pendant deux siècles. Ce seroit trop offenser M. Freind, de le soupçonner de n'avoir jamais lû Galien ; & ce seroit l'offenser encore davantage, de l'accuser de n'avoir pas même lû l'Histoire de la Medecine de Monsieur *le Clerc*. Cependant s'il a lû les Auteurs ; ou bien il ne les a pas entendus, ou bien il leur fait dire à dessein le contraire de ce qu'ils pensent : c'est à lui d'avouer l'une ou l'autre, ou son ignorance, ou sa mauvaise foi ; il n'y a pas de milieu.

Après ceci, le Critique fait une diversion pour tomber sur Monsieur *Mead* ; sans que Monsieur Freind y perde pourtant rien. Le Livre de Monsieur *Mead* sur la *Peste* nous représente bien ces Auteurs qui promettent beaucoup ; mais qui comptent encore plus sur leurs Prôneurs, que sur leurs propres raisons. Les termes d'*Infection* & de *Contagion* y sont misérablement pris dans un sens opposé à celui des Medecins : & la défense de cet Ouvrage est également misérable dans l'Histoire.

728 *Mémoires pour l'Histoire*  
re Moderne. " C'est une idée des der-  
„ niers tems , dit Monsieur Freind ,  
„ de nier qu'il y ait de la Contagion  
„ dans quelques maladies , & dans la  
„ maladie terrible qu'on nomme la  
„ Peste. „ . Sur quoi le Critique re-  
prend : il étoit à propos que l'Histo-  
rien nous apprît quels sont les Méde-  
cins , sur qui cette idée a prévalu ; pour  
moi , je ne sçache aucun Auteur , qui  
nie qu'il y ait des maladies Conta-  
gieuses. Mais , continuë le Critique,  
ce discours montre-t'il que l'*Infection*  
& la *Contagion* sont des termes syno-  
nimes ? C'est pourtant ce qu'il s'agit  
de prouver contre le sentiment géné-  
ral. Ainsi Monsieur *Mead* reste sans  
défense de ce côté-là. C'est une étran-  
ge *assertion* , ajoute-t'il , que toute la  
terreur de la Peste , à en juger par le  
Livre de M. *Mead* , consiste dans la  
Notion d'être *contagieuse* , ou dans ce  
qu'elle peut gagner d'un sujet à un au-  
tre , quel qu'il soit. C'est l'érudition  
complète de ce Medecin , & de son  
Défenseur sur cette matiere. Il seroit  
bien à souhaiter que cette maladie n'eût  
rien de plus terrible que sa définition,  
inconnuë aux plus sçavans Médecins

*Avril 1727.*

depuis environ deux siècles . . . . . Les plus habiles Médecins *Grecs & Arabes*, expérimentez sur la maladie de la *Peste*, mettent bien de la différence entre l'*Infection* & la *Contagion*? Ce n'est pas tout; ils nient que la *Peste* se communique par le toucher, ou par la *Contagion* . . . . . Mais la *Lepre* gagne par *Contagion*. Ce n'est pas plus une conséquence par rapport à la *Peste*, que par rapport à la *Goutte* ou à la *Pierre*, répond le Critique. Ainsi Monsieur Mead est encore mal défendu de ce côté-là par Monsieur Freind, &c.

De cette digression, le Critique passe à la justification d'un remède, contre lequel son Adversaire s'est élevé, & dont il nous convient d'abandonner l'examen aux gens de la Profession. Ensuite il accuse Monsieur Freind d'une nouvelle calomnie: c'est au sujet de la solution d'un Problème sur la dose des Médecines purgatives & vomitives, que l'on détermine pour tout âge, pour toute complexion, pour tout changement de constitution, dont le corps humain est susceptible. Malgré les efforts de Monsieur Freind, pour mettre la solution de ce Problème-

me dans le décri , elle a été jugée une démonstration , dit le Critique. Enfin ce Critique reproche à l'Historien Moderne ses infidelitez sur plusieurs autres Auteurs ; *sur Ackindus , sur Averrohes , sur Avendoer , &c.* Il cite au long les propres paroles de ce dernier , lesquelles sont décisives contre Monsieur Freind , si elles sont fidèlement traduites , comme c'est à nous de le supposer. Au reste , nous ne prêtons rien du notre , ni au Critique , ni à son Adversaire ; & nous avons simplement rendu par tout les termes mêmes de la Brochure.

ARTICLE XL.

*HISTOIRE ROMAINE*  
depuis la fondation de Rome avec  
des notes Historiques, Géographi-  
ques, & Critiques, &c. Par les PP.  
Catrou & Rouillé de la Compagnie  
de Jesus. Tomes V. VI. VII. VIII.  
A Paris, chez Rollin, de Lespine,  
& J. B. Coignard 1726. in 4°. To-  
me V. pp. Tome VI. pagg.

**D**Ans les Tomes précédens de  
cette *Histoire*, on a vû Rome  
sortir, pour ainsi parler, du sein de  
la Terre, prendre la forme d'un Vil-  
lage, puis d'une Ville, se dévelop-  
per peu-à-peu sous les Rois, & s'é-  
tendre enfin comme République, jus-  
qu'à tenir un rang considérable par-  
mi vingt ou trente Peuples d'Italie.  
Alors ses accroissemens furent plus  
tardifs. Il lui fallut du tems pour  
s'affermir. Les operations du dedans  
l'emporterent sur celles du dehors,  
afin de donner, par des progrès in-  
sensibles, une forme constante à un  
Gouvernement qui devoit être celui

*Avril 1727.*

Hh vj

732 *Memoires pour l'Histoire*  
du monde entier. On a vû l'équilibre  
entre le Peuple & le Sénat souvent  
rompu ; & toujourn rétabli. On va le  
voir desormais tellement fixé, que  
la République devenuë presqu'iné-  
branlable par les profondes racines  
qu'elle a jettées, employera moins de  
tems à s'élever au comble de la gran-  
deur, qu'elle n'en a mis à s'établir &  
à se fortifier. C'est à ce point de vûe  
que les nouveaux Auteurs de l'His-  
toire Romaine nous ont conduits  
comme par degrez, pour nous étaler  
des spectacles plus intéressans ; à sça-  
voir, la Conquête de l'Italie, de la  
Sicile, & de l'Afrique ; c'est-à-dire,  
la Guerre des Samnites, celle de Pyr-  
rius, la premiere Punique, & les  
commencemens de la seconde qui fut  
si fertile en grands événemens.

Nous nous bornerons dans cet Ex-  
trait à faire une récenfion courte &  
générale des huit Livres qui com-  
posent le V<sup>e</sup>. & le VI<sup>e</sup>. Volumes, où  
les Samnites, l'Epire & Carthagé,  
jouent les principaux rollés. On y  
reconnoit d'abord les Romains, au  
bout de quatre siècles, plus foux de  
liberté & de bien public que jamais,

*Avril 1727.*

plus braves que sçavans dans la Guerre , & plus auîteres que vertueux. Mais on voit leur amour pour l'Etat, se tourne en une ambition démesurée de s'aggrandir ; leur bravoure , se former en art militaire ; & leur vertu républicaine , se polir , se mêler de vices , & se conserver toutes fois assez long-tems , même en dégènerant. Une équité réelle & quelquefois apparente , couvre leur ambition. C'est pour ménager un commerce mutuel , que les Romains se font des Alliez : c'est pour venger ou punir ces Alliez , que Rome fait la Guerre en leur faveur ou contr'eux ; voilà le prétexte. Mais au fonds , elle vient à bout d'engloutir les Etats voisins ; voilà son but.

Les *Sannites* l'avoient pressenti ; & delà vient sans doute cette haîne opiniâtre contre une République , dont ils furent enfin les victimes. On développe dans le V<sup>e</sup>. le sujet , le commencement , les intervalles , les progrès , & la fin de cette curieuse Guerre , qui dura plus de soixante & douze ans , & qui procura aux Romains trente & un Triomphes. Le

*Avril 1727.*

Samnium , Etat médiocre & renfermé dans des bornes très-étroites , semble se reproduire & renaître de ses cendres , après chaque bataille. Malgré ses pertes fréquentes , ce Peuple trouve en lui-même des ressources d'hommes , presque aussi incroyables que ses prodigieuses richesses. Non content de lutter par lui-même contre une République ambitieuse , il lui suscite pour ennemi tout ce qu'il y a de Peuples jaloux de leur liberté. La République de son côté fait face à tout , multiplie ses Armées , & renouvelle sans cesse ses Généraux. On voit agir tantôt des Consuls , tantôt des Dictateurs ; & par une liaison imperceptible , qui fait le charme de l'Histoire , on passe d'un spectacle de Guerre à des vûes de politique & de Gouvernement. Les faits moins éclatans sont tellement ménagés , qu'ils n'offusquent pas les objets principaux : ils sont néanmoins assez étendus pour faire sensation : chacun d'eux occupe la place qu'il doit avoir ; & tous s'entre-lassent de manière , qu'ils forment cet enchaînement Historique qui intéresse le Lecteur , &

*Avril 1727.*

qui suspend la curiosité jusqu'au bout des événemens considérables. Telle est la distribution des faits, soit de Paix soit de Guerre, parsemez dans l'affaire des *Samnites* : distribution que l'art sçait accorder avec celle des tems ; car c'est particulièrement sur ce point, que les Auteurs se sont appliqués à jeter beaucoup de lumière. *Tite-Live* guidé par des Mémoires peu corrects, avoit répandu quelque confusion dans les années consulaires : mais au moyen des Fastes Capitolins, & d'une critique judicieuse, on le réforme, on remplit les vuides qu'il a laissez, on rétablit les dattes de certains Consulats, on le confronte avec d'autres Ecrivains & avec lui-même, pour le corriger par ses propres paroles. C'est le sujet de plusieurs notes qui confirment le texte, & dont quelques-unes sont portées jusqu'à la démonstration, par exemple, celles qui roulent sur la premiere Dictature de *Cajus Mænius*. *Tite-Live* fait entendre que ce *Mænius* n'a été Dictateur qu'une fois, l'an de Rome 433. & l'on prouve par *Tite-Live* lui-même, qu'il

*Avril 1727.*

faut suivre les Fastes Capitolins. En effet, l'Historien Romain cite une Harangue de *Sempronius*, prononcée l'an 443. où ce Romain parle de *Manius*, comme d'un homme qui avoit quitté la Dictature depuis *dix ans* : ces *dix ans* s'accordent juste avec les Fastes Capitolins; on ne peut les accorder avec le recit de Tite-Live. Qu'en conclure? Sinon que la contradiction de Tite-Live " est une " preuve sensible de sa fidélité à ré- " présenter les anciens Monumens de " l'Histoire, dans leur entier & sans " aucune altération » ; & que cette fidélité donne un nouveau poids aux Fastes Capitolins.

Les grands Acteurs qui paroissent avec éclat dans la Guerre des *Samnites*, sont sans contredit *L. Papirius Cursor*, & *Quintus Fabius Maximus*. Nous passons les autres: hé! combien de Héros parmi eux! mais c'est sur ces deux-ci principalement que le Lecteur arrête la vûë; non seulement à cause du célèbre démêlé qui les rendit toujourns ennemis, quoiqu'également occupez du bien public; mais parce qu'en effet c'étoient deux hom-

*Avril 1727.*

mes d'un mérite extraordinaire. " Ce  
" qu'on peut dire d'eux , c'est que *Pa-*  
" *pirius* fut plus sage Capitaine & plus  
" modéré ; mais que *Fabius* fut plus  
" hardi & plus entreprenant. S'il est  
" vrai que l'un eût arrêté Alexandre ,  
" s'il fût venu en Italie , l'autre seroit  
" devenu un autre Alexandre , s'il  
" avoit été Roi , & s'il avoit conduit  
" une Armée tout-à-fait dépendante  
" de ses ordres. Enfin , l'un étoit né  
" pour être le soutien de sa Patrie ;  
" l'autre pour être un Conquerant ra-  
" pide & infatigable „ . Ces portraits  
sont tirez d'après leurs actions : &  
l'on voit en effet que l'un étoit le  
Turenne & l'autre le Condé de ces  
tems-là.

Quant aux bons ou mauvais suc-  
cès de cette Guerre , celui qui frappe  
le plus , est la fameuse embuscade des  
*Fourches Caudines* , où la fierté Ro-  
maine fut si tristement humiliée. On  
voit *Pontius* , ce Général des Samni-  
tes si recommandable d'ailleurs par  
sa bravoure , recourir à un stratagé-  
me , dont il étoit difficile aux Romains  
de se défendre : il se cache entre d'af-  
freux rochers , & fait courir le bruit

*Avril 1727.*

que Lucerie est attaquée. Les Consuls *T. Veturius*, *Calvinus* & *Sp. Postumius* ne balancerent pas à courir au secours d'une Ville Alliée : mais il falloit faire un circuit épouvantable, ou entrer dans des défilez par le plus court chemin : ils y entrèrent. A en juger par cette faute, les Romains n'étoient encore guères au fait de la Guerre : aussi mettoient ils leurs fautes à profit par la suite. A mesure qu'on avance, on sent qu'ils se perfectionnent. A l'égard de leur ordre de bataille si nettement expliqué dans ce Volume, il fut toujours bon, & jamais ils ne le changerent. Le Lecteur en suivant les Consuls & l'Armée Romaine à travers d'horribles précipices, entre, sans y penser, dans leur embarras. Ils se trouvent enfermés de toutes parts dans un vallon marécageux : plus d'espoir de retour, ni de salut. Il fallut se rendre à discrétion. Ce fut alors que *Pontius* flétrit pour jamais la majesté de Rome, en faisant passer sous le joug, les Consuls, les Officiers, & les Soldats, en un mot presque toute la République en Corps. Les suites de cet affront

*Avril 1727.*

sanglant suspendent toujourns l'attention ; & l'on ne cesse d'y penser , que lorsqu'à force de victoires & de triomphes , l'outrage paroît , sinon effacé , du moins vengé. Les réflexions qu'on lit , sur l'avis du Pere de Pontius , sont un assaisonnement , qui , en prolongeant le recit , le rendent plus agréab'le. Ce Pere de *Pontius* , nommé *Herennius* , étoit une bonne tête : il falloit qu'on le regardât comme l'ame de l'Etat Samnite , puisqu'on lui envoya par des chemins impraticables & fort loin , jusqu'à trois Députations , pour sçavoir ce qu'on feroit des Romains pris dans les filets. *Herennius* ; en vieux politique , répondit énigmatiquement , à la maniere des Oracles : “ *Je conseille à mon*  
„ *filz* „ , dit-il la premiere fois , “ *d'ou-*  
„ *vrir avec humanité le passage aux*  
„ *Romains , & de les laisser aller à Ro-*  
„ *me , sans verser leur sang , & sans*  
„ *attenter à leur liberté* „ . Ce fut bien pis la seconde fois , quand les Samnites ayant cru qu'*Herennius* n'avoit pas compris leur pensée , ni l'état de l'Armée Romaine , lui renvoyèrent le Courier. “ *Annoncez au Con-* “

*seil de ma part,* » dit alors Herennius, « *qu'il n'épargne le sang Romain, & qu'il les fasse tous perir sans* « *misericorde* ». Qu'elle contradiction ! Pour le coup, on crut dans le Camp Samnite, que le Vieillard avoit perdu le sens. Toutefois, par respect pour son expérience, on l'engage à venir s'expliquer lui-même. Son double Oracle couvroit un sens admirable : il vouloit tout ou rien ; c'est-à-dire, ou qu'on gagnât entièrement le cœur de l'Ennemi par une générosité heroïque, ou qu'on l'écrasât tout-à-fait, pour le mettre hors d'état de nuire. Il avoit raison : la suite le fit bien voir ; mais on le sentit trop tard. *Pontius* prit un parti mitoyen qui gata tout. Il voulut se satisfaire, en couvrant la République d'un opprobre ineffaçable. Par-là il l'aigrit, & la mit dans la nécessité de violer son équité naturelle, pour se venger, comme elle fit, jusqu'à éteindre le nom Samnite. Tout l'avantage que *Pontius* tira de sa victoire, ce fut de convaincre Rome d'injustice à la face de la Postérité. Cette intrigue est, pour ainsi dire, le fil qui guide les Lec-

*Avril 1727.*

teurs jusqu'au dernier dénoûment de cette Guerre.

Un autre morceau curieux , c'est celui du Serpent d'*Epidaure*. Tous les Ecrivains Payens sont convenus de donner un grand air de Miracle à cette aventure , qu'ils racontent d'une manière fort circonstanciée. Le *Pere Catrou* n'a omis aucune des circonstances , pour ne pas contredire l'Antiquité : mais il démêle si naturellement la fourberie , qu'il fait disparaître le prétendu prodige , sans altérer le fait. Le voici. *Esculape* étoit devenu Dieu : il eut un Temple dans *Epidaure*. Il y avoit toujours un Serpent niché aux pieds de sa Statuë : Serpent , dont la présence étoit , dit-on , médicinale pour ceux qui avoient le bonheur de le voir sortir de son trou. Une Peste extraordinaire ayant affligé Rome , l'an 458. on lut dans les Livres *Sibyllins* , qu'il falloit faire venir d'*Epidaure* Ville du Peloponnese dans le territoire d'*Argos* , le Dieu *Esculape* qu'on y adoroit sous la figure d'un Serpent. On le fit , & avec quelles cérémonies ! La crainte avoit rendu les Romains plus superstitieux

*Avril 1727.*

que jamais. Le Serpent suivit de lui-même les Ambassadeurs jusque dans leur Vaisseau. " Mais, remarque t'on, " ce recit n'est ni incroyable ni miraculeux, en supposant, comme il " a pû arriver, que le Maître du Serpent qui l'avoit apprivoisé, lui ait " servi de guide jusqu'au Vaisseau. " Au reste, ce n'étoit pas la première " fois qu'on eût tiré une de ces Couleuvres du Temple d'*Epidau*re. Déjà les Sicyoniens en avoient transporté une dans leur Ville sur un " Char ; & je ne sçai quelle femme " nommée Nicagore en avoit été la " conductrice. C'est ainsi que la fourberie Grecque fournissoit des Esculapes aux Peuples qui vouloient " bien se laisser tromper ; & c'est ainsi " que Rome en fut la dupe ". Il est étonnant qu'elle voulût l'être en cette matiere : car elle avoit une aversion étrange pour les Médecins, & elle n'eut jamais de faculté dans les formes. Ainsi, quoique les Epidauriens fussent d'habiles vendeurs de Coulevres, il semble qu'ils ne devoient pas faire plus de fortune chez les Romains, que les Charlatans de

*Avril 1727.*

Rome qui étoient fort décriez. En effet, au rapport de Pline plus croyable qu'Ovide dans ses *Métamorphoses*, le Serpent n'entra point dans Rome; " & ce furent les Romains eux-mêmes, qui ne souffrirent pas que " l'*Esculape* d'Outre-mer fût dans " l'enceinte de leur Ville „ .

Dans le Volume suivant, les objets se réunissent, & la scène devient en même tems plus brillante & plus fixe. C'est une seule tête, c'est *Pyrrhus*, qui est l'ame de la Guerre contre les Romains. Arrivé en Italie, il livre bataille au Consul *Lavinus*, & la gagne par le moyen de ses Elephans. Ceux qui ont lû le caractère de *Pyrrhus* dans les Auteurs anciens pris séparément, & dans le peu de Modernes que nous avons en François, seront bien dédommages, en retrouvant ensemble tous les traits capables de peindre ce Héros en entier. Ils y trouveront l'inconstance que lui reproche Monsieur de *Saint Evremont*, & l'habileté que lui donnent les autres : mais tout cela est en grand, sans qu'on ait omis aucun de ces traits délicats, qui peignent lors même

*Avril* 1727.

qu'on ne prétend pas peindre, je veux dire, certaines réparties vives, comme celle que fit *Pyrrhus* à ceux qui le félicitoient sur ses premiers succès : *si nous remportons encore une pareille victoire, nous sommes perdus; & cet autre: O! que Pyrrhus n'a-t'il des Romains pour Soldats, ou que les Romains n'ont-ils Pyrrhus pour conducteur! Ensemble, nous soumettrions toute la Terre.* Il disoit vrai: les Romains le conçurent; & c'est ce qui fit dire ce bon mot à *Fabricius*: *le Roi d'Epire a vaincu Lævinus, mais les Epirotes n'ont pas vaincu les Romains.* On ne convient pas dans cette Histoire, que les Romains aient appris de *Pyrrhus* l'art de camper: on en apporte des preuves & des autorités plus considérables que celles de *Frontin*. Toutes fois on avoie, & il est vrai, que les Romains, sur le modèle de *Pyrrhus*, perfectionnerent extrêmement leurs Campemens, & l'usage de délicatesses de l'Art Militaire.

Le Roi d'Epire s'appecût bien qu'il n'avoit pas affaire à des Barbares. Après divers succès bons & mauvais, il eut recours à l'artifice. Il entreprit

*Avril 1727.*

de

de gagner les fiers Républicains , en les corrompant : mais toute sa souplesse , toute sa magnificence , & toute l'éloquence de *Cyneas* son Confident , échouèrent contre la vertu Romaine. Quel desintéressement dans *Fabricius* ! Quelle incorruptibilité , s'il est permis d'user de ce terme , dans le Corps du Sénat ! Quelques Sénateurs furent gagnés ; eh ! le moyen de ne l'être pas ! L'or & l'éloquence de *Cyneas* étoient , ce semble , d'accord avec la raison : mais le Sénat tint bon , & ne voulut entendre à aucun accommodement , que *Pyrrhus* ne fût sorti d'Italie. Cette fermeté fut un coup d'Etat. Car , comme observent les nouveaux Auteurs , si la République eût succombé sous les artifices de *Pyrrhus* , peut-être que jamais elle n'eût étendu sa puissance au delà des Mers. “ Les Romains “ enfermez dans les limites d'un petit País , auroient vû leur nom enseveli dans l'oubli , où tant de Nations sont restées ” . Il fallut donc que le Roi d'Epire allât chercher un autre Théâtre à ses exploits. Il passa en *Sicile* , repassa en Italie ; & après

avoir joué le personnage de Héros de Roman, il s'en alla mourir dans le Peloponnèse. En lisant ce Volume, on ne peut s'empêcher de reconnoître que les Romains furent redevables à *Pyrrhus* de leur véritable grandeur. Il falloit à ces braves Républicains de grands hommes pour ennemis; ils en devenoient eux-mêmes plus grands. Ont-ils affaire au Roi d'Épire? Ce sont des *Pyrrhus*. Ont-ils *Annibal* en tête? Ils sont changez en autant d'*Annibals*. Ils sont plus; ils deviennent des *Scipions*.

En effet, en passant à la première Guerre Punique, on voit Rome étudier, pour ainsi dire, Carthage, non pour imiter ses défauts, mais pour l'emporter sur ses Guerriers. Quelle différence entre ces deux Républiques, quand on lit leurs caractères rapprochez! Mais en même-tems quelle habileté dans les Romains à profiter de la Marine des Carthaginois, & à les vaincre par leurs propres armes. On voit une République nourrie dans les armes & dans la pauvreté, estimer assez les richesses de l'autre, pour les vouloir envahir, sans

*Avril 1727.*

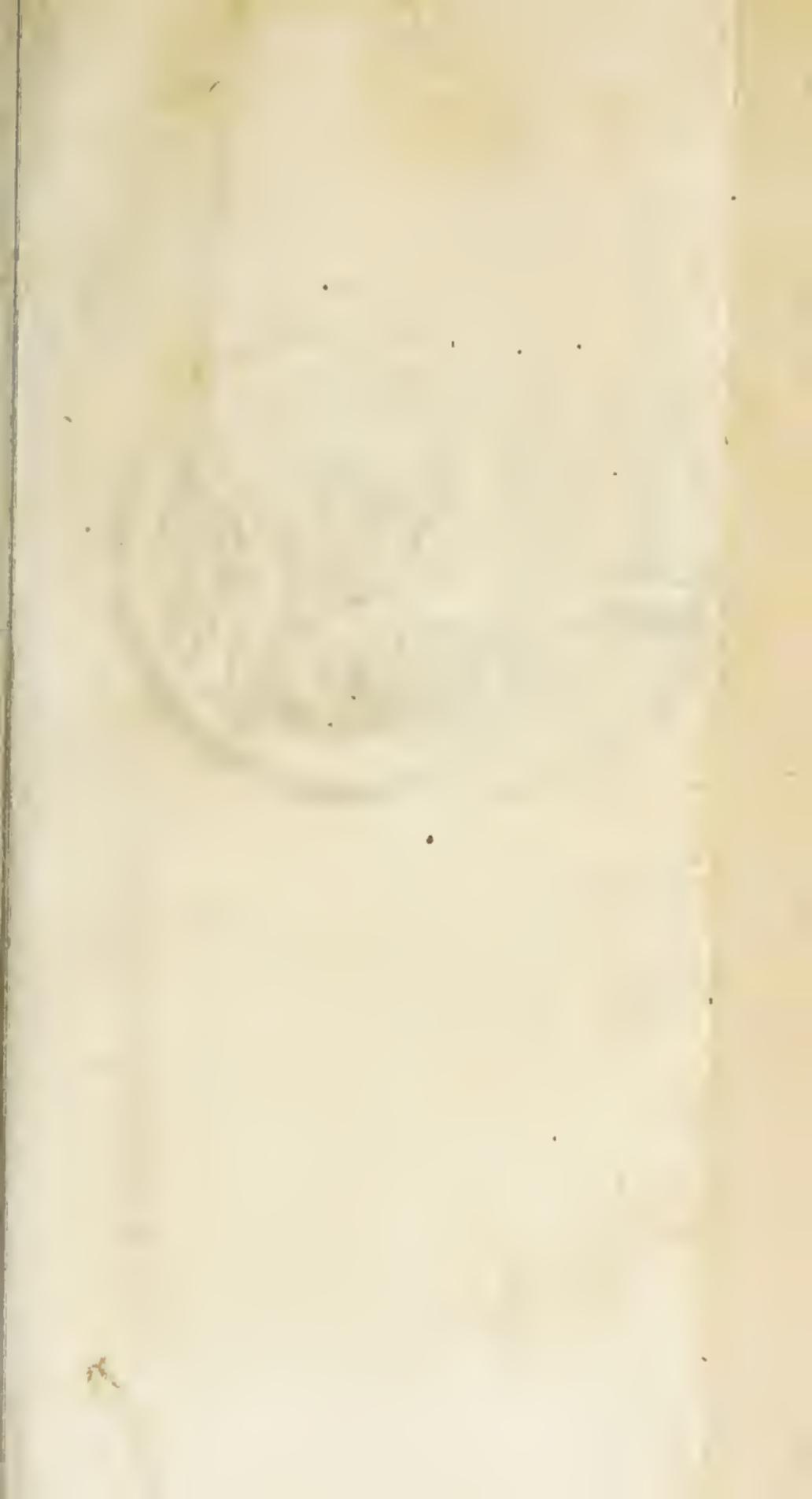
s'en laisser corrompre. C'est donc à cette premiere Guerre, que les Romains dûrent les principes de leur changement par rapport aux idées. Ils conçurent qu'ils pouvoient devenir autres qu'ils n'étoient, plus riches, plus puissans, plus redoutables. On a la satisfaction de voir ce changement s'introduire imperceptiblement & par degrez, durant vingt-quatre ans que dura la premiere Guerre Punique.

Il ne faut pas omettre le trait d'*Attilius Regulus* si celebre dans cette Histoire. Ce morceau y est traité d'une maniere toute neuve. On y fait l'Analyse de la prétenduë bravoure de ce Héros : on y démêle ce qu'il y a de feroce & de vertueux. A tout prendre, il en résulte une idée d'héroïsme brutal & furieux, qu'on a raison de comparer "avec ces Comètes" passageres, qui brillent plus que "les Astres, mais qui disparoissent & "ne laissent aucun vestige de leur "apparition".

Il y auroit bien des choses à dire sur les Notes qui accompagnent le Texte. Nous nous contenterons de remarquer, que plusieurs sont des

Differtations très-étenduës , où l'on a éclairci , avec un grand soin , non seulement les superstitions Payennes , mais même les mœurs , les loix , & la discipline Militaire des Romains & des Grecs. Telles sont en particulier les Notes Critiques sur les Colonies , sur la Phalange , sur les Cohortes , sur les Legions Romaines , sur les Campemens , &c. Ces sujets sont traitez de maniere à ne laisser rien à desirer. Il y en a d'autres ornées de Médailles ou de Monumens rares , pour appuyer ce qu'on allégué. On en trouve enfin , quantité qui sont purement Historiques , pour confronter & accorder ensemble différens Auteurs. Comme l'Histoire Romaine devient insensiblement celle du monde entier , ces Notes embrassent un prodigieux nombre d'objets. On rassemble ces objets sous des points de vûë très-simples , pour éviter l'embaras & la confusion : mais en même-tems on les approfondit , on entre dans les détails , on en fait divers parallèles ; & après les avoir rappelés à des principes sûrs , on tire des conclusions nettes qui dissipent , autant qu'il est

*Avril 1727.*



*Avril. 1727.*



ÆR.  
MAXIMVS



*des Sciences & des beaux Arts.* 749  
possible, les tenebres des Antiquitez  
Romaines. Nous parlerons le mois  
prochain des deux autres Volumes.

ARTICLE XLI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE. DE ROME.

ON présente au Public un Mé-  
daillon de bronze, tout-à-fait  
rare, peut-être même unique. Il fut  
trouvé en terre, lorsque l'on creusoit  
pour jetter les fondemens des Ecu-  
ries, que Clément XI. a fait commen-  
cer de bâtir. Le Cardinal *del Giudice*  
Majordôme l'a donné à Monseigneur  
Ansidæi. C'est d'un côté l'Empereur  
Alexandre couronné de lauriers, en  
regard avec sa Mere. L'Inscription,  
IMP. SEVERUS ALEXANDER AUG.  
IULIA MAMAEA AUG. en bas, MA-  
TER AUG.

Au revers, le même Empereur assis  
sur un globe celeste étoilé, la main  
posée sur une espee de cercle, qui pa-  
roît représenter le globe terrestre, avec  
quatre petits enfans de bout, aux

*Avril 1727.*

Ii iij

pieds de l'Empereur qu'ils caressent : l'un d'eux est hors du cercle : les trois autres dedans : il semble qu'ils représentent les quatre Saisons de l'année. A la droite de l'Empereur, Jupiter debout tient la pique, & semble s'entretenir avec lui. Derriere l'Empereur est la victoire ailée, qui de la gauche tient une palme, & de la droite une couronne élevée sur la tête de l'Empereur : la Legende est TEMPORUM FELICITAS.

## DE FLORENCE.

LES *Antiquitez Etrusques*, avec une *Dissertation* sçavante du Sénateur M. BUONAROSI.

LES *Poësies du Guidi* sont de nouveau réimprimées. Monsieur le Marquis de *Maffey* a donné les soins à cette Edition, elle est relevée par une *Dissertation Latine*, où M. *Gravina*, après avoir peint les mœurs Grecques & Romaines, montre l'excellence d'*Homere* & de *Virgile*, par leur habileté à les exprimer.

*Avril* 1727.

DE VENISE.

M. *Joseph Motta* Vénitien, a enrichi de quantitez de Monumens Arabes, Grecs, Hebreux, Caldéens sa DISSERTATION *de jure Metropolitico.* in 4°. 1726.

Messieurs *Pisani* ont fait imprimer les fameux Médallions de Monsieur *Cornaro*, dont Monsieur *Bianchini* donnera les *explications* au Public.

DE CONSTANTINOPLE.

*Zair-Aga*, fils de *Mehemet Effendi*, Grand Trésorier de cet Empire, ci-devant Ambassadeur de *Sa Hauteffe* à la Cour de France, s'est proposé de publier par ordre les principaux Manuscrits du Serrail. Il a la direction de l'Imprimerie nouvellement établie en cette Capitale pour les Langues Turque & Arabe.

DE LA GUADELOUPE.

Le 30. d'Août 1726. Ces jours passez une nuée de Chenilles a inondé  
*Avril* 1727. Ii iiij

une partie de l'Isle : elles étoient longues d'environ quatre pouces , & grosses comme le petit doigt : en une nuit elles consumoient un grand champ de Magnoc. Pour leur couper chemin , & en préserver notre habitation , nous nous sommes déterminés à les aller détruire chez nos voisins : nous trouvâmes qu'ils en avoient rempli sept ou huit barils , & nous en remplîmes près de treize en un jour & demi.

## D'ALLEMAGNE.

## DE ZURICH.

ON vient de donner en Allemagne des Editions nouvelles de divers Historiens de cette Nation , recueillis autrefois par *Jule Reuber* & par *Jean Pistorius*. L'Éditeur Moderne de la Collection de *Reuber* est Monsieur *Johanis*; & Monsieur *Strure* Historien célèbre & Professeur à *Iene* , est Editeur de la seconde : l'un & l'autre ont augmenté l'Ouvrage qu'ils réimprimèrent : le premier est un Volume in folio , l'autre en comprend trois. On n'a admis dans ces Recueils que les

*Avril 1727.*

Histoires Latines des Empereurs d'Allemagne, lesquelles rarement se trouvent imprimées séparément.

Depuis quelques tems on a publié en Allemagne & principalement à *Leipsik*, quantité de Dictionnaires Historiques, Géographiques, Physiques, Mathématiques, Généalogiques des Familles Nobles, des Héros & des Héroïnes, &c. tous en Allemand. En voicitrois nouveaux: *Dictionnaire* des Antiquitez de la Sainte Ecriture, contenant l'explication des Noms; Qualitez, & Emplois des personnes; les choses & leurs noms; le culte, les offrandes, la Police, & l'œconomie des Juifs, leurs Cérémonies & Coûtumes, les Provinces, les Villes, les autres lieux remarquables, les Lacs, les Montagnes, &c. & tout ce qui est nécessaire pour l'éclaircissement des difficultez de l'Ecriture, par Monsieur *Mirus* du Collège de *Littaw*. *Dictionnaire* Philosophique, dans lequel toutes les matieres & tous les termes propres de la Philosophie sont expliquez, & où l'on traite des disputes des Philosophes anciens & modernes, & des Li-

754 *Memoires pour l'Histoire*  
vres où elles sont contenuës ; par M.  
Walker Professeur en Théologie en  
l'Université d'Iene. *Dictionnaire Mi-*  
*litaire* pour tout le détail de la Guer-  
re , singulièrement de l'Artillerie , &  
de la Profession d'Ingénieur , par M.  
Facfel.

ON travaille ici à une nouvelle  
Edition des *Lettres sur les François*  
*& les Anglois* : l'Auteur les a revûës,  
corrigées , & augmentées de quelques  
*Lettres sur les Esprits forts*.

Nous avons aussi sous presse *Thea-*  
*trum Historico-Theologicum Doctrinæ*  
*de Predestinatione & Gratiâ Salutari*.  
On y joint deux Dissertations ; l'u-  
ne, *de voluntate Dei antecedente & con-*  
*sequente* ; l'autre , *de Gratiâ sufficienti*  
*& efficaci* : le Collecteur est J. J. Hot-  
tinger, Professeur en Théologie, & qui  
travaille dans le goût Gomariste.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

THE SACRED INTERPRETER, &c.  
ou l'Interprète sacré. Dans cette Intro-  
duction à l'étude de l'Écriture Sainte,  
Avril 1727.

différente de l'*Introduction* de Messieurs *Bausobre & Lenfant*, qui a été traduite en Anglois, Monsieur *Collyger*, Grand-Vicaire de M. *Coxwel*, fait voir par des remarques le but principal de chacun des Livres sacrez, trace une Chronologie de l'Écriture Sainte, donne une Dissertation sur la Religion revelée avec l'Histoire des Théologiens qui l'ont défenduë, explique les Textes difficiles de l'un & l'autre Testament, & fait un parallèle de l'état ancien de la Terre Sainte, avec l'état où nous la représentent les Voyageurs modernes.

M. *Charles Leslie* a augmenté d'une seconde partie, qui est *contre les Juifs*, la sixième Edition qui paroît de sa Démonstration de la vérité de la Religion Chrétienne contre les Déistes.

M. *J. Gill* soutient par un Livre intitulé *The antient mode of baptizing*, &c. L'ancienne maniere de baptiser par Immersion, contre l'Écrit qui a pour Titre *The Manner of baptizing With Water*. L'Auteur donne dans le même Ouvrage, des remarques sur la Communion mixte, que son Adversaire voudroit que l'on permît.

*Sermons* du D. Benjamin Ibbot, sur le véritable usage de la liberté de penser en matiere de Religion; nouveau fruit de la fondation de feu Monsieur Robert Boyle.

*The History of the Chancery, &c.* ou, *Histoire de la Chancellerie d'Angleterre*, 2<sup>e</sup>. Edition. Elle est considérablement augmentée : on y joindra des *Remarques Historiques & Critiques* de M. Higgont sur les Mémoires de M. Burnet.

*Remarks on a late Book intituled: an Essai on the publik debts of this Kingdom*, ou, *Remarques sur un Livre intitulé: Essai sur les dettes publiques de ce Royaume.*

M. Crusius vient de donner dans le premier Volume de son Ouvrage Anglois, des *Vies des Poëtes Romains*, celles de Lucrece, Catulle, Tibulle, Propertius, Virgile, Horace, Ovide, Phédre, Manilius, Lucain, Perse, & Stace, mêlées d'un grand nombre d'*observations* sur leurs Ouvrages, précédées d'une *Introduction* sur la Poësie. In 4<sup>o</sup>. 1726.

*Lettres* de Madamede Sévigné traduites en Anglois.

*Avril* 1727.

*des Sciences & des beaux Arts.* 757

*Les Voyages de Gulliver & les Observations & Notes sur les Voyages de Gulliver* paroissent ici en Anglois.

M. Robert *Welfred* dans son Livre de *Medicina Mentis*, in 8<sup>o</sup>. traite en autant de Chapitres; 1<sup>o</sup>. De la Nature de l'esprit; 2<sup>o</sup>. De la santé en quoi l'esprit est plus maître à l'égard du corps; 3<sup>o</sup>. Des organes par lesquels l'esprit domine le corps; 4<sup>o</sup>. Des différences des organes de l'esprit; 5<sup>o</sup>. Du plaisir; 6<sup>o</sup>. De la douleur; 7<sup>o</sup>. De la diminution ou accroissement des avantages de l'esprit; 8<sup>o</sup>. De l'éducation; 9<sup>o</sup>. De la perception; 10<sup>o</sup>. De la mémoire; 11<sup>o</sup>. De l'imagination; 12<sup>o</sup>. du jugement; 13<sup>o</sup>. De son origine & de son progrès; 14<sup>o</sup>. Du raisonnement; 15<sup>o</sup>. De la réflexion; 16<sup>o</sup>. De la portée de l'esprit; 17<sup>o</sup>. De la sagacité; 18<sup>o</sup>. De l'adresse; 19<sup>o</sup>. De la volonté ou faculté de commander.

## DE CAMBRIDGE.

*La Vie d'Erasmus* en Anglois, par Monsieur *Knigth*, Docteur en Théologie, in 8<sup>o</sup>. pagg. 386. outre l'Introduction de 31. pages, & 144. pages  
*Avril 1727.*

758 *Mémoires pour l'Histoire*  
pour l'*Appendix* ; cet *Appendix* ren-  
ferme plusieurs Pièces originales :  
l'on n'y a pas oublié le Passage de  
*Stillington* , où on lit , qu'*Erasme* a  
plus contribué à la prétendue Réfor-  
mation , que Luther & Zuinglie ; &  
que les Théologiens de l'Eglise Angli-  
cane ont beaucoup plus d'estime pour  
lui , que pour Luther & Calvin. Cet  
*Erasme*, autrefois Chanoine Régulier  
de S. Augustin , trouve aujourd'hui  
dans le même Institut un Concurrent,  
& l'on attend du Pere Le Courayer ,  
fait à Paris pour le placer dans la Sal-  
le Archiépiscope de Londres

DE HOLLANDE,

& des Pais-Bas.

D' A M S T E R D A M.

M. LE Maire de Treval , dans son  
*Triomphe de la Verité*, divisé en plu-  
sieurs Lettres , traite des points prin-  
cipaux qui séparent les Protestans  
d'avec les Catholiques.

*Avril 1727.*

DE LA HAYE.

M. GUYOT Président du Grenier à Sel à Versailles, est l'Auteur du *Nouveau Système du Microcosme*, ou, *Traité de la Nature de l'homme*, qui est imprimé ici en beau & bon papier & en beaux caracteres, in 8<sup>o</sup>; pagg. 327, & se vend à Paris, chez *Chaubert*. Le Sieur de Tymogue, auquel ce Livre est donné dans la premiere page, n'est different du vrai M. Edme Guyot, que par un différent arrangement des mêmes Lettres. L'Imprimeur qui est fils de l'Auteur, loin de démêler du premier coup d'œil le nom paternel dans le même nom retourné, a eu besoin, pour reconnoître Edme Guyot son pere dans le Sieur de Tymogue, non seulement qu'on lui ait donné le soupçon de l'Anagramme, mais même qu'on lui ait comme mis le doigt sur la Lettre. Comment donc pouvoit-on exiger que, sous deux noms veritables, l'un de M. l'Abbé *Toulié*, l'autre de M. l'Abbé *d'Oliver*, un Ecrivain ne trou-

*Avril 1727.*

vât que le même homme , parce que ces mots sont formez l'un & l'autre des mêmes lettres ? A plus forte raison on n'a pû faire un crime au même Ecrivain , de n'avoir pas tout-à-coup apperçû *Pierre-Daniel Huet Evêque d'Avanches* , dans *Théocrite de Pluvignac* , Sieur de la Roche , Gentilhomme de Perigord ; parce que ce mot François *Théocrite* signifie en Grec , ce que *Daniel* signifie en Hebreu ; parce qu'une Roche est une pierre , & parce que *Huet* confine avec un mot Grec , qui , rendu en Latin ou en François , & revêtu de la terminaison Provençale , approche de *Pluvignac*. L'Auteur du *Microcosme* travaille à un Ouvrage plus considérable , & qui a rapport au précédent : ce sera le *Macrocosme* ou la *Cosmographie universelle* ; *omnia quæ in mundo in fieri majore , videmus , in nobis simili cernimus esse modo.*

## DE BRUXELLES.

DISSERTATIONS choisies sur  
*Auxil* 1727.

*des Sciences & des beaux Arts. 761*  
*les contestations au sujet de la Bulle,*  
*où l'on fait voir, 1° Les Ecuëils, &c.*  
*2° Les Faux-fuyans, qui, &c. 3°*  
*Leur Fanatisme, sur, &c. 4° Leurs*  
*Equivoques sur, &c. 5° L'obliga-*  
*tion indispensable qu'ont tous les vrais*  
*Fideles de, &c. Par le R. P. Honoré*  
*de Sainte Marie Carme Déchaussé.*  
*Chez François Foppens, au Saint*  
*Esprit. 1727.*

## DE FRANCE. DE PARIS.

*Paris même, ou un nouveau Plan de Pa-*  
*ris & de ses Fauxbourgs, levé géo-*  
*métriquement, par M. Delagrive*  
*Prêtre.*

Il seroit à souhaiter que tous ceux  
qui travaillent en ce genre apportas-  
sent les mêmes soins que cet Auteur,  
dont on ne peut trop exalter l'appli-  
cation & le succès.

Cet Ouvrage est composé de six  
feuilles, qui, réunies ensemble, font  
une Carte de six pieds de longueur,  
sur cinq de hauteur, y compris les  
marges.

Autour de ce Plan, dirigé sur la  
*Avril 1727.*

Méridienne de l'Observatoire, sont marquées les graduations. La Carte est divisée en plusieurs quarrez, de dix secondes chacun, tant en Longitude qu'en Latitude, par le secours desquels on pourra trouver, dans un moment, les Ruës, Eglises, Communautéz, Couvens, Hôtels, Hôpitaux, Ponts & Places, dont les noms sont marquez en leurs lieux, & de plus en ordre alphabetique aux marges collaterales du Plan.

Outre un toisé exact que l'on a observé dans les longueurs des Ruës, Places publiques, &c. l'Auteur s'offre de faire connoître à quiconque en pourroit douter, par les observations qu'il a faites, qu'il n'y a point d'erreur dans les positions de ses points fixes, tels que sont presque tous les Clochers & autres lieux remarquables.

On ne se contente pas d'indiquer seulement, comme l'on a fait dans tous les Plans qui ont paru, les endroits où sont situées les Eglises, les Communautéz, Hôtels, & autres lieux. On en marque les dimensions de telle sorte que chacun pourra s'y reconnoître. On verra, dans les Egli-

*Avril 1727.*

ses, les bas-côtés, le nombre des colonnes & des Chapelles : dans les Communautés & Hôtels, la disposition des Bâtimens, Cours & Jardins ; Et par cette disposition, on connoitra le rapport que ces mêmes maisons peuvent avoir avec celles du voisinage ; ce qui ne sera pas d'une petite utilité pour ceux qui voudront choisir un lieu propre pour se loger. On y ajoûte, avec le même détail, un nombre infini de Maisons celebres, soit par leur grandeur, soit par le nom des personnes qui les habitent. Ensorte que d'un coup d'œil on remarque quels sont les endroits de la Ville les plus garnis de beaux édifices. On observe même dans le Boulevard, aux Champs-Elisées, aux Tuilleries & ailleurs, les distances & l'arrangement des arbres que l'on a examiné avec soin. On connoit encore par les pointillages marquez sur le bord des ruës, & quelquefois interrompus, & par des marais dans les massifs, quels sont les endroits les moins peuplez.

On y voit près de trente ruës nouvellement construites, ou prolongées, dix ou douze ruës anciennes & plus de

*Avril 1727.*

vingt passages publics omis dans les autres Plans; les noms de quinze ou vingt autres que peu de personnes connoissent & qu'aucun Plan n'a marqué; les projets nouvellement exécutez ou résolus pour l'embellissement & la commodité de la Ville. Tout le terrain qui reste à bâtir dans l'enceinte du Boulevard sur tout aux extrémités du Fauxbourg S. Germain, reste en souffrance sur le Plan, afin d'y pouvoir marquer par la suite, sans rien déranger, les Maisons & Hôtels que pourront y élever ceux qui occuperont ces emplacements. On laisse pareillement en blanc les lieux occupez par les Chantiers que l'on doit transporter dans l'Isle aux Cignes. Ce Plan s'étend jusqu'aux dernières extrémités des Fauxbourgs, & indique les lieux où l'on a planté les bornes. On y voit 5. ou 6. Communautés, & quelques Chapelles qui ne sont indiquées dans aucun Plan.

Ce Plan est enrichi de deux grands Cartouches symboliques, dont l'idée & la gravûre satisferont les Curieux. Dans un espace de trois pouces qui régné autour de la Carte, on voit les

*Avril 1727.*

élévations des plus beaux Edifices de Paris, d'une grandeur telle, que chacun y pourra remarquer les ordres & les règles d'Architecture qui y sont observées.

L'Ouvrage, qui est depuis plusieurs mois entre les mains du Graveur, paroîtra dans le Public en 1728.

La Souscription sera de dix livres; sçavoir, cinq livres en souscrivant, dont le sieur Borde Graveur donnera une reconnoissance imprimée, & signée de l'Auteur; on payera les cinq livres restant lorsqu'on retirera la Carte, qui se débitera chez ledit Graveur qui demeure au bas de la rue des sept Voyes, devant le Puits Certain, au Roi Henri.

On recevra les Souscriptions depuis le premier jour de Février de la présente année 1727, jusqu'au 31. Août de la même année. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront seize livres pour chaque Exemplaire, sans aucune diminution.

*Jombert* a depuis peu reçu de Flandres plusieurs Exemplaires d'un Ouvrage du celebre Mathématicien Grégoire de S. Vincent, R. P<sup>is</sup>. GREGO-  
*Avril* 1727.

766 *Mémoires pour l'Histoire*  
XII à *Sancto Vincentio S. I. opus Geo-*  
*metricum , Posthumum ad Mesolabum*  
*per rationum proportionalium Novas*  
*proprietates.*

RELATION de ce qui s'est passé au su-  
jet de la Reception de l'Illustre MA-  
THANASIUS, à l'Académie Françoise,  
in 8°. pagg. 48.

CE *Mathanasius* n'ayant pû se trou-  
ver en situation de devoir un remer-  
cement sérieux à Messieurs de l'Aca-  
démie Françoise; il leur en adresse un  
burlesque & satyrique, & d'un lan-  
gage contrefait : il en produit l'Ap-  
probation donnée par Momus, qui  
est l'original de toute momerie; & il  
le fait publier pendant les derniers  
jours de Carnaval, consacrez aux mo-  
meries & aux mascarades. Comme  
l'Auteur ne se déclare point, & que  
même il déclare qu'il ne l'est pas, jus-  
qu'à offrir de nous l'attester le plus  
fortement; nous n'entreprenons point  
de le démasquer : mais très-souvent  
un Masque est reconnu à son masque  
même.

*Regales Nuptie Ludovici & Mariae.*  
*Carmen.* Chez Lottin in 4°. pagg. 15.  
Ce Poëme de Monsieur l'Abbé Des  
Jardins Licentié de la Faculté de  
Avril 1727.

Théologie de Paris, & qu'il a recité avec applaudissement à la solennité des *Paranymphes*, est exactement régulier, judicieux, d'un stile clair, précis & châtié, & fort propre à faire voir que si, comme le dit l'Auteur; la Sorbonne ne forme pas des Poètes, *non dat Sorbona Poëtas*, elle en reçoit au moins, & elle les laisse se perfectionner.

Du bonheur d'un simple Religieux, qui aime son état & ses devoirs; par un Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris, chez Jacques Vincent, in douze, 1717. pagg. 442. Approbateur, M. Leullier. Ce n'est point ici le fruit de ces Etudes Monastiques, ausquelles on a pû reprocher que dispensant des Observances essentielles, elles enlèvent l'esprit propre de l'état, & font disparaître dans le sçavant du Cloître souvent le Moine, quelquefois même le Fidèle. On connoît par la lecture de ce Livre, que c'est à force d'avoir pensé, senti, & pratiqué, que l'Auteur instruit avec tant de lumieres, de piété & d'efficace, les Religieux & les Religieuses, qui ne sont point

*Avril* 1727.

dans les places éminentes, à profiter de leur situation, pour arriver à la perfection. Il convenoit, par rapport aux tems anciens & aux nôtres, que D. Robert Morel eût consacré un des Chapitres à la Foi & à la Soumission qui est dûë à l'Eglise : vertu & devoir d'où il tire autant de distinction que des autres, qui lui ont fourni la matiere de vingt-deux Chapitres. C'est après avoir été Prieur pendant quinze années en divers Monasteres de sa Congrégation, que cet ancien Profès de cinquante-six ans nous informe du *bonheur d'un simple Religieux*. Cet Ouvrage a été précédé de plusieurs autres, où le bon goût & l'éminente piété de l'Auteur, avoient également paru : *Entretiens spirituels* en 1714 " en forme de Prières sur les Evangiles des Dimanches & des " Mysteres, & sur la Passion de Jesus- " Christ pour tous les jours de Carê- " me : en 1716, sur chaque Verset " des Pseaumes de David ; & en 1721 " sur la Préparation à la mort : en " 1717, un volume de *Méditations* " in octavo, pour tous les jours de " l'année, sur la Règle de S. Benoît ; "

*Avril 1727.*

&

& en 1718, un autre volume sur *l'Incarnation* pour tous les jours de l'Avent : en 1723, une *Retraite* de dix jours, sur les principaux points de la Vie Religieuse, avec une Paraphrase sur la Prose, *Veni Sancte Spiritus* „.

LA Clef du Sanctuaire de la Bulle U..... ou, *Explication de la Doctrine secrette qu'elle renferme.* In 8°. A Pontamousson 1727. pagg. 144. C'est un Ecrit furtif, où depuis le commencement jusqu'à la fin on se joiie des Matieres de la Religion les plus importantes, d'un stile précieux & bouffon; le but serieux, comme dans tous les autres Ouvrages qui attaquent le même monument, est d'établir, que de toute nécessité chaque homme ici-bas, ou peche nécessairement, ou fait nécessairement le bien qui mérite le Ciel; ou nécessairement se damne, sans pouvoir se sauver; ou nécessairement se sauve sans pouvoir se damner, selon qu'il est gratuitement élu de Dieu ou laissé. La maniere de prouver n'est autre que d'imputer, sans preuve, à l'Eglise qui rejette ces hérésies, les hérésies de l'extrémité

opposée, qu'elle n'épargne pas davantage. Le langage du Théologien railleur est tel : " la mort vient , " dit-il " , on se *pince* pour s'exciter à la " crainte , " pag. 121. & ailleurs : " on " fait ses actions chrétiennement , " mais d'une *chrétienneté* que Dieu ne " veut pas " , page 52 : & en parlant de la condamnation d'une des Cent & Une Propositions, il dit : " voilà la " plus belle Lettre de cachet qu'on " puisse envoyer à l'amour de Dieu , " pour l'exiler de la pénitence " , page 114. Le joli *métier* , " s'écrie-t'il , " que celui de Chrétien " , page 87. " franchement , " dit-il encore , " cet- " te Grace ne sçauroit guères son *mé- " tier* " , page 55. " Ce qui l'indigne " contre cette Grace , c'est qu'elle " souffre que les hommes fassent le " mal à sa *barbe* " , page 51. Il fait dire à l'amour de Dieu : " je suis donc " précepte , voyons quels sont mes " droits " , page 82. Il ajoute : " rail- " lons-lui ses devoirs " , page 86. Il dit aussi de l'amour de Dieu par manière de défi : " Qu'il y vienne , s'il en a envie " , page 84. On lit encore : " ils disent à votre *nez* " , page 60.

*Avril 1727.*

„ Tirez vos conséquences d'ici à de-  
main „ , page 76. Enfin , “ ce seroit “  
un vrai *benefit* „ , page 71. & il ne veut  
pas “ qu'on ait le droit de faire *fy* de “  
sa Doctrine „ , page 88. Un de ceux  
qui sont mal-traitez dans cet Ouvrage,  
nous a mis en main sa justification qui  
commence ainsi : “ On a trouvé de la “  
legereté dans le stile de l'Auteur de “  
ce Libelle: cela est naturel : il en pou- “  
voit passer beaucoup de sa tête sur sa “  
plume „ . On ne publie point cette A-  
pologie : si le Fabricateur de *la Clef* ca-  
lomie un grand nombre de pieux &  
sçavans personnages : il leur fait sur  
le champ réparation par le décri où il  
se jette , & l'impossibilité où il met  
tout honnête-homme de le croire.

## D E T R E V O U X.

Plus on confere sur le PROJET d'un  
*Breviaire* & d'un *Missel* à l'usage du  
Diocèse de Chartres , avec le Docte  
& zélé Chanoine , qui est chargé de ce  
glorieux travail , plus on est charmé  
d'y voir régner par tout avec une jus-  
tesse infinie & un choix exquis l'es-  
prit & le goût sur lequel l'un & l'au-

*Avril* 1727.

Kk ij.

772 *Mémoires pour l'Histoire*  
tre Ouvrage ont été instituez dès les  
commencemens. L'Auteur eût bien  
voulu qu'en parlant de son Plan nous  
n'eussions point inséré , page 392 ,  
cette parenthèse ; ( car nous le présu-  
mons ainsi ) & il déclare que ce que  
nous semblons ne faire que *présumer*  
que " les Saints qui intéressent singu-  
" lièrement l'Eglise de ROME , seront  
" célèbres avec distinction de Classes  
" & de degrez " il prétend l'avoir so-  
lemnellement promis dans son PRO-  
JET sous le nom d'une *Mention hono-  
rable*.

F I N.

*Avril 1727.*

# T A B L E

Des Mémoires pour l'Histoire des  
Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Avril 1727.

ART. XXXII. **A**ddition à la Dis-  
sertation adressée  
au P. Sanadon, où pour plus grand  
éclaircissement du Passage d'Horace,  
qui a donné lieu à cette Dissertation,  
on explique en détail quelques parti-  
cularitez du Tetrachorde, & de la  
Musique des Grecs. Page 605

ART. XXXIII. Histoire d'Alsa-  
ce en deux Volumes, in folio, 1<sup>er</sup> Vo-  
lume, 372. pages, à deux colonnes,  
sans les Pièces Préliminaires qui en  
contiennent 24. 2<sup>d</sup> Volume, 362.  
pages. Preuves à la fin, 56. pages.  
Autre Edition in octavo, huit Volu-  
mes. A Strasbourg; chez Doulsec-  
ker, &c. p. 630

ART. XXXIV. Observations faites à  
Toulon d'Eclipses du Soleil, de la Lu-  
ne, & des Satellites de Jupiter. Par  
le Reverend Pere Laval Jesuite,  
Hydrographe du Roi au Port de Tou-  
Avril 1727. K. iij.

T A B L E.

- lon. Observation de l'Eclipse du Soleil arrivée le 25. Septembre 1726. p. 667
- ART. XXXV. Observation de l'Eclipse de Soleil du 25. Septembre 1726. faite à Lyon dans l'Observatoire des PP. de la Compagnie de Jesus. p. 687
- ART. XXXVI. Recueil de Cas de conscience, & de Questions qui concernent les matieres du Jubilé. Par un Religieux Carme Déchaussé de la Province de Bordeaux. A Bordeaux chez P. Calamy. In 12. page 400. p. 690
- ART. XXXVII. Relation d'un Phénomène, tel qu'il a paru à Lyon, le 19. Octobre 1726. p. 691
- ART. XXXVIII. Recueil Historique, Chronologique, & Topographique, des Archevêchez., Evêchez, Abbayes, & Prieurez de France, tant d'hommes que de femmes, de Nomination & Collation Royale, &c. Par D. Beaunier Benedictin, d'entre les non-Réformez. A Paris. 1726. Chez Alexis-Xavier-René Mesnier, rue Saint Severin au Soleil d'Or, & au Palais, in quarto, deux Volumes, Avril 1727.

# T A B L E.

pages 1090. sans la Préface & plusieurs Tables. P. 699

ART. XXXIX. Observations on D<sup>r</sup>. Freind's History of Physick, &c. C'est-à-dire, Observations sur l'Histoire de la Médecine de M. Freind, où l'on fait voir les fausses idées qu'il donne des Médecins anciens & modernes. Par C. W. M. D. Membre du Collège Royal des Médecins d'Edimbourg. A Londres. in 8°. pagg. 65. P. 706

ART. XL. Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome, avec des notes Historiques, Géographiques, & critiques, &c. Par les PP. Catrou & Rouillé de la Compagnie de Jesus. Tome V. VI. VII. VIII. A Paris, chez Rollin, de Lespine, & J. B. Coignard 1726. in 4°. Tome V. pp. Tome VI. pagg. P. 731

ART. XLI. Nouvelles Litteraires.

D'Italie, de Rome.	749
De Florence.	750
De Venise.	751
De Constantinople.	ibid.
De la Guadeloupe.	ibid.
D'Allemagne, de Zurich.	752
D'Angleterre, de Londres.	754
Avril. 1727.	

## T A B L E.

<i>De Cambridge.</i>	757
<i>De Hollande, des Pais-Bas, d'Amsterdam.</i>	758
<i>De la Haye.</i>	759
<i>De Bruxelles.</i>	760
<i>De France, de Paris.</i>	761
<i>De Trevoux.</i>	771

Fin de la Table.

# CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez { Etienne Ganeau, la Veuve de  
Laulne, la Veuve Foucault,  
la Veuve Cloufier, Pierre Gandoüin,  
Nicolas Goffelin, Pierre Emery, le  
Gras, Cavalier, Jean-Michel Gan-  
doüin, Pierre Giffart, tous Librair-  
es à Paris, ruë S. Jacques, Quay  
des Grands Augustins & au Palais;

## S Ç A V O I R,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8 vol. *in quarto*. Augmentée d'une Table des Mariées à chaque Volume, de l'Eloge de Mr de Rapin Thoyras, & de la Dissertation des *Wights* & des *Toris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in 12*.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in 12*.

Les Lettres de Madame Desnoyer, 3. vol. *in 12*.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in 12*.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in 12*.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in 12*.

Introduction à l'Histoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in 12*.

Mémoires de Brantôme, 10. vol. *in 12*. compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illustres, quatre Tomes des Hommes illustres François, deux Tomes des Hommes illustres Etrangers, & un Tome de l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vol. *in 12*.

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in 12*.

Les

Les Pensées sur la Comète 4. vol. 12.  
L'Histoire des deux Triumvirats, 4. vol. in 12.  
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. in 12.  
Les Mémoires de la Rochefoucault.  
Les Mémoires de Montresor, 2. vol. in 12.  
Les Oeuvres de Pasquier, 2. vol. in folio.  
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. in fol.  
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. in

12.

Les Essais de Montagne, sur l'imprimé à  
Londres.

Les Coûtumes de Picardie, 4. vol. in fol.

Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Or-  
leans.

Les Révolutions d'Angleterre par le Doc-  
teur Burnet, in 12. 4. Vol.

*Suite de l'Errata du mois d'Avril 1727.*

ligne 2. les Evêché, *lis.* les Evêchez. Ligne 9. ce soit donné, *lis.* se soit données. Page 710. lig. 21. *Sennertus*, lisez, *Sannertus*. Page 713. ligne 29. Et ce que, *lisez*, Est-ce que. Page 716. ligne 11. meilleurs, *lisez*, meilleures. Page 733. ligne 4. se tourne, *lisez*, se tourner. Page 735. ligne 25. *Cajus*, lisez, *Caius*. Page 740. ligne 2. *le sang Romain*, lisez, *le sang d'aucun Romain*. ligne 744. ligne 25. de délicateses, *lisez*, des délicateses. Page 749. ligne 24 terrestre, *lisez*, terrestre. Ligne 25. de bout, *lis.* debout. Page 755. ligne 4. *Collyger*, *lis* *Collyer*. Page 758. ligne 13. P'on attend du Pere, *lisez*, P'on attend le portrait du Pere. Page 760. lig. 22. *in mundo in fieri*, *lis.* *in mundo fieri*.

Errata pour le mois d'Avril 1727.

**P**age 610. ligne 26. du ton, lisez, d'un ton.  
 Page 613. ligne 10. ou grave lisez, au grave.  
 Page 619. ligne 2. d'une corde la plus, &c. lisez, d'une corde, au son de la corde la plus, &c.  
 Page 624. ligne 14.  $\frac{1}{2}$  lisez,  $\frac{1}{2}$ . Ligne 23. A. 18. A, 6. Page 625. ligne 7. de tons, lisez, de ton. Page 630. 2<sup>d</sup>. Volumes, lisez, 2<sup>d</sup>. Volume. Page 634. ligne 21. jugé de ne pouvoir, lisez, jugé ne pouvoir. Page 637. lig. 2. Messio, lisez, Messin. Page 644. ligne 14. iudique, lisez, indique. Page 647. ligne 12. Cambrètes, lisez, Cambrars. Page 649. Bergzebern, lisez, Bergzabern. Ligne 18. qui étoient, lisez, qui y étoient. Page 657. ligne 10. qu'il alla, lisez, qui alla. Page 660. ligne 28. ayeul, lisez, ayeule. Page 664. ligne 1. Ebrouin, lisez, Ebroin. Page 666. ligne 4. parentée, lisez, parenté. Page 669. ligne 10. 5 Doigts, lisez, 5. Doigts 12'. Page 670. lig. 14. 5 24. lisez, 5 34. Page 674. lig. 28. Julius, lisez, Snellius. Page 680. lig. 20. 15. 8. lisez, 19. 8. Page 681. lig. 4. 4. 59. 26. lisez, 4. 59. 20. Page 682. ligne 7. 0'. 59". lisez, 0'. 53". lig. 10. pour les, lisez, par les. Page 683. lig. 13. Lunette, lisez, Lunettes. Lig. 20. 0<sup>h</sup> 17' 3", lisez, 0<sup>h</sup> 17' 30". Immersion du second. Lig. 24. de 15" à 16", lisez, de 15" à 16". Page 684. lig. 1. Temps vrai, effacez ces mots. Lig. 7. 0<sup>h</sup> 49' 50", lisez, 0<sup>h</sup> 43' 50". Ligne 11. 2<sup>h</sup> 15' 49" lisez, 3<sup>h</sup> 15' 49". Ligne 25. 0<sup>h</sup> 2' 22" lisez, 0<sup>h</sup> 2' 32". Page 685. lig. 17. 9<sup>h</sup> 30' 0". Environ, lisez, 9<sup>h</sup> 30' 0" environ. Lig. 19. de 4 à 11<sup>h</sup> 34', lisez, de 4. A 11<sup>h</sup> 34". Page 689. ligne 9. Ses taches, lisez, Les taches. Page 701. ligne

MEMOIRES  
POUR  
L'HISTOIRE  
DES SCIENCES  
ET  
DES BEAUX ARTS.

Mai 1727.

MEMOIRS

OF

THE HISTORY

OF THE

REIGN OF

CHARLES

THE SECOND

# MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,  
*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse  
Sérénissime Monseigneur Prince  
Souverain de Dombes.*

Mai 1727.



De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

*& se vendent à Lyon,*

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires,  
ruë Merciere, au Soleil.

---

M. DCCXXVII.

*Avec Approbation & Privilège.*

CES MEMOIRES SONT COM-  
mencé au mois de Janvier 1701.  
& se vendent 15 f. le mois en blanc;  
& brochez, 16. f.

Année	1701.	9.	vol.
---	1702.	12.	v.
---	1703.	12.	v.
---	1704.	13.	v.
---	1705.	12.	v.
---	1706.	12.	v.
---	1707.	12.	v.
---	1708.	12.	v.
---	1709.	12.	v.
---	1710.	12.	v.
---	1711.	12.	v.
---	1712.	12.	v.
---	1713.	12.	v.
---	1714.	12.	v.
---	1715.	12.	v.
---	1716.	12.	v.
---	1717.	12.	v.
---	1718.	12.	v.
---	1719.	12.	v.
---	1720.	5.	v.
---	1721.	12.	v.
---	1722.	12.	v.
---	1723.	12.	v.
---	1724.	12.	v.
---	1725.	12.	v.
---	1726.	13.	v.
---	1727.	5.	v.



# MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

*Mai 1727.*

---

## ARTICLE XLIII.

*DEUX EXEMPLES DES  
falsifications remarquées par le P. Har-  
douin Jesuite, dans la Défense du P.  
Le Courayer, Chanoine Régulier de  
Sainte Geneviève, imprimée en 1720.*



L paroît ici depuis les der-  
nieres Fêtes de Noël un Li-  
vre du Bibliothécaire de  
Sainte Geneviève de Paris,  
sous ce titre : *Défense de la Dissertation  
sur la validité des Ordinations des An-  
glois.* Il est imprimé sans Approbation,  
sans permission du Magistrat ; & l'Au-  
*Mars 1727.*

Ll iij

teur ne laisse pas d'y mettre son noir. Il s'emporte furieusement contre les Censeurs de sa Dissertation : mais il faut que les deux petits Traitez que j'avois faits pour le refuter, avec mon stile succinct & précis, lui ayent fait plus de mal, que les gros Ouvrages des autres. Car de tous ses Censeurs, je suis celui sur qui il tombe plus rudement ; non pas par la solidité de ses raisons, car il ne dit presque rien de vrai, ou qui serve à la cause ; mais par la grossiereté & la multitude des injures, dont il croit m'accabler : je les méprise, & ne veux point l'imiter. Je ne l'avois accusé que de deux crimes, dont le Public devoit être informé, afin qu'il évitât de se laisser séduire par la lecture d'un aussi pernicieux Ouvrage. Le premier, étoit d'avoir falsifié deux Actes Royaux, pour soutenir la cause des Protestans Anglois contre les Decrets de la Sainte Eglise Romaine. Le second, de haïr la Messe, & de ne la pas croire, & de combattre le Sacrifice de JESUS-CHRIST sur nos Autels. Dans sa dernière Défense, il continuë d'être falsificateur, & défenseur des mêmes

*Mai 1727.*

faux dogmes. Je reserve à parler des erreurs Calviniennes qu'il y enseigne, dans la Discussion que j'espere faire, Dieu aidant, de l'Ouvrage entier sans rien omettre; mais il faut du tems. Quatre volumes, ou près de 1700. pages, ne s'examinent pas si promptement qu'on les parcourt. Quant aux falsifications & allegations fausses, entre un grand nombre, que d'une vûe rapide j'ai apperçû en feüilletant ce Livre, deux m'ont un peu plus arrêté que les autres: je ne sçai comment elles donneront par avance au Public l'idée en partie qu'il doit avoir de l'Ouvrage & de son Auteur.

La premiere est à l'occasion d'un Livre intitulé, *De Antiquitate Britannica Ecclesie, & nominatim de Privilegiis Ecclesie Cantuariensis, atque de Episcopis ejusdem LXX. Historia, antè hac nonnisi semel nimirum Londini in adibus Joannis Daii, anno Domini MDLXXII. excusa: nunc vero boni publici ergo recognita & recusa Hanoviae Typis Wechelianis, MDCV.* C'est un Livre, dont les Episcopaux Anglois, & le P. le Courayer, l'Agent du Clergé Anglican à Paris, soutiennent avec chaleur,

Mai 1727.

Ll iiij

parce qu'il favorise leur cause. Car  
 „ l'existence de cette édition , dit ce  
 „ Pere , Tome I. Partie 2. page 32. dé-  
 „ truit invinciblement toute la fable  
 „ du Cabaret. Il a plû cependant au  
 „ Pere Hardouin , de déclarer cette  
 „ édition supposée : & le Pere Le  
 „ Quien n'a pas rougi d'appuyer cette  
*vision*. C'est qu'à la table des Evêques,  
 qui Siégeoient en Angleterre du tems  
 de Parker , ( car elle n'est faite que  
 pour lui : ) l'Ordination de Parker, lui-  
 même , y est marquée au 17. de De-  
 cembre , 1559. La confirmation de  
 ses Consécrateurs Barlow & Scomy ,  
 chacun pour son nouvel Evêché, le  
 21. Ce qui suppose , dit-on , que leur  
 Consécration a précédé : & qui au-  
 torise enfin l'Ordination de Parker ,  
 telle qu'elle est dans son Registre. Le  
 même la Consécration de Grindal &  
 de Cox y est marquée le même jour  
 21. de Decembre : ce qui détruit la  
 Tradition prétendue , dit-on , de leur  
 Ordination faite au Cabaret , le 17.  
 de Septembre ; avec celle de Mathieu  
 Parker , Archevêque de Cantorberi ,  
 qui est la tige de l'Episcopat nouveau  
 en Angleterre. Le P. le Courayer s'é-

*Mai 1727.*

tend fort au long sur ce Livre : je le suivrai une autre fois pied-à-pied : je ne veux à present qu'indiquer sa citation de faux dans la premiere preuve qu'il apporte pour la défendre.

J'avois dit à la page 68. de mon Traité sur la Question de Fait, que l'édition d'Angleterre n'a jamais existé : Que c'est un Ouvrage plus recent de trente-ans : que le Protestant Anglois Episcopal, qui a présidé à cette Edition de l'an 1605. à Hanaw, qui en est peut-être l'Auteur, & qui avoit la même vûë que le P. le Courayer ; sçavoir d'établir l'Episcopat de ces trois Protestans, Parker, Grindal, & Cox, au mois de Décembre, pour les sauver de l'infamie de l'Auberge, est un fourbe, qui a mis dans le titre, que ce n'étoit qu'une réimpression d'un Livre imprimé à Londres, plus de trente-ans auparavant ; sçavoir en 1572. Le P. le Courayer employe à justifier l'existence de cette édition de Londres, & à en tirer avantage, le second Chapitre de son second Tome, c'est-à-dire, quarante-sept pages entieres. " C'est la

» rareté du Livre, dit-il, à la page 36.

» qui a donné prétexte au P. Hardouin

„ d'en nier l'existence ; & de soutenir ,  
 „ quel'édition d'Hanaw étoit la seule  
 „ qui eût paru de cet Ouvrage ; & que  
 „ c'est par imposture que l'Editeur Al-  
 „ lemand a marqué qu'elle étoit faite  
 „ sur une édition de Londres , qui n'a  
 „ jamais existé. Le P. Le Quien, qu'un  
 „ même intérêt réunissoit au P. Har-  
 „ douïn est venu à l'appui de cette chi-  
 „ mere ; & tous deux de concert ont  
 „ crû avoir assez de crédit & d'esprit  
 „ pour persuader au Public, qu'un Li-  
 „ vre qui existe , n'existe pas. J'avouë  
 „ que la confiance avec laquelle on dé-  
 „ bite ces *imaginations* me passe „ . Ce  
 qui suit dans l'écrit du P. Le Courayer  
 est de la même politesse. Je réfuterai  
 ses autres preuves ailleurs , quoi qu'el-  
 les ne laissent , selon lui , aucun lieu à  
 la réplique.

Dans la première , à laquelle je  
 m'arrête à présent , il raisonne ainsi.  
 „ L'édition d'Hanaw, dit-il, n'est que  
 „ de l'an 1605. Or cet Ouvrage a été  
 „ cité avant ce tems-là. Il existoit donc  
 „ déjà une autre édition de cet Ouvra-  
 „ ge , & ce ne peut être que l'édition  
 „ de Londres . . . . . Ce qui est cer-  
 „ tain , c'est que Cujas mort en 1590.

*Mai 1727.*

» non-seulement l'a cité, mais l'avoit  
» même entre les mains. Car parlant  
» d'un Rescrit adressé à Richard Ar-  
» chevêque de Cantorberi, voici ce  
» qu'il dit : *Et hoc Richardi vitium re-*  
» *fert Auâtor Historiæ Archiepiscoporum*  
» *Cantuariensium, in medium adducto*  
» *isto capite. Sunt multa in eo Auâtoræ*  
» *præclara. Nomen ejus ignoratur. Li-*  
» *ber tantum extat in Angliâ, unde*  
» *accersitur, & accersitus est magno præ-*  
» *tio. Et à la marge, Ad Tit. xxviii.*  
» *De Appellat. cap. Quâ fronte, 25.*  
» L'endroit auquel Cujas renvoye, est  
» l'édition de Londres, pag. 124. &  
» dans celle d'Hanaw, qui n'existoit  
» pas encore, pag. 139. Voilà donc  
» déjà un témoin non suspect de la réa-  
» lité de l'édition de 1572.

Le nom de Cujas me fit peur d'a-  
bord. Mais me défiant de la bonne  
foi du P. Le Courayer, & étant per-  
suadé que comme une vérité ne peut  
être combattue par une autre, aussi  
l'erreur ne peut se défendre que par le  
mensonge; j'ai consulté Cujas lui-mê-  
me; & j'ai trouvé effectivement ce pas-  
sage dans Cujas, au troisième Tome de  
ses Œuvres Postumes, sur le second li-

vre des Decretales , page 182. Il est , dis-je , dans Cujas ; mais il n'est pas de Cujas. Il est de Charles Annibal Fabrot , l'un des plus célèbres Jurisconsultes du dernier siècle passé , qui recueillit toutes les Œuvres de Cujas ; les publia & les enrichit de diverses Notes : mais quand ? En 1658. soixante & huit ans après la mort de Cujas. En homme d'honneur & de probité , il a sçû distinguer ce qui étoit de lui , d'avec ce qui est de Cujas. Ce passage entier , que le P. Le Courayer attribué à Cujas , y est renfermé dans le texte de Cujas , mais entre deux parenthèses , qui marquent , que c'est une Note ajoutée à Cujas. Par ce retranchement des parenthèses , que fait le P. Le Courayer , il trompe son Lecteur. Il y a plus. Il a bien senti qu'on pouvoit lui faire cette objection. Si Cujas a acheté cette édition de Londres si cher , qu'est devenu cet exemplaire ? & d'où vient qu'elle est encore si rare en France ? Car le P. Le Courayer avouë lui même , qu'il n'en connoit aucun exemplaire dans le Royaume. Et Cujas n'étoit pas certainement l'homme le plus riche de France , qui

*Mai 1727.*

pût acheter ce livre. Que sont donc devenus tous ces exemplaires ? Sont-ils fondus ou brûlez ? Le P. Le Courayer, pour parer ce coup-là, à tronqué le passage de Fabrot. Il a mis seulement, *accersitus est magno pretio* : laissant à entendre, que c'étoit quelque Seigneur bien riche, qui l'avoit acheté & prêté à Cujas. Mais Fabrot dit, qu'il l'avoit fait venir lui-même : *accersitus est à me magno pretio*. Cette édition de 1605. étoit rare quand Fabrot l'acheta. Elle est, dit-on, assez commune aujourd'hui. Ainsi au lieu d'une preuve de l'existence de ce Livre avant 1605. Le P. Le Courayer ne nous donne que la falsification d'un passage, que quelque habile Avocat lui a indiqué ; mais dont il abuse par la suppression de deux parenthèses & d'un petit mot. Est-ce le P. Le Quien qui doit rougir de m'avoir suivi, ou le Chanoine Régulier de Sainte Geneviève de paroître toujours falsificateur ?

L'autre falsification que je lui reproche ici, est bien plus importante. Il s'agit de la Procuration donnée par Parker, pour prendre possession de l'Archevêché de Cantorberi en son

*Mai 1727.*

nom , tirée de son Régistre , datée du  
 2. de Janvier , 1559. du vieux stile.  
 „ Cet Acte , dit-il , à la page 193. du  
 „ même Tome , à attiré toute l'atten-  
 „ tion de mes Censeurs , le P. Har-  
 „ doüin & le P. Le Quien, qui a sou-  
 „ vent adopté *les visions* , dont ce Pere  
 „ seul ( le P. H. ) paroïssoit capable „ .  
 Je me deshonorerois , si je m'arrêtois  
 à ces injures & à beaucoup d'autres.  
 Ma principale preuve de faux contre  
 cet Acte de Procuration , c'est que le  
 nom d'un des Procureurs est laissé en  
 blanc. *Est-ce , dit le P. Hardoüin ,*  
*( c'est le P. Le Courayer qui parle : )*  
*Est-ce que Parker ne sçavoit pas le nom*  
*du second de ses Chapelains ? C'est enco-*  
*re ici un passage tronqué : il ne rappor-*  
*te ma preuve qu'à demi , pour l'af-*  
*foiblir. J'ai dit à la page 95. “ Est-ce*  
 „ que Parker , ou son Secrétaire , ne  
 „ sçavoit pas le nom du second des  
 „ Chapelains & des Domestiques de ce  
 „ Prélat ? ( Car il les instituë tous deux  
 ses Procureurs , & les envoie de Lam-  
 beth à Cantorberi pour cela. ) Ce-  
 pendant des deux il en nomme un , &  
 laisse le nom de l'autre en blanc. *Ca-*  
*pellanos familiares & domesticos nostros,*  
 Mai 1727.

*conjunctim & divisim, nostros . . . Procuratores . . . constituimus per presentes : damusque & concedimus eisdem procuratoribus nostris, conjunctim, & EORUM UTRIQUE (ut praefertur) per se divisim & in solidum potestatem, &c.*

„ Cette preuve de faux, dit le P.  
„ Le Courayer, page 202. est du moins  
„ aussi *ridicule* que les autres. Ils la ti-  
„ rent de ce qu'on a laissé dans la Pro-  
„ curation le nom d'un des Procu-  
„ reurs en blanc. Mais ce n'est que  
„ parce qu'on ignore, ou qu'on affec-  
„ te d'ignorer l'usage ordinaire du  
„ pais, qu'on incidente ainsi sur des  
„ *bagatelles*. Voici dans la vérité quel  
„ est l'usage ordinaire, comme me le  
„ mande un Prélat d'Angleterre „. (A  
la marge, *Lettre MS.*) L'Archevê-  
que ou l'Evêque, qui doit prendre pos-  
session de son Eglise par Procureur, fait  
dresser une Procuration, qu'il remplit du  
nom d'un de ses Chapelains, avec un  
blanc qu'on laisse pour tel autre qu'il vou-  
dra y ajouter; soit en cas que celui qui est  
nommé vint à manquer, soit qu'on vou-  
lut lui en joindre plusieurs autres. L'Acte  
étant ainsi dressé par le Garde des Regis-  
tres, avant que de l'envoyer à l'Arche-

Mai 1727.

vêque ou à l'Evêque; on en tire une copie avec le même blanc, qui est dans l'Expédition, pour la garder dans les Régistres. L'Archevêque, ou l'Evêque, remplit, comme il juge à propos, le blanc qu'on a laissé dans l'Acte. Mais on néglige ORDINAIREMENT de remplir ce blanc dans LA MINUTE RESTÉE DANS LES REGISTRES. Et cette négligence n'a jamais fait regarder ces Actes comme vicieux. ON VOIT LE MESME USAGE dans les Procurations, que donnent les Archidiacres, pour l'installation des Evêques: avec cette seule différence, que ces Procurations sont absolument en blanc, & qu'aucun n'y est nommé, afin que l'Archidiacre puisse nommer qui il veut selon les occurrences.

Certainement cette Lettre d'un Prélat d'Angleterre, n'a jamais passé la Mer pour venir ici. C'est une hypothèse forgée à Paris, conformément à l'erreur qu'on veut soutenir. De laisser un blanc dans une Minute, pour y mettre dans la suite tel nom que l'on veut, c'est par tout l'usage: il n'étoit pas nécessaire d'écrire en Angleterre, pour l'apprendre. Mais ce n'est pas ici

*Mai 1727.*

un blanc à remplir de tel nom qu'on voudra. C'est un blanc à remplir du nom même de celui que Parker dit être le second de ses Chapelains & Domestiques, comme il l'instituë le second de ses Procureurs : & ce nom manque ici. N'ai-je pas eu droit d'être surpris, que *Parker ne sçut pas le nom du second de ses Chapelains ?* Et que ce nom ne se trouve pas même dans le Registre après la prise de possession faite par ce second Chapelain même, qui par l'Acte en est chargé comme le premier. Et n'est-ce pas là une marque de faux, je ne dis, ni la seule, ni la plus forte ; il y en a de démonstratives : mais une preuve assez évidente de supposition dans ce Registre, duquel dépend néanmoins la certitude de l'Ordination de Parker à Lambeth ? Pourquoi déguiser & tronquer mon objection, si ce n'est pour en éluder la force ?

Tout ce que dit cette Lettre de *l'usage ordinaire* en Angleterre, n'est comme j'ai dit, qu'un systême imaginé pour autoriser ce défaut du Registre prétendu de Parker. Est-ce *l'usage ordinaire*, que les Archidiacres du Dio-

*Mai 1727.*

cése, où il faut installer un Evêque, nous dressent la procuration qu'ils demandent à Cantorbery, laissant du blanc pour le remplir des noms des Procureurs, que l'Archidiacre de cete Metropole voudra nommer. Cela est absurde. Et pourquoi ce Prélat d'Angleterre, qui le mande, n'est-il pas ici nommé, comme le P. le Courayer à coûtume de nommer ses Correspondans & ses Maîtres Anglicans; sinon parce qu'il a apprehendé d'être démenti par ce Prélat en Angleterre?

Ce n'est pas néanmoins en cela seul que consiste la falsification, dont je lui fais ici un crime. C'est de ce qu'il nous donne deux éditions différentes de cette prétenduë *Lettre manuscrite*, envoyée d'Angleterre. Cela se peut-il, sans que l'une des deux, ou plutôt, sans que toutes les deux soient fausses? Le P. le Courayer, ne voulant point être démenti en Angleterre, s'est aperçû après l'impression de cette Lettre, que *l'usage ordinaire*, qu'il y attribuoit à l'Angleterre, est faux: qu'il étoit absurde de dire qu'on *neglige ordinairement* de remplir le blanc du

*Mai 1727.*

nom qu'on y devoit mettre. Sur cela, dans une seconde impression ; c'est-à-dire, dans un carton qu'il a fait faire, il a fait dire seulement à cette Lettre, qu'on la *neglige souvent*. Et plus bas, où est la plus insigne falsification ; après avoir mis dans la premiere impression, comme j'ai rapporté : *On voit le même usage dans les Procurations, que donnent les Archidiacres pour l'installation des Evêques ; avec cette seule difference, que ces Procurations sont absolument en blanc ; & qu'aucun n'y est nommé, afin que l'Archidiacre puisse nommer qui il veut, selon les occurrences.* S'étant apperçu, comme j'ai dit, que ce prétendu usage étoit absurde, & qu'il seroit démenti par ses Maîtres, il a corrigé ainsi dans le carton la Lettre du prétendu Prélat d'Angleterre : *On voit la même chose, (ce n'est plus un usage, c'est un fait semblable & singulier.) Dans la Procuration que donna l'Archidiacre de Cantorbéry pour faire installer Parker : avec cette difference cependant, que la Procuration de cet Archidiacre étoit encore en blanc, afin qu'il pût y faire inserer les noms de tous ceux à qui il voudroit commettre*

Mai 1727.

*l'exécution de cette affaire.* Qui ? Parker, ou l'Archidiacre ? J'avouë, que je n'y vois goutte. Mais quoiqu'il en soit, pour justifier un blanc omis ridiculement dans le Registre de Parker, le P. le Courayer produit ici un autre Acte pris du même Registre, & qu'on n'a encore vû nulle part, que dans la seconde impression de cette prétendue *Lettre manuscrite*, d'un Prélat d'Angleterre : un Acte de procuration pour installer Parker, où les noms des Procureurs sont en blanc. Et cet exemple, fût-il réellement dans le Registre, ne doit-il pas être suspect lui-même ; vû qu'il est bien surprenant qu'un Archidiacre installe son Archevêque par Procureur ? En son absence la première Dignité du Chapitre feroit cette fonction. Et n'est-ce pas une nouvelle preuve de faux dans ce Registre, que le P. le Courayer nous fournit lui-même, en faisant parler son Prélat différemment dans une même Lettre ? Et quel est ce *Prélat d'Angleterre*, qui a vû cette nouvelle piece dans le Registre de Parker, qui n'est qu'à Cantorbéry, si ce n'est l'Archevêque de Cantorbéry lui-même ? Et si c'est lui, pourquoi

*Mai 1727.*

ne le pas nommer ici , comme il le nomme assez souvent ailleurs ? Et pour-quoi , enfin cette Procuration de l'Archidiacre , qui se fait toujôurs au nom du Chapitre , est-elle plutôt dans le Registre de Parker , que dans celui du Chapitre ?

Je ne m'arrête qu'à faire remarquer, que voilà deux éditions d'une même Lettre manuscrite , dont l'une dément l'autre ; & dès-là , il faut qu'elles soient toutes deux fausses , & fabriquées à Paris. Le P. le Courayer allègue la première ; pour preuve de *ma temerité* & de mon *imprudence* , à m'inscrire en faux contre la Procuration de Parker , par *l'usage ordinaire* de tous les Archidiacres de Cantorbéry , lorsqu'ils installent par Procureurs, les Evêques de la Province. La seconde, pour me confondre , par la Procuration de l'Archidiacre de Cantorbéry , pour installer Parker ; Procuration , qui n'a point encore vû le jour , & qui ne peut servir qu'à condamner le Registre , où elle se trouve. Ne sortent-elles pas toutes deux d'une même Manufacture ?

Cependant la conséquence que le  
*Mai 1727.*

Pere le Courayer en tire triomphamment à son ordinaire , résulte autant de la premiere , que de celle du carton “. Voilà , dit-il , tout le mystere  
 „ du blanc , qui se trouve dans la Pro-  
 „ curation de Parker. Et qu'on juge  
 „ par-là , si on peut tirer une suspi-  
 „ cion de faux contre cet Acte. Il n'y  
 „ a personne , je pense , qui ne s'en  
 „ rapporte plus volontiers à des té-  
 „ moignages de gens qui sont au fait  
 „ de ces Usages , qu'à ceux du P. Har-  
 „ doüin & du P. le Quien , qui igno-  
 „ rent les Usages , *les plus communs*  
 „ d'Angleterre. : mais révoquez dans  
 la seconde édition de la Lettre ma-  
 nuscrite , qui les avoit attestez dans la  
 premiere ; reduits & restraints dans la  
 seconde , à un exemple tiré , dit-on ,  
 du Registre de Parker , sans preuve.  
 Quels efforts d'esprit fait ce Pere pour  
 favoriser l'Herésie , pour soutenir les  
 Ordinations Anglicanes , contre le  
 Decret de Rome , & le sentiment de  
 tous les Théologiens Catholiques non  
 suspects ; & pour égaler les prétendus  
 Evêques d'Angleterre , à ceux de la  
 Sainte Eglise ! Il pretend bien encore  
 reduire le Sacrifice des Chrétiens à la

*des Sciences & des beaux Arts.* 815  
Cene de Londres. C'est ce que j'espere démontrer dans la Refutation de sa Défense.

ARTICLE XXXXIV.

SUITE DE LA BIBLIOTHEQUE

*Historique & Critique des Auteurs de la Congregation de Saint Maur ; &c. Par D. Philippe le Cerf de la Viéville, Religieux Benedictin de la même Congregation. A la Haye ; Chez Gosse. A Paris, Chez Chaubert, Quay des Augustins.*

**D**. Gui-Alexis Lobineau, Réviseur & Continuateur de l'*Histoire de Bretagne*, composée d'abord par D. le Galois, soutient encore aujourd'hui la réputation que ce travail lui a acquise. Le conflict de deux grandes Provinces, sur la celebre Question de la Mouyance, en fut une suite. Comme le *P. Lobineau* qui est né à Rennes, étoit naturellement engagé à parler pour la Bretagne ; le *P. le Cerf*, né en Normandie, n'a pû se dispenser de réclamer ; mais il le fait avec modération, mêlant honnêtement de quelques legers reproches de partialité, ce

*Mai 1727.*

qu'il n'ose d'ailleurs refuser d'éloges à l'Historien. On s'apperçoit néanmoins qu'il a peine à ne pas entrer dans la querelle. Il se contente de suggérer une réflexion qui l'auroit bien-tôt vidée, si elle faisoit sur tous les esprits la même impression qu'elle fait sur le sien : c'est " qu'il n'est pas facile de se  
 „ persuader que *Dudon de S. Quentin*,  
 „ le premier Historien Normand, ait  
 „ avancé sans fondement un fait, ca-  
 „ pable de réveiller la sensibilité des  
 „ Bretons, si jaloux de la gloire & des  
 „ prérogatives de leur Nation „ . Ne paroîtra-t'il pas au contraire à bien d'autres, que c'est hazarder beaucoup les prétentions de la Normandie sur la Bretagne, que de les faire dépendre de la bonne foi, & de la délicatesse d'un Auteur National, plein de petites fictions, & accusé même par les Critiques d'avoir plutôt écrit en Poète, qu'en Historien. On vient récemment de parler, dans ces *Mémoires*, de *l'Histoire de Paris*, où le *Pere Lobineau* a mis la dernière main: on y a aussi rendu compte de la Traduction de *l'Histoire des deux Conquêtes de*  
 Mai 1727. Miguel,

Miguel, de Luna, & de quelques autres Écrits.

D. Jacques *Lopin*, aussi recommandable pour la douceur & l'honnêteté de ses mœurs, que par les qualitez qui font particulièrement l'homme sçavant, a été quelques années associé du Pere de Montfaucon, pour l'édition des *Analec̄tes Grecs*, & pour celle du *Saint Athanase* : mais il mourut dans le cours de cette dernière entreprise.

Au seul nom de D. Jean *Mabillon*, l'Oracle de la Congregation de Saint Maur, & l'Écrivain qui lui a fait le plus solidement honneur; on juge aisément, que l'Auteur de la *Bibliothèque* donne à cet article toute l'étendue & tout le relief qu'il merite. Ce n'est pas, que gêné par la multitude & la qualité des Ouvrages de ce Grand-homme, il ne soit le plus souvent contraint de choisir & de couper court sur les plus riches matieres. Alors même néanmoins, il se rend communément assez instructif, touchant les principaux points de Discipline Ecclésiastique & Monastique, qui sont traitez par le *Pere Mabillon*, avec un goût

818 *Mémoires pour l'Histoire*  
d'érudition, si exquis & si judicieux, sur tout dans les *Actes des Saints de l'Ordre*, & dans les *Analectes anciens*. Il perd, le moins qu'il peut, des preuves alleguées dans quelques *Dissertations* particulieres : celles, par exemple, qui regardent le *Pain Eucharistique*, & le fameux Procès sur l'Auteur de l'Imitation de JESUS-CHRIST. Il se permet aussi quelques traits de mauvaise humeur, contre l'Auteur des *Dissertations Latines*, lequel, sans respecter vingt années d'une Approbation tranquille ; universelle, & legitime, vint au bout de ce terme demander audacieusement une Révision de la *Diplomatique*. Ce qui n'est que mauvaise humeur est pardonnable : mais que *D. le Cerf* accuse le jeune Critique de s'être efforcé d'enlever au Pere Mabillon la glorieuse réputation, dont il jouïssoit ; c'est interpreter une seconde fois les intentions du *P. Germon*, dans un sens fort opposé à son caractère. On est en droit d'en user sur la *Diplomatique* du *P. Mabillon*, comme sur un ouvrage de Systême ; ou par un enchaînement de principes, qu'il est très-libre d'admettre ou de n'admettre

*Mai 1727.*

pas; l'Auteur établit des regles, qui ne sont pas plus autorisées que les principes; & sur ces regles, un nouvel art, qu'on peut indifferemment attaquer, ou défendre par voye de simple discussion. *D. le Cerf* voudroit-il, sur l'autorité de *M. Descartes*, forcer au silence des esprits délicats en fait de preuves, & à qui les objections naissent d'elles-mêmes contre la Structure de son monde? Voudroit-il sur celle du *P. Mabillon*, étouffer des soupçons aussi raisonnables & aussi fondez, que ceux qui viennent de la caducité des Chartres, de la déprédation des Archives, & par-dessus tout, du nombre infini de fourbes de tout état, intéressés à multiplier les falsifications, & à les revêtir de toutes les apparences de la vérité. Voilà uniquement ce qu'a proposé le *P. Germon*. Ce qu'il prétendoit en conclure, paroît insoutenable au *P. le Cerf*; qui parle des Écrits de Messieurs *Fontanini*, *Lazarini*, & *Gatti*, comme d'une réfutation complète: ce sont des noms qu'il produit: quelques raisons à la queue n'auroient rien gâté; mais il en demeure-là.

Les voyages que *D. Mabillon* fit en  
Mai 1727.

Allemagne & en Italie , par ordre & aux frais du feu Roi , enrichirent la Litterature de bien des nouvelles découvertes. Il ne se contenta pas d'en charger ses Tablettes ; il eut aussi soin de faire sur sa route une heureuse récolte de Monumens rares ; & entre autres marques de reconnoissance, qu'il donna à Sa Majesté, il augmenta la Bibliothèque Royale de plus de trois mille volumes , tant imprimez que manuscrits. Cefut en 1691 , qu'il publia le *Traité des Études Monastiques*, entrepris, comme on le crut alors, pour ne pas laisser sans réponse , ce que le celebre *M. de Rancé* , Abbé de la Trappe avoit écrit contre les Études des Moines. *M. de Rancé* repliqua : & ce qui fut bien pis qu'une Replique pour le *P. Mabillon* ; c'est qu'une grande Princesse , dirigée par l'Abbé , appuya ses raisons de tout son credit , jusqu'à intervenir pour mettre fin à la contestation par autorité superieure , au moment même que *M. de Rancé*, dernier attaquant , demeuroit le maître du terrain. *D. Mabillon* répondit cependant ; & l'on observe qu'il le fit par ordre exprès de *M. le Chancelier*.

*Mai 1727.*

L'Abbé de la Trape ne fut pas le seul qui s'éleva contre le Livre des *Études*. Pendant que les Jansenistes se faisoient un mérite de redresser l'Auteur, sur les éloges qu'il donnoit aux *Institutions Théologiques* d'Episcopus, Chef des Tolerans de Hollande; on ne croit pas moins haut d'un autre côté, contre les ménagemens que l'Auteur paroissoit avoir eu pour les Jansenistes mêmes. *L'Apologie pour les Saints Peres de l'Eglise*; c'est-à-dire, l'Apologie du Jansenisme, composée par Monsieur Arnaud, & mise par le P. Mabilion, au rang des *meilleurs Livres*, choquoit extrêmement. On y trouvoit encore tout ce qui a été écrit pour & contre la *frequente Communion*, & pas un des Théologiens de ceux qui ont réfuté pied à pied, les erreurs du dernier Siècle. Les gens sensez, il est vrai, soupçonnoient aussi peu le P. Mabilion de Jansenisme, que de Tolerantisme; mais il portoit, à leur avis, la complaisance, ou l'indifference trop loin; & ne craignoit pas assez de la séduction sourde, mais opiniâtre, à laquelle les jeunes Religieux qu'il avoit à instruire, étoient exposez.

Tout ce qu'il a publié depuis l'an 1693, où il commença à travailler ses *Annales*, n'est que le fruit de quelques heures dérobées à cette principale occupation, qu'il n'a interrompue qu'à la mort. Une seule des productions de ce Sçavant Benedictin, arrête tout d'un coup le cours des loüanges, que l'Auteur de la Bibliothèque lui a si justement données jusqu'ici. C'est la *Préface* du XI. Tome de Saint Augustin, postérieur aux démêlez de l'Abbé Allemand. Il se plaint avec amertume, qu'elle donne atteinte à la réputation du *Pere Mabillon*, qui ne s'y exprime pas sur l'accusation intentée à ses Confreres, *d'une maniere assez favorable pour eux, sans parler de ses sentimens sur la Grace, qui, dit-il, lui sont particuliers.* Aussi juge-t'il que le *P. Mabillon* est si peu lui-même dans cet écrit, qu'il y a perdu jusqu'à la beauté de son stile; & que par une sorte de révolution d'idées qu'on ne comprend pas, il s'en faut beaucoup que la Latinité y soit aussi pure & aussi élégante, que celle de ses Ouvrages précédens. *D. Mabillon* a rempli six ans des dix places d'Academicien

*Mai 1727.*

Honoraire, dans l'Academie des Inscriptions. Il mourut dans l'Abbaye de S. Germain-des-Prez le vingt-septieme Decembre de l'année 1707.

D. Jean-Baptiste *Malinghen*, est un de ces sujets de la plus belle esperance, enlevez à l'Ordre dans la force de l'âge, & qu'on n'a pas crû devoir frustrer ici d'une place honorable, quoiqu'il n'eut fait encore qu'essayer ses forces dans la carrière des Sciences. Il avoit commencé à revoir les Œuvres de Tertullien.

D. Prudent *Maran*, actuellement occupé à revoir celles de *Saint Justin*, est déjà connu par l'édition de *Saint Cyrille de Jerusalem*. Le Pere *Toutée*, avant sa mort, l'avoit laissée toute prête à paroître. Le P. *Maran*, chargé par ses Superieurs du soin de l'Impression, épousa dès-là les interêts du principal Éditeur : il se vit même engagé pour sa défense dans une guerre desagréable, obligé de repousser les coups portez à son Confrere, par ceux des Sçavans, qui n'avoient pû en approuver les décisions. La querelle rouloit particulièrement, sur la justification des Semi-Ariens : matiere de Controverse

assez débattuë dans ces *Mémoires*, pour n'y pas revenir davantage. Nous observerons seulement, que l'Auteur de la *Bibliothèque* n'a pas mesuré les termes, en traitant les premières remarques qui ont paru là-dessus, de *soupçons odieux*; par lesquels on a prétendu flétrir la mémoire de *Saint Cyrille*. Qui ne sçait aujourd'hui parmi nous, ce que c'est que des troubles de Religion dans une grande Eglise; & que de pieux Evêques, pour ne pas tout perdre, s'y font quelquefois un devoir de communiquer avec ceux qui gardent au moins des temperamens. Mais cette économie de conduite, toute excusable qu'elle puisse être, n'en allarme pas moins les Catholiques rigides, d'autant plus faciles à s'en offenser, que l'erreur d'ordinaire profite de tout. Telle étoit la situation de *S. Cyrille*. Les Auteurs des remarques s'en sont expliqués, comme il donnoit lieu de s'en expliquer, dans le siècle où il vivoit, sans qu'au fond l'on ait droit de prononcer, si l'intégrité de sa foi, ou la pureté de son zèle, en souffrit.

D. Noël *Mars* n'eût jamais fort à cœur vrai-semblablement le mérite

*Mai 1727.*

& la réputation d'Ecrivain. Pendant quatre-vingt-dix ans qu'il a vécu, *la vie du venerable Pere Mars* son Oncle, est le seule ouvrage qu'il ait mis au jour.

Si cette réserve est une matiere de reproche dans une Congregation sçavante; D. Edmond *Marthene* en est parfaitement à couvert. Ses premiers Ecrits embrassent toute la Discipline des anciens Moines & des anciennes Eglises. Etant depuis entré de plus en plus dans le goût des Compilations, il publia son grand Recuëil de Pièces & de Monumens, intitulé *Collectio Nova*, &c. Celui-ci a été suivi de cinq volumes *in folio*, qui forment le *Thesaurus Anecdotorum*; & les Anecdotes, des trois premiers volumes de ce qu'il nomme *Collectio amplissima*, &c. Ouvrage véritablement immense, que lui & D. Ursin *Durand* son Associé, ont projeté de conduire jusqu'à neuf volumes *in folio*. Le contenu des Anecdotes a fourni à nos *Mémoires*, la matiere de plusieurs Extraits, où nous avons travaillé avec plaisir. Nous avons appris depuis, que la legiti-

mité des monumens n'y passe pas toujours pour avérée. L'équité ou l'injustice d'une pareille accusation, est proprement la question du tems, que nous laissons volontiers à la décision d'un Tribunal autorisé. D. *Marthene*, à l'exemple du *Pere Mabillon*, a mis à profit pour la Litterature, jusqu'aux particularitez d'un voyage dans les Païs-Bas, & dans quelques Provinces d'Allemagne. C'est une Relation de deux volumes in 4°. naïvement écrite, & qui ne manque pas de faits curieux; mais où l'on eût pû épargner aux Lecteurs bien des minuties, de l'aveu du *Pere Le Cerf*.

D. *Jean Martianay*, habile dans les Langues Grecque & Hebraïque, d'une pieté solide, & pleine d'ardeur pour l'intelligence de l'Écriture Sainte, tourna ses principales vûes à l'étude du Texte Sacré. Ce projet le mit souvent aux prises avec les plus celebres Hebraïsans, & le porta par occasion à entreprendre une nouvelle Edition des *Oeuvres de Saint Jérôme*. L'Auteur de la *Bibliothèque*, qui d'un trait de plûme l'a cruellement maltraité dans sa Préface, prend ici un

*Mai 1727.*

stille plus moderé. Il varie tellement le bien & le mal qu'il en dit, qu'après tout, le mal ne tombe que sur les manieres, sans rien ôter de réel aux qualitez essentielles; par où le Pere *Martianay* a heureusement contribué à la gloire de sa Congregation. Il est vrai qu'invinciblement attaché à l'ancienne foi, le Pere *Martianay* n'a pas toujours parlé ni écrit au gré de plusieurs de ses Confreres, pour qui le Pere *Le Cerf* témoigne communément beaucoup de consideration. Mais dans un corps, où il voyoit regner une veneration si profonde pour de simples Brefs des Papes, touchant quelques prerogatives ou quelques prétentions temporelles; il crut pouvoir déployer librement son zèle pour des Constitutions dogmatiques d'un bien autre poids. Si ce qu'il fit en ce genre n'est qu'*au-dessous du mediocre*, ainsi que D. *Le Cerf* juge bon de le déclarer; ce sera tout au plus une faute passagere, qui ne tire point à consequence pour ses autres Ouvrages.

D. Claude *Martin* fils de la venerable Mere Marie de l'Incarnation, soutint constamment dans la place de

*Mai 1727.*

Mm vj

Superieur , & dans celle d'Ecrivain , le caractere de sainteté qu'il en avoit hérité. Il exerça la superiorité trente-huit années , consacrant par le travail à l'édification du prochain , ce que les embarras du Gouvernement lui laissoient de libre. Il a publié quelques-uns des Ecrits de sa mere , composé sa vie , avec diverses sortes de Meditations & autres Traitez spirituels. D. Leonard *Massiot* a rempli à peu-près la même carrière , & s'est occupé dans le même goût ; mais on n'a de lui qu'un seul Livre , qui traite du *Sacerdoce* & du *Sacrifice de Jesus-Christ*.

D. René *Massuet* a passé dans la Congregation pour un genie du premier vol. aussi éclairé & aussi pénétrant dans les productions serieuses , que naïf , léger , & agréablement fatyrique dans les Pièces furtives & dans les Expéditions de petite guerre. Son Edition de Saint Irenée le fit regarder , dit le Pere le Cerf , comme un de ces Auteurs , à qui leur coup d'essai assure l'estime & la consideration publique. Le Pere *Mabillon* mort , on ne vit personne plus capa-

*Mai* 1727.

ble de continuer les Annales de l'Ordre. Il commença par en publier le cinquième volume, qui étoit déjà en état, à quelques éclaircissémens près: il y joignit la vie de son Illustre Prédecesseur, traduite en Latin du François de D. Ruinart; mais plus circonstanciée en ce qui touche l'Apologie du Pere Mabillon, & celle même de toute la Réforme sur la falsification des Manuscrits. C'étoit un point délicat, auquel Monsieur Simon avoit donné un très-mauvais tour dans sa Bibliothèque Critique. Le Pere Massuet, & notre Auteur après-lui, poussent de leur côté ce hardi Adversaire avec chaleur; traitent hautement de fable l'Histoire des douze cens Chartes de Landevence, & de calomnie le dessein attribué au Pere Mabillon, d'avoir voulu quitter la Congregation, par la honte qu'il eut d'en avoir été la dupe. Ces accusations en effet tomberent bien-tôt; & Monsieur Simon qui en craignoit les suites, remit lui-même son desaveu entre les mains de Monsieur le Cardinal de Noailles.

Nous avons déjà parlé sous l'Arti-  
*Mai* 1727.

cle du Pere Blampin , d'un Ecrit du Pere Massuet au sujet de l'Abbé Allemand. On lui en attribué un autre adressé à feu Monsieur de Nesmond Evêque de Bayeux , qui avoit censuré douze propositions avancées par quelques Professeurs Benedictins de Caën. Le P. le Cerf y met à son ordinaire la raison , le bon droit , & la pureté des sentimens du côté de ses chers Confreres, sans avouer ni reconnoître en eux d'autre tache d'erreur, qu'un simple défaut de formalité ou de complaisance envers le Prélat.

D. Claude Hugues Mathoud Ecrivain solide , mais d'un stile emphatique , qu'il ne quittoit pas même dant la conversation , a réfuté Monsieur De Launoy , touchant la Mission de Saint Savinien dans les Gaules. Il a aussi publié un Catalogue exact des Archevêques de Sens , avec quelques Livres de sentences du Cardinal Robert Pullus , & de Pierre de Poitiers. Il prétend que ce Pullus ou Pollain , qui étoit Anglois , & fleurissoit vers le milieu du XII. siècle , à été le premier Théologien scholastique.

*Mai 1727.*

D. Antoine-Joseph Meget s'est rendu particulièrement utile à sa Congregation, par un ample Commentaire sur la Regle de Saint Benoît, ses gloses en bien des points sont directement opposées à celles de Monsieur l'Abbé de la Trape; mais sagement proportionnées à la foiblesse présente du commun des Religieux. Le reste de ses Ouvrages consiste en une sçavante Dissertation sur l'Etat de virginité parmi les Chrétiens; la Traduction d'un Livre de Jonas Evêque d'Orleans, *Dè Institutione Laicali*; celle des Pseaumes, dits communément du Roi de Portugal, & quelques autres.

D. Nicolas-Hugues Ménard est un des sçavans, dont la memoire sera toujours plus précieuse aux Benedictins. Outre les qualitez propres de son état; une parfaite connoissance des Langues, une prodigieuse memoire, & une grande justesse de discernement, faisoient son principal caractère. Il a donné plusieurs Editions, toutes ornées d'excellentes Notes & de recherches judicieuses sur l'Antiquité Ecclesiastique. On y

*Mai 1727.*

distingue le Martyrologe d'Arnoul Wion, la Concordance des Regles de Saint Benoît d'Aniane, le Sacramentaire de Saint Gregoire le Grand, & l'Épître de Saint Barnabé. Ce n'est pas de la Confession ordinaire des Pechez, qu'il faut entendre une remarque que le Pere le Cerf fait ici, & qu'il pourroit paroître appliquer à toute *Confession faite au Prêtre*. Il parle d'une formule de Confession attribuée à un S. Fulgence, & rapportée par le Pere Menard, qui *fait voir*, dit-il, *qu'on se confessoit seulement en général de ses pechez, sans rien spécifier de particulier*. Il ajoûte que cette Confession se faisoit publiquement. Il s'agit, autant que nous en jugeons par le Texte même du P. Menard, d'une Ceremonie propre de la fin du Carême, d'une Confession prononcée au nom du Peuple, ou de celle que faisoient les Adultes, avant que d'être baptisez.

D. Simon - Germain Millet avoit près de soixante ans, lorsqu'il entra dans la Congregation de Saint Maur. Il y a fait tête aux deux plus grands Adversaires, qui ayent combattu l'A-

*Mai* 1727.

postolat de Saint Denis l'Aréopagite en France; M. De Launoy & le P. Sirmond.

D. Athanase de Mongin nous offre un genre de merite, qu'il ne partage pas avec beaucoup de Sçavans du dernier Siécle: c'est un degré de Sainteté qu'on prétend avoir été jusqu'à la grace des Miracles. Tout brûlant de l'amour divin, il ne prit la plume que pour en suivre les impressions, dans le seul Ouvrage qu'il nous a laissé. Ce Livre à pour Titre, *Flâmes Eucharistiques.*

D. Bernard de Montfaucon, dans les Siens, s'est tracé une route, où il n'a pas prétendu se borner aux saints transports d'une devotion tendre & affectueuse. La matiere en est encore si fraîche, & la réputation qu'ils ont acquise à leur Auteur si généralement établie, que leur seule publicité leur tient lieu de Journal & d'Éloge. Le P. Le Cerf fait même injure à cet habile Antiquaire, en se plaignant de quelques Critiques, qui, dit-il, ne se reprocheront jamais de l'avoir trop ménagé. Une superiorité d'érudition aussi profonde, aussi singuliere, & aussi va-

*Mai 1727.*

834 *Memoires pour l'Histoire*  
riée , que celle du P. de Montfaucon ,  
le met au-dessus de ces sensibilitéz :  
mais elle ne doit ôter à personne la li-  
berté d'une innocente censure , lors-  
qu'il s'y rencontre quelque chose de  
moins juste, ou de moins appuyé ; sauf  
à ceux qui reprennent mal , d'en por-  
ter les frais. Les principaux Ouvrages  
du P. de Montfaucon sont l'édition de  
Saint Athanase ; celle de quelques Écri-  
vains Grecs ; où il entre fort avant dans  
la défense d'Eusebe ; celle des Exaples  
d'Origène ; le Journal d'Italie ; la *Pa-  
léographie Grecque* ; six volumes de  
Saint Chrysostome , qui seront suivis  
de cinq autres ; & l'Antiquité expli-  
quée & représentée en figures : Ouvra-  
ge le plus important de tous , dit le P. Le  
Cerf. Il est en dix volumes *in folio*, sans  
compter le supplément qui en contien-  
dra cinq.

D. Simon Mopinot , associé du Pere  
Coutant , pour l'édition des Decreta-  
les des Papes , avoit acquis une gran-  
de facilité de s'exprimer en Latin. D.  
Coutant fournissoit le fond des choses ,  
& D. Mopinot les agrémens de la dic-  
tion. La mort du premier rompit une  
union si utilement formée. Son fidèle

*Mai 1727.*

Confrere lui survécut peu. Il mourut jeune , & fort regretté de la Congregation , qui admire encore la pureté de son stile , *fort peu éloignée de celle de Ciceron & de Terence* , au jugement de notre Auteur.

D. Robert Morel , après avoir passé quinze ans dans les Charges , s'est occupé à divers Ouvrages de spiritualité. On en compte dix ou onze volumes, donnez au Public , entre les années 1714. & 1724.

D. Julien-Gatien Morillon étoit né Poëte. Ce n'étoit pas une qualité fort recherchée dans un Benedictin Réformé. On le laissa néanmoins entretenir ce qu'il avoit d'inclination pour les Vers François , qu'il eut soin lui-même de purifier par la Sainteté des sujets où il s'attacha. Il paraphrasa quelques Livres de l'Écriture , entr'autre l'Histoire de Job , & celle de Joseph , qu'on nous assure avoir mérité l'estime des Connoisseurs. On ne craint pas même d'outrer l'éloge , en avançant qu'il suivit nos meilleurs Poëtes de fort près. On met bien au-dessous de ses bonnes Pièces , un petit Recueil de Poësies badines , qui échapoient de

*Mai 1727.*

tems en tems à l'austerité de sa Muse.

D. Raymond-Odon de la Motthe , un des premiers Aggregez à la Réforme , étoit fort versé dans l'Histoire de l'Eglise. On ne hazardoit rien à concourir avec lui ; il cedit sans peine ; jusques-là qu'ayant été de moitié pour le travail avec M. Du Saussay , réputé unique Auteur du sçavant Martyrologe publié sous son nom , il lui en laissa toute la gloire. C'est D. Le Cerf qui nous est garant de ce fait.

D. Nicolas Le Nourry a d'abord occupé une place d'Associé dans la premiere Edition des *Œuvres* de Saint Ambroise ; & il en prépare aujourd'hui une seconde , qui n'a que trop tardé. Il donna ensuite ses deux gros volumes de Dissertations critiques , sous le titre d'*Apparat à la Bibliothèque des Peres* , avec le petit *Traité De mortibus Persecutorum* , attribué à Lactance par M. Baluze ; & par le P. Nourry , à un autre Auteur contemporain de Lactance , qu'il appelle Lucius Cæcilius. Il a aussi quelque patt au Cassiodore de D. Garet. On ne remplit pas un sujet aussi riche que l'*Apparat* , sans beaucoup d'habileté. D. Le Cerf dé-

*Mai 1727.*

velope le fond des Dissertations, où il n'y a encore d'éclairci que ce qui regarde les quatre premiers siècles. Mais ce qui rend, dit-il, l'érudition de D. Le Nourry plus recommandable; c'est qu'elle est soutenuë d'une probité, d'une facilité dans le commerce, & autres vertus civiles, qui sont d'un tout autre prix que les connoissances acquises pour un homme de Communauté. Il y joint la protection de Monseigneur le Cardinal de Noailles; d'une maniere cependant qui laisse à douter, si D. Le Nourry jouït encore à présent de cet avantage.

Graces aux recherches de D. Louïs le Pelletier, & à une application de seize années; on peut enfin se flater d'avoir bien-tôt un Dictionnaire Étymologique Bas-Breton, qui est déjà *dans sa perfection, & qui n'attend plus qu'un moment favorable pour paroître.* D. Le Cerf se plaint seulement du Public, qui ne sent pas assez l'utilité de ces sortes de Livres. D. le Pelletier de concert avec le P. Toutain, entreprend l'augmentation du Glossaire de M. Du Cange. Il a fait quelques Notes sur le Saint Jérôme du P. Martianay.

*Mai 1727.*

Voici un Ecrivain que l'Auteur de la Bibliothèque laisseroit volontiers dans l'obscurité, où devroient être, selon lui, ses productions, s'il ne s'étoit fait un devoir de rapporter tous les Ouvrages qui sont sortis de la Congregation de Saint Maur. C'est D. Louïs Pifart, aussi entendu dans la Science du Gouvernement, qu'il lui paroît peu formé pour celle de la composition. Il a écrit plusieurs Lettres sur la signature du Formulaire d'Alexandre VII. où il montre du moins une ame droite & ennemie d'une restriction frauduleuse. Mais son Ouvrage le plus considerable est un *Traité Historique & Dogmatique des Privileges & Exemptions Ecclesiastiques*. D. Le Cerf en produit des citations, qui sont singulieres pour le raisonnement & pour le stile. On y découvre cependant de la lecture, des traits naturels, & sur tout un caractere de franchise, qui fait s'interesser à l'Auteur en même-tems qu'il divertit par ses naïvetez.

D. Bernard Planchette a exercé long-tems le Ministère de la Prédication, qu'il honoroit par une vie fort austere. Il a imprimé un Tome de Panegyri-  
*Mai 1727.*

ques; la vie de S. Benoît; & une Relation des Miracles faits à S. Pierre sur Dive, par l'entremise de la Sainte Vierge. C'est une Traduction d'un Manuscrit Latin de Haimon Abbé de ce Monastere.

D. Jean-François Pommeraye a été un des Écrivains les plus laborieux de son Ordre, & des plus zelez pour la gloire de la Normandie, sa patrie. Elle lui est redevable de l'Histoire des Archevêques de Rouën; de celle de la Cathédrale de cette même Ville: & de quelques autres Histoires plus particulières, qui ont bien des choses interessantes pour le Corps de la Province. Nous avons vû qu'il n'avoit que la moindre part au Recueil des Conciles & des Synodes du Diocèse de Rouën, compilez avant lui, & éclaircis de Notes par le P. Godin, jusqu'au Concile de Lille-bonne.

D. David-Placide Porcheron, sçavoit les Généalogies & les Médailles, & s'exprimoit également bien, soit en François, soit en Latin. Mais son entêtement pour un vieil Géographe, dit l'Anonyme de Ravenne, lui fit tort. Il perdit à le Commenter, une érudi-

tion & un tems , qu'il pouvoit placer ailleurs à moins de frais , & avec plus d'utilité. Maître d'un Manuscrit qui lui avoit été confié sous le Titre de *Maximes pour l'éducation d'un jeune Seigneur* ; il le retoucha , & y joignit une Traduction des Instructions de l'Empereur Basile le Macedonien , pour Leon le Philosophe son fils , avec un Abregé de leurs vies. C'étoit un présent beaucoup plus digne d'un jeune Prince , que n'avoit été son Commentaire sur la Géographie sèche & barbare de l'Anonyme , dédié par le Pere Porcheron à M. le Duc fils du Grand Condé.

Les Mathématiques , le Grec , & l'Hebreu , sont autant de parties de la Litterature , que D. Antoine Pouget a possédées dans un degré Superieur. Ce qu'il a de part aux *Analectes Grecs* , & au premier volume de l'Edition de Saint Jerôme , est peu de chose , pour répondre à l'idée qu'on nous donne de son habileté. Mais on ajoute que D. Pouget avoit encore plus de modestie ; jusqu'à fuir comme un emploi trop brillant , celui de Professeur en Langue Hebraïque , quoique bor-

né à une Classe de jeunes Benedictins dans l'interieur du Monastere de Bonne-Nouvelle de Roüen.

D. Robert Quatremaires a été plus de vingt-ans dans la Congregation, ce qu'est sur les frontieres d'un Etat, un Général d'Armée, actif, vigilant, intrépide, toujours prêt au besoin, toujours alerte pour faire face aux attaques. " Animé d'un vrai zele pour la  
» gloire & pour l'interêt de son Or-  
» dre, dit le P. Le Cerf, il porta toutes  
» ses vûës à en appuyer les prétentions,  
» qui lui parurent légitimes ». La  
cause de l'Abbé Gersen, l'exemption  
de Saint Germain-des-Prez, celle de  
Saint Medard de Soissons, & celle de  
Saint Valery sur Somme, devinrent  
entre ses mains la matiere d'une Criti-  
que profonde, qui le fit se mesurer avec  
les plus Sçavans hommes de son Siécle.  
Il remonta jusqu'à l'affaire de Gotes-  
cal, que pour laver les Benedictins d'u-  
ne tache, qui devoit être bien effacée  
depuis tant d'années, mais qu'il crai-  
gnoit qu'on ne rafraîchît, dans le mou-  
vement où l'on étoit alors sur les Ques-  
tions de la Grace, & où il prévoyoit  
que quelques Membres de la Congre-

gation pourroient bien-tôt avoir besoin d'Apologie. Du moins lui attribué-t'on celle de Gotescalque, & tout le Livre intitulé *Défense de la Prédestination & de la Grace*, publié sous le nom du Président Mauguin. D. Le Cerf ne prend pas sur lui d'excuser dans le P. Quatremaires ses jeux de mots, ses équivoques, ses pointes, & cette application confuse de citations Sacrées & profanes, qui composent son stile. D. Quatremaires écrivit le plus souvent en Latin. On peut lire l'endroit pathétique, qui termine sa Dissertation sur l'Auteur de l'Imitation de JESUS-CHRIST. C'est un Dialogue entre JESUS-CHRIST-même & l'Abbé Gersen, où, avec le secours de quelques vers d'Horace, il trouve l'Art de faire entrer l'Histoire de la Femme adultere; paraphrasée & appliquée fort au long à son sujet.

C'étoit un devoir de pieté & de reconnoissance, de ne pas omettre dans cette Bibliothèque D. Firmin Rainfant. Il n'a laissé à la vérité qu'un petit volume de Méditations Chrétiennes, mais si pleines, si pratiques, & si devotes, que les Benedictins de Saint

Maur en ont fait leur Livre de Méditations ordinaires : source abondante de bons sentimens , où ils puisent chaque jour ce qu'ils répandent d'édification dans leurs Ouvrages & dans leur conduite.

D. Rivet n'a pas encore rang parmi les Écrivains de son Ordre ; mais il promet , pour l'acquérir , une *Bibliothèque Universelle des Auteurs François.* Ce magnifique Titre n'impose point au P. Le Cerf. Il connoît , dit-il , D. Rivet , laborieux , exact , & judicieux Critique. Il pense néanmoins qu'il y a encore bien loin de-là au point de perfection , où il faut conduire un pareil Ouvrage. Comme le sujet qu'il manie lui-même , n'en seroit qu'une très-petite partie , il comprend du moins par son experience ce qu'il doit en coûter : & il en conclut ; qu'attendred'un seul homme l'exécution d'une aussi vaste entreprise , c'est presque esperer l'impossibilité.

D. François Rose , Poëte & Philosophe , a donné quelques Tragedies Saintes , avec un *Nouveau système par pensées sur l'ordre de la Nature.* On ne nous explique pas ce que c'est que ce

système ; à moins qu'on ne prétende nous en faire assez entendre , en nous apprenant que D. Rose a composé dans le même goût le *système de la Grace* , & le système de la Gloire ; mais que ces deux Traitez n'ont pas encore percé les tenebres du Cabinet : on devoit ajouter par quelle raison, ou par quelle autorité. D. Rose en a aussi publié un autre, où il conteste aux Convers de la Réforme la qualité de Religieux.

D. Guillaume Roussel étoit né pour la Chaire ; & les Benedictins avoient eu en lui *un des premiers Orateurs du Siècle* : mais l'attrait qu'il se sentoît pour une vie privée , prévalut. Il lui sacrifia *une multitude de talens* , qu'il dût être bien triste à une aussi sage Congregation de laisser dans l'inutilité. D. Roussel cependant , pour dédommager le Public de cette perte , s'occupa dans sa Retraite à traduire les Lettres de S. Jérôme , & à en éclaircir les difficultez par des Notes qu'il a jointes à la Traduction. Cet Ouvrage fait trois volumes *in 8°*.

D. Charles de la Ruë n'est encore connu , que par l'attente où l'on est de son édition d'Origène. Elle s'imprime,  
*Mai 1727.*

D. Thierry Ruinart, l'Éleve, l'Apologiste, & le Panegyriste du P. Mabillon, a été dans la Réforme de Saint Maur, un de ceux qui ont le plus approché de la réputation de ce Grand homme. Il n'avoit que trente-quatre ans, lorsqu'il publia son excellent Livre, *des vrais Actes des Martyrs*. L'Histoire de la Persécution Vandalique, par Victor de Vite, suivit cinq ans après, en 1694 : & l'édition des Ouvrages de Gregoire de Tours en 1699. La diversité des opinions sur la Mission de Saint Maur, Disciple de Saint Benoît, lui en fit entreprendre l'Apologie. C'étoit un Titre un peu fastueux, que celui qu'il mit à la tête d'un petit Écrit, sur le Testament de Vandemir & de sa femme Ernamberthe, anciens Bien-faiteurs de l'Eglise de Paris. Il l'appelle *l'Eglise de Paris vengée*. Le P. Germon, à qui il l'adressoit, ne meritoit pas tant d'éclat. Ce Critique avoit jugé la Pièce supposée, & il en avoit produit les raisons, toutes fondées sur l'autorité de quelque ancien Écrivain. D. Ruinart, dans sa Réponse, n'entreprendoit pas de les détruire ; il présumoit qu'elles devoient tomber d'el-

les-mêmes , par la diversion qu'il faisoit , en opposant témoignage à témoignage. Cela rendoit la cause problematique tout au plus ; & il restoit encore à statuer qui devoit l'emporter des autoritez alleguées par le P. Germon , ou de celles que le P. Ruinart lui opposoit. En étoit-ce assez pour s'ériger en *Vengeur* d'une Eglise , laquelle après tout ne devoit prendre à cette contestation , qu'un très-mediocre intérêt ? Que le Testament , ou plutôt , que l'Acte qui en portoit le nom , fût vrai ou faux ; l'Eglise de Paris jouïssoit. Elle n'avoit garde de s'en remettre à la décision d'un point d'érudition , pour en faire dépendre son bon droit. Dom Ruinart a beaucoup aidé le P. Mabilion ; particulièrement dans les Actes des Saints, qu'il a continuez. Il fut le depositaire de ses papiers , composa sa vie, & eut soin de la réédition de sa Diplomatique notablement augmentée. Il a fait une vie fort détaillée du Pape Urbain II. dont l'Abregé même , inseré par le P. Le Cerf dans cet Article , pourra paroître d'une juste étendue. Ce petit écart est excusable : outre que les choses qu'il y rapporte ,

*Mai* 1727.

font plaisir. Urbain II. a été un des plus grands ornemens de l'ordre de Saint Benoît; & l'on peut bien se persuader, dit notre Auteur, qu'il ne l'a pas oublié dans la dispensation de ses graces. Dom Ruinart tomba malade dans le cours d'un voyage, où il visitoit diverses Bibliothèques. Il mourut au Monastere de Hautvilliers, le 24. Septembre 1709.

Dom Pierre Sabbatier fait encore nombre parmi les Ecrivains de la Congrégation, qui ne sont connus du Public, que par les engagements qu'ils ont pris avec lui. Il se propose de donner toutes les Versions Latines des Livres Sacrez, avec les Notes & les Remarques nécessaires pour la perfection de ce dessein.

D Denis de Sainte Marthe, après le cours de ses études, considéra l'esprit de son état, & le nom qu'il portoit, comme une double obligation de se signaler dans la République des Lettres. Une Chaire de Philosophie, ou de Théologie, n'étoit pas assez propre à y caractériser son mérite, au jugement du Pere le Cerf. Il tourna d'abord du côté de la Controverse; il y

mêla aussi un peu de Politique, jusqu'à faire offre de sa plume au Roi d'Angleterre Jacques II. contre l'entreprise & les prétentions du Prince d'Orange. Sa Réponse aux plaintes des Protestans sur la prétendue persécution de France, a de bons principes, elle est d'usage pour tous les tems, & à l'égard de tout Sectaire. C'est même une réfutation toute digérée de quelques Ecrits assez récents; il n'y a de part & d'autre qu'à changer les applications. Le Pere de Sainte Marthe a composé deux Vies en notre Langue; l'une de Cassiodore, de Saint Grégoire le Grand. La seconde frayoit le chemin à l'Edition des Œuvres de ce saint Pontife, qu'il publia en quatre Volumes *in folio* l'an 1705. Il y avoit pour Associé D. Guillaume Bessin; mais Associé, sur lequel il exerça avec un peu trop d'empire l'autorité d'Editeur en Chef; & qu'on a reconnu depuis n'être pas d'humeur à céder si aisément de ses avantages sur sa *Quote-part* de l'Ouvrage. C'eût été trop de violence à un homme du génie du Pere de Sainte Marthe de demeurer spectateur oisif des contes-

*Mai* 1727.

tations, durant le démêlé des Etudes Monastiques, & celui de l'Abbé Allemand. Il y paya de sa personne, en fournissant quelques Ecrits, partie Lettres, partie Dialogues. Le *Gallia Christiana* lui a paru une sorte de bien, qui appartenoit à sa famille, & dont il pouvoit disposer. Il a usé si librement de son droit, que pour en donner une nouvelle Edition, il a entièrement refondu l'ancienne. Il comptoit l'étendre jusqu'à dix Volumes *in folio*, dont il n'a pû faire imprimer que les deux premiers. Il y a employé un si grand nombre de ses Confreres, qu'il n'y a point de Livres sorti de la Congrégation de Saint Maur, qui, selon le Pere le Cerf, merite mieux d'être publié sous le nom des Religieux de cette Congrégation. Le P. de Sainte Marthe est mort le 30. Mai 1725. revêtu de la Charge de Superieur Général, qu'il remplissoit depuis près de cinq ans.

D. Jean-Paul du Sault en a passé plus de quarante toujours en Charge, mais dans les Places Subalternes. Il a interrompu les fonctions de la Superiorité par une étude moins embar-

raissante : s'est appliqué aux Livres de pure dévotion.

D. Louis Seroux, D. Pierre-François le Sueur, & D. Christophe Tachon, n'ont pas montré une inclination bien vive, pour augmenter la Bibliothèque de l'Ordre. Nous n'avons de D. Seroux, que la Passion de Notre Seigneur mise en Vers François; & de D. Tachon, un Art ou Méthode de bien prêcher. Pour D. le Sueur, il n'y a pas de quoi le connoître par lui-même. Il faut s'en rapporter au témoignage du P. Mabilion, qui lui attribue des Observations & des Notes, sur plusieurs Vies, dans les Actes des Saints.

D. Jean-Grégoire Tarisse, & D. François-Anselme Thevart, n'ont pas fait plus de sensation dans le monde par leurs Ecrits. Mais ce qui relève infiniment le mérite de D. Tarisse; c'est que la Congrégation le relève, comme le Pere & le Fondateur des Etudes qui la rendent si florissante. Tant de Réformes, dont la ferveur s'étoit démentie au bout de quelques années dans l'Ordre de Saint Benoît, lui firent penser qu'il y falloit quelque

*Mai 1727.*

chose de plus soutenu & de plus intéressant que le travail des mains, pour y remplir les intervalles du Chœur. L'étude réglée des Sciences, rapportée aux besoins & à l'utilité de l'Eglise, lui parut une occupation aussi louable en elle-même, qu'il la jugeoit propre à contenir les esprits, & à leur fournir l'aliment d'une sage émulation. Ce fut dans ces vûes que l'on goûta & que l'on favorisa son projet, dont lui-même n'eut que lieu de s'applaudir, tandis qu'il vécut. Sa mort arriva trois ans seulement, depuis que la Congrégation eût été entièrement formée, & après dix-huit années de Gouvernement. D. Tarisse n'a jamais imprimé qu'un petit Livre d'avis pour les Superieurs de la Congrégation; & D. Thevart, une Traduction des Exercices Spirituels, composée en Espagnol par D. Garcie de Cisneros Abbé de Monferrat.

D. Jean Evangeliste de Thiroux a été le principal Adjoint du P. de Sainte Marthe, dans l'Edition du *Gallia Christiana*: il la continuë.

D. Antoine-Vincent Thuillier s'est acquis un nom dans la Littérature par

plus d'un Ouvrage, où il a donné ses soins. Le P. le Cerf, tout plein encore & tout pénétré de l'esprit du P. Tarisse, dont il venoit de composer l'Eloge, s'éleve avec force contre la Traduction de l'Historien Polibe, entreprise par le P. Thuillier: dessein tout profane, comme il s'en déclare, & fort éloigné de l'Institution primitive. Il va jusqu'à souhaiter que le Traducteur se fût au moins appliqué à des sujets *indifférens*, plutôt que de participer à la séduction d'un Livre, *qui inspire de l'amour pour la profession militaire, si dangereuse pour des Chrétiens*. Ce sera sans doute la matiere d'un Cas de Conscience scavamment discuté dans quelque endroit de la Préface du nouveau Polibe, & décidé par les principes d'une Morale moins severe que celle du P. le Cerf. Celui-ci chicane encore son Confre-re sur quelques points moins importants. Ses réflexions sont justes; cependant n'est ce pas les prodiguer, que de les appliquer aux fautes qu'il releve? D. Thuillier a un frere Religieux à Saint Denis, qui est pareillement dans le goût des Traductions:

*Mai 1727.*

mais il l'a été plus scrupuleux sur le choix du sujet ; c'est l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury , qu'il tourne en Latin. La Traduction, qui est avancée , sera accompagnée de Critique.

D. Nicolas Toutain travaille à une nouvelle Edition du Glossaire de M. du Cange , augmentée de deux gros Volumes.

Nous avons déjà parlé de D. Antoine-Augustin Toutté , sous le Titre du P. Maran , à qui l'on doit son Edition de S. Cyrille de Jerusalem , & la défense du systême qui lui est particulier touchant les Semi-Ariens. On avoit attaqué ce systême dans nos Mémoires : mais ceux qui l'attaquoient , ne faisoient , sans le sçavoir , qu'user de représailles envers le Pere Toutté , qui avoit secrettement porté les premiers coups. C'est D. le Cerf qui nous apprend , qu'on attribüé au P. Toutté les trois Livres d'un Théologien à un Evêque , sur cette question ; *si l'on peut permettre aux Jesuites de confesser & d'absoudre.* La demande étoit de saison dans le Diocèse de Paris , lorsque D. Toutté la proposoit. Ce fut dans les années 1715.

*Mai* 1727.

& 1716. Les démarches que fit le Propofant durant le vacarme des Appels, furent plus que fuffifantes pour tenir lieu de réponse aux Jefuites.

D. Guillaume-Hugues Vaillant, a été un excellent Humanifte. D. Joseph Vaiset, & D. Claude de Vic, choisis pour Historiographes de Languedoc, s'étudient conjointement à foutenir l'honneur de cette Nomination. D. Vaiset a composé une Dissertation sur l'origine des François; D. Claude Vidal, une journée Chrétienne; & D. Antoine Vinot, quantité de Pièces d'un goût exquis, mais dont aucune n'a paru sous son nom. Ce dernier étoit un "Prodige d'esprit : „ D. le Cerf déclare qu'il le dit, "sans crainte d'en imposer au "Public „. C'étoit un sujet rare, que „ la Nature avoit gratifié d'une multitude de talens, qu'elle ne dispense que féparément à un grand nombre d'autres „. On ajoûte "qu'il „ enlevoit les Assistans dans les conversations „; que, sans avoir jamais prêché, il a formé une infinité de Prédicateurs, & avec tant de succès, qu'il y a eû "tel Evêque, qui n'a dû

*Mai 1727.*

„ son élévation „ qu'à la direction du P. Vinot ; que , sans avoir jamais imprimé , il a été d'un si „ grand secours „ aux plus sçavans hommes de toute „ l'Europe , pour la composition de „ leurs Ouvrages , qu'il peut même par „ cet endroit être regardé comme Auteur „ . Ainsi D. le Cerfa-t'il l'équité de lui restituer , après sa mort , tout ce que sa modestie & sa situation , lui ont enlevé d'éloges , pendant qu'il vivoit. Il mourut à Rouën l'an 1679. âgé de 58. ans.

Celui enfin qui termine cette glorieuse suite des Ecrivains de la Réforme de Saint Maur , est D. Daniel. Georges Viole , Auteur de la Vie de Sainte Reine d'Alise , & de celle de Saint Germain d'Auxerre. Deux autres Ouvrages du P. Viole , qui n'ont pas vû le jour , confirment ce qu'on a déjà pû remarquer plus d'une fois dans cette Bibliothèque ; qu'en fait de Livres , le Public ne connoît qu'une partie des richesses de la Congrégation. Ce sont une Histoire de l'Abbaye de Flavigny en Bourgogen ; & une autre Histoire des Abbez de S. Germain d'Auxerre , avec le détail

*Mai 1727.*

856 *Mémoires pour l'Histoire*  
des événemens arrivez pendant leur  
Gouvernement. Celle-ci contient  
cinq Volumes *in fol.* quoique la ma-  
tiere ne s'étende pas plus de quatre-  
vingt-dix ans, depuis l'an 560.

D. le Cerf finit sa Collection, par  
réunir sous un seul coup d'œil, tous  
les Ouvrages des Ecrivains Ecclésias-  
tiques, imprimez par les soins des  
Benedictins de Saint Maur. Il y mar-  
que l'année & le lieu de l'impression,  
avec le nom des Auteurs. Les Ouvra-  
ges qui ne sont encore qu'annoncez,  
y remplissent aussi leur place. Ce Ca-  
talogue, tout compris, jusqu'au Géo-  
graphe de Ravenne, monte au nom-  
bre de trente & une Editions.



*Mai 1727.*

ARTICLE XXXV.

*ECLAIRCISSEMENTS  
à la portée de tout le monde, sur l'Ar-  
ticle XXII. du mois de Mars 1726.  
des Mémoires de Trevoux. Au sujet  
de la Chûte parabolique des Corps.  
Par la R. P. Castel, Jesuite.*

**J**E croyois avoir suffisamment dé-  
montré, que la chûte des corps ne  
sçauroit être parabolique. L'état de la  
question étoit énoncé, & je n'avois  
supposé que ce que sçavent tous les  
Géometres. Mais le R. P. L. m'ap-  
prend que ma démonstration, *merite  
d'être un peu plus développée, pour lui  
assûrer le titre de Démonstration.* Je veux  
le croire sur sa parole; & je consens  
avec plaisir à un développement entier,  
qui mette la chose à la portée de tout  
le monde.

La Géométrie n'a été que trop mys-  
terieuse jusqu'ici; & ce que j'ai à di-  
re, est assez démonstrativement vrai,  
pour que jesois bien aisé de le soumet-  
tre au jugement de toutes sortes de  
Sçavans, & de personnes intelligentes.

*Mai 1727.*

On parle tous les jours de *paraboles* & de *chûtes paraboliques*, parmi les Physiciens, parmi les Officiers d'Artillerie, & souvent dans les Cercles les moins Sçavans. Quand ce ne seroit donc que pour l'utilité de la conversation, & pour la justesse du discours, je crois qu'on me sçaura gré d'avoir éclairci cette question.

Je remarque donc avant toutes choses, qu'une Ligne courbe est une ligne pliée dans toute son étendue, peu dans chaque partie, mais beaucoup dans le total.

Toutes les Lignes droites, sont également droites; l'une n'est pas plus droite que l'autre: aussi la même règle peut servir pour tracer toutes sortes de lignes droites.

Il n'en est pas de même des Lignes courbes. Une Ligne peut être plus ou moins courbe dans son total & dans ses parties; & il y a une infinité de lignes courbes fort différentes l'une de l'autre, parce qu'une ligne peut être différemment pliée, les plis; c'est-à-dire, les angles pouvant être plus ou moins grands.

Ceux qui ne sont pas Géometres,  
*Mai 1727.*

ne connoissent guères de Courbe que le Cercle : dans leur idée , une *courbe* est un *rond* , & un *rond* , est un *cercle*. Mais l'*Ovale* , appelée *Ellipse* , en termes de l'Art , est tout aussi courbe que le Cercle , & n'est cependant , ni ronde , ni circulaire.

Le *Cercle* est dans toute sa circonférence parfaitement arrondi , & uniformément courbe : au lieu que l'*Ovale* a une courbure plus voutée à ses deux extrémités , & plus efflanquée à ses deux côtes : mais du reste elle est courbe par tout , comme le cercle est courbe par tout. Un œuf , par exemple , est courbe par tout , quoique moins dans les flancs que dans les pointes ; en quoi il diffère d'une sphère , c'est-à-dire , d'une boule , qui est tout aussi courbe en un endroit qu'en un autre.

Or , il y a bien d'autres sortes de Courbes , qui ne sont , ni ovales , ni cercles ; & je n'ai pas besoin d'un grand attirail de Géométrie , pour le faire comprendre aux moins Géomètres. Vous diriez que la Géométrie & les figures ne se trouvent que dans les Livres , & que tout ce Monde n'est pas

*Mai 1727.*

figuré, & qui pis est, courbe dans toutes ses parties.

Une pomme, une poire, une orange, un melon, une cerise, une olive, un gland, un citron, une feuille, une fleur, un grain de bled, une graine de tout ce qu'on voudra, &c. sont des courbes bien faites, & du reste fort différentes l'une de l'autre.

Dans les Animaux & dans leurs parties, même courbure, même variété de courbure; les yeux, le nez, le front, les jouës, le menton, les lèvres, la langue, les oreilles, les bras, les doigts, les ongles, le cœur, &c. Je pense que ce détail mene assez loin. Je ne dis rien du Soleil, de la Lune, & des Étoiles, dont la courbure est moins variée; sans doute, parce que nous les voyons de trop loin, & que c'est sur tout dans le détail des parties, que regne la diversité des figures: car si nous voyions la Terre d'un peu plus loin, nous n'y verrions que de la rondeur, & tout au plus quelques croissans recourbez comme dans la Lune.

L'Art ne le cede guères en ce point à la Nature. Le tour étoit bien imparfait, lorsqu'il ne donnoit à ses ouvra-

*Mai 1727.*

ges qu'une courbure circulaire : il n'étoit bon alors qu'à faire des piliers de lit, de table, ou de chaise; encore tout cela se contourne aujourd'hui avec une élégante variété; & les bras d'un fauteuil recourbez par une double inflexion, ont meilleur air, & sont plus commodes.

Qu'on jette un coup d'œil sur la variété de courbures, d'inflexions, de contours, de nœuds, d'entrelacements, de plis, de volutes, de traits, qui regnent avec grace, & souvent avec utilité, dans les ouvrages de sculpture, de gravûre, de broderie, de tapisserie, de peinture, & jusques dans les roulemens de la Musique, dans les Pendules, dans les Voutes, dans une Colonnade, dans un Parterre, &c.

Et ceci répond, je pense, à la question du R. P. L. qui finit son Mémoire, en demandant, sans doute aux Géometres : *à quoi sert tout ce grand attirail de Courbes & de Géometrie ?* Il sert à Dieu pour embellir la Nature, aux Artistes pour perfectionner leurs ouvrages, & en inventer tous les jours de nouveaux; il sert aux Géometres & aux Philosophes, pour les connoître,

*Mai 1727.*

pour admirer la juste proportion de toutes ces inflexions, de tous ces contours, pour en découvrir les propriétés & les usages.

Mais c'est là, que ce R. P. nous oppose, que les Constructeurs se mettent peu en peine de la Courbe que M. *Newton* leur a donnée pour les Vaisseaux, & que *Descartes* n'a pas mieux réussi dans les Courbes qu'il a données pour les verres des Lunettes : cela prouveroit tout au plus qu'on ne réussit pas toujours, & que les Grands-Hommes, sont des hommes, enfin ; hommes pourtant, qui devroient être à l'abri de certaines chicanes.

Mais qu'entend-t'on, lorsqu'on dit que M. *Newton* & *Descartes* n'ont point réussi ? Veut-on dire que l'un a fait un Vaisseau, l'autre des Lunettes, qui n'ont point réussi ? Non, sans doute ; Monsieur *Newton* n'a jamais été Constructeur, ni *Descartes* Lunetier. Qu'étoient-ils donc ? Géometres & Philosophes. Qu'ont-ils donc entrepris en ce genre, à quoi ils n'ayent pas réussi ? Ils ont donné des figures courbes propres à faire de bons Vaisseaux, & d'excellentes Lunettes. Comment

*Mai 1727.*

ont-ils donné ces figures ? En Géometres , la démonstration à la main : voilà le nœud de l'affaire. Leur démonstration est donc fausse & paralogistique ? Rien moins que cela. Comment peut-on donc dire qu'ils n'ont pas réussi , s'ils ont précisément executé tout ce qu'ils ont entrepris ?

On parle sans doute des Constructeurs & des Lunetiers , qui n'ont pas réussi à donner aux Vaisseaux & aux Lunettes , les figures courbes spéculativement tracées , & géométriquement démontrées par ces Grands-Hommes. On conçoit sans peine , que la main d'un Artisan ne répond pas toujours à la haute idée d'un genie supérieur , tel que ceux-là.

Les Constructeurs , dit-on , s'en mettent peu en peine , & continuèrent de préférer les Gabarits , dont ils se servent. Cela se conçoit aussi. On sçait assez que ce sont gens d'habitude & de routine : on sçait même de plus qu'ils sont , eux , ou quelquefois ceux qui les dirigent , susceptibles d'une basse , ou maligne jalousie , qui leur fait susciter mille secrets obstacles , aux plus utiles nouveautez : il y a là-dessus bien des

choses à dire. Je reviens à mes Courbes.

Les Officiers d'Artillerie s'embarasseront peu , ajoute-t'on , si un boulet de Canon tombe par une parabole , ou par une autre ligne courbe. Je n'ai point cette idée de tous les Officiers d'Artillerie : j'en ai connu qui sçavoient assez la *Ballistique* ; c'est-à-dire, l'art de jeter les Bombes , ou de pointer les Canons , pour n'être pas tout-à-fait si indifferens sur la véritable route, que prennent la Bombe, ou le Boulet, pour arriver au but auquel on les dirige. Enfin , il est question, au moins parmi les Sçavans, de ce qui est vrai, ou faux en ceci ; & l'indifference d'un Constructeur, ne justifie pas l'ignorance d'un Sçavant.

On appelle Parabole une Ovale, tout-à-fait efflanquée, qui est infiniment , ou si l'on veut, excessivement plus longue que large. C'est par la circonférence d'une pareille Courbe, que Galilée, & après lui, bien des Géometres ont crû que tomboient les Corps qu'on jettoit d'un lieu en un autre ; car ils n'y vont pas à droiture, leur pesanteur les faisant à chaque instant

pencher vers la terre, & recourbant la ligne de leur direction, à peu près comme se recourberoit un long bâton, au bout duquel seroit suspendu un Corps pesant. La comparaison est exacte.

Car comme ce bâton, s'il étoit suffisamment long, & que le corps de la terre n'y fît point d'obstacle, se recourberoit si bien, que le Corps qui pend à son extrémité, atteindroit au centre de la terre; de même un Corps qui tombe, tomberoit & iroit aboutir précisément au centre de la terre, où sa pesanteur le dirige invariablement; il y tomberoit, dis-je, si la terre se trouvoit percée dans l'endroit où il tombe, & qu'elle fût toute évidée en dedans jusqu'au centre.

C'est, je pense, sur un principe de fait que je raisonne; & je doute que ce soit à ce principe, que le R. P. L. applique le nom d'hypothèse, qu'il donne en general à toutes ces discussions. Car enfin, on l'a dit de tout tems, & il est manifeste que tous les corps pesans, dans le tems même qu'ils s'éloignent du centre, dirigent toujours leur mouvement vers ce centre, qui, sans

cesse les rappelle ; & qu'au moins lorsqu'ils tombent , c'est à ce centre qu'ils se hâtent d'arriver , & qu'ils aboutiroient constamment , si la surface de la terre & son impénétrabilité , ne les arrêtoient en chemin.

C'est de ce principe de fait physique , que j'ai tiré cette conséquence de fait Géométrique ; que la Bombe , en tombant , tombe par une ligne courbe , qui passe par le centre de la terre , & s'y termine : car la ligne de sa chute est telle , que si ce Corps pouvoit la suivre jusqu'au bout sans obstacle étranger ; il aboutiroit au centre.

Or , c'est un fait purement géométrique ; que , ni la ligne circulaire , ni la ligne ovale , ni par conséquent la ligne parabolique , ne passe ni aboutit à son centre : car un Cercle se tient toujours à égales distances de son centre. La circonférence ovale se rapproche à la vérité un peu de son centre , aux deux côtes : mais il est de son essence de n'en jamais approcher au-delà d'un certain point ; en quoi la Parabole l'imite d'autant mieux , que sa circonférence est toujours infiniment loin de son centre.

*Mai 1727.*

De sorte qu'un Corps , qui se remuëroit des millions de millions d'années dans une ligne parabolique , avec une vitesse mille millions de fois plus grande ; que celle d'une Bombe qui tombe de bien haut ; il seroit encore , après ce mouvement inconcevable , infiniment loin de son centre.

Je ne dis rien de l'Hyperbole : c'est bien pis ; & je ne sçai comment un Géometre de la force de Monsieur Newton , l'a mise sur les rangs. C'est une étrange Courbe , au moins pour ceux qui ne la connoïtroient pas : car un Corps qui en suivroit la direction , s'éloigneroit d'autant plus de son centre , qu'il s'en rapprocheroit avec plus d'impétuosité. Cela soit dit en passant , pour ceux qui critiquent tout ce qu'ils n'entendent pas. Je ne dis rien de bien nouveau pour les Géometres ; & tout cela est expliqué à la portée de tout le monde , dans ma Géometrie.

Pour achever l'entier développement de ma Démonstration *anti-parabolique* ; remarquons que si la parabole , l'hyperbole , l'ovale , ni le cercle , ne passent point par leur centre , & ne sont pas des routes propres pour y aboutir ; la

Géometrie , disons mieux , la Nature ne manque pas cependant de lignes courbes , qui aboutissent essentiellement à leur centre.

Les Lignes spirales sont de leur nature toutes *centripetes* ; c'est-à-dire, *tendantes au centre*. Or par la Ligne spirale , les Géometres entendent des lignes qui font plusieurs tours & révolutions au tour du centre , auquel elles se terminent ; comme la Coquille d'un Limaçon , & de plusieurs Coquillages marins. Les Escaliers en spirale , les Vis , les Tire-bouchons , les Volutes , ne sont pas rares dans la nature des choses. La spirale est comme plusieurs cercles concentriques , ou mis l'un dans l'autre , & qui vont toujours en se rétrécissant vers le centre , qui les termine. On n'a qu'à rouler du papier , de l'étoffe , ou tout ce qu'on voudra , pour se vanter de faire des spirales tout aussi-bien qu'un Géometre.

Et voilà justement l'espece de lignes courbes , que décrit démonstrativement un Corps qu'on jette d'un lieu en un autre , une Bombe , un Boulet , ou tout autre ; puisque décrivant une

*Mai 1727.*

Courbe , & devant aboutir au centre, la Courbe qu'il décrit , doit avoir cette condition essentielle & spécifique, d'aboutir au centre.

Après cela , de sçavoir quelle espece de spirale, celle d'Archimede, ou toute autre , ce Corps décrit en tombant: car on peut se plier de bien des manieres, pour arriver au même but; ce sont subtilitez géométriques, dont je conviens que les Officiers d'Artillerie, les Physiciens mêmes , & sur tout le commun des gens d'esprit & des Sçavans , peuvent ne point s'embarasser, & que je me réserve de discuter avec des Géometres qui n'ayent que cela à faire. J'en parle cependant un peu plus en détail dans ma Géometrie Statique, où tout cela se trouve assorti des Préliminaires , qui peuvent le mettre à la juste portée de tout le monde.

## ARTICLE XXXXVI.

*MEMOIRES AU SUJET DE  
la Jurisdiction de l'Abbaie de S. Cor-  
neille de Compiègne, Ordre de Saint  
Benoît. Mémoire de M. l'Evêque  
de Soissons contre cette Jurisdiction  
In folio, page 48. Mémoire des P P.  
Benedictins, pour servir de Réponse  
à celui de M. l'Evêque de Soissons.  
In folio page 49. II. Mémoire de  
M. l'Evêque de Soissons, pour ser-  
vir de Réplique à celui des P P. Be-  
nedictins. In folio page 116.*

**L**Es moyens qu'on employe dans ces differens Mémoires, soit pour attaquer, soit pour défendre les Privileges de l'Abbaie de Saint Corneille de Compiègne, sont remplis d'une érudition si profonde, en matiere de discipline & d'Antiquitez Ecclesiastiques, qu'on ne peut pas douter, que par cet endroit ces Ecrits ne soient du ressort de la République des Lettres, & qu'à ce titre ils ne doivent trouver place dans nos Mémoires. Ce sont des Pièces Juridi-

*Mai 1727.*

ques par rapport au Conseil, qui doit prononcer sur le fonds de l'affaire: mais, à notre égard, ce sont des Differtations sc̄avantes, dont nous devons le précis au Lecteur, qui n'a pas toūjours le loisir de lire tout au long des pièces d'une si grande étendue, ou qui même, sur tout dans les Provinces, n'est pas toūjours à portée d'en avoir communication. Ce sera donc sur le pied de Contestation littéraire, en fait de Privileges Ecclesiastiques, que nous en parlerons ici; où, sans sortir des bornes d'une impartialité équitable, nous tâcherons de rapporter le plus fidelement qu'il nous sera possible, ce qui a été allegué de plus fort de part & d'autre.

Si on veut sc̄avoir ce qui a donné lieu à cette contestation, on peut l'apprendre de M. l'Evêque de Soissons lui-même, qui, sur la fin de son premier Mémoire, au-bas de la page 47. expose les motifs qu'il a eus, d'attaquer les Privileges de l'Abbaïe de S. Corneille. Il étoit d'abord entré, durant les premières années de son Gouvernement, dans les vûes de pacification d'un saint Eyêque l'un de ses Pré-

decesseurs , plus amateur de la paix , dit-il , que sçavant dans les droits de son siège , & de la facilité duquel il prétend que les Benedictins avoient abusé ; & il ne s'est réveillé , ajoute-t-il , que quand il a été forcé par les entreprises inouïes , & funestes au salut des ames , auxquelles les P. P. Benedictins de Saint Corneille se sont livrez depuis quelques années. Voici quelles sont ces entreprises , qu'il déduit de la maniere suivante. Monter en Chaire sans Mission , y faire monter d'autres personnes qui n'en avoient pas plus que ces Religieux ; distribuer sans pouvoir des absolutions criminelles & impuissantes ; diriger des Religieuses malgré les défenses de l'Evêque ; entrer librement & fréquemment dans l'enceinte de leur Cloître ; y laisser entrer des Laïcs hommes & femmes ; desordre porté jusqu'à y laisser voir des violons & des danses. Ce sont ces excès , continuë M. l'Evêque de Soissons , qui l'ont engagé à examiner de plus près les Titres de ces Peres ; & dans cet examen , ne les ayant pas trouvez aussi-bien fondez , qu'il le croyoit sur la réputation de leur ancienneté ; il a cru être en

*Mai* 1727.

droit & en état de les attaquer, comme il l'a fait par son premier *Memoire*.

Nous n'avons point rendu compte de cette Pièce dans le tems, parce que l'affaire n'étoit encore, pour ainsi dire, qu'entamée, & qu'il falloit attendre qu'on eût vû ce que les P. P. Benedictins allegueroient de leur côté. Mais, aujourd'hui que ces Peres ont répondu, & que Monsieur l'Evêque de Soissons a répliqué; les choses se trouvent deormais assez développées & assez éclaircies, pour qu'on puisse mettre le Lecteur au fait sur le fonds de la contestation.

Et pour le faire avec quelque ordre, & d'une maniere instructive, nous commencerons par donner le plan général de chacun des trois *Memoires*, qui font le sujet du présent *Extrait*.

*Plan Général du premier Memoire de  
M. l'Evêque de Soissons.*

L'Abbesse & les Religieuses du Val-de-Grace sont intimées dans cette affaire, conjointement avec le Prieur

& les Religieux de Saint Corneille de Compiègne ; parce que la Manse Abbatiale de Saint Corneille étant unie à l'Abbaïe du Val-de-Grace , l'Abbesse & les Religieuses de cette Abbaïe n'ont pas moins d'intérêt à soutenir les Privileges de Saint Corneille , que les Benedictins qui en ont la Manse conventuelle.

Ce premier Mémoire de M. l'Evêque de Soissons fut fait en consequence de la production que firent , après un an de délai , l'Abbesse du Val-de-Grace ; & les P P. Benedictins de S. Corneille : des *Titres sur lesquels ils fondent leur prétendue Jurisdiction Episcopale sur un Monastere de filles , & de filles d'un autre Ordre que le leur.*

M. l'Evêque de Soissons fait remarquer d'abord , que l'Abbesse & les P P. Benedictins ne bornent pas leur prétention à un droit d'*Exemption ordinaire* aux Reguliers , & à une *simple superiorité* sur les Religieuses Chanoinesses de Saint Nicolas ; mais qu'ils prétendent tant sur ces Religieuses , que sur ce qu'ils appellent leur Territoire , une *Jurisdiction entière & Episcopale* , comme de pré-

cher, confesser, non seulement sans pouvoir & consentement de l'Evêque Diocesain, mais même contre *ses défenses signifiées juridiquement* : ce qui est arrivé dans ces dernières années, dit M. l'Evêque de Soissons, où des Religieux, à qui il avoit été forcé d'ôter ses pouvoirs, n'avoient pas laissé de *prêcher & de confesser*, tant dans leur Eglise que dans celle de Saint Nicolas, & de confesser ces Religieuses mêmes; sans autre fondement, ajoute M. l'Evêque de Soissons, que *leur prétendue Jurisdiction Episcopale*.

Autrefois, dit-il, les Benedictins prétendoient étendre leur Jurisdiction sur toute la Ville, & ils se vantoient d'être les Evêques de Compiègne; aujourd'hui ils bornent leur Jurisdiction Episcopale à ce qu'ils appellent leur Territoire. Et comme il sera souvent fait mention de ce Territoire, qui fait l'objet de la contestation, il est bon d'en fixer ici l'étendue. Les Benedictins y renferment 1°. les Chapîtres seculiers de Saint Clement & de Saint Maurice : 2°. les Chanoinesses Regulières de Saint Nicolas du Pont : 3°. la prétendue Paroisse du

Crucifix , qui n'ayant point de Territoire circonscrit ; se trouve composée d'une douzaine de Maisons semées çà & là dans la Ville & dans la campagne ; & dont les unes sont enclavées dans des Paroisses du Diocèse de Soissons , & d'autres dans des Paroisses du Diocèse de Beauvais.

Tel est , selon la description qu'en fait Monsieur de Soissons , le Territoire , sur lequel les Benedictins prétendent une Jurisdiction Episcopale & entiere, comme on l'a expliqué ci-dessus. Ils produisent en faveur de cette prétention 1°. plus de vingt Bulles toutes originales ; 2°. des Chartres, des Transactions , des Arrêts , des Actes de possessions ; le tout montant à près de cent cinquante pièces différentes. Voilà les Tâtres sur lesquels les Benedictins fondent la Jurisdiction Episcopale , qu'ils prétendent sur leur Territoire de Saint Corneille. Or c'est par l'examen de ces mêmes Tâtres , & par la Conference des Pièces entre elles , que Monsieur de Soissons attaque cette prétendue Jurisdiction Episcopale : sur quoi voici comment il entre en matiere , par six moyens qu'il

expose, & qui partagent ce premier *Memoire*.

Pour que les Benedictins puissent établir une Jurisdiction comme Episcopale, il faut.

1°. Que parmi les Bulles qu'ils présentent, ils montrent un *Titre primordial* & constitutif de l'exemption; la possession, quelque ancienne qu'elle soit, ne suffisant pas.

2°. Il faut que ce Titre clair & précis, énonce nettement & l'exemption & l'espece même d'exemption, qu'on veut établir en vertu de ce Titre; la présomption, les paritez & les inductions n'étant point de mise en cette matiere.

3°. Il faut que ce Titre primitif soit certain, & non suspect de fausseté; un Titre douteux ne produisant qu'un droit douteux, & par conséquent insuffisant; puisque dans le doute il n'y a de sûreté, qu'à suivre l'ordre prescrit dans l'Eglise par Jesus-Christ & par les Apôtres.

4°. Il faut que ce Titre ne soit point abusif, donné contre les Regles Canoniques, & extorqué par importunité ou par surprise.

*Mai* 1727.

5°. Il faut qu'on n'ait point déro-  
gés aux Tîtres produits, ou par la non-  
jouissance, ou par des Transactions.

6°. Il faut, avec toutes ces condi-  
tions, que le Privilege n'ait point ces-  
sé par le changement d'Etat, & par  
des circonstances nouvelles, qui exi-  
gent que le Privilege soit renouvelé,  
pour être valable.

Voilà les six conditions que doi-  
vent avoir les Tîtres produits, pour  
qu'ils puissent fonder une exemption  
& une Jurisdiction legitime; condi-  
tions, dit M. de Soissons, qui ne sont  
point arbitraires, mais tirées ou de la  
raison qui les dicte, ou du droit Ca-  
non qui les prescrit, & qui sont la  
plûpart marquées dans un Plaidoier  
du Celebre Monsieur *Talon* Avocat  
Général, dont il rapporte les paroles.

Toutes ces conditions au reste sont  
si nécessaires, selon Monsieur de Sois-  
sons, que, si une seule manque, le  
Privilege ne peut se soutenir. Or il  
prétend que le Privilege de Saint Cor-  
neille manque, non d'une de ces con-  
ditions, mais de toutes les six ensem-  
ble; puisque les Benedictins n'ont 1°.  
ni Tître primitif, 2°. ni Tître précis

*Mai* 1727.

& clair ; 3°. ni Titre certain & non-suspect ; 4°. Que leurs Titres, fussent-ils certains, sont manifestement abusifs ; 5°. Qu'ils y ont eux-mêmes solennellement dérogé ; 6°. Que ces Titres, quand ils seroient valables d'ailleurs, ont été anéantis, par le changement des circonstances & de l'état de l'Abbaïe.

Ce sont les six moyens qu'employe M. de Soissons dans ce 1. Mémoire, & sur lesquels nous n'entrons point encore en discussion, nous bornant pour le présent au plan Général de ce premier Mémoire, à la suite du quel nous allons mettre le plan de la Réponse des P P. Benedictins.

*Plan Général du Mémoire des P P.  
Benedictins.*

M. l'Evêque de Soissons prévenu que la bonté de la cause des P P. Benedictins ne dépendoit pas de la multitude des Titres qu'ils produisoient, mais de la vérité & de la force de ces Titres mêmes, s'étoit borné à certains principes généraux & constans, par lesquels il prétendoit montrer l'in-

*Mai 1727.*

suffisance des titres produits, se croyant par-là dispensé d'entrer sur toutes ces Pièces, dans un détail qui eût été, selon lui, *souvent long, souvent inutile, toujours ennuyeux.*

Les Peres Benedictins, prétendent au contraire, qu'au lieu de se borner à *des réflexions générales*, il auroit dû entrer dans le détail, rendre compte des dispositions des Titres, les suivre dans leur ordre naturel, remarquer leur liaison, & l'autorité mutuelle qu'ils se communiquent : & ils font entendre qu'il n'a suivi la methode qu'il s'est prescrite, que pour éviter d'approfondir une matiere, sur laquelle il lui étoit plus commode de ne faire qu'effleurer les Actes, & de laisser à peine entrevoir ce qu'ils contiennent : & comme c'est sur le contenu de ces Actes, qu'ils prétendent fonder la validité de leurs Privilèges ; ils ont crû devoir entrer sur cela en discussion, ayant que de répondre aux moyens employez par M. l'Evêque de Soissons.

Ainsi leur Mémoire se trouve comme divisé en deux parties, dont la premiere comprend ; 1<sup>o</sup>, *l'Histoire de la Jurisdiction de Compiègne* ; c'est-à-dire,

Mai 1727.

apparemment de l'Abbaye de Saint Corneille de Compiègne ; 2<sup>o</sup>, des *Réflexions sur l'Exemption de Compiègne.*

Cette première partie ne contient que douze pages. La seconde, qui en contient trente-sept, est employée à répondre en six Articles, aux six Moyens employez par M. de Soissons dans son Mémoire. Nous n'entrerons point encore, dans aucun détail sur tous ces points, parce que nous aurons lieu de le faire plus à propos dans la suite, après que nous aurons donné le plan du second Mémoire de M. l'Evêque de Soissons.

*Plan Général du second Mémoire de M.  
l'Evêque de Soissons.*

Le détail, où les Peres Benedictins étoient entrez sur l'Histoire de la Jurisdiction de Compiègne, qui fait la première partie de leur *Mémoire*, a obligé M. de Soissons de toucher aussi à cette matière, par un examen critique des faits que les Benedictins avoient avancez, par rapport à leur Jurisdiction. C'est pour cela qu'il a divisé ce second *Mémoire* en trois parties.

*Mai 1727.*

La première contient des Remarques, sur l'Histoire de la Jurisdiction de Compiègne, telle que les Benedictins l'ont produite dans leur Mémoire.

La seconde, est employée à faire voir, par une discussion nouvelle des six Moyens établis par M. l'Evêque de Soissons, dans son premier Mémoire, que ces six Moyens restent dans toute leur force; les Peres Benedictins n'ayant rien allegué dans leurs Réponses, qui pût les infirmer.

La troisième, enfin, roule sur les Tâtres produits en faveur de la Jurisdiction de Saint Corneille, & au sujet desquels Monsieur de Soissons se propose deux choses; 1<sup>o</sup>, d'en démontrer de nouveau la fausseté; 2<sup>o</sup>, de réfuter les défenses fournies à cet égard par les Benedictins dans leur Mémoire.

## R E M A R Q U E,

*Sur un premier Mémoire des Peres Benedictins.*

Outre ces trois Pièces, dont nous venons de donner le plan, il y a eu an-  
*Mai 1727.*

terieurement , comme nous l'apprend le second Mémoire de M. de Soissons, pages 5. & 24, un premier Mémoire abrégé , de la part des Peres Benedictins , qui le firent imprimer pour accompagner la Production de leurs Pièces , & dont M. de Soissons a sçu se prévaloir , par les contradictions qu'il fait remarquer entre les principes que les Benedictins avoient établis dans ce premier Écrit , & ceux auxquels ils se sont attachez dans leur dernier Mémoire. Il tire même avantage de la suppression sourde de ce premier imprimé , par rapport au Public ; & il prétend que ce sont les contradictions dont il parle , qui ont empêché les Benedictins de le faire courir dans le monde. Mais qu'il ait couru dans le monde ou non ; dès qu'on en a fait usage pour accompagner la production des Tîtres, il devient une Pièce du Procès , & M. de Soissons est en droit de s'en prévaloir. Cependant , comme cet imprimé n'est point venu jusqu'à nous, nous ne pourrons en faire mention , que par rapport aux endroits qu'en a citez M. de Soissons.

## M E T H O D E

*Qu'on se propose de suivre , en rendant  
compte des trois Mémoires.*

Un Exposé aussi général & aussi superficiel que celui que nous avons fait de ces trois Mémoires, ne seroit guères propre à contenter la curiosité du Lecteur, si nous en restions-là. Mais comme ces trois Pièces roulent en grande partie sur les mêmes points; & qu'on n'auroit pû les discuter chacune à part, sans tomber dans des redites continuelles, & plus capables d'ennuyer que d'instruire le Lecteur; il a fallu, pour éviter cet inconvenient se faire une methode, où, sans confondre ensemble les trois Mémoires, on pût les considerer dans les points differens de leur opposition. C'est dans cette vûë qu'après avoir donné d'abord, comme nous avons fait, une idée generale de la constitution de chacune de ces trois Pièces, nous allons les confronter l'une à l'autre, dans la discussion des faits qu'elles contien-

*Mai 1727.*

nent , & que nous réduisons à deux chefs qui embrassent tout.

Nous mettons sous le premier, l'examen des Tîtres, sur lesquels on appuye la Jurisdiction de l'Abbaye de Saint Corneille : & nous renvoyons au second , la discussion de tout ce qui a été dit de part & d'autre , touchant les six Moyens établis par Monsieur l'Evêque de Soissons dans son premier Mémoire.

## PREMIER CHEF,

*Où l'on examine les Tîtres , sur lesquels on fonde la Jurisdiction de l'Abbaye de S. Corneille de Compiègne.*

Pour que des Tîtres qu'on produit, fassent preuve ; il faut , 1<sup>o</sup> , qu'ils disent réellement ce qu'on leur fait dire ; 2<sup>o</sup> , qu'ils soient vrais & legitimes , & non faux ou défectueux par quelque endroit essentiel.

M. l'Evêque de Soissons attaque les Tîtres des Peres Benedictins par ces deux endroits. Il prétend ; 1<sup>o</sup> , que ces Tîtres ne renferment point la Jurisdiction que ces Peres s'attribuent à

*Mai 1727.*

l'Abaye de S. Corneille ; 2<sup>o</sup>, que quand ces Tîtres renfermeroient clairement cette Jurisdiction, ils portent des caracteres de fausseté qui les annullent.

Les Peres Benedictins se sont défendus sur ces deux points, & se sont même conformez dans leur défense, à l'arrangement qu'avoit suivi M. de Soissons, s'écartant par une complaisance qu'ils font valoir, mais dont ce Prélat ne leur a point du tout tenu compte, de l'ordre naturel, qui étoit, selon eux, *d'examiner la prétendue fausseté des Titres, avant que de raisonner sur leurs dispositions* ( 1 ).

M. de Soissons prétend au contraire, qu'il étoit indifferant de commencer par l'un de ces deux points, ou par l'autre ; & que chacun est maître de suivre la methode qu'il lui plaît dans l'exposition de ses moyens. Et de vrai, en fait de tîtres, sur la teneur & sur la vérité desquels on conteste, il ne paroît pas qu'il y ait un arrangement plus naturel à dire : ces Tîtres sont faux ; & quand ils seroient vrais & legitimes ; ils ne disent pas tout ce que vous prétendez, qu'à dire : ces Tîtres ne disent

( 1 ) *Mém. des Benedictins*, p. 10.

pas tout ce que vous pretendez , & quand ils le diroient , ils ne prouvoient rien , étant faux & supposez.

Mais quoiqu'il en soit , nous nous conformerons , dans la discussion de ces deux points , à l'ordre qui se trouve établi de part & d'autre dans les Mémoires ; & divisant le premier Chef en deux parties , nous examinerons dans la premiere la teneur & l'énoncé des Tîtres ; & dans la seconde , la vérité , ou la fausseté des mêmes Tîtres.

## PREMIERE PARTIE,

*Où l'on examine la teneur des Tîtres de  
l'Abbaye de S. Corneille.*

Les Peres Benedictins , en répondant au premier Mémoire de Monsieur l'Evêque de Soissons , ont commencé le leur par l'Histoire de la fondation de S. Corneille de Compiègne , & de la Jurisdiction qu'ils prétendent , qui y fut attachée. Ils appuyent par des Tîtres les faits qu'ils établissent. M. de Soissons attaque plusieurs de ces faits , qu'il soutient être autant de faussetez. Nous allons les discuter , l'un

*Mai 1727.*

après l'autre , & examiner si l'énoncé des Tîtres justifie ces faits.

### PREMIER FAIT.

Les Peres Benedictins établissent dans leur Mémoire , que Charles-le-Chauve , en fondant à Compiègne un College de Chanoines , *exigea que le Pape voulut bien se charger singulièrement de cette Eglise , l'affranchir de toute dépendance à l'égard de l'Evêque de Soissons , & lui former un Territoire , qui fût détaché du Diocèse où il se trouve , & uni au Diocèse de Rome ; & que ce Prince exigea ces choses , comme une condition de sa fondation (1).*

Ils citent , pour prouver le fait , la Chartre même de la fondation , donnée par Charles-le-Chauve ; Chartre rapportée en entier dans le *Spicilege* de D. Luc d'Achery , dans la *Diplomatique* , & dans les *Annales* du *Per e Mabillon*. Et comme il est à croire , que ce qu'ils ont cité de cette Chartre dans leur *Mémoire* , est tout ce qu'il y a de plus fort en faveur du fait dont il s'agit ; nous transcrivons ici en entier

(1) *Mém. des Benedictins* , page 11.

l'endroit cité: *Sed hæc nostræ pietatis concessio*, (c'est Charles-le-Chauve qui parle) & *Imperialis Altitudinis sanctio ita perpetuò conservetur*, sicut in *Privilegio Domini & Sanctissimi Patris Nostri Joannis Apostolici & Universalis Papa*, ac *aliorum Episcoporum Privilegiis continetur astipulatum*. On ne rapporte point ici un autre passage qui ne dit rien de plus que celui-ci.

M. l'Evêque de Soissons s'inscrit en faux sur deux points, dans le fait allégué par les Benedictins. Il nie 1<sup>o</sup>. que le Privilege dont il est fait mention dans la Charte, comme accordé par Jean VIII. contient une exemption & une indépendance, telle que la prétendent ces Peres. Il nie 2<sup>o</sup>. que ce n'ait été qu'à condition d'une pareille exemption, que Charles-le-Chauve fit sa fondation.

Nous ne nous arrêterons pas ici à ce second point, parce que n'étant prouvé en aucune maniere, il tombe de lui-même. Les Benedictins disent qu'on le présume ainsi. Mais comme aucun Monument ne rend témoignage de ce fait, & que l'Annaliste de Saint. Bertin. le dément; on ne

voit pas sur quoi on peut le presumer. Pour l'autre point, qui regarde l'exemption accordée par le Pape Jean VIII. dès le tems de la fondation, il est d'une importance d'autant plus grande, que c'est la base & le fondement de toute l'affaire. Car tous les autres Privileges accordez à l'Abbaye de Saint Corneille par des Bulles posterieures, n'étant accordez qu'à Titre de confirmation du Privilege accordé par Jean VIII. si celui-ci se trouve caduc, les autres le sont aussi.

Il est donc question de sçavoir ce que c'étoit que ce Privilege. Si on avoit la Bulle de Jean VIII. la chose seroit bien-tôt éclaircie. Mais elle n'existe point, ou du moins si elle existe, comme le presume M. de Soissons, on n'ose la produire; ce qui est la même chose. Si la teneur de cette Bulle étoit rapportée dans quelque Bulle posterieure; on auroit connoissance de ce qu'elle contenoit: mais, comme le remarque M. de Soissons, (\*) on ne trouve dans ces Bulles posterieures, que des confirmations vagues d'un Privilege, dont les Papes ne rap-

(\*) I. I. Mémoire de M. de Soissons, page 495

portent ni la datte, ni le contenu, ni les termes, ni les circonstances, ni le nom même du Pape qui l'a donné.

Il ne reste donc du Titre primitif de cette exemption, que ce qu'en rappelle la Charte de Charles-le-Chauve, en ces termes: *sicut in Privilegio . . . . Joannis . . . . Papa.* C'est-à-dire que tout se réduit au terme de *Privilege*. Charles-le-Chauve fait mention d'un *Privilege* accordé par ce Pape. Les Benedictins prétendent que ce *Privilege* emporte exemption, indépendance, & immédiation au S. Siège. M. l'Evêque de Soissons le nie; & voici les raisons sur lesquelles il se fonde pour le nier.

1<sup>o</sup>. Il prouve par plusieurs exemples, que le mot de *Privilege* s'entendoit de toute marque de protection, ou de concession particulière, soit spirituelle soit temporelle; que ce mot étoit commun aux concessions faites par les Rois, comme à celles qui étoient faites par les Papes. *Privilegium Caroli Crassi*, &c. dans une Bulle rapportée par le Pere Mabillon, où Leon IX. confirme aux Chanoines de Verdun, des biens dont ils

étoient en possession ; & cette confirmation est appelée *Privilege*.

2°. Il fait voir que ce terme ne marquoit que la protection qu'on demandoit aux Papes , pour défendre par des menaces d'excommunication les biens qu'on donnoit à l'Eglise. Or que le terme de *Privilege* ne signifiât autre chose dans la Bulle de Jean VIII. M. de Soissons le prouve par deux raisons ; l'une tirée de la Charte-même de Charles-le-Chauve , où ce Prince défend qu'on touche en rien aux biens du Chapitre de Saint Corneille , selon ; poursuit-il , qu'il est porté dans le *Privilege* du Pape. La seconde raison est tirée , & du silence du même Roi sur toute autre disposition qu'on voudroit attribuer à ce *Privilege* , ne parlant jamais dans sa Charte ni d'exemption , ni de Jurisdiction , ni d'indépendance ; & du silence de l'Annaliste de Saint Bertin , qui n'auroit pas omis un fait , qui devoit paroître aussi extraordinaire dans son siècle , qu'une exemption pareille , inouïe jusqu'alors , comme le prétend M. de Soissons.

Mais avant que de toucher à ce  
*Mai* 1727.

morçeau , nous ferons ici en faveur de son sentiment , une observation que nous sommes surpris qu'il n'ait pas faite lui-même sur la nature de ce *Privilege* , qui paroît déterminé par les termes de la Charte de Charles-le-Chauve. En effet cette Charte , en disant *sicut in Privilegio domni . . . . .* *Papæ ac aliorum Episcoporum Privilegiis continetur* , semble , par ce terme *sicut* , qui est commun aux Privileges émanez du Pape , & à ceux qui étoient émanez des Evêques , désigner une espece de grace & de protection , que les Evêques pouvoient accorder aussi bien que les Papes. Or cette grace commune ne pouvoit être qu'une sorte de sauve-garde appuyée de menaces d'excommunication , contre ceux qui entreprendroient d'usurper les biens que les Papes & les Evêques avoient mis sous leur protection.

Pour l'argument que M. de Soifous tire du silence de l'Auteur des Annales de Saint Bertin , il est fondé sur ce qu'un événement aussi nouveau & aussi extraordinaire , que le devoit être en ce tems-là une Exemption & une Indépendance , telle que

la prétendent les Benedictins, n'auroit pas pû échaper à cet Auteur; car, & c'est la troisième raison.

3°. M. de Soissons pose en fait, qu'une exemption de Chanoines mis hors de la Jurisdiction de l'Evêque, étoit inconnuë au IX. siècle; sur quoi voici le raisonnement du Prélat. Quand on supposeroit que le terme de Privilege renfermeroit quelque chose de plus, qu'une simple protection; & quand on pourroit entendre sous ce mot une sorte d'exemption & de liberté, telle qu'on voit en avoir été accordée à quelques Monasteres dans d'autres monumens; on ne peut pas en conclure que ce fût une exemption totale de la Jurisdiction de l'Evêque: pourquoi? Parce qu'une exemption de cette nature, en faveur d'un Chapitre, n'étoit point encore connue ni en usage dans le IX. siècle, tems de la fondation du Chapitre de Saint Corneille, & de la Charte où il est fait mention du Privilege.

C'est un fait que M. de Soissons prouve par le témoignage du sçavant Pere *Thomassin*, qui dit exprésément & prouve, que ces sortes d'exemptions

*Mai 1727.*

ne s'accordoient qu'à des Moines, & non pas aux Chanoines, soit des Eglises Cathedrales, soit des autres Eglises. Le Pere Thomassin exclut même positivement l'Eglise de Saint Corneille de pareille exemption, en disant que la confirmation des Evêques, par rapport aux Privileges de cette Eglise, fait assez croire que leur Jurisdiction n'y recevoit point d'atteinte.

Le Prélat appuye le sentiment du Pere Thomassin de l'autorité de M. Talon Avocat Général, qui, parlant dans la cause de l'exemption du Chapitre de Sens, dit: *Nous ne voyons point d'exemptions données aux Chanoines jusqu'au douzième & treizième siècle. Entre les exemptions abusives, dont se plaint Saint Bernard, il ne parle point de celles des Chapitres, parce qu'elles étoient inconnues de son tems: sentiment d'autant mieux fondé, que S. Bernard déhoit, au commencement du 12<sup>e</sup>. siècle, Pierre Abbé de Clugni, de montrer un Monastere qui eût la Jurisdiction Episcopale.*

Les P P. Benedictins, pour répondre à cela, s'attachent d'abord à prouver, que l'opinion, qui ne fait remon-

ter l'origine des exemptions qu'au 12<sup>e</sup>. siècle, est fausse. Ils disent que la Jurisdiction du Chapitre de Brioude est du moins du commencement du 12<sup>e</sup>. siècle; que les Chanoines de Saint Martin, de Saint Aventin ont exercé leur Jurisdiction dans les tems les plus reculés. M. de Soissons répond à cela, qu'il s'agit du 9<sup>e</sup>. siècle, & non du douzième; car il s'agit d'un Privilege donné dans le 9<sup>e</sup>. siècle. Sur ce que les P. P. Benedictins alleguent la Regle des Chanoines de Saint Hilaire de Poitiers, qui s'observoit dès le 10<sup>e</sup>. siècle; M. de Soissons répond qu'il n'est pas question des Regles des Chanoines, mais de leur exemption.

Pour répondre à l'autorité de M. Talon, les Benedictins prétendent que ce Magistrat n'a parlé que des Chapitres des Cathedrales, & non des Collegiales. M. de Soissons traite cette Réponse de frivole ressource. M. Talon a parlé des Chapitres en général, & sans aucune distinction; & le Pere Thomassin exclut formellement de l'exemption, les Eglises Collegiales, comme les Cathedrales; dit M. de Soissons.

Mai 1727.

*N'est-il pas constant, disent les P P. Benedictins, que dès le 8<sup>e</sup>. & le 9<sup>e</sup>. siècle, les Papes & les Evêques ont accordé de pareilles exemptions à des Monasteres de Moines? Pourquoi n'auront-ils pas fait la même grace à un Monastere de Chanoines, tel que celui de Compiègne?*

M. de Soissons nie sur cela le fait que supposent les Benedictins, touchant ces sortes d'exemptions totales & de Jurisdictions Episcopales, accordées à des Moines en ces tems-là, & défie qu'on en trouve un seul exemple dans le 9<sup>e</sup>. siècle; & quant à la parité, il montre la difference qu'il y a cet égard entre les Chanoines & les Moines; en ce que les premiers étant chargez du soin des ames, & par consequent plus dépendans de l'Evêque, sous les ordres duquel ils devoient travailler; il y avoit de l'inconvenient à les soustraire à son autorité: au lieu que les Moines n'étant destinez qu'à la meditation & à la solitude, & non chargez du soin des ames, il y avoit beaucoup moins d'inconvenient à les rendre indépendans de la Jurisdiction Episcopale.

Les P P. Benedictins citent le Chapitre de Saint Martin de Tours , comme jouïssant de la Jurisdiction dès le 9<sup>e</sup>. siècle ; & ils alleguent en preuve le témoignage du P. Le Cointe. Mais M. de Soissons fait voir que le même P. Le Cointe , qu'ils citent en marge sur cette prétenduë Jurisdiction , *les dément si expressément* , qu'il s'étonne lui même que les Benedictins ayent osé le nommer. C'est ce qu'on peut voir , page 7. de son II. Mémoire.

Enfin pour dernière raison , *regardez* , disent les P P. Benedictins , au sujet des exemptions avant le 12<sup>e</sup>. siècle , *regardez les Titres qu'on vous présente , & vous en verrez. Si vous n'avez pas cru jusqu'à présent , parce que vous n'avez pas vû ; croyez donc maintenant , puisque vous voyez.*

Sur quoi M. de Soissons , après avoir relevé modestement l'indécence de l'application des paroles de N. S. à S. Thomas , tire avantage de ce que ses adversaires en sont réduits à citer , pour preuve d'une exemption donnée au 9<sup>e</sup>. siècle , la Pièce même , dont on montre que les termes ne peuvent s'entendre d'une exemption qui étoit

*Mai 1727.*

inconnue, & non encore en usage dans ce siècle-là; ce qui est, dit M. de Soissons, *alleguer leur Thèse en preuve.* La question entre les deux Parties, est de sçavoir si le terme de *Privilege* employé dans la Charte de Charles-le-Chauve, doit s'entendre d'une exemption de toute Jurisdiction Episcopale. M. de Soissons soutient que non; parce qu'il n'y a point d'exemple d'une pareille exemption dans le 9<sup>e</sup>. siècle. Les P. P. Benedictins soutiennent au contraire qu'il y en a, & produisent pour preuve cette Charte même, où est employé le terme de *Privilege*. Or c'est précisément de quoi il s'agit, que de sçavoir si le terme de *Privilege* accordé par le Pape & par les Evêques, doit s'entendre d'une exemption totale

De tout cela, M. l'Evêque de Soissons conclut qu'il est faux, que le Monastere de S. Corneille de Compiègne ait été exempt dès sa fondation, de toute Jurisdiction Episcopale; qu'il est faux que ce n'ait été qu'à cette condition, que Charles-le Chauve fonda ce Monastere; & qu'il est faux encore qu'il y ait eu de pareilles exemptions de Jurisdiction Episcopale dans le 9<sup>e</sup>. siècle.

## II. FAIT.

Les Peres Benedictins prétendent qu'avant la fondation de S. Corneille, le lieu de Compiègne étoit *desert, sans Peuple, & sans Eglise*; qu'ainsi on n'avoit rien ôté à l'Evêque de Soissons, en lui ôtant un Territoire, où, avant la fondation du Monastere, il n'avoit pas sur qui exercer sa Jurisdiction.

M. l'Evêque de Soissons démontre si formellement la fausseté de ce Fait, par l'autorité du P. Mabilion & d'autres Auteurs, qu'on ne voit pas ce qu'on peut y répliquer. Nous ne citerons qu'un Passage d'Eginhart qui décide la chose: le voici. *Concilium apud Compendium Palatium publicum, in generali populi conventu habitum.* Ce fut en 756. que se tint ce Concile; sur quoi M. de Soissons demande, si un lieu où l'on tenoit des Conciles, & où l'on assembloit les Etats du Royaume, étoit un desert.

Charles-le-Chauve fondateur de S. Corneille bâtit plusieurs Eglises dans la ville de Compiègne, selon le témoignage de l'Auteur des Annales de S. Bertin; ce n'étoit donc pas un desert. En voilà

*Mai 1727.*

*des Sciences & des beaux Arts.* 901  
plus qu'il n'en faut sur un fait pareil.

III. F A I T.

Que la Charte, où il est parlé du Privilège, a été exposée à la plus severe critique du Parlement, & autorisée par un Arrêt.

Le Pere Mabillon rapporte cet Arrêt: mais M. l'Evêque de Soissons prétend que, bien loin que l'Arrêt autorise cette Charte, il y laisse un soupçon dont il est difficile de la laver. L'Arrêt dit que la Cour avoit arrêté certain Privilège du Monastere de Compiègne, comme suspect de fausseté; parce qu'on pouvoit en ôter ou remettre le Sceau, comme on auroit voulu; que cependant, sur ce qu'on crut que cela venoit plutôt de l'antiquité de la Charte, que d'aucune fausseté, le Roi avoit ordonné qu'on rendit le Privilège à l'Abbé & au Monastere.

M. de Soissons ajoute qu'en 1271. que fut donné l'Arrêt, cette Charte avoit un Sceau d'or; que ce Sceau ne subsiste plus de l'aveu du P. Mabillon. *Mais si la Charte, avec son Sceau d'or, paroïssoit suspecte au Parlement en 1271.*

Mai 1727.

dit le Prélat, que sera t'elle aujourd'hui, que ce Sceau & ces filamens adroitement ménagez ne paroissent plus ?

#### I V. F A I T.

Ce quatrième Fait en comprend plusieurs, par rapport à la Dédicace de l'Eglise de Compiègne. 1°. Que cette Dédicace fut faite en présence & de l'autorité de deux Legats envoyez par Jean VIII. & qui y assistèrent en son nom. 2°. Que ces Legats étoient sans doute les porteurs du Privilège accordé par le même Pape. 3°. Qu'ils présiderent en son nom à l'Assemblée des Evêques envoyez pour la Dédicace. 4°. On cite pour garant de tous ces Faits l'Annaliste de Saint Bertin Auteur Contemporain. De tout cela, il est naturel de conclure qu'un Pape, qui fait faire en son nom & de l'autorité de deux Legats envoyez à cette fin, la Dédicace d'un Eglise, a eu intention de s'en faire l'Evêque immédiat.

Que répond à cela M. de Soissons ? Il dit que c'est un Roman, où il n'y a d'autre fondement que l'arrivée de deux Legats, qui ne furent présens

*Mai 1727.*

à cette Cérémonie , que parce qu'ils se trouverent à Compiègne dans le tems qu'on devoit la faire ; & il cite en sa faveur le même Annaliste , que les Benedictins avoient cité pour eux.

Il n'est donc question que de voir ce qu'a écrit cet Annaliste de Saint Bertin. Or voici, selon M. de Soissons , à quoi se réduit tout ce que dit l'Annaliste : que Charles-le-Chauve étant à Compiègne , y reçût deux Envoyez du Pape , lequel par eux & par ses Lettres , le pressoit de venir en Italie , comme il l'avoit promis , pour défendre l'Eglise attaquée par les Barbares , *quatenus , sicut promiserat , sanctam Romanam Ecclesiam à Paganis , quibus infestabatur , eriperet atque defenderet.* Voilà les propres paroles de l'Annaliste , qui n'allègue point d'autre motif de la legation des deux Envoyez , qu'il qualifie seulement *Missos Apostolici.* Ce récit est confirmé par la Lettre même du Pape Jean , où il ne s'agit que du secours qu'il demande contre les Barbares. A l'égard du Privilège apporté par les Legats , & de la Dédicace qui se devoit faire , on se fit de leur autorité ; ni le Pape ,

Mai 1727.

ni l'Annaliste, n'en disent mot. Celui-ci dit bien que le Roi fit faire la consécration de l'Eglise, en sa présence & celle des Envoyez du Pape, *in suâ & Nuntiorum Apostolica sedis prasentia*; mais il ne parle que de leur présence, & ne dit rien de leur *autorité*, ni qui marque qu'ils eussent autre part à cette Cérémonie, que celle d'en être Spectateurs. Les Benedictins, en disant que les Legats du Pape étoient porteurs du Privilége, ont modifié la proposition par un *sans doute*: mais comme, selon M. de Soissons, ni le Pape dans sa Lettre, ni l'Annaliste dans son Histoire, n'en disent mot; il est hors de doute que ces Envoyez n'étoient point porteurs du Privilége. Que ce prétendu Privilége ait été confirmé par les Evêques assemblez; c'est encore un Fait, dont l'Annaliste de S. Bertin ne parle en aucune maniere, dit Monsieur de Soissons. Il ne s'oppose pas d'ailleurs à ce que le Privilége ait été confirmé par les Evêques, & approuvé par la Nation, pourvû qu'on réduise ce terme de Privilége à sa juste valeur. comme nous l'avons exposé ci-dessus. Ainsi tout ce qui

*Mai 1727.*

résulte du témoignage de l'Annaliste, est que les deux Nonces envoyez au Roi uniquement pour demander secours contre les Barbares, se trouverent à Compiègne dans le tems de la Dédicace de l'Eglise, & qu'ils l'honorèrent de leur assistance.

V. F A I T.

Qu'en conséquence des Privilèges accordés à l'Eglise de Saint Corneille, il étoit défendu à quiconque d'exercer aucune Jurisdiction dans tout le Territoire donné à l'Eglise de S. Corneille, *per omnem terram.*

Les Peres Benedictins produisent en preuve de ce Fait, une Charte de Philippe I. de 1092. dont voici les termes : *Cum Privilegiis ita nobilita existat ac pramunita, ut nullus sine Anathematis incurfione, possit violentiam inferre, vel dominationem exercere per omnem terram, quam, &c.*

M. l'Evêque de Soissons prétend qu'à bien prendre les termes de cette Charte, elle réduit les Privilèges dont elle parle, à une excommunication lancée contre quiconque prendroit par force quelque chose des Terres

Mai 1727.

données au Monastere, ou qui prétendroit y exercer aucune Jurisdiction Seigneuriale; & qu'il s'y agit bien moins du Spirituel que du temporel: mais il attaque encore la preuve des Benedictins par un autre endroit.

Il prétend, qu'en prenant même pour bonne cette Charte de Philippe I. qu'il attaque d'ailleurs de ce côté-là, dans la suite; le terme de *Privilege*, dont il y est parlé, ne peut s'entendre d'une exemption de la Jurisdiction Episcopale; & voici son raisonnement.

Si ce terme s'entendoit ainsi pour le Monastere de Saint Corneille, il s'entendroit de même pour les Chapelles annexées à ce Monastere; & dénommées dans la Charte de Charles-le-Chauve, & ces Chapelles auroient joui de la même exemption: *or ces Chappelles qui sont répandues dans divers Diocèses, ne sont point, & n'ont jamais été hors de la Jurisdiction Episcopale; c'est un Fait qu'il prouve par de bonnes Pièces. Donc le terme de Privilege employé dans la Charte de Philippe I. ne s'entendoit point d'une telle exemption pour ces Cha-*

*Mai 1727.*

pelles ; & par conséquent, il ne doit point non plus s'entendre de la sorte pour le Monastere de S. Corneille.

VI. F A I T.

Que le Privilége de Jean VIII. est confirmé par deux Chartes de Charles le Simple, & une de Louïs d'Outremer ; que dans ces Chartes *qui ont été données sur les Originaux par le P. Mabillon, dans sa Diplomatique, il est fait mention de la Jurisdiction de l'Eglise de S. Corneille sur les Chanoines de Saint Clément, & sur la Chapelle de Saint Lazare.*

A cela, M. de Soissons répond, que ni la Charte de Louïs d'Outremer, ni les deux de Charles le Simple, ne parlent en nulle maniere de cette Jurisdiction de l'Eglise de S. Corneille, sur les Chanoines de S. Clément, & la Chapelle de S. Lazare. Il y a plus, c'est que les deux de Charles le Simple n'en ont pû parler, par rapport à l'Eglise de Saint Clément ; puisqu'elles sont anterieures de deux ans à la fondation de cette Eglise. Il ajoûte par une autre Charte du même Roi, rapportée par le Pere Mabillon, il

*Mai 1727.*

exclut l'Eglise de Saint Corneille de tout autre droit sur celle de S. Clément, que du droit de nommer le Gardien : *neque Præpositus, seu Decanus aut Congregatio* ( de S. Corneille) . . . . . *aliter aliquid ibi* ( à S. Clément. ) *ordinent, præter id quod statuimus* ; c'est-à-dire, le Droit de Nomination par rapport au Gardien.

## VII. FAIT.

Suger Abbé de Saint Denis ayant entrepris de chasser les Chanoines de l'Eglise de S. Corneille, pour y mettre des Moines, s'adressa au Pape, qui commit pour cela Baudouïn Evêque de Noyon, avec l'Abbé Suger lui-même. Surquoi les Peres Benedictins, 1<sup>o</sup>. prétendent que l'Abbé Suger s'adressa au Pape, *comme au seul Superieur de cette Eglise.*

M. de Soissons répond, qu'il est faux que l'Abbé Suger se soit adressé au Pape, en cette dernière qualité, n'y ayant aucun Monument qui en fasse foi ; & n'étant point nécessaire qu'il fût Superieur immédiat de Saint Corneille, pour qu'on s'adressât à lui, par rapport au changement qu'on

*Mai 1727.*

vouloit faire , & cù il étoit à propos que son autorité intervînt.

2°. Les Benedictins tirent avantage , de ce que ce fut à l'Evêque de Noyon , & non à l'Evêque de Soissons , que le Pape adressa la Commission ; & ils regardent cela comme une preuve *éclatante* de l'exemption de leur Eglise.

M. de Soissons répond à cela , que ces sortes de Commissions passageres ne détruisent point la Jurisdiction Episcopale ; & il en apporte une preuve sensible , dans ce qui se passe aujourd'hui en Languedoc , où M. l'Evêque de Nîmes est actuellement Commissaire du Pape , pour la Sécularisation du Chapitre d'Uzes , sans que la Jurisdiction de l'Evêque d'Uzes en souffre de préjudice. Les Papes ne se croient pas astraits à nommer l'Evêque du lieu pour ces sortes de Commissions , & ils affectent même ordinairement d'en nommer un Etranger. Outre qu'il y avoit une raison particulière de ne pas nommer l'Evêque de Soissons pour Commissaire , avec l'Abbé Suger ; parce qu'étant employé dans le Conseil du Roi , aussi-bien que l'Abbé Suger ,

*Mai 1727.*

il n'auroit pû, non plus que cet Abbé, vaquer à l'affaire dont l'auroit chargé la Commission.

3°. Les Benedictins tirent encore avantage de quelques termes employez par l'Evêque de Noyon, en rendant compte au Pape de sa Commission. En parlant de l'Eglise de Compiègne, il dit, *tàm celebrem, tàm famosam, tantâ denique autoritate subnixam*. Les Benedictins croient trouver la Jurisdiction dans ces derniers termes. M. l'Evêque de Soissons répond, qu'il n'y est point question de Jurisdiction, & que cette grande autorité se réduit au grand credit des Chanoines, du nombre desquels le Frere même du Roi étoit: aussi l'Evêque de Noyon n'allègue-t'il cette grande autorité, que pour faire connoître au Pape, combien étoit pénible & délicate la Commission, dont il l'avoit chargé comme on le peut voir par sa Lettre même.

De ce que le même Evêque de Noyon dit au Pape, *Benedictus est Abbas; imposita est illi cura & sollicitudo subjeutorum suorum*; les Benedictins prétendent que ces termes marquent

une Jurisdiction & des Sujets. A quoi M. de Soissons répond, que ce qu'on ajoute le même Commissaire du Pape, détermine la qualité des Sujets de l'Abbé, c'est-à-dire, ses Moines qu'il devoit habiller & nourrir : *Quomodò enim nudus vestiet nudum, aut famelicus famelicum satiare poterit ?*

VIII. F A I T.

L'Abbé Suger dans sa Lettre au Pape, disent les Benedictins, reconnoît la Jurisdiction immédiate du Saint Siège. Voici les termes sur lesquels ils s'appuyent : *Nobilis Compendiensis Ecclesia de jure B. Petri innititur autoritate.*

M. l'Evêque de Soissons répond, qu'il suffisoit qu'une Eglise eût été seulement décorée de quelque grace ou privilège des Papes, pour qu'on fût en droit de la regarder comme *de jure B. Petri*, sans que cela emportât une dépendance immédiate du Saint Siège ; ce qu'il prouve par l'Histoire de l'Abbaye de Vezelay, & d'autres, qui, quoique dites *de jure B. Petri*, ne laissoient pas de demeurer soumises aux Evêques Diocésains.

Mai 1727.

Il ajoute à cette Réponse quelque chose de plus décisif : ce sont les propres termes du Pape Boniface VIII. tirez du Droit Canon , où ce Pape décide , que si quelque Pontife Romain a déclaré dans quelque Privilège , que telle ou telle Eglise est du droit de l'Eglise Romaine , ou lui appartient spécialement ; il ne faut pas croire que cela suffise , pour prouver qu'elle est exempte de la Jurisdiction de l'Ordinaire. M. de Soissons qui avoit allégué ce Passage dans son premier Mémoire , se plaint dans le second que les Benedictins n'ayent pas fait semblant de l'y avoir remarqué , ayant mieux aimé ( ce sont ses termes ) *dévoré* dans le silence une preuve , qui étoit sans réplique , que de la relever. Il paroît effectivement , qu'après une décision aussi formelle que celle de Boniface VIII. les termes *de jure B. Petri* , & semblables , ne scauroient rien prouver pour une exemption.

ARTICLE XLVII.

*P R E M I E R R E C U È I L*  
*des Leçons de Mathématiques, dictées*  
*au Collège Royal, dans lesquelles sont*  
*contenues & démontrées toutes les pro-*  
*priétés fondamentales des Nombres,*  
*& tous les Calculs qui ont été trouvez*  
*jusqu'à présent, &c. A Paris, chez*  
*J. F. Tabary, Libraire, Quai de*  
*Conti, 1726. In 12. pagg. 458.*

**C**'Est ici une Arithmetique Ma-  
thematique, & une Algebre,  
assez complettes, avec un commence-  
ment même d'Analyse. Tout y est dé-  
montré, ou, ce qui est sans doute  
mieux, tout y est démonstratif. L'o-  
pération n'est qu'un développement des  
principes clairs & faciles, sur lesquels  
est fondé tout le calcul. En disant ce  
qu'il faut faire, l'Auteur insinuë la  
raison pourquoi il faut le faire.

C'est M. Privat de Molieres Pro-  
fesseur au Collège Royal, & Membre  
del'Academie des Sciences, qui a fait  
cet Ouvrage, qu'il a partagé en huit  
Leçons.

*Mai 1727.*

Qq

La premiere Leçon traite des premieres opérations sur les Nombres entiers, qui sont la Numeration, l'Addition, la Soustraction, la Multiplication, & la Division.

La Numeration apprend à nombrer, à connoître les chiffres, soit simples & détachés, soit réunis en une somme, dans laquelle chacun de ces chiffres tire sa valeur & de son propre caractere, & de la place qu'il occupe. Car, par exemple, 5. vaut cinq; mais s'il a un chiffre après lui, il vaut 50. ou cinq dixaines; s'il en a deux, comme 512. il vaut cinq centaines, &c.

L'Addition apprend, de deux ou de plusieurs nombres, à n'en faire qu'un, qui est la somme; & à exprimer cette somme par des chiffres convenables, selon les Loix de la Numération. Ainsi, pour ajouter 52. avec 25. il faut trouver l'expression numerique 77. qui représente la somme des deux Nombres additionnez.

La soustraction fait le contraire de l'Addition: d'une somme, elle fait une difference; partageant cette somme en deux nombres, dont l'un est déterminé. J'ôte 25. de 77. il reste 52.

*Mai 1727.*

qui est la difference de 77. & de 25.

La Multiplication se réduit à trouver un nombre ou *produit*, qui contienne le nombre multiplié, de la même maniere que le Multiplicateur contient l'unité. Ainsi multiplier 4. par 3. c'est trouver 12. qui contient 4. trois fois, comme 3. contient un aussi trois fois.

Le procédé de M. de Molières est bien simple; il va pas à pas. Multiplier 4. par 3. c'est ajouter 4. trois fois: or 4. ajouté à 4. fait 8. & 8. ajouté à 4. fait 12. L'Auteur réduit donc d'abord la Multiplication à la simple Addition: mais lorsque par cet artifice il a fait bien connoître la nature de cette operation, il l'abrege & l'éleve au procédé ordinaire, qui est plus court dans la pratique.

Il en use de même à l'égard de la Division, qu'il présente d'abord comme une Soustraction successive, pour en rendre le procédé intelligible, & qu'il rend ensuite plus expeditive & plus usuelle, par un procédé plus abregé.

Car si de 12. j'ôte 4. il reste 8. & si de 8. j'ôte 4. il reste 4. & si de 4. enfin

j'ôte 4. il ne reste rien , ce qui me fait connoître que 4. est contenu trois fois dans 12. Mais je puis, au lieu de cette Soustraction successive & discrète , ôter d'un seul coup trois fois 4. de 12. & voir que 3. est le *quotient*, ou le *combien* de la division de 12. par 4.

Dans la seconde Leçon , M. de Molières applique aux Fractions les simples opérations précédentes de l'Arithmétique.

On appelle *Fractions* , les parties de l'unité numérique ; comme une moitié , un tiers , deux tiers , trois quarts , quatre sixièmes , &c. Mais avant que de faire sur les Fractions les opérations ordinaires , il y a souvent bien des façons préliminaires.

Quelquefois une Fraction se réduit à un nombre entier ; par exemple quatre quarts font une unité , huit quarts en valent deux. Trois tiers font un ; six moitez font trois. Vingt dixièmes font deux. De sorte qu'on peut aussi réduire un nombre en Fractions ; par exemple 1. peut être exprimé par deux moitez , par trois tiers , par cent centièmes.

Une Fraction peut être changée en  
*Mai* : 727.

une autre ; une moitié en deux quarts , en un tiers & demi , en dix vingtièmes. Le principal est de réduire une Fraction au même nom , ou au même quantième qu'une autre. Par exemple , pour réduire une moitié au même nom qu'un tiers , sans que l'une ni l'autre changent de valeur , & seulement en changeant d'expression , il n'y a qu'à multiplier les deux nombres qui donnent le nom aux deux Fractions. Le nom d'une moitié est deux , le nom d'un tiers est trois : deux fois trois font six ; il n'y a donc qu'à réduire une moitié & un tiers au sixième. Or une moitié est la même chose que trois sixièmes ; & un tiers vaut deux sixièmes.

Cette réduction est fondamentale pour comparer deux Fractions , pour les ajouter ou soustraire. Car si je veux comparer , ou ajouter , ou soustraire mutuellement un tiers & une moitié ; il ne m'est pas facile de voir tout d'un coup lequel est plus grand , ou de combien il est plus grand ou plus petit. Au lieu qu'en les réduisant à un même nom , je vois qu'une moitié ou trois sixièmes , surpasse un tiers ou deux

fixièmes, & qu'il le surpasse précisément d'un sixième. De sorte que si je les ajoute, la somme sera cinq sixièmes, ou même un entier moins un sixième.

Ce qu'il y a de singulier dans les Fractions, c'est qu'en les multipliant on les diminue, & qu'en les divisant on les augmente. Je multiplie 2. par 2. & j'ai deux fois deux, ou quatre, qui est plus grand que deux. Au lieu que si je multiplie une moitié par une moitié, le produit est un quart, qui est plus petit qu'une moitié. Rien n'étonne plus l'imagination; mais malgré cela, l'esprit voit avec un peu d'attention, que cela doit être ainsi: car, en suivant à la lettre la simple formule de la Multiplication, on conçoit facilement que comme 2. fois 2. font 4. de même une moitié de fois une moitié, fait un quart: car une fois une moitié fait une moitié; donc une moitié de fois une moitié fait une moitié d'une moitié, c'est-à-dire, un quart.

M. De Molières remarque tout cela; aucun cas ne lui échape, & tout se rend intelligible entre ses mains, par l'esprit d'Analyse & d'ordre qui le gui-

*Mai 1727.*

de. Il n'a pas oublié les Fractions décimales, dont tout le mystere se réduit à ceci : j'ai une Fraction quelconque, par exemple, deux tiers ; je veux la transformer en decimale, je la multiplie & la divise par 10. & j'ai vingt trentièmes, qui sont la même chose que deux tiers.

La troisième Leçon traite des operations composées de l'Arithmetique. L'Auteury donne la composition & la résolution des puissances des Nombres tant entiers que rompus.

Le produit d'un nombre multiplié par lui-même, est sa puissance plus ou moins élevée, selon que le nombre est plus souvent multiplié. Quatre est la premiere puissance, ou le quarré de 2. car 2. fois 2. fait 4. & comme 2. fois 4. fait 8. ce produit est la seconde puissance ou le cube de 2. & ce 2. est appelé la racine quarrée de 4. la racine cubique de 8. &c. En un mot la racine est comme la tige de tous les Nombres, qui résultent de sa Multiplication plus ou moins répétée.

Extraire la racine d'un nombre, c'est trouver un nombre, qui, multiplié par lui-même, produise celui dont on ex-

trait la racine. Par exemple extraire la racine de 36. c'est trouver 6. lequel multiplié par lui-même fasse 36. car 6. fois 6. fait 36. Il n'est pas difficile d'extraire la racine d'un petit nombre comme 25. dont la racine est 5. ou même 100. dont la racine est 10.

Mais cela n'est pas si aisé, lorsque c'est un grand nombre : cependant en y procédant pas à pas, on en vient assez à bout. Le difficile ou plutôt l'impossible, est d'extraire la racine d'un Nombre qui n'en a point de numérique, c'est-à-dire, qui puisse s'exprimer par un Nombre, soit entier, soit rompu. Or il y a des Nombres qui n'ont point de racine numérique, & il y en a même plus de ceux-là que des autres. Par exemple, 5. 6. 7. 8. sont de cette espece. Car deux fois deux fait 4. qui est moindre qu'aucun de ces Nombres; & trois fois 3. fait 9. qui est plus grand.

Au reste, quelque Fraction qu'on prenne, par exemple 2. & demi, 2. & un quart, 2. & un tiers, deux & un centième, deux & un millionième; jamais aucun de ces Nombres entiers ou rompus, multiplié par soi-même,

ne fera au juste 5. ou 6. ou 7. ou 8. mais toujours un nombre ou plus petit ou plus grand.

Cependant, quoi qu'on ne puisse par aucun nombre atteindre à la racine de 6. on peut en approcher autant qu'on voudra & à l'infini ; de sorte qu'on trouvera un Nombre qui ne différera pas d'un millionième , de millionième, de cette racine ; c'est-à-dire, qui étant multiplié par soi-même, produira 6. à très-peu de chose près. Or dans l'usage , une difference comme celle-là est comptée pour rien. Ainsi le grand œuvre des Arithméticiens , Algebrifés , & autres Calculateurs , a été de tout tems , de trouver des méthodes d'approximation , pour saisir d'aussi près qu'il le faut , ces racines incommensurables & fugitives, qui, sans être numériques, sont pourtant très-réelles, & ont même un rapport de grandeur très-réel avec les Nombres : car deux est plus petit , & trois est plus grand , que la racine de 6. & deux & demi en approche plus, que deux ou que trois ; & à l'infini , il est permis aux Nombres d'en approcher , mais non d'y toucher. C'est-là un mystere , ou peut-

être une illusion , & un jeu de notre imagination.

La quatrième Leçon roule sur quelques propriétés fondamentales des Nombres : leur expression est arbitraire ; on peut la changer , mais sur tout la rendre plus générale. Car , comme nous parlons souvent des nombres en général , & sans en désigner aucun en particulier ; nous pouvons alors les désigner par des choses générales , & qui n'ont ni par soi-même , ni par l'usage aucune expression à cet égard.

Les lettres de l'Alphabet A, B, C, X, Y , &c. peuvent donc , comme toute autre chose , représenter ces nombres généraux & abstraits ; & sur ces lettres , on peut , comme sur les Nombres , faire toutes les opérations de l'Arithmétique , qui alors prend le nom d'Algebre ; de sorte que l'Algebre n'est qu'une Arithmétique générale , qui , sans se borner à aucun cas particulier , les embrasse tous.

Mais comme les lettres ont une valeur Arithmétique vague & indéterminée ; il a fallu imaginer des signes & des symboles , qui pussent caractériser les opérations Arithmétiques ,

auxquelles on les assujettit. Quand j'ajoute deux Nombres, par exemple 2. & 5. j'ai un troisième Nombre, & un troisième chiffre 7. qui exprime le résultat de cette Addition : mais si j'ajoute A avec B, je n'ai point de troisième lettre, qui étant écrite, puisse me faire connoître le résultat de l'opération. Pour y suppléer, on joint les deux lettres par une croix couchée. Ainsi  $A+B$ . signifie *A plus B*, ou *A & B*. je pourrois de même au lieu de 7. écrire  $2+5$ . deux, plus, cinq.

On a de même établi qu'une petite ligne tirée entre deux lettres, signifie moins, ou la Soustraction : ainsi  $A-B$ ; signifie *A moins B*, ou *B retranché de A*. Deux petites lignes paralleles signifient l'égalité entre deux choses :  $3-2=1$ . signifie que *trois moins deux est égal à un*. Tel est tout l'esprit, & à peu-près le procédé de l'Algebre, qui étant une fois prise sur le pied d'une Arithmétique générale & abstraite, n'a plus de mystere, ni presque de difficulté, & qui facilite même beaucoup le calcul; jusqu'à dégénérer, si l'on n'y prend garde, en routine.

Nous ne suivons pas l'Auteur dans

Mai 1727.

Qq vj

tout le détail des opérations Algebriques, non plus que dans celui où il entre dans la cinquième Leçon au sujet des Nombres radicaux, ni dans celui des polynomes soit simples, soit radicaux, qui fait le sujet des Leçons sixième & septième. Tout cela regarde les Sçavans, ou ceux qui veulent le devenir un peu profondément : un extrait n'apprendroit rien de nouveau à ceux-là, & rien du tout à ceux-ci.

La huitième Leçon, qui roule sur le calcul des puissances par leurs exposans, contient & développe une des belles découvertes, qu'ait faites la Géométrie Moderne par les mains du célèbre M. Newton. Cela ne semble rien d'avoir substitué les exposans numériques aux nombres radicaux : mais ceux qui sont un peu initiez dans la haute Géométrie, sçavent assez que ç'a été la clef de bien d'autres découvertes, & en particulier, sinon de la Géométrie, du moins du calcul de l'Infini. Car la Science de l'Infini ébauchée par les Anciens, & pleinement développée par Carallieri, Guldin, & sur tout par Gregoire de Saint Vincent, ne pouvoit être reduite en Art & en regles de cal-

*Mai 1727.*

cul, tandis que les racines incommensurables étoient affectées de leurs signes radicaux Algebriques.

Mais dès qu'on a pû évaluer en nombres distincts ces Signes radicaux ; le principe du calcul de l'Infini trouvé Géométriquement par Gregoire de Saint Vincent, & réduit même en calcul par l'illustre M. de Fermat, a fourni aussi-tôt à M. de Leibnitz & à M. Newton même, toute la partie du calcul infinitesimal, qui porte le nom d'*infinitement petits*. Car il est vrai que l'autre partie de ce calcul, c'est-à-dire, la Théorie des progressions, avoit reçu toute sa perfection Géométrique dès la premiere invention qu'en avoit faite Gregoire de Saint Vincent, & ensuite presque toute sa perfection Arithmetique & Algebrique entre les mains du celebre Docteur Wallis, qui en est comme le second inventeur.

Il est vrai aussi que M. Newton a beaucoup ajouté à l'Art des *Series infinites*, par la formule generale qu'il a donnée pour la génération des puissances entieres, ou rompuës & radicales, positives & négatives. M. de Moieres termine son Ouvrage par ce beau

*Mai 1727.*

morceau qu'il enrichit d'une nouvelle démonstration, que les Sçavans liront avec plaisir, & tout le monde avec profit.

Comme M. de Molières n'a pas borné ses travaux au calcul seul, & que son genie inventif a eü pour objet toutes les parties de la Géometrie, & de la Physique systématique; on profite de cette occasion, pour l'exhorter à faire part au Public de toutes ses pensées sur ces matieres.



ARTICLE XLVIII.

**D I S S E R T A T I O N S**  
*Théologiques & Dogmatiques sur les Exorcismes, & sur les autres ceremonies du Baptême, sur l'Eucharistie & sur l'Usure. A Paris, Chez Jacques-Estienne, rue Saint Jacques, à la Vertu 1727. in 8°. pages 196. pour la premiere Dissertation; & 356. pour les deux autres.*

**L**A premiere Dissertation à laquelle nous nous bornons presentement, est une *Réponse sur la Coutume de l'Eglise de suppléer les Exorcismes après le Baptême, lorsque la nécessité a obligé de les omettre.* On travailloit il y a trente ans. à une nouvelle édition du *Rituel de Paris*: quelqu'un étoit d'avis, qu'entre les ceremonies qu'on supplée à l'égard de ceux qui n'ont été qu'ondoyez, on retranchât les *Exorcismes*. Monsieur l'abbé \*\*\* consulté en cette occasion, composa alors cette *Dissertation*: elle fut communiquée aux Éditeurs du *Rituel Parisien*: le *Supplément des Exorcismes* y est conservé & prescrit, comme celui des autres ceremonies.

*Mai 1727.*

Le Proposant, disons mieux, l'Adverfaire portoit bien haut & bien loin sa censure : il vouloit qu'on regardât  
 „ comme injurieux au Saint Esprit,  
 „ l'usage de l'Eglise d'employer les  
 „ Exorcismes sur des personnes, qui  
 „ sont devenuës son Temple par le  
 „ Baptême qu'elles ont déjà reçu. .  
 Une partie de son sentiment réfutoit l'autre ; car puisque cet usage est celui de l'Eglise, il ne peut être injurieux au Saint Esprit. Ce principe est pour notre Combattant un poste, où il s'établit d'abord, & d'où il ne se laisse point déloger. En vain l'Assaillant revient opiniâtement à la charge ; ce fait emporte le droit : & on peut toujours lui repondre ; l'Eglise le fait ; donc c'est bien fait. Le Censeur de l'Eglise ne peut être qu'un temeraire ; & s'il faut, pour que cela soit, que Saint Augustin l'ait dit ; voici ses paroles “ : *Si quid*  
 „ *totâ per orbem frequentat Ecclesia . . . .*  
 „ *quin itâ faciendum sit disputare inso-*  
 „ *lentissime in sania est* „ . Au Chapitre 5. de sa Lettre 54<sup>e</sup>. Pour le fait, il est incontestable. Les Conciles, dont la *Dissertation* rapporte les Decrets, ont ordonné cet usage “ : personne dans au-

*Mai 1727.*

„ cun tems ne l'a désapprouvé; & le  
„ *Rituel Romain* qui le prescrit, est le  
„ Rituel des deux tiers de l'Eglise Ca-  
tholique „ . Que dire donc “ ? Que  
„ dans les premiers tems l'Eglise n'en  
„ ufoit point ainsi „ , vain prétexte !  
Frivole exception ! Souffle de l'Héré-  
sie ! Quand il s'agit d'usages anciens  
de l'Eglise, leur autorité, leur sûreté,  
leur sainteté ne leur vient point tant  
de l'antiquité, que de l'Eglise même.  
Il est des abus anciens, il n'en est point  
de l'Eglise entière “. Vous n'avez droit  
„ de censurer, ni ce qu'elle fit hier, ni  
„ ce qu'elle fait aujourd'hui, pourvû  
„ qu'il soit vrai que ce soit elle qui le  
„ fasse & qui l'ordonne „ . Que l'Ad-  
versaire repete sans cesse “, que ces  
„ *Exorcismes* retombent sur le Saint  
„ Esprit, puisqu'il est le maître du  
„ cœur de l'Exorcisé, qu'il en a fait  
„ son Sanctuaire, & que le Démon en a  
été chassé „ ; notre Théologien n'a en-  
core besoin pour se défendre, que de  
son principe : tout cela seroit horrible  
sur le compte de l'Eglise, & par con-  
sequent tout cela est faux “. Cette Ce-  
„ remonie a un autre sens, puisque  
„ l'Eglise l'ordonne : vos raisons, si elles

„ étoient vrayes , auroient infaillible-  
„ ment porté l'Eglise à rejeter les Exor-  
„ cismes après le Baptême : elle les or-  
„ donne : donc vos interpretations sont  
„ fausses „ . Ce n'est pas que notre Au-  
teur en veuille demeurer à cette fin de  
non-recevoir, toute peremptoire qu'elle  
est : il vient aux explications ; & voici  
son premier raisonnement „ . Les Sacre-  
„ mens & les augustes Ceremonies qui  
„ les accompagnent , ne font qu'un  
„ tout *dans l'ordre surnaturel* ; si , par une  
„ nécessité inévitable , une *partie moins*  
„ *essentielle* cede la place à une autre ;  
„ celle-ci rapelle la premiere, dès qu'el-  
„ le peut lui être renduë „ . Le Baptême  
donc redemande les Exorcismes, quand  
il a été conféré sans eux. Ainsi un  
mourant promptement absous de ses  
pechez & des censures , s'il revient en  
fanté, redevient pénitent, & sera traité  
en excommunié , tout réconcilié, tout  
justifié qu'il est. Autre raisonnement :  
les Adversaires n'en veulent qu'aux  
Exorcismes ; & ils souffrent sans peine,  
que les autres ceremonies soient sup-  
pléées après le Baptême donné sans  
elles : mais ces autres ceremonies qui  
précedent le Baptême , dit notre Théo-

logien en les exposant, ce sont, ou des paroles d'exorcismes, ou des exorcismes d'action. Il termine cette seconde partie par une remarque digne d'attention, quand on sçait l'appliquer ". Le  
» principal usage des Ceremonies de  
» l'Eglise, sur tout dans les Sacremens,  
» est de faire passer de siècle en siècle  
» le dépôt de ses plus importantes ve-  
» ritez, sous le voile des actions & des  
» signes: car elle sçait bien qu'on dis-  
» pute sur toutes choses; mais elle sçait  
» aussi, que, *pourvu qu'on lui obéisse en*  
» *faisant ce qu'elle dit*, elle aura tou-  
» jours de quoi défendre ce qu'elle en-  
» seigne » .

La troisiéme partie de la Dissertation, est destinée à répondre aux objections: elles sont tirées de *S. Optat*. L'Adversaire en alleguoit un texte: un autre texte plus fort, & qu'il omettoit, lui est fourni genereusement par notre Auteur même. *Saint Optat* demande " : Qu'y a-t'il de plus injuste & de  
» plus temeraire, que d'exorciser le  
» Saint Esprit » ? Tout le monde pense à ce sujet comme *Saint Optat*; & l'on croit même qu'il pouvoit user d'une qualification plus forte: mais que doit-

on conclure de son discours ? Sinon que suppléer les Exorcismes , ce n'est point *exorciser le Saint Esprit* ; comme l'Adversaire le prétend , puisquel'Eglise , qui ne peut *exorciser le S. Esprit* , supplée les exorcismes : il y a plus ; & quand *Saint Optat* prononce " : *Quid „ iniquius quàm. exorcizare Spiritum „ Sanctum „* ? Il n'a point en vûe de véritables *exorcismes* , qu'on ait employé sur un Juste , & qui tombent par contre-coup sur le Saint Esprit : il prenoit *exorcizare* au même sens , que lorsqu'il avoit dit peu auparavant , *exorcizastis & lavistis parietes*. Vous avez détesté , dit-il ici , la Consécration que les Evêques Catholiques avoient faite des Eglises ; & vous avez voulu , en lavant les murailles , en effacer la benediction ; *exorcizastis & lavistis*. Quoi de plus impie , dit-il là , que de détester l'Ordination Sacrée , & de tâcher d'en effacer jusqu'aux moindres traces ? Car l'Ordination Sacrée , est appellée du nom du *Saint Esprit* , qu'elle confere ; comme quand on dit , *vendre le Saint Esprit* , pour *vendre l'Ordination* , par la Simonie : & les Donatistes , à qui *S. Optat* adresse ce re-

proche , détestoient ainsi l'Ordination, & tâchoient d'en effacer les traces dans les Evêques , dans les Prêtres , dans les Diacres , par la déposition , par la pénitence publique , & par la cérémonie injurieuse de leur raser la tête. La suite du texte démontre que c'est-là le sens unique ; il n'y est donc point question du Baptême , ni de ses *exorcismes*. Que l'Adversaire n'objectoit-il plutôt ces autres paroles du même Saint ? *Vos exorcizatis hominem fidelem , & dicitis Deo habitanti : maledicte exi foras*. Mais pour montrer que ce passage regarde le Baptême , il auroit fallu y remettre *rebaptizando* , & lire : *vos rebaptizando exorcizatis*, &c. comme l'a dit en effet *Saint Optat* : or ce mot *rebaptizando* annonce que le Saint n'en veut point ici à de simples exorcismes suppléés après le Baptême ; mais au Baptême réitéré par les Donatistes. En donnant le second Baptême “ , ils „ avoient l'intention d'effacer & de la- „ ver le premier , qu'ils détestoient „ comme une flétrissure & une tache, „ parce qu'il étoit le principe de l'union „ avec l'Eglise Catholique „ . L'anathème par lequel ils condamnoient le

premier Baptême , & réprouvoient l'esprit qui unissoit à l'Eglise Catholique , tomboit directement sur cet Esprit Saint. C'étoit lui qu'ils vouloient exclure , & qu'ils chassoient en effet ; puisqu'il ne pouvoit demeurer en ceux qui se soumettoient au second Baptême conferé & reçu en haïne du premier.

Notre Théologien interresse enfin dans son sentiment son Adversaire , & l'oblige de se réfuter lui-même. Un Catéchumène bien préparé , lui dit-il , comme le furent S. Augustin , S. Martin , S. Cyprien , S. Ambroise , possédoit le S. Esprit avant le Baptême ; & cependant on employoit sur lui , en le baptisant , les exorcismes ; & ce n'étoit pas exorciser le S. Esprit. Il en est de même des exorcismes prononcez sur celui , qui par nécessité a été baptisé sans les ceremonies. Au moins , les Exorcismes ainsi supplééz sont inutiles & sans effet , se récriera l'Adversaire ? Nullement , lui répond le Théologien : mais cet effet est anticipé ; on l'a reçu par avance , mais dépendamment des exorcismes. Un pecheur justifié par la Contrition , doit encore ensuite se con-

feffer : l'Excommunié absous secrettement lorsqu'on le croyoit à l'article de la mort , doit , s'il survit , demander la réconciliation extérieure , dont il a reçu l'effet. L'Auteur fait encore apercevoir dans le mystere de ces exorcismes supplééz “ , la reconnoissance  
„ du fidèle envers Jesus-Christ , la  
„ confession & l'aveu de sa servitude &  
„ de la corruption de sa première naissance , les effets de la tyrannie du  
„ Démon , la miséricorde & la puissance du Libérateur , son Triomphe , &  
„ celui de la Croix , son Regne , sa  
„ Sainteté , & l'opposition de sa grace  
„ avec l'esprit du siècle , l'impossibilité de servir deux Maîtres ” .

Enfin , M. l'Abbé \* \* \* trouve dans le Juste baptisé , un objet pour l'exorcisme , & un Diable à chasser : c'est une source de desirs involontaires , qu'on appelle *Concupiscence* ; une source de pensées involontaires , qu'il nomme *Imagination* “ ? Voilà des retraites où  
„ le Démon se retranche , & d'où il  
„ faut le chasser ” : l'élegant Théologien décrit ainsi cette *Imagination* “ . Il  
„ est étonnant combien l'*Imagination*  
„ ainsi définie , conserve de pouvoir au

„ Démon , dans les personnes sancti-  
„ fiées par le Baptême : car , c'est une  
„ porte toujourns ouverte à ses illusions :  
„ c'est un Champ abandonné , où il  
„ seme ce qu'il veut : c'est une toile ,  
„ sur laquelle il représente ce qu'il lui  
„ plaît ; & les tableaux qu'il forme ,  
„ subsistent malgré les commande-  
„ mens de l'esprit , qui en est affligé ,  
„ mais qui ne peut en éviter la vûë. En-  
„ fin , c'est une place publique , pleine  
„ de tumulte & de bruit , où tout ce  
„ qu'on entend est faux , tout ce qu'on  
„ voit est frivole , tout ce qu'on étale  
„ est empoisonné. De-là vient cette  
„ foule de choses frivoles , qui se met-  
„ tent entre Dieu & nous ; ces distrac-  
„ tions presque invincibles , qui inter-  
„ rompent les prieres des Justes , &  
„ qui sont presque toujourns impercep-  
„ tibles dans leur naissance ; ces Ima-  
„ ges corporelles , qui rendent à l'es-  
„ prit la vûë des véritez intellectuelles  
„ si rare , si difficile & si courte ; ces  
„ Représentations affligeantes de tout  
„ ce qu'il y a de plus contraire à la  
„ vertu , & qui font verser tant de lar-  
„ mes aux personnes condamnées à  
„ cette dure épreuve ; enfin , c'est de-là  
„ *Mai* 1727. „ que

„ que viennent tant de vaines crain-  
„ tes , & tant d'esperances encore plus  
„ vaines ; les fortes images des biens &  
„ des maux de cette vie ; & le doute  
„ qu'il y ait quelque chose de réel , qui  
„ ne soit pas naturel & sensible „ .

Après ce portrait de *l'Imagination* ,  
M. l'Abbé \* \* \* s'étonne qu'on trouve  
mauvais “ , que l'Eglise , même après  
„ le Baptême , s'efforce de chasser le  
„ Démon d'un poste si dangereux ; &  
„ qu'elle le contraigne à ceder cette  
„ place au S. Esprit „ . Il voudroit que  
la Coûtume fût de se faire exorciser  
„ tout aussi souvent que les gens de  
bien vont à Confesse “ Plût à Dieu ,  
„ que l'usage fût de réiterer souvent  
„ les Exorcismes ; que l'Eglise n'em-  
„ ploye qu'une fois ! les plus saints &  
„ les plus justes , seroient ceux qui les  
„ recevroient avec plus de foi & plus  
„ de sentiment de leur misere „ , &c.

Dans la cinquième Partie, l'Auteur  
recherche , sans s'y être engagé, l'ori-  
gine de la Coûtume de l'Eglise , de  
suppléer les *exorcismes* & les autres Cé-  
remonies du Baptême , lorsque la né-  
cessité a obligé de les omettre. “ Le  
„ premier & le plus ancien exemple

» de ce supplément est tiré de l'Eglise  
» Grecque. Tout le monde sçait ce  
» qui arriva à Saint Athanase, lorsqu'il  
» étoit fort jeune; comment il baptisa  
» sur le rivage de la Mer plusieurs en-  
» fans de son âge, parmi lesquels il  
» faisoit l'Evêque; & le jugement que  
» Saint Aléxandre Evêque d'Alexan-  
» drie porta de ce Baptême: ayant  
» consulté la chose, dit Sozoméne,  
» avec les Evêques qui étoient alors  
» auprès de lui; il fut d'avis, qu'il ne  
» falloit point rebaptiser ceux, qui,  
» par la simplicité avec laquelle ils  
» avoient agi, avoient déjà mérité de  
» recevoir la grace de ce Sacrement:  
» *Mais, en conservant le Baptême, on*  
» *suppléa toutes les Cérémonies qui n'ap-*  
» *partenoient qu'aux Prêtres* ». Si dans  
la suite, on ne remarque pas dans la  
discipline de l'Eglise Grecque, une Loi  
générale, & une Coûtume établie, de  
suppléer les Cérémonies; l'Auteur  
prouve, par des Monumens qu'il ex-  
plique à sa manière, que c'est qu'il  
n'arrivoit presque jamais de donner le  
Baptême sans les Cérémonies; & que  
l'usage de les suppléer suppose celui de  
les diviser, ou de donner sans elles le

Sacrement. Pour l'Eglise Romaine, la maxime de suppléer ce qui manquoit au Sacrement, y a toujours été connuë & suivie. " Qu'on ne réitere  
» jamais le Sacrement de la Régene-  
» ration ; *mais qu'on se contente seule-*  
» *ment de suppléer ce qui a pû y man-*  
» *quer* " , dit le Pape Saint Leon. L'Au-  
teur rapporte à cet usage le second Ca-  
non du premier Concile d'Orange,  
qui a été , dit-il , si fort tourmenté,  
& dont les disputes ont rendu le sens  
douteux. Nous apprenons de ce Ca-  
non , que " c'étoit une maxime si re-  
» ligieusement observée , de ne rien  
» omettre dans la célébration du Bap-  
» tême , ou de le suppléer , s'il avoit  
» été omis ; qu'on ordonne d'avertir  
» l'Evêque dans la Confirmation , de  
» suppléer auparavant , la Chrisma-  
» tion Baptismale , si elle a été omise  
» par le Prêtre , & de faire ainsi deux  
» Chrismations : la première au som-  
» met de la tête , & la seconde sur le  
» front " . Voici le Canon. \* *Nullum*  
*Ministrorum , qui Baptizandi recepit*  
*Officium , sinè Chrismate usquàm debere*

\* D'où notre Auteur retranche un *Non*, avant  
*necessaria* , qui en fait la difficulté.

*progreſſi, quia inter nos placuit ſemel in  
Baptiſmate Chriſmari. De eo autem qui  
in Baptiſmate, quâcumque neceſſitate  
faciente, non Chriſmatus fuerit, in Con-  
firmatione Sacerdos commonebitur; nam  
inter nos Chriſmatis ipſius non niſi una  
benedictio eſt, non ut præjudicans quid-  
quam ideò, ſed ut neceſſaria habeatur re-  
chriſmatio.* Voici le ſens : “ Nous or-  
„ donnons, diſent les Peres du Con-  
„ cile, qu’aucun de ceux qui ont le  
„ ſoin de donner le Baptême, ne man-  
„ que de porter le S. Chrême, quand  
„ il le donne hors de ſon Eglife. Car  
„ c’eſt un Reglement dont nous ſom-  
„ mes tous convenus, qu’il doit y avoir  
„ une *premiere* Chriſmation dans le  
„ Baptême. Que ſ’il arrive par des né-  
„ ceſſitez imprévûës, que quelqu’un  
„ ne l’ait pû recevoir; on en avertira  
„ l’Evêque, lors que cette perſonne lui  
„ ſera préſentée à la Confirmation.  
„ Car le Saint Chrême, dont on ſe fert  
„ dans la Confirmation étant le même  
„ que celui; dont le Prêtre ſe fert pour  
„ la Confirmation baptiſmale, & étant  
„ conſacré par une même benedic-  
„ tion; il ſera facile à l’Evêque de ſup-  
„ pléer ce que le Prêtre avoit omis :

*Mai 1727.*

„ car l'une de ces Chrismations ne pré-  
„ judicie point à l'autre , & n'en tient  
„ point lieu , & il faut que l'une pre-  
„ cede & que l'autre suive ; ou ce qui  
„ est la même chose , qu'il y ait deux  
„ Chrismations différentes.

On apperçoit , sans peine , que ce n'est point à faux , que cette *Dissertation* sur un point de discipline , porte le titre de *Dogmatique* , & qu'elle roule sur un système de Théologie , que l'Écrivain habile & ingénieux a mieux aimé supposer avec les initiez , que de le développer à tout le monde. Mais les Lecteurs à qui il en fait mystere , n'en sont que plus curieux de lui dérober son secret , & de pénétrer en quoi il fait consister le peché originel , l'effet du Baptême , celui des Exorcismes , la Justification , la Sanctification , &c. Pour faciliter cette recherche , nous allons rapprocher les endroits du Livre , qui peuvent plus aisément conduire à la découverte. Page 112 ; “ qu'on me  
„ dise donc où étoit le Démon dans  
„ ces Saints ( Catéchumenes ) ou qu'on  
„ me prouve que leur cœur ne fût pas  
„ à Dieu , étant si plein de son amour.  
„ Jen'examine point s'ils étoient justi-

» fiez avant le Baptême : je suppose que  
» non , afin de ne rien mêler ici d'in-  
» certain : il me suffit que ce qui do-  
» minoit en leur cœur , & qui étoit la  
» regle de toutes leurs actions , fût l'a-  
» mour de la Justice & de la vérité , &  
» pour tout dire en un mot , de JESUS-  
» CHRIST. C'étoit donc JESUS-  
» CHRIST qui étoit le Maître de leur  
» cœur. Et plus bas. L'on doit mê-  
» me avoïer qu'ils ( les Exorcismes )  
» avoient quelque chose de plus con-  
» traire à la raison humaine , lorsqu'on  
» les prononçoit sur des hommes Ca-  
» thécumenes d'une Sainteté éclatante  
» & visible , que lorsqu'on les fait  
» après le Baptême sur des enfans , qui  
» ne donnent aucun signe de la Justice  
» qui est cachée dans le secret de leur  
» cœur. Et page 10. Ce qui fait ici la  
» difficulté , est qu'on regarde le Bap-  
» tême comme parfait , & les Exorcis-  
» mes comme une Cérémonie étran-  
» gere ; mais on se trompe. Et page  
» 122. L'Écriture nous apprend que  
» nous ne recevons que les prémices  
» de l'Esprit par notre secondeenais-  
» ce ; ( le Baptême ) & que ces prémi-  
» ces nous sont données , pour nous

*Mai 1727.*

» faire gémir de ce qui manque à sa  
» plénitude : il manque en effet tant  
» de choses à notre justice & à notre  
» affranchissement du peché , que  
» presque toutes les fonctions de l'Es-  
» prit de grace qui nous a été donné,  
» se réduisent à gémir & à nous faire  
» gémir , pour hâter notre sanctifica-  
» tion. Et page 124. Il n'y a rien de  
» plus contraire à l'Écriture , que de  
» supposer que l'Esprit de Dieu rem-  
» plit tout , dès qu'il est donné à quel-  
» qu'un par le Baptême : & par une  
» suite nécessaire , rien n'est plus con-  
» forme à l'Écriture , que de dire que  
» ce qui n'est pas soumis à l'Esprit de  
» Dieu , est encore au Démon , & qu'il  
» occupe tout ce que la Concupiscen-  
» ce occupe. Et page 126. En vertu de  
» quoi le Démon étoit-il le Maître  
» avant le Baptême ? Sinon parceque  
» la Concupiscence étoit maîtresse. Et  
» pourroit-on le chasser du cœur d'un  
» enfant , si sa volonté demeuroit en-  
» core asservie à la Cupidité ? Et pages  
» 124. 125. Elle ( la Concupiscence )  
» tenoit avant le Baptême la volonté  
» asservie. JESUS-CHRIST la délivre  
» par son Esprit ; & dès ce moment , il

» n'y a plus de peché ; ni de sujet de  
» condamnation dans ce nouveau Jus-  
» te. Mais la Concupiscence demeu-  
» re , quoi qu'elle n'opprime plus la  
» volonté de faire le bien. Et , page  
» 132 ; si le Baptême donnoit une Jus-  
» tice parfaite & consommée, on pour-  
» roit trouver à redire qu'après l'avoir  
» reçu , on employât les Exorcismes ,  
» parce que le Démon seroit chassé de  
» tout. Et , page 134 ; l'Esprit , *Spiri-*  
» *tus* , est justifié par le Baptême : mais  
» ce que Saint Paul entend par ces  
» mots , l'*Ame & le Corps* , *Anima &*  
» *Corpus* , sont les Sièges de la Cupidi-  
» té, & servent de retraite au Démon  
» aussi bien qu'à elle. Et , page 131 ;  
» c'est le Saint Esprit qui doit remet-  
» tre l'ordre & la paix dans l'homme ,  
» en réunissant toutes ses puissances ,  
» & qui doit guerir la division de la  
» volonté par le regne de son amour ,  
» & la division de l'esprit par le regne  
» de sa verité. Et , page 133 ; l'Eglise  
» peut bien demander pour les enfans  
» déjà Baptisez, ce que S. Paul deman-  
» doit pour des personnes fort saintes ,  
» que leur sainteté s'étendît à tout ,  
» qu'elle passât de l'esprit & du cœur

*Mai 1727.*

„ dans tous les mouvemens de l'ame;  
„ & que tout fût établi dans la premie-  
„ re justice , l'Esprit , l'Ame , & le  
„ Corps, voilà le but des Exorcismes „ .

Parler ainsi , n'est-ce point dire qu'avant le Baptême , le Cathécumène sanctifié par l'amour de Dieu , n'est pas encore justifié , parce qu'il n'est pas Baptisé ; & que l'enfant justifié par le Baptême , dont l'esprit l'unit à l'Eglise , n'est pas encore sanctifié , parce que l'amour de la vérité & de la justice à quoi l'on réduit l'amour de J. C. n'est point encore la regle de toutes ses actions ; que la Concupiscence , qui , lorsqu'elle domine , constituë le peché demeurant en nous après le Baptême ; & le peu qui nous est conseré du S. Esprit par le Baptême , se réduisant à nous faire gémir de ce qui manque à notre sanctification , le Baptême n'est point parfait ; mais a besoin de l'Exorcisme , comme d'une partie du même tout , moins essentielle à la vérité , mais essentielle pourtant , & qui acheve ou continuë ce que le Baptême n'a fait qu'ébaucher & commencer.

Avec cette Doctrine , que deviennent les dogmes de la Grace sanctifiant-

te, de sa production, *ex opere operato*, par le Sacrement, des vertus infuses, de la différence entre les Sacrements & les autres Cérémonies, de l'amour surnaturel de Dieu.

ARTICLE XLVIII.

Immersions & Emerfions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Juin 1727.

<b>L</b> E 1. Juin	Immersion à . . . . .	3 <sup>h</sup>	8'	soir
Le 3	à . . . . .	9	38	matin
Le 5	à . . . . .	4	4	matin
Le 6	à . . . . .	10	33	soir
Le 8	à . . . . .	5	3	soir
Le 10	à . . . . .	11	34	matin
Le 12	à . . . . .	6	2	matin
Le 14	à . . . . .	0	25	matin
Le 15	à . . . . .	6	55	soir
Le 17	à . . . . .	1	24	soir
Le 19	à . . . . .	7	52	matin
Le 21	à . . . . .	2	2	matin
Le 22	à . . . . .	8	48	soir
Le 24	à . . . . .	3	16	soir
Le 26	à . . . . .	9	45	matin
Le 28	à . . . . .	4	12	matin
Le 29	à . . . . .	10	41	soir
<i>Mai</i> 1727.				

*Second Satellite.*

Le 2 Juin	Immersion à . . . . .	11 <sup>h</sup> 20'	matin
Le 6 à		0 39	matin
Le 9 à		1 58	soir
Le 13 à		3 16	matin
Le 16 à		4 35	soir
Le 20 à		5 54	matin
Le 23 à		7 12	soir
Le 27 à		8 30	matin
Le 30 à		9 48	soir

*Troisième Satellite.*

Le 9.	} Immersion à 1 <sup>h</sup> 56' } Emerſion à 4 6 }	} Soir
Le 16.		
Le 23.	Immersion à 9 51	soir
	Emerſion à 0 1	matin
Le 30	} Immersion à 1 54 } Emerſion à 4 45 }	} matin

*On ne verra point le quatrième.*

*Mai 1727.*

R r v j

## ARTICLE XLIX.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## D'ITALIE. DE ROME.

**V**OICI une Inscription, qui se lit en caractères très-grands & très-bien marquez, chez M. le Cardinal ALEXANDRE ALBANI, sur un beau marbre blanc, qui paroît avoir été le piédestal d'une Statuë.

M. AURELIO CAESARI  
COS. II.

IMP. CAESARIS.

T. AELI HADRIANI

ANTONINI AUG. PII

PONTIFIC. MAXIMI

TRIBVNIC. POTEST. VIII

IMP. II. COS. IIII.

P. P. FILIO.

DECVRIALES PVLLARI

ET. H. V.

Ce bloc, qui a été tiré du Jardin que les Jesuites de la Maison Pro-  
*Mai* 1727.

fesse ont sur le Mont-Aventin, y étoit tellement posé dans le coin d'un mur, qu'on y pouvoit encore lire del'autre côté cette seconde Inscription.

LOCVS ADSIGNATVS  
LOLLIANO AVITO ET STATILIO M  
CVR. OPERVM PVBLICORVM  
DEDICAT. PR. NONAS IVN.  
SEX. ERVCIO CLARO II CN. CLAV-  
DIO SEV

L' M, qui termine la seconde ligne, & SEV qui est à la fin de la cinquième ou dernière, sont les premières Lettres de surnoms que quelques fragmens ont emportez.

La première Inscription auroit été mieux ajustée aux Médailles *Latines* d'Aurele & d'Antonin, si d'abord la première lettre M. n'eût pas été mise; puis qu'Aurele n'est appelé Marc sur les Médailles Latines, que quand il est Auguste & Antonin: si secondement on n'avoit point mis PONTIFIC. MAXIMI. Car Antonin ne paroît avec cette qualité sur les Médailles, que pendant les trois premières années de son Empire; & la datte marque ici

*Mai 1727.*

650 *Mémoires pour l'Histoire*  
la neuvième année : si enfin le P. P.  
étoit placé immédiatement après le  
mot PII, & avant les autres titres ;  
car c'est l'usage pour Antonin.

## DE MODENE.

M. *Agostino* PARADISI, s'est trou-  
vé outrageusement insulté par un  
trait du Livre intitulé, *RIPOSTA a*  
*varie Scritture contro la Santa Sede in*  
*proposito di Comacchio*. C'est que l'Au-  
teur de cette *Réponse* faisant le dé-  
nombrement de ceux qu'il dit avoir  
écrit contre le S. Siège, a cité parmi  
les autres, à la page 4<sup>e</sup>. M. PARADISI;  
*Digressione del Dottore Agostino Pa-*  
*radisi da Civitá Castellana nel Tom.*  
*IV. del suo preteso Ateneo dell' uomo*  
*Nobile* ; ajoutant en marge, que  
„ cette *digression* du Docteur PARA-  
„ DISI n'a rien de singulier, que d'ê-  
„ tre l'Ouvrage d'un sujet du Saint  
„ Siège „. Sur quoi M. PARADISI,  
qui se picque du plus grand zèle pour  
l'honneur du S. Siège, a cru qu'il ne  
pouvoit pas se dispenser de crier à la  
calomnie, & de publier par ses Let-  
tres, que, pour former contre lui un  
*Mai 1727.*

pareil soupçon , il faut ignorer ce que c'est qu'écrire contre le Saint Siège. Il rapporte pour sa justification, " qu'au Chapitre XVIII de " son *Traité dell' onore* §. 17. & sui- " vans, il a soutenu l'Infaillibilité du " Pape ; & que, dans le *Traité de' Ti- " toli*, au Ch. IX. de la premiere Par- " tie , il a fait valoir la supériorité " du Souverain Pontife au-dessus du " Concile Général „ . Il dédia à Clément XI. le premier de ces deux Ouvrages ; & le S. Pere lui témoigna par une Lettre du Cardinal Paolucci , combien son zèle lui avoit été agréable. Quant au Domaine temporel du Pape , M. PARADISI renvoyant le Lecteur à ce qu'il en a dit aux Chapitres X. & XI. de la premiere Partie de son *Livre de' Titoli* , observe de plus, que les contestations à cet égard n'ont point eu pour objet les Droits de l'Eglise ; qu'il n'a point été question de déterminer, si le S. Siège a un Domaine temporel, absolu , & incontestable , mais seulement si tel ou tel Territoire particulier lui appartenoit. „ Enfin „ , ajoute M. PARADISI, „ on verra dans le *Traité delle prece-* „  
*Mai 1727.*

» denze , que je mettrai au jour l'an  
 » prochain , que je continuë d'écrire  
 » en vrai Catholique , & en sujet qui  
 » a véritablement à cœur la gloire du  
 » S. Siège » .

## D'ALLEMAGNE.

## DE LEIPSIK.

La dispute entre M. J. *Vitriarius* & M. *Adam ZAHN*, regarde le lieu de la résidence de l'ame humaine séparée du corps. Le premier prétendoit , que l'ame du Juste habite encore avec le corps qu'elle a animée , & demeure auprès de lui dans le tombeau jusqu'au jour de la Résurrection, affranchie au reste de tout sentiment des miseres de la vie , exerçant librement sa faculté de penser , voyant Dieu & le louant. Son Adversaire soutenoit contre lui l'opinion commune : mais il paroissoit assez disposé à lui passer , que l'ame séparée s'approprie & ajuste à soi une certaine sphère d'un *ÆTHER* très - subtil , qui auroit accompagné le corps dès sa naissance.

M. *CORTIUS* ne s'en tiendra pas à  
*Mai 1727.*

l'Edition in 8°. qu'il vient de donner de la *Pharsale* de LUCAIN : il en publiera, dès cette année, une seconde in 4°. qui sera aussi distinguée par les remarques, que celle-ci l'est déjà par les corrections. Lucain en avoit d'autant plus de besoin, que Grotius est peut être le seul de ses Editeurs, qui ait entrepris jusqu'ici de retoucher le texte. M. CORTIUS a consulté toutes les Editions, & plus de soixante Manuscrits très-anciens; & il a employé la critique la plus circonspecte. Il s'est bien donné de garde d'insérer dans le Poëme quantité de vers, qui sont ajoûtez en plusieurs endroits dans divers Manuscrits; & quoiqu'ils soient quelquefois élégans, il attribüë ces falsifications à des Moines : il ne fait même nulle façon, autorisé par les Manuscrits, de supprimer des vers, qui, n'étant que des redittes ou des gloses des précédens, ne permettent pas de douter de l'interpolation. Par d'autres changemens de moindre effort, l'Editeur rend souvent à son Poëte la vérité, la clarté, l'élégance. On lui faisoit dire faussement, Livre III. vers. 235.

*Mai* 1727.

*Quaque ferens rapidum diviso gurgite fontem ,  
Vastis Indus aquis mixtum non sentit  
hydaspem.*

Il dit presentement avec exactitude :

*Qua feriens rabidum diviso gurgite  
Pontum, &c.*

Il s'exprime élégamment, lorsqu'il dit, Livre I. v. 101.

*Qualiter undas ,  
Qui secat & geminum gracilis ma-  
lè separat Isthmos ,  
Nec patitur conferre fretum.*

Auparavant on lisoit *mare* ; & cette répétition d'*undas*, *Mare*, *fretum* rendoit la phrase insipide & languissante. Quel sens donner à ce vers 126. du Livre 2 ?

*Te quoque neglectum violata Scavo-  
la dextra ,  
Antè ipsum penetrare Dea semper-  
que calentes ,  
Mactavere focos.*

*Mai 1727.*

On entend le Poëte en lisant d'après  
les M M S S.

*Te quoque neglectu violata scævola  
Vesta, &c.*

DE FRANCFORT.

P. ZORNII *Bibliotheca antiquaria & exegetica in universam scripturam sacram.* Tom. I. pag. 1, 2, 3. in 8°.

M. ZORN persuadé que, pour bien entendre l'Écriture Sainte, il faut avoir une parfaite intelligence de l'Antiquité Profane se propose de passer ici en revûë les plus célèbres Antiquaires d'Espagne, d'Italie, de Flandres, & d'Allemagne, jusqu'au nombre de mille. Il dit son sentiment sur leurs explications & leurs découvertes; & il éclaircit une infinité de textes, par des remarques curieuses & solides. Ce premier Tome est divisé en trois parties. Les Pièces que notre Auteur revoit dans la première, sont 1°. l'Explication de *Constantius Landus* sur le tombeau de M. *Cacurius* & d'*Atilia Manduila*: 2°. la *Dissertation* d'*Octavius Falconerius* sur la Médaille

Mai 1727.

d'Apamée, qui représente le Déluge de Deucalion : la *Description* des Funerailles & des nouvelles manieres d'ensevelir des Romains, & des Grecs, &c. par Cl. Guichard : 4°. les Médailles de Bronze des Empereurs, des Imperatrices, & des Césars, frappées dans les Colonies ; & Villes municipales, par M. Vaillant : le Livre du P. Har-douïn sur les anciennes Médailles des Peuples & des Villes : 6°. l'Ecrit de Jérôme Aleander sur la pierre d'un Anneau, où étoit gravé un Vaisseau pour symbole de l'Eglise. Il examine dans la seconde Partie, 7°. la Dissertation de J. Scheffer *de Novis Tabulis* : 8°. la Lettre de Raphaël Trichette Du Fresne, sur le Tableau de Charondas de Catane, représenté avec des cornes : 9°. un fragment de l'Histoire des *Herodiades* de M. Toynard : 10°. la Dissertation de Philippe de la Tour sur Belenus, & les autres Dieux d'Aquilée : 11°. le Livre d'Abenephis sur la servitude des Israëlites en Egypte, sur lequel Kircher a si fort compté : 12°. la lettre de J. Godefroi sur la défense faite aux Chétiens de communiquer avec les Gentils : 13°. les

*Mai 1727.*

Notes du P. Petau sur dix-neuf Oraisons de Themistius : 14°. la Dissertation de Guill. Saldenus de *Canis pretio*. Et dans la troisième Partie, 15°. Jo. Chiffletii *Aqua Virgo* : 16°. Ottoni Sperlingii de *Crepidis veterum Diatribae* : 17°. J. Spon sur les Autels de quelques Dieux obscurs ou inconnus : 18°. Famiani Nardini *Roma vetus* : 19°. des Lettres de Tanaquil Le Févrie : 20°. les *Analecetes* de J. Nerijs : 21°. les *Opinions* de J. M. Mattius : 22°. l'explication de l'Inscription Augusti donnée par Jos. Castalion.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

METAMORPHOSES d'*Ovide* traduites nouvellement en François par M. l'Abbé BANIER, de l'Académie des Belles-Lettres, établie à Paris. Cette traduction est appuyée de *remarques critiques*, & ornée d'*explications Historiques*, où chaque fable remonte à son origine; & le point d'Histoire qu'elle représente, est ramené au tems & au lieu de l'événement.

*Mai* 1727.

MEMOIRES de l'Abbé de CHOISI, contenant l'Histoire de la Cour de France, 2. voll. in 12, chez J. Frederic Bernard & N. E. Lucas.

L'ABREGÉ du vrai Manége expliqué par des Leçons nécessaires, & cinquante-cinq figures exactes depuis l'assiette de l'homme à cheval, jusqu'à l'arrest, &c. dessinées d'après Nature, par le Baron d'EISEMBERG. On souscrit pour cet Ouvrage, chez B. PICARD, qui vient de finir les Planches.

## D E L E Y D E.

ON propose par souscription une Edition nouvelle & beaucoup plus parfaite que les précédentes de toutes les Œuvres de *Cujas*, soit imprimées de son vivant, soit posthumes, soit Anecdotes. M. C. A. FABROT, qui prend soin de cette Edition, y insèrera les citations correctes des Loix, & beaucoup de textes d'Auteurs. M. J. *Gotlieb Heineccius* composera la Préface. L'Imprimeur est *Vander-Linden* le jeune. On souscrit à Paris chez les Libraires *Coignard fils*, *Cavelier*, *Montalant*, & la *Veuve Coutelier*.

*Mai* 1727.

DE LA HAYE.

RECHERCHE *des Motifs*, sur lesquels est fondé la conduite de la Grande Bretagne, par rapport aux affaires de l'état présent de l'Europe. Ouvrage traduit de l'Anglois, in 12. chez H. Scheurleer.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

M. Jérémie JONES a tenté d'établir, par une Méthode nouvelle, la Canonicité des Livres du Nouveau Testament, *New and full Method*... in 8°, trois volumes, chez Jean Clark & Richard Hett.

THE LIFE of God in the soul of Man; ou, *la Vie de Dieu dans l'ame de l'Homme*, est un des Livres de piété que débite J. Downting.

M. André MORETON, qui avoit déjà établi dans un Livre; que *l'affaire de chacun n'est l'affaire de personne; every body's business is no body's business*; fait la sienne de celle des Vieil-

Mai 1727.

lards, & propose, dans un Ouvrage, d'ériger des Monasteres, où ils puissent finir leurs jours, sans être à charge au public, ni à leur famille: *A Protestant Monastery.*

UNE Traduction en vers Anglois de la Lettre de Saint Cyprien à Donat, a été imprimée à la suite d'un *Recueil de Poësies*, nouvellement publié par *J. Willeford*, & intitulé: *A Collection of Ballads and some other occasional Poems by W. Tunsall.*

L'HISTOIRE Latine de la fameuse Abbaye de *Glastomburg*, écrite par le Moine *Jean*, s'étend depuis 630 jusqu'en 1400. *M. Hearne* publie, avec elle, plusieurs Pièces qui y ont rapport, & d'autres encore; & parmi celles-ci, deux Lettres de feu *M. Thomas Smith*, Docteur en Theologie, touchant le Manuscrit des Epîtres de Saint Ignace, in 8°, deux volumes.

*M. Maxwell* a traduit du Latin obscur de feu *M. de Cumberland*; Evêque de Peterboroug, les *Loix de la Nature.*

IL y a aussi une Traduction en Anglois du *Xenophon d'Ephèse.*

*Mai 1727.*

A

A MECHANICAL, *Essai in Singing*, &c. est un Essai Mécanique sur le Chant, la Musique & la Danse, sur leurs usages & abus, & sur les changemens que ces exercices operent dans le corps humain.

M. STONE de la Société Royale, a donné un nouveau Dictionnaire de Mathématique, in 8°.

M. LOWE propose une nouvelle Grammaire en Langue Angloise, pour le Latin. A GRAMMAR of the Latin Tongue, in 8°.

## DE CAMBRIDGE.

M. le Chevalier HENNEBERT, fait publier le premier Tome de sa Traduction Françoisse de *Terence*, qui contient les trois premières Comédies, après une Préface qui n'est pas favorable à la Traduction de Madame Dacier, in 12.

## D' O X F O R D.

ON a imprimé ici le Recueil des Ouvrages de l'Auteur des *Devoirs de l'homme*: *The Wole dnti of Man.*

Mai 1727.

Sl

## DE FRANCE. DE PARIS.

LE Supplément du Dictionnaire de la Bible du P. CALMET en deux Volumes in folio, & aussi ample que le Dictionnaire même, est proposé en souscriptions par *Emeri, Saugrain, & Martin*; à la condition de soixante livres en deux payemens: cent cinquante Planches en taille-douce, de la grandeur in folio, gravées sur les desseins de M. *Martin l'aîné*, & sous la conduite de M. *Audran* des Gobelins, représenteront diverses Cérémonies & Antiquitez des Hebreux & des Juifs, leurs supplices, leurs ordres de bataille, leurs sièges, leurs machines, leurs stratagèmes de guerre, & quelques vûes des Villes les plus célèbres de la Terre Sainte.

La Réfutation des *Regles pour l'Intelligence de l'Ecriture Sainte*, données par M. l'Abbé d'*Asfeld*, se publie chez *Vincent*, qui imprime actuellement deux Traitez, du Sens Littéral, & du Sens Mystique des Saintes Ecritures, suivant la Doctrine des Peres.

*Mai 1726.*

*des Sciences & des beaux Arts.* 963

FORMA CLERI secundum exemplar quod Ecclesie, Sanctis que Patribus à Christo Domino summo Sacerdote monstratum est. Par M. TRONSON, autrefois Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice. Nouvelle édition augmentée de quatre Parties, in 4°. 1727. Chez A. Des Hayes, rue S. Jacques.

L'HISTOIRE Ecclésiastique de M. l'Abbé CHOISI. In 12. nouvelle Edition, chez Christophe David.

SELECTA Carmina, Orationes que Clarissimorum quorundam in Universitate Parisiensi Professorum: "ou Recueil de Poésies de plusieurs Professeurs très-célebres de l'Université de Paris". Ce sont en 350. pages d'un Volume in 12. environ quatre-vingt quinze petites Pièces de vers, & quinze à vingt Hymnes composées en cinquante ans par dix-sept fameux Professeurs de l'Université; MM. Hersan, Rollin, Couture, Le Comte, Morin, Dupuis, Billet, Minet, Guerin, Coffin, Grenan, Marin, Thiberge, Piat, Fromentin, Crevier, & Vallée. Les Notes préliminaires sont à la fin du Volume. Le Texte étant Latin, les Notes sont François-  
Mai 1727. S f ij

964 *Mémoires pour l'Histoire*  
ses, les principales ont été tirées du  
Dictionnaire de Moreri. 1727. Chez  
Quillau fils, rue Gallande, ainsi que  
l'assurent ceux qui ont fait l'Edition  
à leurs dépens. 2. livres 5. sols.

MÉMOIRES de François de Paule de  
CLERMONT, Marquis de Monglat,  
Mestre de Camp du Régiment de Na-  
varre, Grand-Maître de la Garde-  
robe du Roi, & Chevalier de ses Or-  
dres; contenant l'*Histoire de la Guer-  
re entre la France & la Maison d'Aut-  
riche*, durant l'Administration du  
Cardinal de Richelieu & du Cardinal  
Mazarin, sous les Règnes de Louis  
XIII. & de Louis XIV. depuis la Dé-  
claration de la Guerre en 1635. jus-  
qu'à la Paix des Pyrenées. 4. voll. in  
12. chez la Veuve Ribou.

TABULÆ Astronomica Ludovici  
Magni jussu & Munificentia exarata  
& in lucem edita, in quibus Solis,  
Luna, reliquorumque Planetarum mo-  
tus ex ipsis observationibus, nullâ adhi-  
bitâ hypothesi traduntur, habentur que  
precipuarum fixarum in nostro horizonte  
conspicuarum positiones. Par M. DE LA  
HIRE, de l'Académie Royale des  
Sciences, Professeur Royal de Mathe-  
Mai 1727.

matiques. In 4°. 1727. chez Montalant.

TRAITÉ de la représentation du double lien & de la Règle, Paterna Paternis Materna Maternis, par rapport à toutes les Coutumes de France; par M. Guynet Avocat en Parlement. Nouvelle Edition, revûë & corrigée; in 4°. chez Montalant.

LE secret de peindre en gravant, a été l'objet de l'ambition & des recherches des plus grands Maîtres. On fit des tentatives dès le tems du Raphaël. Andrea Adreani parvint à imprimer, avec des planches de bois, des desseins semblables à ceux qu'on trace sur un papier de couleur, avec du verd réhaussé de blanc; & n'alla pas plus loin. Les progrès du Hollandois M. Toylain, n'ont pas répondu à ses dépenses excessives: il n'a sçû qu'appliquer plusieurs couleurs sur une même planche: falloit-il représenter l'ombre d'une couleur, du Rouge, par exemple? C'étoit le même rouge devenu plus foncé par une gravure plus profonde: travail, qui demandoit de grands soins, & apportoit peu d'utilité. M. le Blond fameux Peintre, né

à Francfort & établi en Angleterre, a fait la découverte ; & les gravures ont été des peintures. Mais son Eleve M. *Lamiral*, qui est Hollandois, a porté cet Art à un tel point de perfection, qu'il semble pouvoir disputer à son Maître la gloire de l'Invention. Entre ses mains le Burin est un pinceau, mais un pinceau délicat, exact, tendre & hardi ; les Peintres mêmes y ont été trompez : ils ne pouvoient se persuader que le Portrait du Roi, que M. *Lamiral* a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté, fut imprimé. En effet, la hardiessé de l'expression, & la beauté parfaite du coloris s'y font également admirer. On peut donc désormais non seulement avoir des Portraits en Tableau gravez & imprimez, mais encore représenter par ces gravures peintes & les plantes avec leurs couleurs naturelles, & ce qui seroit encore plus curieux, donner en taille-douce une anatomie colorée. Là, l'excellence de cet Art se feroit sentir dans toute son étendue : par son moyen, on appercevroit les linéamens les plus déliez, & l'on distingueroit parfaitement les veines des

arteres. Pour dire quelque chose de la maniere d'exécuter; on a devant soi trois planches de cuivre : on grave sur chacune le sujet qu'on veut représenter. Mais on le grave si différemment, que, loin de reconnoître la même figure sur les trois planches, on ne pourroit jamais penser que des figures si dissemblables pussent concourir à former la représentation d'un même objet. Lorsque le sujet est gravé, on couvre de bleu la première planche; on couvre la seconde de jaune, & la troisième de rouge : puis on applique consécutivement sur les trois la même Estampe, & il en résulte un tout parfaitement beau, & qui ne cède point aux Tableaux des Maîtres les plus habiles. Par ce mélange de différentes gravures dont on se sert, comme du burin, de l'eau forte, & de la maniere noire d'Angleterre; on représente les teintes, les demi-teintes, les ombres, les reflets & toutes les nuances imaginables des couleurs.

M. l'Abbé de VERTOT ayant eu avis, " qu'il se débite un Extrait de " Lettre, où il est dit que l'Histoire " de Malthe en 4. Volumes in 4°. qu'il "

*Mai* 1727.

S f iiii.

» vient de donner au Public, est cor-  
 » rompuë & altérée en plusieurs en-  
 » droits » ; déclare, “ qu’il ne ſçait ce  
 » que c’eſt que cette Lettre ; qu’il la  
 » deſavoüe entièrement ; & qu’elle  
 » ne peut venir que d’une main en-  
 » nemie. 15. Février 1727” .

M. l’Abbé Tournely continuë de donner au Public ſes Traitez de Théologie, & il en prépare en même tems l’abregé pour l’uſage des Séminaires.

## DE TOULOUSE.

Le P. *Charles FLEURI*, l’un des Profefſeurs de Rhétorique au Collège Académique des Jeſuites, déjà connu par quelques Ouvrages, va donner l’*Histoire du Cardinal de Tournon*, Miniſtre de France ſous quatre de nos Rois, dans un Siècle fertile en grands évenemens. Cette *Histoire* ſe préſente fort à propos à la ſuite de celle du Cardinal d’Amboiſe, qui vient d’être publiée par Monsieur l’Abbé LE GENDRE.

POUR donner l’exèmple d’une juſte condeſcendance à ſoulager les Auteurs, qui demandent d’être avertis

*Mai 1727.*

des endroits qu'ils doivent retoucher dans les Editions postérieures de leurs Ouvrages ; on va communiquer quelques-unes des Remarques que l'on a faites à la première Lecture du *Recueil des Bénéfices Royaux*, donné au Public par D. B. ancien Benedictin.

Dans l'Article d'*Aix*, qui, à consulter les chiffres, avoit été mis d'abord à la tête du Livre; 1°. L'Auteur ne reconnoît jusqu'à 1724. que soixante-treize Prélats d'*Aix* : on en compte quatre-vingt, en retranchant même tous ceux dont on doute.

2°. L'EGLISE D'*AIX* ne fut jamais *suffragante & soumise à la Métropole Ecclesiastique d'Arles*, comme l'avance notre Ecrivain, page 1 : elle a toujours été Métropole ; quoiqu'anciennement elle ait reconnu l'Archevêque d'*Arles* pour Vicaire du Saint Siège en deçà des Monts, & Primat des Gaules.

3°. Ce souhait, & cet avis de l'Ecrivain, page 4. " on devroit bien " changer de place *la Chapelle de Notre-Dame de l'Espérance*; parce que " ceux qui sont à genoux devant son " Autel, en-dehors de la Chapelle, "

» tournent le dos au Saint Sacrement,  
 » quand il est exposé sur le grand Au-  
 » tel de la Cathédrale » ; a été prévê-  
 nu : & il y a plus de trente ans , que  
 ce changement, qu'il désire , est fait :  
 la Chapelle est à côté du grand Autel  
 du Chœur dans la petite Nef.

4<sup>o</sup>, On lit , page 15, que l'Abbaye  
 de *La Celle* dépend de Saint *Victor* de  
 Marseille : c'étoit l'ancienne disposi-  
 tion. Mais depuis plus de soixante  
 ans, elle dépend de l'Abbaye de *Mont-*  
*Majour*, près d'Arles ; Abbaye, dont  
 notre Auteur a parlé. page 63.

RIEZ en Provence n'est point à  
 deux lieues de *Gardon*, qui est dans  
 le Languedoc : l'Imprimeur a dû  
 mettre du *Verdon*, page 11.

CE n'est point au moins comme  
 Evêque , qu'*Acceptus* aura assisté au  
*premier Concile de Valence* en 374. Il  
 fut réglé par le Canon 4<sup>e</sup> de ce Con-  
 cile , que ceux qui se seroient dits cou-  
 pables , ne seroient point ordonnez.  
 Or *Acceptus* étoit de ce nombre. C'est  
 un fait énoncé dans la Lettre même du  
 Concile au Peuple de *Fréjus*, citée  
 par *D. Beaunier*, page 13.

IL y a long-tems que cette propo-  
*Mai 1727.*

sition du même Auteur, page 14  
„ *Le Chapitre de Pignans est Regulier de l'Ordre de Saint Augustin* „, n'est plus veritable.

L'ANCIEN Benedictin met dans *Arles* une Parroisse de trop, & une de moins dans *Marseille*, lorsqu'il dit:  
„ *Il y a quatre Paroisse dans l'Eglise de Marseille* „, page 66. „ *Il y en a huit dans la Ville d'Arles* „, page 63.

IL n'auroit pas dû dire qu'*Arles* est à une bonne lieuë au-dessous de l'endroit, où le *Rhône* se sépare en trois, page 59. Cent pas qui bornent cette distance, ne font pas une bonne lieuë; & le *Rhône*, en cet endroit, ne se sépare qu'en deux. Comment a-t'on pû mettre la Ville de *Tarascon* à l'embouchure du *Rhône*, page 77? Elle en est à plus de neuf lieuës.

ON dit de l'Eglise Cathedrale de *Toulon*, qu' „ on n'y garde point le S. Sacrement „, page 73. On l'y garde assurément dans la Chapelle appelée de *Corpus Domini*, éclairée pour cela de plusieurs lampes: & l'on en sera pleinement convaincu, quand on fera attention que cette Eglise est une Parroisse.

L'HISTORIEN met en 1311 l'Institution de la Fête du S. Sacrement, & il l'attribuë au Concile de Vienne, page 976 : la Bulle d'Institution est d'Urbain IV. & ce Pape mourut en 1264.

IL fait le Cardinal Ange de *Grimoald*, neveu du Pape Urbain V, page 10. Mais Guillaume de GRIMOARD, depuis URBAIN V. & le Cardinal *Angelic* DE GRIMOARD, & non Grimoald, étoient freres.

FRIDERIC II. qui ne fut fait Empereur qu'en 1210. ne donna point assurément en 1182. les Droits de *Régale* dans la Ville de *Valence* à un Evêque nommé *Eudes de Retortour*, page 986.

IL place dans le Bugey, près de la Bressë, l'Abbaye d'*Entremont*; & près du Bugey sur la Durance, l'Abbaye de *Notre-Dame d'Abondance*, page 1017. La premiere est en Savoye, à cinq lieuës d'Annecy sur le Levant; & cette Abbaye modiquen'a point, comme on le raconte ici, un Hôpital, où six cens personnes puissent loger; & on n'y reçoit point non plus tous les passans. Pour la seconde, elle est dans

*Mai 1727.*

le Chablais, bien éloignée du Bugey, & à plus de vingt lieues de la Duran-  
ce.

S'IL faut dire quelque chose des  
colonnes Laterales, on est étonné  
en lisant dans celles des Titulaires,  
page 1008, M. de *Belzunce* Evêque  
de Laon, & ci-devant Evêque de Mar-  
seille, puisque, comme il est dit à la  
page 9 de la Table, ce digne Prelat  
» a refusé, en 1723, l'Evêché-Pairie  
de Laon »; de l'autre côté, sous le  
titre de *Revenus*, celui de l'Evêché  
de Marseille, qui est affermé 33000 li-  
vres paroît réduit tantôt à 24000 liv.  
& tantôt à 14000 liv.

## D' A N G E R S.

VENDREDY 13<sup>e</sup> jour de Mars,  
à neuf heures & un quart du soir, le  
Nord étant éclairé d'une maniere qui  
n'est pas ordinaire, le Ciel serain, &  
l'air frais & temperé, nous apperçû-  
mes un Arc-en-Ciel, très-bien for-  
mé, & égal dans sa continuité, par  
tout d'une même couleur jaunâtre, &  
peu vive. Il paroissoit large d'envi-  
ron trois pieds. Il partoit de l'Orient

*Mai 1727.*

974 *Mémoires pour l'Histoire*  
d'Eté, & alloit droit à l'Occident d'E-  
té, marquant à peu près la route que  
tient le Soleil, lorsqu'il est dans le  
Cancer.

F I N.

*Mai 1727*

# T A B L E

Des Mémoires pour l'Histoire des  
Sciences & des beaux Arts.

Mois de Mai 1727.

- ART. XLIII. **D**Eux exemples des  
falsifications re-  
marquées par le P. Hardoüin Jesuite,  
Dans la Défense du P. Le Courayer,  
Chanoine Régulier de Sainte Gene-  
viève, imprimée en 1720. Page 797
- ART. XLIV. Suite de la Bibliothèque  
Historique & Critique des Auteurs  
de la Congrégation de Saint Maur,  
&c. Par D. Philippe le Cerf de la  
Viéville, Religieux Benedictin de  
la même Congrégation. A la Haye,  
chez Goffe. A Paris, chez Chaubert,  
Quay des Augustins. p. 815
- ART. XLV. Eclaircissemens à la por-  
tée de tout le monde, sur l'Article  
XXII. du mois de Mars 1726. des  
Mémoires de Trevoux, au sujet de  
la Chûte parabolique des Corps. Par  
le R. P. Castel, Jesuite. p. 857
- ART. XLVI. Mémoires au sujet de  
la Jurisdiction de l'Abbaye de Sains  
Mai 1727.

## T A B L E.

- Corneille de Compiègne, Ordre de S. Benoît. Mémoire de M. l'Evêque de Soissons contre cette Jurisdiction, in folio, page 48. Mémoire des P P. Benedictins, pour servir de Réponse à celui de M. l'Evêque de Soissons. In folio, page 49. II. Mémoire de M. l'Evêque de Soissons, pour servir de Réplique à celui des P P. Benedictins. In folio, page 116. p. 870*
- ART. XLVII.** *Premier Recueil des Lecons de Mathématiques, dictées Au Collège Royal, dans lesquelles sont contenues & démontrées toutes les proprietés fondamentales des Nombres, & tous les Calculs qui ont été trouvez jusqu'à présent, &c. A Paris, chez J.F. Tabary, Libraire, Quai de Couii, 1726. In 12. pagg. 458. p. 913.*
- ART. XLVIII.** *Dissertations Théologiques & Dogmatiques sur les Exorcismes, & sur les autres cérémonies du Baptême, sur l'Eucharistie & sur l'Usure. A Paris, chez Jacques Etienne, rue Saint Jacques, à la Vertu 1727. in 8°. pages 196. pour la premiere Dissertation; & 356. pour les deux autres. p. 927*
- Mai 1727.

# T A B L E.

ART. XLVIII. *Immersion & Emer-  
sions des Satellites de Jupiter pen-  
dant le mois de Juin 1727.* P. 946

ART. XLIX. *Nouvelles Litteraires.*

<i>D'Italie, de Rome.</i>	948
<i>De Modene.</i>	950
<i>D'Allemagne, de Leipsik.</i>	952
<i>De Francfort.</i>	955
<i>De Hollande, d'Amsterdam.</i>	957
<i>De Leyde.</i>	958
<i>De la Haye.</i>	959
<i>D'Angleterre, de Londres.</i>	ibid.
<i>De Cambridge.</i>	961
<i>D'Oxford.</i>	ibid.
<i>De France, de Paris.</i>	962
<i>De Toulouse.</i>	968
<i>D'Angers.</i>	973

Fin de la Table.

*Errata pour le mois de Mai 1727.*

**P**age 797. ligne 10. *imprimée en 1720. lisez, imprimée en 1726:* Page 799. ligne 22. *Semel nimirum, lisez, Semel, nimirum.* Ligne 26. un Livre, dont, *lisez, un Livre, que* Page 800. lig. 9. rable, *lis. table.* Ligne 28. de l'Episcopat, *lis. de tout l'Episcopat.* Page 811. lig. 5. qu'on la, *lis. qu'on le.* Page 825. lig. 5. premières, *lis. premieres.* Page 826. lig. 19. pleine, *lis. plein.* Page 835. 10. Volume, *lis. Volumes.* Page 836. lig. 26. quelque patt, *lis. quelque part.* Page 841. lig. 23. Gotescale, que pour, *lis. Gotesalc, pour.* Page 842. lig. 3. Gotescalque, *lis. Gotescalc.* Page 848. lig. 15. de Casiodorc, de S. Grégoire, *lis. de Cassiodore, l'autre de S. Grégoire.* Page 850. lig. 1. embarrassante: s'est appliqué, *lis. embarrassante: il s'est appliqué.* Ligne 23. releve, *lis. révere.* Page 855. lig. 27. Bourgogen, *lis. Bourgogne.* Page 856. lig. 5. depuis l'an 560. *lis. depuis l'an 560. jusqu'en l'an 650.* Page 859. lig. 9. ci conference, *lis. circonference.* Page 894. lig. 3. raison *lis. raison,* ligne 28. expréssément, *lis. expréssément.* Page 897. lig. 17. qu'il y a cet égard, *lis. qu'il y a à cet égard.* Page 902. lig. 1. dit le Prélat, *lis. dit le Prelat.* Page 907. lig. 27. il ajoute par, *lis. il ajoute que par.* Page 921. lig. 9. millionième, de millionième; *lis. millionième de millionième.* Page 923. lig. 13. deux, plus, cinq, *lis. deux plus cinq.* Page 956. lig. 2. Deucalion: la *description,* Deucalion: 3°. la *description.* Ligne 9. Vaillant: le Livre, *lis. Vaillant: 5°. le Livre.* Page 960. ligne 26. Peterboroug, *lis. Peter-boroug.*

# CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez { Etienne Ganeau, la Veuve de  
Laulné, la Veuve Foucault,  
la Veuve Cloufier, Pierre Gandoüin,  
Nicolas Goffelin, Pierre Emery, le  
Gras, Cavalier, Jean-Michel Gan-  
doüin, Pierre Giffart, tous Librair-  
es à Paris, rue S. Jacques, Quay  
des Grands Augustins & au Palais;

## SÇAVOIR,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapiu Thoyras, nouvelle Edition, 3 vol. *in quarto*. Augmentée d'une Table des Mariages à chaque Volume, de l'Eloge de Mr de Rapiu Thoyras, & de la Dissertation des *Wights* & des *Toris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in 12.*

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in 12.*

Les Lettres de Madame Desnoyer, 5. vol. *in 12.*

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in 12.*

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in 12.*

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in 12.*

Introduction à l'Histoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in 12.*

Mémoires de Brantôme, 10. vol. *in 12.* compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illustres, quatre Tomes des Hommes illustres François, deux Tomes des Hommes illustres Etrangers, & un Tome de l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vol. *in 12.*

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in 12.*

Les

- Les Pensées sur la Comète 4 vol. 12.  
L'Histoire des deux Triumvirats, 4 vol. in 12.  
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. in 12.  
Les Mémoires de la Rochefoucault.  
Les Mémoires de Montrésor, 2. vol. in 12.  
Les Oeuvres de Pasquier, 2. vol. in folio.  
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. in fol.  
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. in  
12.  
Les Essais de Montagne, sur l'imprimé à  
Londres.  
Les Coutumes de Picardie, 4. vol. in fol.  
Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Or-  
leans.  
Les Révolutions d'Angleterre par le Doc-  
teur Burnet, in 12. 4. Vol.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Juin 1727.

MEMOIRES

L'HISTOIRE

DES GALLIENS

DEUXIEME PARTIE

# MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,  
*Recueillies par l'Ordre de Son Altesse  
Sérénissime Monseigneur Prince  
Souverain de Dombes.*

Jun 1727.



De l'Imprimerie de S. A. S.  
A TREVoux,

*& se vendent à Lyon,*

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires,  
ruë Merciere, au Soleil.

---

M. DCCXXVII.

*Avec Approbation & Privilege.*

CES MEMOIRES SONT COM-  
mencé au mois de Janvier 1701.  
& se vendent 15 s. le mois en blanc;  
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
—	1702.	12.	v.
—	1703.	12.	v.
—	1704.	13.	v.
—	1705.	12.	v.
—	1706.	12.	v.
—	1707.	12.	v.
—	1708.	12.	v.
—	1709.	12.	v.
—	1710.	12.	v.
—	1711.	12.	v.
—	1712.	12.	v.
—	1713.	12.	v.
—	1714.	12.	v.
—	1715.	12.	v.
—	1716.	12.	v.
—	1717.	12.	v.
—	1718.	12.	v.
—	1719.	12.	v.
—	1720.	5.	v.
—	1721.	12.	v.
—	1722.	12.	v.
—	1723.	12.	v.
—	1724.	12.	v.
—	1725.	12.	v.
—	1726.	13.	v.
—	1727.	6.	v.



# MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE  
des Sciences & des beaux Arts.

Jun 1727.

---

## ARTICLE L.

*MEMOIRES AU SUJET DE  
la Jurisdiction de l'Abbaye de Saint  
Corneille de Compiègne, Ordre de  
Saint Benoît.*

*Mémoire de M. l'Evêque de Soissons  
contre cette Jurisdiction, in fol. pagg.  
48.*

*Mémoires des PP. Benedictins, pour  
servir de Réponse à celui de M. l'E-  
vêque de Soissons, in folio, pagg. 49.*

*II. Mémoire de M. l'Evêque de Soif-  
sons, pour servir de Réplique à celui  
des PP. Benedictins, in folio, pagg.  
116.*

Jun 1727.

T t iij

*Examen des Bulles produites par les  
P.P. Benedictins.*

E toutes les Bulles dont les Benedictins font mention , pour autoriser leur Jurisdiction ; celle de Jean VIII. est la plus ancienne. Cette Bulle que les Benedictins ne produisent pas , soit qu'ils ne l'aient pas en effet, soit qu'ils aient des raisons pour ne la pas produire, comme l'insinuë M. de Soissons, est citée dans la Charte de Charles-le-Chauve, qui ne fait que l'indiquer sous ces termes : *sicut in Privilegio . . . Joannis . . . Papæ , &c.* Nous avons discuté ce terme de *Privilège* dans le I. Fait : de sorte que nous n'avons rien à ajouter par rapport à cette Bulle, qu'une Réflexion que fait à son sujet M. de Soissons dans son I. Mémoire. Voici son raisonnement.

Nous n'avons connoissance de la teneur de ce *Privilège* de Jean VIII. que par ce qu'en rapporte la Charte de Charles-le-Chauve. Ainsi, quand bien même on conyiendroit que ce terme de *Privilège* renferme exemp-

*Juin 1727.*

tion de toute Jurisdiction Episcopale, on ne pourroit pas étendre cette exemption au-delà des bornes que lui donne la Charte de Charles-le-Chauve. Or ce Prince ne parle que de S. Corneille dans sa Charte : il borne à cette Eglise le Privilège, qu'il dit avoir été accordé par le Pape ; donc qu'il n'y auroit que cette Eglise, qui eût été affranchie de la Jurisdiction Episcopale par Jean VIII. donc qu'il n'est pas permis de l'étendre même aux Eglises dépendantes de celle à qui a été accordée l'exemption ; puisque, selon la décision d'Innocent III. Chap. *ex ore*, au Titre *De Privilegiis*, il est statué que, *per exemptionem concessam Monasterio, Capella subjecta non censentur exempta.*

C'est tout ce qu'il y avoit à rapporter au sujet de cette Bulle. Passons à celle de Calixte II.

*Bulle de Calixte II.*

Cette Bulle est la plus ancienne que produisent les PP. Benedictins en faveur de l'Eglise de Saint Corneille ; car on n'a pas celle de Jean VIII. Ce

dernier Pape mourut en 882. La Bulle de Calixte II. est de 1118. qui étoit la première année de son Pontificat. Ainsi voilà un vuide de 236. ans, au moins, entre ces deux Bulles, sans qu'il reste aucun Monument, par lequel il paroisse qu'aucun Pape, durant près de deux Siècles & demi, ait donné le moindre signe de vie sur les Privilèges de l'Eglise de S. Corneille: Privilèges qui se trouvent par-là ne porter durant un si long-tems, que sur une Bulle qu'on n'a pas, & dont il ne nous reste que ce qu'en rappelle la Charte de Charles-le-Chauve, en ces termes: *In Privilegio Joannis Apostolici, &c.*

M. de Soissons ayant voulu tirer avantage de ce défaut de Titres les PP. Benedictins se sont défendus à cet égard; sur ce que les Chanoines empeschez à dépouiller l'Eglise, qui leur étoit enlevée, emportèrent beaucoup de Titres. Ils citent sur cela les Lettres de Suger & du Comte de Vermandois, & concluent ainsi: *les Chanoines avoient emporté beaucoup d'effets. Il ne faut pas être surpris que plusieurs Titres manquent.*

Juin 1727.

A cela , M. de Soissons répond deux choses. 1°. Que le silence de Suger & du Comte de Vermandois sur les Tîtres emportez , disculpe d'autant plus les Chanoines à cet égard, que ni l'un, ni l'autre n'ont oublié aucune des violences exercées par les Chanoines; jusqu'à raconter qu'ils avoient coupé les cordes des Cloches de l'Eglise. A quoi il ajoûte que la Lettre du Comte de Vermandois ne parle que des Revenus & des Effets; de *Annonâ & rebus Clericorum*. Et pour ce qui est des Tîtres; pas un mot. Il falloit qu'en ce tems-là on ne fit pas autant de cas des Tîtres, qu'on en fait aujourd'hui; puisqu'on fait mention des Cloches; & qu'on ne dit rien des Tîtres.

2°. M. de Soissons ajoûte, que par des Brefs d'Adrien IV. produits au Procès par les Benedictins, il paroît que les Moines transigerent paisiblement depuis avec les Chanoines; & que dans cet accommodement, on ne voit point que les Tîtres ayent été ni redemandez, ni refusez.

Voilà ce qui a été dit de part & d'autre sur ce vuide de près de deux Siècles & demi, entre la Bulle de Jean

VIII. & celle de Calixte II. que nous allons à présent discuter.

Elle est d'autant plus importante dans l'affaire présente, cette Bulle de Calixte II. que les PP. Benedictins, dans un premier Memoire que cite M. de Soissons, ont dit que la Bulle de Jean VIII. ne devoit pas être regardée comme le Titre primordial de la Jurisdiction de l'Abbaye de S. Corneille de Compiègne sur les autres Eglises; & que même il y avoit lieu de présumer que ce Pape ne parloit point de Jurisdiction, mais seulement d'exemption. Or comme la Bulle de Jean VIII. a été donnée dans le tems de la fondation, & qu'après cela il n'y en a point de plus ancienne que celle de Calixte II. donc cette dernière devient le Titre primordial de la Jurisdiction de S. Corneille. Cependant les Benedictins, pour des raisons à eux connus, en font revenus à la Bulle de Jean VIII. dont ils font leur Titre primordial dans leur grand Memoire. Il ne faut donc plus discuter la Bulle de Calixte II. que sur le pied de Bulle confirmative, & qui fut donnée en faveur des Chanoines, plus de trente ans

*Jun 1727.*

avant que les Benedictins eussent pris leur place. Ce n'est pas que M. l'Evêque de Soissons ne donne l'option de ces deux Bulles aux Benedictins, pour en faire leur Titre primordial : mais comme dans leur grand & dernier Mémoire ils s'en tiennent à celle de Jean VIII. il faut nous y tenir aussi.

M. de Soissons donne d'abord des soupçons contre cette Bulle, 1<sup>o</sup>. comme inconnüe à toute l'Histoire, 2<sup>o</sup>. comme peu convenable aux circonstances du tems, ayant été donnée dans le moment, dit-il, que les Evêques de France, notamment ceux de la Province de Rheims, étoient les plus échauffez contre de pareilles exemptions accordées à des Moines. Au Concile de Rheims, ajoute-t'il, on résiste en face au même Pape Calixte II. qui veut favoriser l'Abbaye de Clugny : & la Province de Rheims n'aura dit mot sur une exemption accordée même à un Chapitre, ce qui étoit alors encore plus inouï. De tout cela, il ne conclut pas que la Bulle de Calixte II. soit fausse, mais du moins *obreptice*, comme furtivement accordée & reçüe.

Mais même en la supposant bonne & valable, elle n'est que confirmative, de l'aveu des Benedictins; donc elle ne donne à l'Eglise de S. Corneille, que ce que cette Eglise avoit déjà; donc qu'elle ne rend point les Chanoines indépendans, s'ils ne l'étoient point auparavant. Or il est prouvé qu'en 1115. c'est-à-dire, quatre ans avant la Bulle de Calixte II. donnée en 1119. Selon M. l'Evêque de Soissons, les Chanoines de S. Corneille n'étoient point exempts de la Jurisdiction de l'Evêque: cette preuve est tirée de la Diplomatique du Pere Mabillon, qui y rapporte une Charte de Godefroi Evêque d'Amiens, en 1115. par laquelle il paroît constant que les Chanoines de S. Corneille étoient obligés de se présenter au Synode d'Amiens, & de reconnoître toute la Jurisdiction Episcopale de l'Evêque pour tous les lieux de leur dépendance, qui étoient dans son Diocèse; d'où il suit manifestement qu'il en étoit de même de ceux qui étoient dans d'autres Diocèses, comme de Soissons & de Noyon.

Que si on veut une preuve pour  
*Juin 1727.*

Soissons même , M. de Soissons la trouve encore dans une Charte de la Diplomatique du P. Mabillon , où le Roi confirme un Jugement rendu par l'Evêque sur l'état d'un Chanoine de Saint Corneille. Or si l'Evêque de Soissons d'alors n'eut eû aucune autorité sur Saint Corneille ; comment auroit-il pû porter jugement sur l'état d'un Chanoine.

De cette discussion , M. de Soissons passe à l'examen des termes de la Bulle. Elle dit deux choses. 1°. Elle confirme l'ancienne liberté , *antiquam libertatem* , de l'Eglise de Saint Corneille : liberté qu'elle fait consister dans l'affranchissement des devoirs & services , auxquels les Paroisses ordinaires étoient assujetties. 2°. Elle donne de surcroît un nouveau Privilège à ces Chanoines , qui est de n'être Justiciables que de leur Chapitre , & du Pape seul au-dessus du Chapitre ; afin , dit le Pape , que vous soyez affranchis de la puissance & de l'importunité de tous les Evêques & de toute autre personne.

La premiere réflexion qui se présente sur cela à l'esprit , est qu'il pa-

*Juin 1727.*

roît par cette Bulle de Calixte II. qu'avant lui, les Chanoines de Saint Cornelle n'étoient en rien indépendans & affranchis de la Jurisdiction de l'Evêque. Car ce Pape distingue nettement *la liberté ancienne* dont ils jouissoient, & la nouvelle dont il les gratifie. L'ancienne se reduisoit à être affranchis des devoirs de Paroisse, comme il l'exprime lui-même La nouvelle qu'il leur accorde, est une indépendance de leur Evêque. De même, dit-il, *quemadmodum*, qu'au paravant vous étiez affranchis par vos anciens Priviléges, des assujettissemens ordinaires des Paroisses; aussi, *ita*, je prétens, par une nouvelle grace que je vous fais, que vous soyez affranchis de la puissance gênante des Evêques. On ne peut marquer plus expressément la différence de leur état ancien qui les tenoit assujettis à l'Evêque, & du nouveau qui les affranchissoit en quelque sorte de sa Jurisdiction. Or, cela posé, les PP. Benedictins en seroient réduits à produire cette Bulle de Calixte II. comme le Titre primordial de leur Jurisdiction Episcopale, & de leur immé-

*Jun 1727.*

diation au S. Siège. M. de Soissons les invite à le faire : mais quoiqu'ils en aient été tentez dans leur premier Mémoire ; apparemment qu'ils ont trouvé plus d'inconvéniens encore à prendre ce parti, qu'à se fixer à la Bulle de Jean VIII. quoique ce dernier parti ait aussi de grandes difficultés.

Mais, soit que cette Bulle doive être regardée comme Titre primordial ou non, il faut toujours en examiner la teneur ; & en peser les termes. Sur quoi M. de Soissons, 1<sup>o</sup>. examine le Privilège, quant à l'étendue de son objet. Tout s'y borne, dit-il, à l'Eglise de Saint Corneille. Il n'y est parlé ni de Saint Clément, ni de Saint Nicolas, ni d'Hôpital, ni de Paroisse, ni de Clercs : donc la Bulle ne donne tout au plus qu'un Privilège d'exemption à l'Eglise de S. Corneille, mais nulle Jurisdiction sur qui que ce soit hors de ladite Eglise. 2<sup>o</sup>. Il l'examine, quant à l'étendue de l'exemption même qu'elle accorde ; & il soutient que cette exemption n'étoit que partielle & limitée. C'est à dire, comme l'explique M. de Sois-

*Juin 1727.*

sons d'après le P. Thomassin, que si cette exemption les affranchit de cette autorité onéreuse & coureuse, si on l'ose dire ainsi, que les Evêques faisoient quelquefois trop sentir aux Eglises qui dépendoient d'eux; elle ne les affranchit pas de leur puissance pour les fonctions réservées à leurs personnes, comme les Ordinations, les Consécérations, les Saintes Huiles, &c.

Les Benedictins opposent à cela les termes formels de ladite Bulle: *nullius nisi Romani Pontificis cogamini subire judicium . . . . . ab omnium Episcoporum ditione atque gravamine liberi maneatis*. A quoi M. de Soissons répond que dans le Privilège de Corbie & autres, les termes sont encore plus forts: *ab omni Episcopali liberatione, tantum modò Christum Judicem sustineat . . . . . nec aliquid auctoritate Episcopali facere presumat*. Or il est prouvé par le P. Thomassin, que ces termes n'emportoient point dans les Bulles où ils se trouvoient, une exemption totale de la Jurisdiction Episcopale, & ne donnoient point le droit de se pourvoir indifféremment

*Juin 1727.*

à tout Evêque, pour le S. Chrême, les Ordinations, &c.

Le Prélat rapporte en confirmation de ce sentiment, un Canon du Concile Général de Latran tenu sous le même Pape en 1122. c'est-à-dire, trois ans après la Bulle. Dans ce Canon, qui est adressé aux Moines, le Concile leur défend *unétiones facere & Missas publicas celebrare*; & il ordonne que *Chrisma & Oleum, Consecrationes Altarium, Ordinationes Clericorum ab Episcopis accipiant, in quorum Parochiis manent*. Ce qui marque, dit M. de Soissons, la discipline de ce tems-là, & l'esprit de Calixte II.

Les Benedictins pourroient opposer à cela, comme le remarque le Prélat, que, malgré ce Canon, Calixte II. n'avoit pas laissé d'accorder à Clugni, une année auparavant sa Bulle pour Saint Corneille, ces mêmes droits de prendre les Ordinations, les Saintes Huiles, &c. de tel Evêque qu'ils voudroient. Mais le même Prélat remarque, que quand Calixte II. vouloit accorder ces droits; il les exprimoit formellement, comme il le

*Juin 1727.*

fait dans la Bulle pour Clugni ; d'où il conclut que , s'il avoit voulu les accorder un an après à l'Eglise de Saint Corneille , il les auroit articulés pour cette Abbaye , comme il l'avoit fait auparavant pour l'autre ; & que ne l'ayant pas fait pour Saint Corneille ; c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas prétendu les leur accorder.

De tout cela , le Prélat conclut que la Bulle de Calixte , si elle n'est pas fautive , dit-il , n'a jamais donné à l'Abbaye de Saint Corneille , 1°. qu'une exemption limitée à la seule Eglise de S. Corneille , 2°. qu'une exemption pareille à celle de tant d'autres Monasteres , les laissant toujours dans la dépendance de l'Evêque Diocésain pour les Ordinations , Consécérations , &c.

### *Bulle d'Eugene III.*

Cette Bulle fut donnée l'an 1150 , en faveur des Benedictins introduits à Saint Corneille à la place des Chanoines. Elle confirme aux Moines les Privilèges que les Chanoines avoient possédés ; & entre ces Privilèges , le

*Jun 1727.*

Pape Eugene compte le droit d'être affranchi de l'Evêque Diocésain, pour le S. Chrême, les Ordinations, &c.

Or de cela-même, M. de Soissons conclut que la Bulle, si elle est véritable, est subreptice par trois raisons.

1°; Parce qu'elle confirme des droits, que ni la Bulle de Jean VIII, ni celle de Calixte II, n'avoit point donnez, comme on le vient de prouver de la dernière, & comme on l'a montré ci-dessus de la première. Or qui confirme, ne donne rien, & ne fait qu'autoriser ce qu'on est supposé avoir déjà. Et une preuve, ajoute M. de Soissons, que celui qui a fabriqué la Bulle confirmative d'Eugène III, ne prétendoit pas avoir trouvé ce droit dans l'une de ces deux Bulles de Jean VIII & de Calixte II, c'est qu'Eugène III ne les cite pas, & que, sans nommer ni Jean, ni Calixte expressément, il se contente de les envelopper sous la dénomination vague des *Papes nos Prédécesseurs*.

2°, Parce qu'une telle exemption; c'est-à-dire, qui mettoit les Moines en droit de faire faire les Ordinations, Consécration, par tel Evêque qu'ils

voudroient , étant contraire à la disposition du Concile general de Latran , tenu vingt-sept ans auparavant ; le Pape auroit dû , selon l'usage & la Jurisprudence de la Cour Romaine , exprimer formellement qu'il dérogeoit en cela à ce Concile. Cetteraison est d'autant plus concluante , comme M. de Soissons l'avoit dit dans son premier Mémoire , & comme il le répète dans le second , que Honorius III. qui ne fut Pape que plus de soixante ans après Eugène III. & quatre-vingt-treize ans après le Concile de Latran , n'apporte point d'autre raison à un Evêque ; pour lui montrer qu'un Bref , sur lequel il lui répondoit , étoit obreptice ; sinon qu'il n'y étoit point fait mention du Concile de Latran , dans une chose où on y dérogeoit. Voici les propres termes d'Honorius , rapportez au Chap. *Ex parte*, du Titre de *Capellis Monachorum*. *Cum autem*, dit Honorius, *id obviet Concilio Lateranensi , de quo nulla est mentio in antè-dictis Litteris , fraternitati tue breviter respondemus , quòd hujusmodi Litteras ab Apostolicâ sede non credimus emanasse.* D'où il suit que si on

*des Sciences & des beaux Arts.* 1005  
eût présenté à Honorius III. la Bulle  
d'Eugene III. telle qu'on la produit  
aujourd'hui, il n'auroit pû, suivant  
son principe, se dispenser de la re-  
jetter comme fausse ou subreptice ;  
sur cela seul, qu'on y dérogeoit au  
Concile de Latran, sans qu'on fît  
mention de cette dérogation.

3°. C'est que l'Eglise de Saint Cor-  
neille ayant changé d'état par l'in-  
troduction des Benedictins, les an-  
ciens Privilèges accordez aux Chanoi-  
nes étoient perdus suivant la maxi-  
me de droit : *causâ novâ supervenien-  
te, perditur Privilegium.* Ainsi la pré-  
tendue confirmation d'Eugène III.  
en faveur des Moines, étoit plutôt  
une nouvelle concession, qu'une con-  
firmation proprement dite. Or une  
nouvelle concession de cette nature  
demandoit des formalitez essentielles  
qui ont été omises ; comme d'infor-  
mer & d'examiner si elle étoit avan-  
tageuse ou nuisible à l'Eglise, à la  
Ville de Compiègne, au Diocèse de  
Soissons, à l'Evêque enfin, qui n'a  
été ni appelé ni entendu ; & cepen-  
dant la nouvelle concession préjudi-  
cioit très-fort à ses droits. Donc,

*Juin 1727.*

conclud M. l'Evêque de Soissons, la Bulle d'Eugène III. est subreptice & de nul poids.

Mais que cette Bulle & celle de Calixte II. soient obreptices, & que, malgré tous les droits que les Benedictins croient y trouver, ils n'ayent point joui de cette Jurisdiction comme Episcopale, & de cette immédiation au S. Siège, en quoi ils font consister le Privilège de l'Eglise de Saint Corneille; c'est ce que M. de Soissons prétend prouver par les Bulles & Brefs postérieurs, que les Benedictins produisent.

*Diverses Bulles & Brefs en faveur de Saint Corneille.*

De ces Pièces que les PP. Benedictins produisent en leur faveur, M. de Soissons s'en fait des armes contr'eux, & en tire deux argumens. Le premier, c'est qu'il est prouvé par ces Pièces, que les Moines, au tems de leur établissement à Saint Corneille en 1150. & dans les années suivantes, n'avoient point encore la Jurisdiction Episcopale : donc ils n'avoient pas alors la

*Juin 1727.*

Bulle d'Eugène III. qui la leur donne. Le second, c'est que toutes ces Bulles & ces Brefs donnez successivement aux Moines de S. Corneille par des Papes différens, qui leur confirment tantôt un droit & tantôt un autre, en supposant qu'ils l'avoient déjà; font voir par quels degrez les Moines de S. Corneille sont parvenus peu-à-peu à usurper totalement la Jurisdiction. Ce sera dans l'exposition des différens degrez de cette usurpation, selon M. de Soissons, que nous aurons occasion de discuter les témoignages que les Benedictins tirent de ces Bulles, & ce que M. de Soissons y répond.

Ce Prélat, dans l'accusation qu'il forme ici contre les Moines, comme ayant usurpé peu-à-peu & frauduleusement la Jurisdiction que les Benedictins veulent soutenir aujourd'hui, commence par déclarer que les qualitez d'usurpateurs & de faussaires, que meritoient justement plusieurs Moines de ces tems-là, ne regardent en rien la Congrégation de S. Maur, laquelle formée dans ces derniers tems, n'est point responsable des fau-

*Juin 1727.*

tes de ces anciens Moines, à qui les Benedictins d'aujourd'hui ont fait eux-mêmes des reproches encore plus intéressans.

Il fait voir ensuite, par ce qui en est rapporté dans les Conciles, dans les Décretales, & en d'autres Pièces, qu'on se plaignoit très-souvent des entreprises que les Moines de cestem-là faisoient, pour usurper l'autorité Episcopale : & il rappelle ici ce qu'il avoit exposé pag. 16. & suivantes de son second Mémoire, sur la maniere dont les Moines de Vezelai s'étoient emparez peu-à-peu de la Jurisdiction, au préjudice de l'Evêque d'Autun ; ce qu'il établit sur des faits tirez de l'Histoire de cette Abbaye, écrite par un Moine qui y vivoit en 1156. & donnée depuis au Public par un Benedictin de la Congrégation de Saint Maur.

Enfin, il relève un principe avancé par le P. Mabillon dans sa Diplomatique, & qui est d'autant plus dangereux, qu'il va directement à autoriser toute usurpation de Jurisdiction Spirituelle. Le voici ce principe que le P. Mabillon se contente de modi-

*des Sciences & des beaux Arts.* 1009  
fier par un peut-être : on pourroit , dit-il , peut-être assurer , que l'exemption de la Jurisdiction des Evêques s'ensuivoit de l'exemption Temporelle , comme l'effet suit de sa racine. Voilà , dit sur cela M. de Soissons , comment les Benedictins savent habilement enter l'exemption Spirituelle , sur la racine de l'exemption Temporelle , tirer des conséquences de l'une à l'autre , & faire porter à cette racine un fruit qui lui est si étranger.

C'est après ce Préambule qu'il descend dans le détail des différens degrez d'usurpation , par lesquels il prétend que les Moines de Saint Corneille sont parvenus à s'emparer de toute la Jurisdiction Episcopale ; & il employe pour le prouver , les Pièces mêmes que produisent les Benedictins.

### *Premier degré d'Usurpation.*

Les Benedictins , pour montrer qu'ils avoient Jurisdiction sur les Clercs de Compiègne , citent un Bref du Pape à ces Clercs ; où il leur dit : *Mandamus quatenus debitam eidem Ablati , ut Decano vestro exhibeatis*

Juin 1727.

Vu

1010 *Mémoires pour l'Histoire*  
*obedientiam.* Le Bref est de 1159.

Sur quoi M. de Soissons remarque d'abord, que les Diocèses, & en particulier celui de Soissons, étoit divisé en Doyennéz Ruraux; ce qu'il prouve par Hincmare, & par Riculphe Evêque de Soissons en 889. Or les Doyens Ruraux étoient comme aujourd'hui dépendans de l'Evêque, & même lui prêtoient un serment, dont on trouve encore la formule dans les vieux Pouilles de Soissons, & par lequel ils promettoient obéissance à l'Evêque & à son Official.

Mais comment l'Abbé de S. Corneille se trouvoit-il établi Doyen? Le voici, dit M. de Soissons. Ayant fait le partage des biens entre eux & les Chanoines, dans leur accommodement; le droit de Doyen Rural, *cura Decania*, se trouva dans le lot des Moines; & le Pape ayant confirmé le partage, l'Abbé de Saint Corneille se trouva Doyen Rural. Mais craignant que le Clergé de Compiègne n'eût peine à reconnoître ce nouveau Decanat dans un Moine, ils obtinrent du Pape, le Bref dont les Benedictins citent les paroles en leur faveur.

*Juin 1727.*

De tout cela, M. de Soissons conclut, 1°. que, puisqu'ils n'étoient que Doyens Ruraux en 1159. i s'étoient donc dépendans & soumis à l'Evêque, comme tous les autres Doyens Ruraux. Donc la Bulle d'Eugène III. ne les avoit pas affranchis de sa Jurisdiction: donc toute leur ambition se bornoit alors à avoir à la vérité quelque autorité sur les Clercs de Compiègne, mais une autorité en sous-ordre de l'Evêque.

*Second degré d'Usurpation.*

Cesuten 1170. qu'entr'autres Brefs que les Moines eurent d'Alexandre III. ils en obtinrent un que citent les Benedictins, où il est dit: *Jurisdictionem quam Monasterium vestrum in Ecclesiâ Sancti Clementis usque ad tempora nostra habuisse dignoscitur, vobis & per vos eidem Monasterio Autoritate Apostolicâ confirmamus.*

M. de Soissons cite à-peu-près les mêmes paroles, qu'il fait précéder de celles-ci: *vestris postulationibus concurrentes.* Sur quoi il remarque que c'est conséquemment à la demande

des Moines, que le Pape leur confirme la Jurisdiction sur l'Eglise de Saint Clément; qu'il le fait sur un faux allégué d'une possession prétendue, & possession formellement contraire à la fondation, qui, comme on l'a déjà vû ci-dessus sous le Titre du VI. Fait, excluait expressément l'Eglise de S. Corneille de tout autre droit sur celle de Saint Clément, que du droit de nommer le Gardien.

### *Troisième degré d'Usurpation.*

Ayant obtenu la confirmation de leur droit sur l'Eglise de Saint Clément, ils en demanderent autant par rapport à l'Hôpital, sur l'allégué que les Chanoines leurs prédécesseurs avoient eû souvent. *Sapius* l'Administration de cet Hôpital; & le même Pape Alexandre III. leur accorde la confirmation pour toujours d'un droit, dit M. de Soissons, que leur Prédécesseurs ne possédoient point.

Sous Luce III. Successeur d'Alexandre, ils se font encore confirmer leur droit sur l'Eglise de Saint Clément; *quam à longo tempore*, dit le Bref, Juin 1727.

*sinè querimoniâ possidetis.* Pourquoi tant de Brefs multipliez, dit M. de Soissons, si personne ne leur disputoit leur droit ?

Ce Prélat fait aussi mention d'une Bulle d'Urbain III. datée de 1186. dont parle Chopin, & par laquelle, dit-il, le Pape a exempté Saint Corneille de la Jurisdiction de l'Evêque de Soissons, & l'a soumise immédiatement au S. Siège. M. de Soissons est surpris que les Benedictins ne la produisent pas: il demande pourquoi? Cependant comme il remarque qu'aucun de ceux des Successeurs d'Urbain III. qui ont accordé des confirmations de droits à Saint Corneille, ne rappelle la Bulle d'Urbain III. ainsi qu'en avoient usé les Papes précédens, qui faisoient toujours mention de celles de leurs Prédécesseurs; il croit que cette différence, qui donneroit lieu à quelque suspicion, a engagé les Benedictins à supprimer la Bulle.

Il est vrai qu'ils ont produit une Bulle d'Urbain III. Mais M. de Soissons fait voir par le Sceau même, qu'elle est d'Urbain IV. & qu'elle ne sert de rien; parce qu'on sçait assez

que du tems de ce Pape, qui mourut en 1264. les Moines de Saint Corneille ne se çachotent plus de prendre le Tître de *dépendans immédiatement du S. Siège*. Mais dans le XII. Siècle, ils n'oloient encore se donner ce Tître.

Au reste, pour ce qui regarde les Brefs que les Papes donnoient dans ces tems-là, M. de Soissons fait voir, par la multitude de ceux qu'obtenoient alors les moines de S. Corneille, & par le nombre de ceux que produisent aujourd'hui leurs Successeurs, qu'on les donnoit avec une énorme facilité; & que des Brefs de cette nature, sans signature & sans formalitez, donnez sur de simples Requêtes, où on glissoit ce qu'on vouloit, & sans que les Parties fussent appellées, ne sçauroient être d'un grand poids.

#### *Quatrième degré d'Usurpation.*

Les Benedictins disent dans leur Mémoire, que le Pape Celestin III. confirme l'indépendance de l'Abbaye à l'égard de l'Evêque de Soissons; qu'il

*Juin 1727.*

permet aux Religieux de n'avoir aucun égard aux Lettres du Saint Siège adressées audit Evêque; de sorte qu'il ne puisse exercer sur le Monastere, ni une Jurisdiction propre, ni une Jurisdiction même empruntée, & déclare nulle une Sentence portée contre des Clercs soumis à la Jurisdiction de S. Corneille. Le Bref est de 1191.

M. l'Evêque de Soissons, en supposant, comme il le veut bien, ce Bref pour véritable, en tire de grands avantages pour sa cause. Il admet les Faits qu'avancent les Benedictins, qui ne disent rien que de vrai pour le fonds. Mais il faut remarquer 1°. que l'Ordonnance du Pape étoit personnelle pour l'Evêque de Soissons d'alors, & non pour les Successeurs; ce que ne disent pas les Benedictins, qui laissent entendre le contraire. 2°. Que le Pape confirme si peu l'indépendance de l'Abbaye, qu'il paroît par son Bref qu'elle étoit dépendante & sous la Jurisdiction de l'Evêque.

A l'égard du premier, il montre par les termes mêmes du Bref, que les Moines de S. Corneille s'étoient

plaints à Celestin III. que l'Evêque de Soissons d'alors (*Nivelon de Cherisi*) & ses Officiers, leur étoient contraires, *contrarios*. Ils demandent sur cela que leurs causes ne se décident point à son Tribunal. Sur quoi M. de Soissons fait observer qu'ils n'allèguent point leur indépendance à son égard, pour fonder leur demande, mais seulement sa partialité contre eux, comme le Bref en fait foi par ces termes : *Suessionensis Episcopi, & subditorum ejus suspectum merito ex quibusdam causis judicium habeatis*. Voilà le motif de la demande bien exprès. Que fait sur cela le Pape? Les affranchit-il de la Jurisdiction de tout Evêque de Soissons? Non; mais seulement de l'Evêque d'alors, sur qui personnellement tomboient leurs plaintes, *ad ipsum Episcopum*. Le Bref ne porte que sur cet Evêque, & ne dit pas un mot de ses Successeurs.

Pour le second, le motif allégué pour la cassation de la Sentence, étoit que l'Evêque exigeoit des droits indûs de Procurations sur les Clercs de l'Abbaye, & y employoit même les censures. C'étoit ici le lieu, dit M.

Jun 1727.

de Soissons, d'alleguer la notoriété de l'indépendance de l'Abbaye à l'égard de l'Evêque, mais il n'y en est pas dit un mot : on suppose au contraire, que l'Evêque exerçoit librement sa Jurisdiction ; & l'on se plaint seulement des vexations induës, qu'il se permettoit dans l'exercice d'une autorité, qu'on ne lui contestoit pas. Aussi le Pape, en cassant la Sentence d'excommunication de l'Evêque, ne la casse pas comme portée à *non habente potestatem*, remarque M. de Soissons, mais seulement comme injuste.

Voilà donc les Moines de S. Cornille affranchis de la Jurisdiction, non encore de tout Evêque de Soissons, mais de Nivelon qui l'étoit alors.

Ils font encore un pas, dit M. de Soissons ; & en faisant entendre à Innocent III. qu'ils ont Jurisdiction sur les Clercs dans l'étendue du Territoire, ils obtiennent la confirmation de cette Jurisdiction prétendue. Mais, remarque le Prélat, on ne parle point encore de Jurisdiction indépendante, d'immédiation au Saint Siège, ni de droits Episcopaux. On se contente de

1018 *Mémoires pour l'Histoire*  
faite confirmer à l'Abbaye absolu-  
ment, & sans plus faire mention de  
Doyenné Rural, une Jurisdiction sur  
les Clercs, qu'elle n'avoit eüe jus-  
qu'alers qu'à ce Titre.

*Cinquième degré d'Usurpation.*

L'Evêque Nivelon rendu odieux à  
Rome, & sur le point de partir pour  
le voyage d'Outremer, se voit con-  
traint, pour le bien de la paix, de  
transiger avec les Moines de Saint  
Corneille. Par cette transaction, les  
trois Parroisses nouvelles, formées de  
l'ancienne qui étoit seule, sont cé-  
dées à l'Evêque, non précisément  
*quant à ce qui regarde le soin des ames,*  
comme le remarque M. de Soissons,  
en relevant l'infidelité de la traduc-  
tion de ses Parties, mais parce qu'à  
*lui appartient le soin des ames,* dit la  
transaction, *ad quem pertinet cura*  
*animarum.*

Cette clause, comme le remarque  
fort bien le Prélat, fournit l'explic-  
tion & le vrai sens de quelques termes  
de la Transaction, dont les Ben-  
dits se prévalent. Il y est dit que les

*Juin 1727.*

autres Eglises demeureront dans leur libetté; *ita scilicet quòd Episcopus nihil juris in eas vindicare possit.* Par le terme d'*autres Eglises*, on entendoit des Chapelles, où ce n'étoit pas l'usage qu'on fit alors des Prédications, ni qu'on administrât les Sacremens, puisqu'en ce cas elles auroient dépendu de l'Evêque, comme de celui à qui appartenoit le soin des ames. Ce qu'on entendoit par *nihil juris*, étoit la part des dixmes & offrandes, & autres droits utiles, auxquels, pour le bien de la paix, l'Evêque voulut bien renoncer.

Nivelon qui alloit partir pour la Croisade, leur permit encore de prendre les Saintes Huiles & le S. Chrême, de tel Evêque qu'ils voudroient. Mais il n'est rien dit des ordinations; & pour les Consécrationes des Eglises & des Autels, l'Evêque se les réserve pour lui & pour ses successeurs.

*Sixième degré d'Usurpation.*

Elle se réduisit pour cette fois à une tentative, qui n'eut pas son effet dans le tems, mais qui l'eut ensuite. Voici le fait.

Juin 1727.

Vu vi.

Les Moines de Saint Corneille s'adressent au Pape Innocent III: & prétextant qu'ils n'avoient point de titres, pour fonder les Droits & les Exemptions de leur Monastere; que les Chanoines avoient détruit tout ce qu'il y avoit de Monumens à cet égard; & qu'enfin il n'y avoit d'autre moyen pour conserver ces Droits & ces Immunitéz; que de faire une Enquête pour les constater par témoins; ils obtiennent du Pape, que l'enquête se fasse; & des trois Commissaires nommez à cet effet par le Pape, il y en a deux qui sont Moines comme eux. Le Bref qui permet l'Enquête est de 1213.

M. de Soissons remarque 1<sup>o</sup>, que la demande fut faite quatorze après que les Moines eurent transigé avec Nivelon, & dans le tems qu'il guerroyoit contre les Grecs Schismatiques. 2<sup>o</sup>, Que l'Enquête est demandée comme n'interessant personne. 3<sup>o</sup>, Qu'elle est demandée plus de soixante ans après l'extinction du Chapitre; c'est à-dire, dans un tems où ce qui restoit de Vieillards n'avoient pû voir les anciens Chanoines, que

*Juin 1727.*

dans un âge où l'on n'a guères assez de discernement pour juger de ce qui regarde de pareils privilèges. 4°. Qu'entre ces témoins, au nombre de onze, ils firent entendre quatre Religieux de la Maison de Saint Cornille. 5°. Qu'il paroît par l'Enquête que les Benedictins produisent eux-mêmes, qu'elle ne tendoit qu'à faire valoir la Jurisdiction qu'ils prétendoient acquérir. 6°. Que les Témoins, quoiqu'administrez par les Supplians, ne disent rien cependant qui puisse établir une vraye Jurisdiction Episcopale & indépendante de Saint Cornille; qu'ils parlent en dourant, & des oui-dire; qu'ils se contredisent l'un l'autre; & qu'ils gardent un profond silence sur la Transaction faite quatorze ans auparavant avec Nivelon: silence, dit M. de Soissons, qui manifeste la mauvaise foi & des Moines, & de leurs Témoins

Cette Enquête fut envoyée à Rome; mais Innocent III. qui apparemment ne la jugea pas suffisante, la fit rendre aux Moines, après qu'il l'eût fait authentifier par trois Cardinaux; sans doute, dit M. de Soissons, de

*Juin 1727.*

peur que les Moines ne l'alterassent. C'étoit, ajoute-t'il, la maniere la plus honnête de les refuser, que de leur rendre leurs Pièces.

Mais de cette Enquête même, le Prélat prend un grand avantage sur les Benedictins, par rapport aux Tîtres antérieurs à l'Enquête : Tîtres qu'ils produisent aujourd'hui. Car, dit-il, si en 1213. l'Abbaye de Saint Corneille étoit sans Tîtres, où étoient donc alors ces admirables Bulles, qu'on nous montre aujourd'hui si bien écrites & si bien fumées ? Et, pour ne point parler des Bulles données du tems des Chanoines, où étoient ces Bulles si solennelles d'Eugène, d'Adrien, d'Alexandre, de Luce, de Clément, de Celestin, toutes données, dit-on, depuis soixante ans à ces Moines mêmes, qui se plaignent cependant qu'ils n'ont point de Tîtres pour prouver leurs Privilèges ? Mais sur tout, poursuit le Prélat, qu'étoit devenue alors la fameuse Bulle prétendue du même Pape Innocent III. où les Privilèges les plus amples sont énoncés en faveur de la même Abbaye ? Et l'on veut que, quinze ans après, ce même Pape, qui avoit

Juin 1727.

*des Sciences & des beaux Arts.* 1023  
commencé son Pontificat, par donner  
aux Moines de S. Corneille une Butte  
confirmative des Privilèges les plus  
étendus, en soit réduit à faire une En-  
quête, pour sçavoir si cette Abbaye avoit  
des Privilèges? Cet argument est pré-  
sant; il est difficile de n'en pas con-  
venir.

### *Septième degré d'Usurpation.*

M. de Soissons le fait consister dans  
la Transaction faite en 1220. avec  
Jacques de Bazoches, à peine sacré  
Evêque de Soissons. Il paroît par cet  
Acte, qu'il y avoit déjà deux sortes  
de Juridictions établies; celle de l'E-  
vêque & celle de l'Abbé. C'étoit beau-  
coup à ces Moines ci-devant simples  
Doyens Ruraux, dit le Prélat, d'être  
parvenus à force d'entreprises, de Brefs  
& de Transactions, jusqu'à traiter com-  
me d'égal, avec l'Evêque. Mais en-  
fin, observe-t'il; les Moines recon-  
noissent encore en quelque chose son  
autorité dans la Transaction, puis-  
qu'ils s'y obligent à ne faire l'Office à  
Saint Corneille que portes fermées,  
quand l'Evêque prononcerait l'Inter-

*Juin 1727.*

1024 *Mémoires pour l'Histoire*  
dit général sur la Ville de Compiègne; & que, pour les Eglises dépendantes de S. Corneille, il est dit que toutes cesseront l'Office pour l'Interdit porté par l'Evêque, ou par son Chapitre, ou par l'Archidiacre.

*Huitième degré d'Usurpation.*

Il étoit d'usage de se pourvoir à Rome, après un telle Transaction; mais au lieu de l'y faire confirmer, les Moines firent confirmer l'Enquête faite sous Innocent III. en 1213. dont on vient de parler sous le Titre du VI. degré. Ce fut en 1221. qu'ils obtinrent d'Honorius III. un nouveau Bref, où, sans parler de la Transaction passée l'année précédente, ce Pape leur donne pour la première fois le Titre de Moines & de Monastere appartenant immédiatement au S. Siège, & leur confirme les immunités & la liberté, dont ils étoient en possession depuis quarante ans. Et ce ne fut que vingt ans après ce Bref, qu'ils firent confirmer par Innocent IV. la Transaction faite avec l'Evêque de Soissons. *Mais ces Brefs, dit M. de Soissons,*  
Juin 1727.

sont-ils revêtus de formalitez juridiques ? A-t'on appellé l'Evêque Diocésain ? A-t'on examiné la justice des Requetes furtives des Moines ? On leur accorde des Brefs sur Requete ; on y met ce qu'ils desirent ; & on leur donne tous les Tîtres qu'ils ambitionnent , & qu'ils assurent posséder en paix.

Cependant avec tous ces Tîtres , dit M. de Soissons , l'indépendance n'étoit pas encore entiere. Ils étoient encore soumis à l'Evêque Diocésain ; *ratione delicti aut contractûs , aut rei de qua contra ipsos agitur* : Fait prouvé par un Bref d'Alexandre IV. qui Siégea entre 1254. & 1261. Ce sont les Benedictins qui l'ont imprimé autrefois en partie. On y fait mention d'une Loi , par laquelle Innocent IV. Prédécesseur d'Alexandre IV. obligeoit tous les Exempts à répondre par-devant l'Ordinaire des lieux en cas de délit. L'Auteur de l'Imprimé où se trouve le Bref d'Alexandre IV. prétend que ce Pape a dérogé en faveur de l'Abbaye de S. Corneille, à l'obligation imposée à tous les Exempts par son Prédécesseur : mais dit M. de  
Juin 1727.

Soissons, c'est une fausseté démentie par le Bref même, qui ne contient point *cette dérogation*.

Sur quoi ce Prélat conclut ainsi. En 1220. tout Compiègne sans exception étoit encore soumis aux Censures de l'Evêque. Alors, dit-il aux Benedictins, vous n'osiez encore prendre le Titre de *dépendans immédiatement du S. Siège*. A quoi vous sert-il enfin de le montrer dans un Bref *furtivement surpris*, & surpris contre toutes les regles, à l'insçû de l'Evêque, dans l'année même de la *Transaction*. *A Rome, vous ne dites mot de la Transaction, & à Soissons, vous ne dites mot de vos poursuites à Rome.*

Enfin, par rapport à toutes les Bulles & tous les Brefs dont on a parlé, l'Evêque de Soissons fait observer, 1°. qu'en 1213. les Moines ne pouvoient établir leurs droits que par Enquête; donc ils n'avoient point les Bulles qu'on produit aujourd'hui. 2°. Dans les différentes Transactions faites avec l'Evêque de Soissons, on ne cite ni ces Bulles; ni les Chartres qui paroissent aujourd'hui; & l'on voit qu'ils n'avoient pas encore les

droits que ces Bulles semblent leur donner. 3°. M. de Soissons fait remarquer sept contradictions formelles, qui se trouvent entre les Bulles & les Chartes d'une part, & les Brefs & les Transactions de l'autre. Nous n'entrerons point sur cela en plus grand détail. Cette premiere Partie, où nous avons exposé ce qui regarde les Tîtres de Saint Corneille par rapport à leur teneur, est déjà assez longue; passons à la seconde, où il s'agit de ces mêmes Tîtres, par rapport à leur vérité ou à leur fausseté.



## ARTICLE LI.

*MEMOIRES POUR SERVIR  
à l'Histoire des Hommes Illustres  
dans la République des Lettres, avec  
un Catalogue raisonné de leurs Ou-  
vrages. Un Tome in 12. page 390.  
sans la Préface & les Tables.*

**L'**Auteur de ces *Mémoires* rend à la République des Lettres un service signalé. Il donne l'idée d'une Bibliothèque universelle, des Ecrivains & il la commence : entreprise véritablement digne d'un homme zélé pour la Littérature, & qui deviendra moins difficile, à mesure qu'on verra des matériaux propres à servir de premiers fondemens.

Il n'en est pas de l'Etat Littéraire comme des autres Etats : on n'y reconnoît nulle autorité, ni Monarchique comme celle que les Poètes ont attribuée au Dieu du Parnasse ; ni Aristocratique, quoi qu'il y ait grand nombre d'Académies & de Corps sçavans ; ni Démocratique, quoique la Nation des Gens de Lettres de tou

*Juin 1727.*

Pais & de toute condition, tende en général à l'avancement des Sciences & des Arts. C'est un Gouvernement Républicain, tellement arbitraire & si peu lié, qu'il n'a point de centre commun où tout aboutisse, ni de lien universel qui réunisse toutes les parties de ce grand Corps. Toutes fois il n'est pas impossible d'en recueillir toutes les Archives, & de mettre la Postérité en goût de continuer un travail si avantageux. Le premier mouvement une fois donné, tout le monde concourt à le perpétuer. Les Dictionnaires & les autres Œuvres de ce genre, que nous avons vû naître, étoient peu de chose dans leur naissance: ils sont encore fort éloignés de leur perfection; mais leur progrès est sensible, & il le deviendra de plus en plus à mesure qu'on avancera. Il en seroit de même sans doute d'une Bibliothèque générale. Souvent dans les plus grandes entreprises, la difficulté est de commencer. Dans la Préface de ces Mémoires, l'Auteur se plaint, avec raison, de la négligence des François, par rapport à leurs Sçavans. Hormis quelques-uns à qui la

*Juin 1727.*

coûtume, l'amitié, ou l'intérêt, procurent des Panegyristes ; les autres sont à peine connus, ou entièrement oubliez : encore le peu d'éloges qu'on a, est-il épars çà & là, & comme enseveli dans un tas de volumes. Les Allemans, dit l'Auteur, poussent les choses à l'excès sur cet Article. Ils ont grand soin de conserver la mémoire de leurs Hommes Illustres dans les Lettres, mais ils ne choisissent pas : tout est précieux pour eux. Une place dans un College, une simple brochure ; en voilà assez pour voir sa vie couchée par écrit, & aussi au long que si l'on étoit un grave Auteur.

„ Les Italiens tombent dans un défaut  
„ tout opposé. Leurs Bibliothèques  
„ sont trop seches & trop décharnées :  
„ ce n'est le plus souvent qu'un Cata-  
„ logue d'ouvrages des Auteurs de cer-  
„ tains Cantons, ou de certaines Vil-  
„ les. On n'y parle des Auteurs-mê-  
„ mes, que d'une maniere vague &  
„ générale : on y neglige entièrement  
„ les dates ; en un mot, rien de ce  
„ qui pourroit instruire ceux qui y  
„ ont recours. Ce que les Anglois  
„ nous donnent en ce genre, est bien

„ mieux entendu. Il n'est gueres de  
„ Sçavant de cette Nation, un peu il-  
„ lustre, dont on n'ait écrit la vie, qui  
„ contient aussi souvent un abrégé de  
„ ses Ouvrages, & un détail exact de  
„ tout ce qui peut y avoir rapport.  
„ Mais la chose iroit à l'infini, si l'on  
„ vouloit suivre leur methode „ .

Celle de l'Auteur est plus abrégée  
que l'Angloise, & plus exacte que  
l'Italienne. Il épure tout ce qu'il trou-  
ve sur le compte d'un Sçavant, dans  
les Ouvrages divers: il le confronte  
avec ce qu'il en sçait, & avec le juge-  
ment du Public: il ne met enfin que  
ce qui peut interesser une curiosité  
raisonnable. Trop de détail seroit in-  
sipide. Il n'omet pourtant pas cer-  
tains traits propres à bien représenter  
ses personnages: mais c'est particu-  
lièrement comme Sçavans, qu'il les en-  
visage & qu'il les peint. Il donne en-  
suite le Catalogue de leurs Ecrits, &  
des Editions diverses: Catalogue rai-  
sonné, comme il s'exprime; c'est-à-  
dire, qu'il y joint les occasions & la  
fortune de ces Ecrits, ce qu'en ont  
pensé d'autres Sçavans; enfin toute  
anecdote qui peut contribuer à les fai-

re bien connoître. Mais comme la plûpart de ses jugemens critiques sont tirez de différens endroits; il ne prétend pas en être responsable: il cite ses Gatans.

Parmi les quarante-six Auteurs qu'il a mis d'abord sur la scène, les plus remarquables, par l'étenduë des choses qu'il en dit, sont Messieurs *Menage* & *Huet*: aussi avoient-ils pris soin de pourvoir eux-mêmes à l'instruction de la Postérité, sur ce qui les concernoit. Il y en a plusieurs qu'on peut mettre à-peu-près dans la même Classe, soit parce qu'ils ont joué un plus grand rôle dans le monde Littéraire, soit parce qu'ils sont plus recens. Quelques autres ont dû coûter plus de recherches à l'Auteur. " J'at-

» tens, » dit-il, " le jugement du Pu-

» blic sur cet Ouvrage que je lui pré-

» sente; & que le zèle pour la gloire

» des Scavans, & pour l'instruction

» de ceux qui souhaitent les connoi-

» tre, m'a fait entreprendre; prêt à

» en demeurer là, s'il le desapprou-

» ve, ou à continuer, s'il le trouve

» digne de son attention. Les maté-

» riaux ne me manqueront pas en-

*Juin 1727.*

core

„ core si-tôt : j'en ai suffisamment  
„ pour faire suivre ce Volume de quel-  
„ ques autres, qui contiendront des  
„ Articles peut-être encore plus cu-  
„ rieux & plus intéressans. Si le Pu-  
„ blic veut même me mettre en état  
„ de perfectionner ce commence-  
„ ment, tant par les conseils, qu'en  
„ me fournissant des Mémoires sur  
„ les Auteurs pour lesquels il s'inté-  
„ resse ; j'en profiterai avec plaisir,  
„ & en ferai honneur à ceux qui le  
„ souhaiteront. Ce sera pour moi,  
„ s'il veut bien le faire, une marque  
„ sûre qu'il approuve mon travail, &  
„ que je ne dois pas l'abandonner. Le  
„ Libraire chez qui ce Volume pa-  
„ roît, recevra les Mémoires qu'on  
„ lui donnera sur cette matiere, &  
„ j'en ferai usage ; soit qu'ils roulent  
„ sur les Sçavans de ce siècle, soit  
„ qu'il s'y agisse de ceux des siècles  
„ passez, selon la méthode que je me  
„ suis proposée ; avec une parfaite  
„ reconnoissance pour ceux qui les  
„ fourniront „

Au reste, l'Auteur ne suit aucun  
ordre dans l'arrangement de ses ca-  
ractères. Une Table Nécrologique,

& une autre selon l'ordre des Matières, suppléent à ce défaut inévitable, si c'en est un.

Voici les noms des Ecrivains dont il est parlé dans ce Volume, suivant l'arrangement Nécrologique.

- Dée* ( Jean ) mort en . . . . . 1607.  
*Heylin* ( Pierre ) mort le 8. Mai 1663.  
*Cosin* ( Jean ) mort le 25. Janvier 1672.  
*Pardies* ( Ignace - Gaston ) mort en  
 Avril . . . . . 1673.  
*Menage* ( Gilles ) mort le 23. Juil-  
 let . . . . . 1692.  
*Boüilliaud* ( Ismaël ) mort le 23. No-  
 vembre . . . . . 1694.  
*Segneri* ( Paul ) mort le 9. Decem-  
 bre . . . . . 1694.  
*Ferrand* ( Louïs ) mort le 11. Mars  
 . . . . . 1699.  
*Placcius* ( Vincent ) mort le 6. Avril  
 . . . . . 1699.  
*Pagi* ( Antoine ) mort le 5. Juin 1699.  
*Coliger* [ Jacobæus ) mort le 18. Juin  
 . . . . . 1701.  
*Locke* ( Jean ) mort le 7. Nov. 1704.  
*Menestrier* ( Claude-François ) mort  
 le 21. Janvier . . . . . 1705.  
*Hamel* ( Jean-Baptiste du ) mort le  
 Juin 1727.

*des Sciences & des beaux Arts.* 1035

6. Août . . . . . 1706.  
*Pezron* (Paul) mort le 10. Oct. 1706.  
*Filicaia* ( Vincent de ) mort le 27.  
Septembre . . . . . 1707.  
*Casati* ( Paul ) mort le 22. Decem-  
bre . . . . . 1707.  
*Schurzfleisch* ( Conrad Samuël ) mort  
le 7. Juillet . . . . . 1708.  
*Flechier* ( Esprit ) mort le 16. Février  
. . . . . 1710.  
*Bull* ( Georges ) mort le 22. Février  
. . . . . 1710.  
*Guillemmini* ( Dominique ) mort le  
12. Juillet . . . . . 1710.  
*Dodwel* ( Henri ) mort le 7. Juin 1711.  
*Simon* ( Richard ) mort en Avril 1712.  
*Perizonius* ( Jacques ) mort le 6. A-  
vril . . . . . 1715.  
*Kuster* ( Ludoff ) mort le 12. Octo-  
bre . . . . . 1716.  
*Torre* ( Philippe Della ) mort le 25.  
Février . . . . . 1717.  
*Martianay* ( Jean ) mort le 16. Juin  
. . . . . 1717.  
*Oudin* ( Casimir ) mort en Septem-  
bre . . . . . 1717.  
*Rabuffon* ( Paul ) mort le 23. Octobre  
. . . . . 1717.  
*Reland* ( Adrien ) mort le 5. Février  
Juin 1727. X x i j

1036 *Memoires pour l'Histoire*

- ..... 1718.  
*Bernard* ( Jacques ) mort le 27. Avril  
..... 1718.  
*Baluse* ( Etienne ) mort le 28. Juillet  
..... 1718.  
*Larrey* ( Isaac ) mort le 27. Mars 1719.  
*Peringskiold* ( Jean ) mort le 24. Mars  
..... 1720.  
*Huët* ( Pierre Daniel ) mort le 26. Jan-  
vier ..... 1721.  
*Le Long* ( Jacques ) mort le 13. Août  
..... 1721.  
*Toland* ( Jean ) mort le 21. Mars 1722.  
*Sallengre* ( Albert Henri de ) mort le  
27. Juillet ..... 1723.  
*Nourry* ( Nicolas le ) mort le 24. Mars  
..... 1724.  
*Ruffy* ( Louïs Antoine de ) mort le 26.  
Mars ..... 1724.  
*Pictet* ( Benedict ) mort le 10. Juin  
..... 1724.  
*Blanchard* ( Guillaume ) mort le 24.  
Septembre ..... 1724.  
*De Lisle* ( Guillaume ) mort le 25.  
Janvier ..... 1726.

*Juin* 1227.

ARTICLE LII.

*SECONDE EXTRAIT DE  
l'Histoire d'Alsace. A Paris,  
chez Infol. & In 8°.*

**N**ous avons vû dans l'Extrait précédent de cette Histoire, que depuis que Clovis se fût rendu Maître de l'Alsace, nos Rois de la première Race & ses descendans en resterent toujours en possession ; & qu'elle passa sous le pouvoir de Pepin avec les autres Provinces du Royaume, lorsque ce Prince, Chef de la seconde Race de nos Rois, fut reconnu Roi de France. Il y a apparence qu'elle en auroit toujours été inséparable, si la Couronne Impériale, qui fut jointe à la Couronne de France dans Charlemagne & quelques - uns de ses descendans, n'avoit donné occasion de confondre quelquefois ce qui appartenoit à l'une, avec ce qui appartenoit à l'autre, ou si la nécessité du partage des Etats, qui se faisoit alors entre tous les enfans mâles du dernier Prince qui avoit régné, n'eût

obligé quelquefois , pour rendre les lots plus égaux , de détacher une Province , ou de l'Empire pour la joindre à la France , ou de la France pour la joindre à l'Empire.

Pepin ayant laissé par sa mort son fils Charlemagne en possession de l'Alsace , aussi-bien que du reste de ses Etats ; cette Province jouit sous son Règne d'une paix d'autant plus assurée , que ce grand Prince , qui fut dans la suite couronné Empereur à Rome , ayant porté ses armes victorieuses jusqu'à l'extrémité de l'Allemagne , mit ces Peuples hors d'état de pouvoir inquiéter les Provinces voisines du Rhin.

Son fils Louïs le Debonnaire , qui hérita de lui le Titre d'Empereur avec celui de Roi , lui succéda dans tous les Etats que le Pere avoit possédés , endecà & au-delà du Rhin. Ce Prince poussé par la tendresse qu'il avoit pour ses trois fils , se pressa de leur faire , de son vivant , le partage de ses Etats. Il associa Lothaire l'aîné , à l'Empire ; donna le Royaume d'Aquitaine à Pepin son second fils , & celui de Bavière à Louïs , qui étoit le

*Juin 1727.*

dernier. Mais la naissance d'un quatrième fils qu'il eut d'un second mariage, & qui fut Charles-le-Chauve, mit le trouble dans sa famille : car comme il eut assigné à ce dernier pour son partage le Pais des Allemans, c'est-à-dire, le Pais compris entre le Mein, le Rhin, le Nekre, & le Danube ; le Comte Hugues fils de Luitfrid, & arriere-petit-fils d'Achie premier Duc d'Alsace dont nous avons parlé ci-devant, ayant toutes ses Terres en Alsace, & se trouvant beau-pere de Lothaire dans le lot duquel l'Alsace avoit d'abord été comprise, excita son gendre à se révolter contre l'Empereur.

Quoique les deux freres de Lothaire se fussent joints à lui dans cette premiere rébellion, cependant elle n'eut point de suite bien fâcheuse, & tout se pacifia. Mais s'étant liguez de nouveau contre leur Pere ; leur Armée & celle de l'Empereur, se rencontrèrent entre Bâle & Colmar, dans une Plaine que nos Historiens nomment Rotfeld ou le Champ-rouge, & que l'Auteur croit être Rouffac, qu'on nomme en Latin *Rubeacum*. Ce fut

dans cette Plaine que l'Empereur fut trahi & abandonné, ce qui la fit nommer depuis le Champ du Mensonge, *Campus Mentitus*, comme ayant été le théâtre de la plus indigne des perfidies. L'Empereur fut déposé dans une Assemblée d'Evêques, d'Abbez, & de Seigneurs, tous livrez à Lothaire, & enfermé dans l'Abbaye de Saint Médard de Soissons, où s'étoit tenuë l'Assemblée. Mais Pepin Roi d'Aquitaine, & Louïs Roi de Bavière, ses enfans, ayant pris les armes pour sa délivrance, il fut rétabli quatre ans après.

Cependant, Pepin Roi d'Aquitaine étant mort sans laisser de postérité, l'Empereur fit un nouveau partage entre Lothaire & Charles-le-Chauve; sans toucher au Royaume de Bavière, qu'on laissa à Louïs comme auparavant. Dans ce partage, la Meuse fit la borne des deux Etats: Lothaire choisit la partie Australe, comme parle Nitard, c'est-à-dire, l'Austrasie, & par conséquent l'Alsace lui demeura.

Après la mort de Louïs-le-Debonnaire, Lothaire ayant voulu envahir

*Juin 1727.*

les Etats de Charles-le-Chauve ; celui-ci, & Louïs Roi de Bavière , s'unirent contre leur frere , & l'ayant battu à plate coùture à la bataille de Fontenay , ils lui prirent l'Alsace à lui-même. Mais deux ans après , ils s'accorderent , en faisant un nouveau partage , par lequel l'Alsace demeurera encore à Lothaire. Ce Prince ayant partagé avant sa mort ses Etats à ses trois fils , Louïs , Lothaire , & Charles ; l'Alsace demeura dans le lot du second ; qui fut nommé Lothaire II. Celui-ci donna l'Alsace à Hugues son fils naturel , que Charles-le-Gros en dépouïlla depuis , après lui avoir fait crever les yeux , & l'avoir enfermé au Monastere de Prum , où il mourut ensuite.

Mais cet Empereur , qui avoit dépouïllé de l'Alsace un Bâtard de sa Maison , fut lui-même dépossédé & de l'Alsace & de l'Empire , par un autre Bâtard de son sang , qui fut Arnould , fils naturel de Carloman Roi de Bavière. Louïs IV. fils légitime d'Arnould succéda à son Pere , n'étant âgé que de sept ans ; & par la mort de son frere naturel Zuenti-

bold, tué dans une bataille, il demeura Maître du Royaume de Lorraine, où l'Alsace étoit comprise; ce qui avoit été le partage assigné par Arnould à Zuentibold.

Après la mort de Louïs IV. Roi de Germanie, il ne resta plus en Allemagne aucun Prince de la ligne masculine de Charlemagne; & Charles-le-Simple qui regnoit en France, fils de Louïs-le-Begue, & petit-fils de Charles-le-Chauve, & qui restoit seul du sang de Charlemagne, étant trop agité dans ses propres Etats, pour poursuivre ses droits au-dehors; les Seigneurs Allemans, qui voulurent se donner un Maître de leur Nation, élurent pour Roi de Germanie Conrad Duc de Hesse & de Franconie, qui s'empara aussi-tôt de l'Alsace; mais elle fut reprise peu après par Gislebert, qui commandoit dans le Royaume de Lorraine pour Charles-le-Simple.

Henri dit l'Oiseleur, Duc de Saxe, succéda à Conrad dans le Royaume de Germanie, & se vit bien-tôt Maître de l'Alsace, par la defection des principaux Seigneurs du País, qui

*Juin 1727.*

voyant & Charles-le-Simple & Raoul qui lui disputoit la Couronne , hors d'état de les réduire , reconnurent pour leur Maître le Roi de Germanie. Loüis d'Outre-mer la reprit sur Othon fils & successeur de Henri; mais Othon s'en empara de nouveau , & la laissa avec l'Empire à son fils Othon II. qui , craignant de s'en voir dépossédé par Lothaire frere & successeur de Loüis d'Outre-mer , donna à Charles frere de Lothaire la Duché de la Basse-Lorraine , à condition d'hommage , & de la tenir comme Fief mouvant de la Couronne de Germanie; ce que Charles accepta. Cette démarche de Charles déplût si fort aux François , qu'elle lui fit perdre la Couronne après la mort de Loüis V. son neveu , qui fut le dernier Roi de France , de la ligne masculine de Charlemagne.

Nous n'omettrons pas cependant , que dans un Traité entre Lothaire & Othon II. en 979. le premier ceda à l'autre la Lorraine , à condition qu'il la posséderoit en Fief mouvant de la Couronne de France. Mais ce Traité fut fait contre l'avis des principaux

Seigneurs du Royaume , & en particulier de Hugues Capet , & de Henri son frere Duc de Bourgogne. Lothaire lui-même se mit en devoir de rentrer en Lorraine , durant la Minorité d'Othon III. Mais sa mort qui arriva en 986. après qu'il se fut déjà faisi de Verdun , arrêta ses Conquêtes. Louïs V. son fils , qui ne regna qu'un peu plus d'un an , n'eut pas le tems de les suivre : & Hugues Capet , qui fut élu Roi de France après sa mort , eut à penser à des choses plus pressées , qu'à poursuivre ses droits sur l'Alsace. De sorte qu'on peut regarder l'Epoque de l'an 979. comme celle où l'Alsace , après avoir été près de 500. ans sous la domination de la France , en fut détachée , & réduite sous la domination de l'Empire.

Il y eut sous Othon III. & sous Henri son Cousin-germain & son Successeur , un Seigneur nommé Herman , à qui Ditmar donne le Titre de Duc de Suabe & d'Alsace ; mais les Auteurs Contemporains , qui ont parlé des Successeurs de ce Duc , ne leur ont plus donné le Titre de Ducs d'Alsace. Il y a apparence , dit notre Au-

teur, " que l'Empereur Henri , qui , "  
après la mort de Herman II. Duc de "  
Suabe & d'Alsace , avoit nommé "  
Duc de Suabe le jeune Herman fils "  
de ce dernier , réserva l'Alsace , pour "  
la donner à titre de Comté à Gerhard , "  
Seigneur issu de l'Alsace même ; & "  
que Ditmar nommé Comte d'Alsa- "  
ce ». Werner , qui se trouvoit alors  
Evêque de Strasbourg , étoit de la mê-  
me Maison que Gerhard : & comme  
c'est de cette Maison , que celles de  
Lorraine & d'Aûtriche , toutes deux  
forties d'Alsace , tirent leur origine ;  
cela nous a paru être un point trop  
important & trop considérable , pour  
le passer légèrement , & nous conten-  
ter de l'indiquer dans cette Histoire.

Du tems de Lothaire II. Roi de  
Lorraine , fils de l'Empereur Lothai-  
re I. & petit-fils de Louïs-le-Debon-  
naire , il y avoit en Alsace un Com-  
te très-puissant , nommé Eyrard *Ebe-*  
*rardus*. Valdrade fameuse Maîtresse  
du même Lothaire II. & Mere de Hu-  
gues Bâtard de ce Prince , de qui nous  
avons parlé , en ayant obtenu l'Ab-  
baye de Leurre en Alsace ; en don-  
na l'Avocatie à Eyrard son parent ,

*Juin 1727.*

qui s'en rendit Maître dans la suite, & se l'appropriâ.

*Evrard* eut pour fils *Hugues*, qui, avec la dignité de Comte, posséda en Alsace tous les biens dont son Père avoit jouï.

*Hugues I* eut d'*Hildegarde* son Epouse trois fils, *Evrard*, *Hugues* & *Gontram*, qui firent trois branches, d'où sont sorties trois illustres Maisons; d'*Evrard* l'aîné, la Maison de Lorraine; de *Hugues* le second, la Maison des Comtes d'*Egisheim*, qui a fini; & de *Gontram* le troisiéme, la Maison d'*Autriche*.

*Origine de la Maison de Lorraine.*

*Evrard II*, fils aîné de *Hugues*, dont les Seigneuries étoient situées au-delà des *Voges* dans la Lorraine Mosellane, eut d'*Eadive* sa femme, deux fils, *Gerad I*, que *Ditmar* nomme Comte d'Alsace, & qui mourut sans laisser de posterité, &

*Adalbert*, Comte d'Alsace, qui mourut en 1033, laissant de son mariage avec *Judith*,

*Gerard II*, Comte d'Alsace, qui mourut en 1046. De lui & de *Gisele* sa

*Juin 1727.*

femme naquirent deux fils, *Theodoric* mort jeune, &

*Gerard III*, Comte d'Alsace, qui demeura Maître de tous les biens de sa branche, & posséda encore le Sargau; c'est-à-dire le País de la Sâre; la Seigneurie de Bitsch, & la Vouërie de Remiremont. Il devint dans la suite Duc de la Haute-Lorraine, par la donation de l'Empereur Conrad le Salique, qui avoit dépoüillé de toute la Lorraine, Godefroy fils de Gothelo, révolté contre lui. La Duché de la Basse-Lorraine fut donnée à Frederic de Luxembourg. *Gerard III*. quitta dès-lors le titre de Comte d'Alsace qu'avoient porté ses Aïeux, comme originaires de cette Province, pour prendre celui de Duc de Lorraine. Il eut d'Hadevide de Namur un Fils nommé *Theodoric*, ou *Thierry*, qui succéda à son pere en 1070; & depuis lui, la Duché de la Haute-Lorraine a toujours été entre les mains des Princes de cette Maison.

Pour ce qui est de la branche des Comtes d'Egisheim, descendus de *Hugues II*, second fils de *Hugues I*, comme elle est finie il ya long-tems,

*Juin 1727.*

nous nous contenterons de remarquer qu'elle prit fin dans *Gertrude*, fille d'Albert, Comte de Dagsbourg, laquelle, quoique mariée trois fois, ne laissa point de posterité. Après sa mort, Jean d'Aprémont, Evêque de Metz, & Berthold Evêque de Strasbourg, se crurent en droit de réunir à leurs Evêchez divers Fiefs qui avoient appartenu à cette Maison; & les Comtes de Linange, dans la Maison de qui elle avoit pris sa dernière alliance, retinrent une partie des biens, avec le titre de Comtes de Dagsbourg. Le Pape Leon IX que l'Eglise reconnoit pour Saint, & dont la vie écrite par Vibert, Archidiacre de Toul, a été publiée pour la première fois par le P. Sirmond, étoit de cette Maison des Comtes d'Egisheim, dont la branche demeura toujours en Alsace.

*Origine de la Maison d'Autriche.*

*Gontram*, troisième fils de Hugues I & cadet d'Evrard II & de Hugues II, passa dans le Pais, qui fait à présent partie de la Suisse, & devint Comte d'Altembourg & de Vindisch, *Vindonnissa*. Il fut surnommé *le Riche*, à

cause du grand nombre de Terres dont il se rendit Maître ; & eut pour fils ,

*Lanzel* , nommé en Latin *Lancelinus* , *Vanzelinus* , *Bezzelinus* , ou *Veccelinus* , selon differens Auteurs. Les Peuples voisins de ses Terres , l'ayant choisi pour leur Protecteur , il en fit bien-tôt ses Sujets ; & il ne craignit pas , selon que le disent les Actes de l'Abbaye de Muri , d'employer les voyes les plus injustes pour s'assujettir tout le Pais. *Lanzel* eut quatre fils , dont l'aîné fut

*Ratboth* , qui eut en son partage *Vindisch* & le Comté d'Altembourg. Il mourut en 1027 , ayant eu de son mariage , avec la Comtesse *Ite* , fille de *Frederic* Duc de Lorraine , & de *Beatrix* sœur de *Hugues Capet* , trois fils , *Otto* , *Albert* , &

*Vernharius* , ou *Verner* , qui continua la posterité , ses deux freres n'ayant point laissé d'enfans. Ce *Verner* , dit II , eut deux fils , dont l'aîné ,

*Otton* , fut tué dans sa propre maison en 1109. ne laissant qu'un fils , qui fut *Verner* III. Celui-ci laissa de sa seconde femme un fils nommé

*Adelbert* , ou *Albert* , qui de *Ite*  
Juin 1727.

1050 *Mémoires pour l'Histoire*  
de Pfullendorf & de Brigance, eut Ro-  
dolphe qui suit; & mourut en 1199.  
Tous ces descendans du Comte *Rat-*  
*both* prirent le rître de Comtes d'Habs-  
bourg; & il y a des Auteurs, qui croient  
qu' *Adelbert* y joignit celui de Land-  
grave d'Alsace.

*Rodolphe*, qui, selon divers Actes,  
porta le titre de Landgrave d'Alsa-  
ce, mourut en 1232. Il avoit épousé  
Agnès fille de Geoffroy de Stauffen,  
& en eut plusieurs enfans, dont l'aî-  
né fut

*Adelbert* ou *Albert* I V. mort  
en 1240. qui laissa de son Epouse  
Heilwige Comtesse de Kibourg, son  
fils.

*Rodolphe*, premier Empereur de  
la Maison d'Habsbourg, & de qui  
descendent tous les Princes de la Mai-  
son d'Aûtriche; de sorte qu'il demeu-  
re prouvé par cette déduction, que  
la Maison d'Aûtriche, aussi bien que  
celle de Lorraine, vient originaire-  
ment de l'Alsace.

Quoique l'Auteur de cette Histoire  
cite de tems en tems quelques Actes  
anciens, pour appuyer cette Généa-  
logie; cependant, comme un plus

*Juin 1727.*

grand détail ne convenoit pas à son dessein, il renvoye sur cela le Lecteur aux preuves que George Eccard en a recueillies avec beaucoup de soin & d'érudition, dans le Livre qu'il a composé à ce sujet, sous le titre de *Origines habspurgenses.*

Pour reprendre ici la suite des Empereurs, comme Souverains de l'Alsace; nous dirons qu'après la mort de S. Henri, de la Maison de Bavière, qui avoit succédé à Othon III. & qui ayant fait vœu de virginité avec l'Impératrice Cunegonde sa femme, mourut sans laisser de postérité; la Couronne Imperiale passa dans une autre Maison, par l'élection que firent de Conrad Duc de Worms, ou, selon d'autres, Duc des François Orientaux, les Princes & Etats de l'Empire, assemblez dans une Plaine entre Worms & Mayence; car l'élection ne dépendoit pas alors d'un certain nombre d'Electeurs. Ce Conrad II. du nom fut mis sur le Trône en 1024. & sa postérité s'y maintint dans Henri III. Henri IV. Henri V. jusqu'en 1125.

L'Alsace demeura assez tranquille sous le Règne des deux premiers Em-

*Juin 1727.*

pereurs de cette Maison : mais le troisième, qui fut Henri IV. s'étant broüillé d'une part avec les Papes , pour ses prétentions sur les Investitures ; & de l'autre , avec les plus considérables Princes de l'Allemagne ; & en particulier , avec Rodolphe Duc de Suabe & Comte d'Alsace , & avec Berthold de Zéringue Duc de Carinthie , qui tous deux avoient été de son parti , dans la guerre qu'il fit aux Saxons pour punir leur rébellion ; les Princes de l'Empire s'assemblerent à Forcheim , & élurent en sa place *Rodolphe Duc de Suabe, Comte d'Alsace & de Rhinfeld.*

Il y avoit eû sous l'Empire de Conrad II. Bisayeul de Henri IV. un Duc de Suabe nommé *Ernest*, qui s'étant révolté contre lui , fut dépouillé de son Duché , que Conrad donna à *Herman* frere d'Ernest : mais ni l'un ni l'autre ne fut Comte d'Alsace. D'ailleurs, Rodolphe ne descendoit ni d'Ernest , ni de Herman : il étoit fils de *Cuno* Comte de Rhinfeld , dont le pere avoit épousé *Beatrix* sœur de Hugues Capet ; alliance qui lui fut encore plus utile qu'honorable , par les

*Juin 1727.*

grands secours qu'elle lui procura de la part des Comtes de Habsbourg, en ce que la même Beatrix ayant épousé en premières Nôces Frederic Duc de Lorraine, en avoit eû une fille nommée *Ite*, qui épousa le Comte *Rathbot*, & fut mere de *Verner II.* Comte de Habsbourg; de sorte que ce dernier & Rodolphe étoient cousins-germains; & comme *Hugues* Comte d'Egisheim, le plus puissant Seigneur d'Alsace, étoit de la même Maison que les Comtes d'Habsbourg; ce fut un nouvel appui pour le Parti de Rodolphe. *Berthold* Duc de Carinthie avoit des raisons encore plus pressantes de suivre le même parti, & comme gendre de Rodolphe, & comme ayant été dépoüillé de la Carinthie par Henri. Quoiqu'il ne lui restât de ce Duché que le seul titre, il ne laissa pas d'ailleurs d'être considérable dans le parti de son Beau-pere, étant fort puissant dans le Brisgau, où il bâtit le Château de Zeringue près de Fribourg: si bien que par la Déclaration de tous ces Seigneurs en faveur de Rodolphe, il eut pour lui la plus grande partie du Brisgau, de la Suisse, & de l'Asace.

• *Juin 1727.*

Malgré ce puissant Parti, & la perte de deux batailles, Henri ne laissa pas de se maintenir, par le bonheur qu'il eut d'être délivré d'un Ennemi aussi dangereux que Rodolphe, qui fut tué, quoique victorieux, dans la seconde de ces deux batailles. *Berthold*, comme gendre & Héritier de Rodolphe, s'étoit mis, après sa mort, en possession de la Duché de Suabe : mais Henri, qui étoit bien aise de récompenser, aux dépens de ses Ennemis, les services que lui avoit rendus dans cette guerre Frederic Baron d'*Hohenstauffen*, qui avoit suivi son parti, il lui donna, en lui faisant épouser sa fille Agnès, la Duché de Suabe, & l'Alsace qu'il érigea en Duché. *Berthold* fit d'abord quelques tentatives, pour soutenir ses droits sur la Suabe & sur l'Alsace; mais se trouvant trop foible pour tenir contre Henri, il fut contraint de se soumettre aux conditions arbitrées par les Princes de l'Empire, qui décidèrent que *Berthold* abandonneroit la Duché de Suabe, & le titre même de cette Duché, pour laisser l'un & l'autre à Frederic de *Hohenstauffen*, en faveur de qui

*Juin 1727.*

Henri en avoit disposé; & que pour lui, on lui laisseroit le Brisgau, le Pais de la Forêt-Noire & du Necre, avec la Préfecture de Zurich qui lui seroit héréditaire, en joignant à tout cela le titre de Duc de Zeringue.

Ce *Berthold* Duc de Zeringue avoit un frere nommé le Marquis *Herman*, qui se fit Religieux dans le Monastere de Clugny, du consentement de sa femme Judith de Bade, dont il avoit eû un fils nommé comme lui Herman. Celui-ci, à cause de sa mere, prit le titre de Marquis de Bade, qu'a conservé depuis toute sa postérité. Ainsi la Maison de Bade, comme le prouve Guilliman, qui, selon notre Auteur, a examiné avec soin ce point d'Histoire, tire son origine de la même tige que *Berthold* successivement Duc de Carinthie, Duc de Suabe, & Comte d'Alsace, & enfin Duc de Zeringue.

Ce fut donc par la cession de *Berthold*, & en conséquence de l'accommodement ménagé par les Princes de l'Empire, que *Frederic de Hohenstaufen* se trouva paisible possesseur des Duchez de Suabe & d'Alsace, où il se

*Juin 1727.*

vit d'autant plus puissant, qu'en même-tems *Othon*, un de ses freres cadets, fut fait Evêque de Strasbourg, par la nomination de l'Empereur *Henri Frederic*, qui mourut en 1105. eut de la fille de l'Empereur *Henri IV.* qu'il avoit épousée, comme nous avons dit, deux fils; sçavoir, *Frederic & Conrad*, dont le premier, qui avoit succédé à son pere dans la Duché de Suabe & d'Alsace; est connu dans l'Histoire sous le nom de *Frederic-le-Borgne, Monoculus*. C'est sur sa sagesse & sa valeur, que *Henri IV.* se reposa pour ce qui regardoit les affaires d'Allemagne, pendant le séjour qu'il fit en Italie. *Frederic* s'attacha d'abord à maintenir dans l'obéissance de l'Empereur, la partie de la Gaule qui touche le Rhin, & principalement l'Alsace; Province, qui, selon *Otton* Evêque de Frisingue, & neveu de l'Empereur *Henri V.* faisoit partie de la Gaule; & dans laquelle, selon le même Auteur, consistoit toute la force de l'Empire. Nous ferons remarquer en passant, que cet Auteur *Otton* de Frisingue étoit neveu de *Henri V.* au même titre que *Frede-*

ric Duc de Suabe & d'Alsace ; parce qu'Agnes sœur de Henri V. & mere de Frederic, dit le Boigne, avoit épousé en secondes noces Leopold Duc d'Autriche, pere d'Otton Evêque de Frisingue. Pour revenir à Frederic Duc de Suabe & d'Alsace, étant passé dans cette derniere Province, pendant que l'Empereur son oncle étoit en Italie ; il se rendit Maître de tout le Pais, & s'y fortifia par divers Châteaux, qu'il y fit élever en si grand nombre, qu'on disoit de lui, qu'il traînoit toujours un Château à la queue de son cheval.

Après la mort de Henri V. les Princes de l'Empire, assemblez pour lui donner un successeur, paroissoient disposez à mettre sur le Trône Frederic Duc de Suabe & d'Alsace, neveu du feu Empereur. Mais, soit que le zèle qu'il avoit eu à soutenir les intérêts de Henri son oncle dans les affaires des Investitures, eussent aliéné de lui le Pape & l'Archevêque de Mayence ; soit que, comme quelques Auteurs l'écrivent, Frederic s'en défendît par modestie ; le choix tomba sur *Lothaire* Duc des Saxons, sur-

nommé le Jeune, ou Lothaire II.

La première chose que fit ce Prince, ce fut de s'assurer de l'Alsace, qu'il soumit sans combat à son obéissance: ce qui fait voir que, quoique l'Alsace eût ses Ducs, elle reconnoissoit toujours que l'Empereur avoit des droits sur elle. Cependant Frederic & Conrad son frere, accoutumés durant les Règnes des Empereurs Henri IV. leur ayeul & Henri V. leur oncle, à donner la loi dans l'Alsace, ne virent pas de bon œil que Lothaire se fût si fort pressé d'y établir son autorité. Ils avoient été surpris, & ne s'étoient pas trouvez en état de lui faire tête, quand il entra en Alsace: mais ayant depuis formé un parti de Seigneurs mécontents, ils prirent les armes contre lui, & lui firent lever le Siège de Nuremberg, qui n'étoit alors qu'un Château. Ce succès leur fit pousser les choses plus loin; si bien que les Seigneurs du Parti ne craignirent pas de reconnoître *Conrad* frere de Frederic, pour leur Roi.

*Conrad* ayant laissé son frere Frederic, pour tenir tête à Lothaire en Allemagne, passa en Italie l'an 1128.

Jun 1727.

pour s'y faire couronner, & vint à Milan; où l'Archevêque Anselme le sacra Roi de Lombardie. Mais Lothaire soutenu des secours de Henri Duc de Baviere son gendre, s'étant trouvé le plus fort; il fallut que les deux frères pliassent: ils firent leur paix avec Lothaire. Frederic rentra dans tous ses Etats: Conrad eut même depuis beaucoup de part à la confiance de Lothaire qui le mena en Italie, pour achever d'y dompter les Rébelles. Ce fut au retour de ce voyage, que, Lothaire étant mort à Trente, Conrad se trouva en état de monter sur le Trône Impérial, à quoi il réussit, ayant été élu en 1138. à Coblents Ville des Gaules, comme par le Otton de Frisingue, malgré les efforts de Henri le Superbe, Duc de Baviere, qui fut le seul qui lui disputa l'Empire. Par cette élection, l'Alsace donna un Empereur à l'Allemagne, en la personne d'un de ses Ducs.

Conrad, comme nous l'avons remarqué ci-devant, étoit fils de Frederic, dit le Vieux, que l'Empereur Henri IV. fit, de Baron de *Hohenstauffen*, ou de *Stauffen*, selon les anciens

Auteurs, Duc de Suabe & d'Alsace, en lui faisant épouser sa fille. Cet Empereur régna jusqu'en 1152. qu'il mourut, après avoir perdu son fils Henri, qu'il avoit fait choisir Roi des Romains. Il désigna pour son Successeur *Frederic*, dit depuis *Barbe-Rouffe*, son neveu, fils de son frere *Frederic*, dit le Borgne, Duc de Suabe & d'Alsace; à condition que les Princes de l'Empire approuveroient son choix. Tout l'Empire applaudit à cette disposition; & le 4. Mars de 1153. *Frederic I.* de ce nom fut élu à Francfort Roi des Romains, près d'un an après la mort de l'Empereur *Conrad* son oncle. C'est à lui que la Ville de Haguenau doit son aggrandissement. Son pere *Frederic*, dit le Borgne, avoit commencé à y bâtir un Château, & s'y plaisoit extrêmement. L'Empereur son fils non content d'environner Haguenau de murailles, & de lui donner le nom de Cité, au lieu que ce n'étoit qu'un Bourg auparavant, rendit encore le Château plus vaste & plus somptueux. Il bâtit aussi à l'extrémité des Vosges, le Château de *Kaiserloutre*, & celui de *Triefels*,

*Juin 1727.*

deux lieues au-dessus de Landau; & il se plaisoit si fort dans l'un & dans l'autre, qu'on disoit communément, qu'il falloit chaque nuit lui préparer un lit dans chacun de ces deux Châteaux.

Ce Frederic I. dit Barbe - Rousse, épousa Beatrix fille & héritiere de *Reynard* Comte de Bourgogne, après la mort duquel il se mit en possession de cette Comté, où il fut reconnu sans contradiction.

De ce mariage, il eut cinq fils; *Henri*, Empereur après lui, sous le nom de Henri VI. *Frederic*, qui eut la Suabe & l'Alsace en partage : *Conrad*, qui, après la mort de Frederic son frere, lui succéda dans ce Duché: *Otton* Comte de Bourgogne; & *Philippe*, qui mourut Roi des Romains.

*Henri VI.* fut élu Roi des Romains à l'âge de cinq ans, dans une Assemblée que Frederic son pere tint à cet effet en Alsace, après Pâques de l'année 1170. Seize ans après, c'est-à-dire, en 1186. Frederic lui fit épouser *Constance* fille de Roger Roi de Sicile, quoique beaucoup plus âgée que Henri, qui n'avoit que vingt-un

ans. Mais il comptoit, que si Guillaume Roi de Sicile & frere de Constance mouroit sans enfans, comme il y avoit apparence, le mariage de Constance feroit entrer ces Etats dans sa Maison, ainsi qu'il arriva en effet; mais non sans qu'il en coûtât & du sang & des crimes: car, après la mort de Tancrede, qui, comme issu de la famille de Roger, avoir disputé à Henri la Couronne des deux Siciles, il s'en rendit Maître à main armée; & ayant pris la femme de Tancrede & ses enfans, il fit crever les yeux à Guillaume, seul fils que Tancrede eût laissé, & le tint toujours prisonnier, pour assurer à sa famille la possession des deux Siciles.

Il avoit pris des mesures pour assurer de même la Couronne Impériale à son fils Frederic, ayant même fait un Edit pour la rendre héréditaire dans sa Maison. Mais malgré toutes ces précautions, son fils Frederic ne lui succéda pas immédiatement: car ce Prince se trouvant trop jeune pour gouverner l'Empire après la mort de son pere, qui mourut à Messine en Sicile l'an 1198. une partie des Princes

de l'Empire s'assembla à Cologne, & cassa l'élection de Frederic qu'ils avoient auparavant reconnu Roi, & élut en sa place *Berthold* Duc de Zeringue, Prince très-riche, mais si avaro, que craignant les dépenses qu'il faudroit faire pour se soutenir sur le Trône, il aima mieux rendre son droit à Philippe frere de Henri VI. & oncle du jeune Frederic: de sorte qu'ayant renoncé à la Couronne en sa faveur, & lui ayant même fait serment, les autres Princes & Seigneurs suivirent son exemple, & se déclarerent pour *Philippe*.

Mais les Evêques de Strasbourg & de Cologne, & les autres Ennemis de *Philippe*, lui opposerent *Otton*, Duc de Brunswik, qu'ils élurent Roi des Romains. Celui-ci survécut à Philippe son Competiteur, qui, après avoir eu l'avantage sur lui, fut poignardé dans son lit en 1208, par le Comte Palatin *Otton de Witelsbach*, ou *Witilinsbach*. *Otton* trouva alors les routes plus aisées pour monter sur le Trône: il sçut si-bien ménager les suffrages des Princes, qu'il fut élu de nouveau, & couronné à Rome par le

Pape Innocent III. Mais tandis qu'il entreprend de dépouiller *Frédéric* Roi de Sicile, de ce qu'il avoit en Italie, & qu'il lui fait la guerre contre le serment qu'il avoit fait au Pape, qui l'excommunia pour l'avoir violé; les Princes de l'Empire mécontents de lui, profiterent de la conjoncture; & se souvenant qu'ils avoient autrefois prêté serment à *Frederic* Roi de Sicile, lorsqu'il étoit encore au Berceau, ils le choisirent pour Roi des Romains en 1212. L'Élection fut fort approuvée du Pape Innocent III, & *Frederic* étant passé en Allemagne, eut de si grands succès contre *Otton*, que celui-ci se voyant abandonné de tout le monde, en mourut de chagrin en 1216.

*Frederic* II. qui avoit remis l'Empire dans sa Maison, ne pût l'y conserver: car son fils-ainé *Henri*, qu'il avoit fait élire Roi des Romains, s'étant révolté contre lui, pendant qu'il étoit occupé aux guerres de la Terre Sainte; le Pere, à son retour, le força à se remettre entre ses mains, & le fit transporter en Sicile vers l'an 1215. où il mourut après cinq ans de

*Juin* 1727.

prison. Il ne resta à Frederic qu'un fils nommé *Conrad*, qu'il fit choisir Roi des Romains à Ratisbonne en 1236. & qui mourut à Naples en 1254. quatre ans après son pere, mort dans la Pouille en 1250. où l'on croit qu'il fut étouffé par Manfred son fils naturel. *Conrad IV.* ne laissa qu'un fils nommé *Conradin*, que Charles d'Anjou fit décapiter à Naples, & par la mort duquel s'éteignit la Maison de *Hohenstauffen*, après avoir occupé le Trône Imperial pendant 116. ans, à une courte interruption près, depuis 1138. que fut élu *Conrad III.* jusqu'en 1254. que mourut *Conrad IV.* Nous disons la Maison de *Hohenstauffen*, ou simplement de *Stauffen*, parce que c'est le nom de sa premiere origine, au moins qui nous soit connue. On l'a appellée depuis la Maison de *Sua-be*, parce qu'elle posséda dans la suite le Duché de Suabe: mais comme elle posséda presque en même tems le Duché d'Alsace, & que les Seigneurs de cette Maison y faisoient leur sejour ordinaire, quand elle fut appellée à l'Empire; on la doit regarder plutôt comme Maison d'Alsace, que comme Maison de Suabe.

L'Empire sortit donc en quelque sorte de l'Alsace, à la mort de Conrad IV. en 1254. mais il y rentra bientôt, c'est-à-dire, 19. ans après, par l'élection de *Rodolphe* Comte d'Habsbourg, & Landgrave d'Alsace, qui fut fait Roi des Romains en 1273. Le Trône Imperial avoit été occupé successivement pendant cet intervalle, par *Guillaume* Comte de Hollande, & par *Richard* Duc de Cornouaille, & frere du Roi d'Angleterre, qui n'en eut gueres que le Titre. *Albert*, fils de *Rodolphe*, & *Frederic*, fils d'*Albert*, furent aussi Empereurs en leur tems, quoique non sans quelque interruption, jusqu'en 1330. que mourut *Frederic*, après avoir été délivré d'une longue & dure prison, où l'avoit tenu *Louis de Baviere* son Compétiteur, qui avoit battu son armée, & l'avoit fait prisonnier. L'Empire sortit par là de la Maison d'Habsbourg, dite depuis Maison d'Autriche; mais après une interruption de 107. ans, durant lesquels *Charles de Luxembourg* Roi de Bohême, qui succéda à *Louis de Baviere* mort en 1347. *Venceslas*, fils de *Charles IV.* *Rupert de Baviere*, &

Jun 1727.

ensuite *Sigismond*, frere de *Vinccelas*,  
tinrent le Trône successivement; l'Em-  
pire rentra dans la Maison d'Aûtriche  
en la personne de l'Archiduc *Albert*,  
qui succéda à *Sigismond* son beau-  
père, non seulement dans ses Royau-  
mes de Hongrie & de Bohême, mais  
encore dans la possession de l'Empi-  
re, ayant été élu Roi des Romains en  
1437. & depuis lui, le Sceptre Impé-  
rial s'est perpétué jusqu'à présent dans  
cette Maison.

Ainsi, à compter depuis 1138. que  
*Conrad III.* fut élu Roi des Romains,  
jusqu'au tems présent, c'est-à-dire,  
moins de 600. ans; il se trouve que  
le Trône Impérial a été rempli pen-  
dant plus de 460. ans, par des Prin-  
ces issus de deux Maisons, qui tirent  
leur origine; l'une, de Ducs; l'autre  
de Landgraves d'Alsace; la premiere  
l'ayant occupé pendant 116. ans, &  
la seconde, pendant 347.

Nous avons cru devoir déduire ici  
tout de suite, la succession des Empe-  
reurs qui ont été Souverains de l'Al-  
sace, depuis 979. que cette Province  
commença à être regardée comme  
appartenante à l'Empire; nous fai-

1068. *Mémoires pour l'Histoire*  
fant néanmoins un devoir d'appuyer  
principalement sur les Maisons, qui  
tiroient leur origine de cette même  
Province. Mais comme durant de si  
longs Régnes, il y a eu des événemens  
considérables, qui ont intéressé plus  
particulièrement ou la Province en  
général, ou la Capitale en particu-  
lier; nous renvoyons ces matieres à  
un troisiéme Extrait, qui ne sera peut-  
être pas encore le dernier. Quand il  
s'agit de rendre compte d'un Ouvra-  
ge, qui comprend les événemens de  
près dix-huit Siécles, plein de faits  
très-variez & rapportez exactement &  
fidèlement, quoiqu'avec toute la pré-  
cision que peut permettre l'Histoire;  
il n'est pas possible d'exécuter la cho-  
se en deux feüilles d'impression; &  
en fait de pareils Ouvrages, nous  
croyons qu'il vaudroit mieux, pour  
le Lecteur, qu'on se contentât de lui  
en annoncer le titre & le sujet dans  
des Nouvelles Litteraires, que de ne  
lui en donner qu'une idée vague, où  
il n'y auroit ni profit ni satisfaction à  
se péner pour lui.

Jun 1727.

ARTICLE LIII.

LETTRE DU R. P. R. D. L. C.

D. J. sur le Phénomène du 19. Octo.

le 19. Octobre 1726.

**M**ONSIEUR,

A l'occasion du Phénomène, dont tout Paris, excepté les Philosophes, fut étonné, le 19. de ce mois, & que la Gazette de France appelle, avec raison, une lumière Septentrionale, vous me demandez ma pensée sur ce que l'on nomme lumière Septentrionale. C'est une espece de nuée rare, transparente, & lumineuse, qui paroît de tems en tems, sur l'horison, la nuit, du côté du Nord. On l'appelloit autrefois l'Aurore boreale, à cause de sa ressemblance avec l'Aurore, pour sa clarté. Maintenant c'est tantôt une lumière Horizontale, tantôt une lumière Septentrionale. Elle a perdu le beau nom d'Aurore, apparamment parce qu'elle prévient assez ordinairement de 5. ou 6. heures, au moins, l'Aurore même.

Juin 1727.

Quoiqu'il en soit, on a remarqué cette lumiere en divers siècles; mais sur tout de nos jours: on l'a observée en 992, 993, 1621, 1707. & ce météore a paru assez fréquemment toutes les années consécutives, depuis 1716. jusqu'en 1721. inclusivement, comme on le peut voir dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. On a vû la même espeece de météore; mais avec quelque différence dans les apparitions. En 992. la nuit de Noël, vous eussiez pris la nuit même pour le jour. En 993. la nuit de Saint Etienne, c'étoit un espeece d'Aurore. En 1621. le 12. Septembre, M. Gassendi étant proche d'Aix en Provence, vit, du côté du Nord, une nuée lumineuse qui occupoit 60. degrez de l'horison, entre le Levant & le Couchant. Elle étoit élevée, en forme d'arc, jusqu'à la hauteur de plus de 40. degrez, & lançoit des pyramides & des colonnes blanches & rouges. En 1707. le 6. Mars, c'étoit des espees d'Arc-en-Ciel, d'où sortoient des rayons lumineux, dirigez vers le Zenith; Phénomènes ordinaires en Norvege &

*Juin 1727.*

en Islande; & presque continuel dans les Païs voisins du Pôle, au rapport de quelques Navigateurs. En 1716. le 15. Mars on apperçut, vers le Nord-Est, une lumiere, dont la base étoit crenelée, & la partie supérieure terminée en forme de lance; de couleur de feu; distinguée par plusieurs canelures blanches, dans toute sa longueur. Le 17. du même mois, à Londres, on voyoit, du côté du Nord-Est, une espee de goufre de lumiere rougeâtre, qui dardoit de tems en tems les rayons comme des fusées allumées. Ces fusées se repandoient, & formoient dans l'air des ondes d'une fumée claire, mais si transparente, qu'on voyoit les Etoiles à travers, & si brillantes qu'on distinguoit les maisons. Monsieur Maraldi, qui, depuis 1716. observe exactement ces Phénomènes, a vû plusieurs fois une grande lumiere Horizontale, blanchâtre, comme un crepuscule transparent; & qui laissoit voir les Etoiles. Mais au mois d'Avril de 1716. les colonnes s'élevoient, dit-il, comme des fusées; & l'on auroit cru que c'étoit autant de jets de lumiere. Le 30. de Mars 1719.

*Juin 1727.*

on vit une colonne de feu élevée de 20. degrez sur l'horison, entre le Nord-Nord-Ouest, & l'Ouest, & presque parallèle à l'horison, dans une étendue de 25. ou 30. degrez. Elle effaçoit la lumiere de la Lune, quoique la Lune fût dans son huitième, & fort nette. On fut frappé de ce Phénomène, & il s'éleva un cri d'admiration, dans tout Paris. Le 11. Février 1720. Monsieur Maraldi vit encore des colonnes de lumiere, qui avoient quelque chose de plus frappant.

Jedoute après tout, Monsieur, qu'avant le Phénomène du 19. de ce mois, on eut rien observé de plus merveilleux vers le Nord, que ce que je vis à la Flèche en Anjou le 1. Mars 1721. A 7. heures  $\frac{3}{4}$  du soir; j'apperçûs du côté du Nord une nuée transparente, qui s'étendoit environ depuis le Nord-Est, jusques au Nord-Ouest, & paroissoit élevé depuis l'horison Septentrional, presque jusques au Pôle. C'étoit comme une Ellipse, dont le petit diamètre répondoit, à peu près, au Méridien de la Flèche. La nuée me parut extraordinaire. Un peu après huit

*Juin 1727.*

heures je vis naître, tout d'un coup, du côté de l'Orient, cinq colonnes lumineuses. Trois se dissipèrent bientôt. Les deux autres, qui étoient fort longues & perpendiculaires à l'horizon, passèrent vers l'Occident, s'arrêtant quelquefois, quelquefois reculant, puis continuant vers l'Occident, coulant toujours sur l'arc méridional de la nuée. Il se formoit de tems en tems de ces sortes de colonnes en divers endroits. Le Ciel étoit fort serein. A huit heures & demie une partie de la nuée lumineuse se divisa en différens petits nuages, portez vers le Sud; mais un peu avant 9. heures, ils se réunirent à la grande nuée; & dans cette réunion, je vis une grande quantité de colonnes fort brillantes. A 9. heures, la nuée s'enflamma depuis le bord Oriental jusqu'à la partie Occidentale; en sorte que je voyois un nombre prodigieux de rayons, de cônes, de pyramides & de colonnes de feu, qui s'élançoient de tous côtez. Plusieurs de ces colonnes sembloient jaillir sur ma tête. la flamme en étoit fort douce, blanche, mêlée de bleu. Ame-

*Juin 1727.*

sûre que ces feux sortoient du sein de la nuée, sur tout du côté méridional, il s'y faisoit des échancrures; de sorte qu'en assez peu de tems, le côté méridional parut rongé jusqu'au centre. La matiere inflammable, qui venoit du côté de l'Orient, remplit ce vuide; & le même jeu recommença vers les dix heures. On voyoit la matiere du Phénomènes s'élever sans cesse sur l'horison vers le Nord-Est, toujours du même endroit. Elle sembloit quelquefois se répandre par ondulations; & de tems en tems, des vagues apparentes, venant donner dans de certaines parties obscures de la nuée, s'enflammoient aussi-tôt. A dix heures & un quart, le centre de la nuée parut dissipé par l'inflammation, presque jusques à l'horison Septentrional. Après cela, je ne vis plus rien de remarquable. Ce Phénomène attira l'attention de tout le Pais.

Le Phénomène qui parut dernièrement, a quelque chose de plus étonnant encore, du moins pour son étendue. A sept heures & demie du soir, ou environ, l'on vit au Nord de Paris deux arcs lumineux, l'un au-dessus

*Juin 1727.*

de l'autre, qui s'étendoient de l'Orient à l'Occident. Le plus grand de ces arcs étoit élevé sur l'horison de 25. degrez, à peu près ; & il laissoit échapper de tems en tems des colonnes déliées d'une lumiere fort blanche. Mais vers les huit heures & un quart, il sortit tout à coup des deux arcs lumineux, une si prodigieuse quantité de rayons, de colonnes & de globes de feu, d'une lumiere très-blanche, que le Ciel en fut presque tout couvert, excepté la hauteur de 30. degrez vers le Sud. Du côté de l'Occident, on vit un nuage d'un rouge fort éclatant. On en vit un à peu près semblable vers l'Orient, mais moins rouge. Audessus de Paris un endroit assez rond parut toujours d'un bleu celeste. Le Phénomène dura jusqu'à dix heures & demie dans tout son éclat. Ensuite, il diminua insensiblement, & disparut vers les deux heures après minuit, ayant répandu l'effroi.

Pour vous, Monsieur, je ne crois pas que vous soyez d'humeur à prendre ces feux celestes pour des combats livrez en l'air, ou des pronostics de quelque événement fatal. La nouvelle

*Juin 1727.*

Physique a anéanti la plûpart de ces combats, & de ces pronostics. Les feux, que les climats froids du Nord nous envoient de tems en tems ne sont que des exhalaisons enflammées au-dessus des nuages ordinaires, mais néanmoins dans l'Atmosphère. Ces feux, dis-je, sont élevez au-dessus des nuages ordinaires, puisque ces nuages les viennent quelquefois dérober à nos yeux. Cependant ils sont dans l'Atmosphère, puisqu'ils ne participent point au mouvement réglé des Astres de l'Orient vers l'Occident, comme l'a remarqué M. Maraldi. Ce ne sont que des exhalaisons enflammées; car on les voit monter sur l'horison, & s'enflammer à mesure quelles montent, lorsque la Lune & le Soleil sont depuis long-tems sous l'horison. Mais pourquoi la nuée lumineuse paroît-elle échancrée ou rongée, à proportion que les rayons, les pyramides, les colonnes ou les globes de feu jaillissent de son sein? C'est, sans doute, parce que l'exhalaison atténuée & dissipée par la rarefaction, qui se fait dans l'inflammation, devient insensible.

*Juin 1727.*

Ces sortes d'exhalaisons sont apparemment des exhalaisons sulphureuses, bitumineuses, & nitreuses. Il n'est plus permis de douter, que de telles exhalaisons ne puissent s'enflammer, comme d'elles-mêmes, sans le secours d'un feu étranger. Rien, qui s'allume plus aisément que le soufre & le bitume. Ces matieres huileuses ont mille & mille petites cellules pleines d'un air, dont le ressort est toujours bandé, & d'une matiere subtile, toujours agitée rapidement. Encore quelques degrez d'agitation; & les particules des petites cellules brisées auront ce mouvement prompt, & en tous sens, qui fait briller la flamme à nos yeux. Le souffle des vents, ou la rencontre & le choc des nuées peut les ajouter, ces degrez d'agitation, & causer l'inflammation. J'ai vû plusieurs fois, dans la lumiere Septentrionale, de petits nuages s'enflammer à la rencontre les uns des autres. Il ne faut même, pour produire de ces inflammations subites, qu'un acide dans une matiere sulphureuse. Mêlez un peu de poudre à canon avec de l'huile de girofle;

*Jun* 1727.

versez sur ce mélange de l'eau forte citrine ; vous voyez tout à coup une flamme, des cônes, des globes de feu sortir du mélange de deux liqueurs froides ; & la poudre à canon s'allumer, lorsqu'on ne fait que verser de l'eau forte sur elle.

A mesure que les exhalaisons s'enflamment de la sorte dans l'air ; selon les différentes figures, la différente consistance de la matière inflammable, & les diverses réflexions ou réfractions de la lumière, on voit les rayons, les cônes, les globes, les pyramides ou les colonnes de feu sortir, sous différentes couleurs, de la nuée lumineuse. Si la lumière en est blanche, c'est que l'exhalaison ne contient point de vapeurs. Les vapeurs donnent une couleur rouge à la lumière. Celle du Soleil est ordinairement assez blanche, quand il est fort élevé ; & rouge quand il est à l'horison ; parce que lorsqu'il est à l'horison ses rayons traversent plus de vapeurs. Les vapeurs donnent des passages fort libres à une grande quantité de rayons ; mais beaucoup de rayons sont arrêtez par les parties solides des va-

*Juin 1727.*

peurs. Les rayons libres & vifs mais interrompus, ou mêlez d'ombres, répandent sur les objets une couleur rouge. Vous diriez que les rayons prennent cette couleur, quand ils passent au travers d'une phiole pleine d'eau. Apparamment que les deux nuages d'un rouge éclatant, qu'on remarqua dans le dernier Phénomène au milieu d'une lumière blanche, renfermoient beaucoup de vapeurs.

Mais les jets de lumière tantôt blanche tantôt rouge, ou bleuë, lesquels s'élancent, comme des éclairs, du sein de la nuée, ne devoient-ils pas être suivis, comme d'autant de coups de tonnerre? Les éclairs, qui annoncent les coups de tonnerre, sont causez par l'inflammation d'une exhalaison resserrée dans un nuage épais. C'est pourquoi les forces de l'exhalaison enflammée étant réunies par la résistance du nuage, & agissant presque toutes à la fois, comme celles de la poudre allumée dans l'ame du canon, bandent fortement le ressort de l'air, & produisent dans l'air ce mouvement alternatif, ce tremblement impétueux, qui fait le bruit, que les échos.

*Juin 1727.*

des montagnes, & des rochers redoublent, & prolongent. Mais l'inflammation d'une exhalaison rare, legere, & libre ne doit point causer ce fracas; parce que les forces se dissipent successivement, & qu'elles ne sont point assez réunies. Par le même principe; la poudre à canon même s'enflamme tranquillement & sans bruit, dans une espace libre. Or l'exhalaison de la nuée lumineuse est une exhalaison rare, legere, & libre, puisqu'elle est transparente, & élevée au-dessus des nuages ordinaires. Donc ces feux ne doivent point être ordinairement accompagnez de bruit, comme les éclairs.

Mais enfin, pourquoi ces feux sont-ils si fréquens vers le Pôle; & viennent-ils ordinairement des Contrées du Nord? En fait de Physique, il est permis de hazarder quelques conjectures, sur-tout quand on ne les donne que pour des conjectures. Quelquefois les moins probables se trouvent vraies, comme les plus probables se trouvent fausses. Le tourbillon de matiere magnétique & déliée,

*Juin 1727.*

sicur

fiut Descartes, d'un pôle de la Terre à l'autre, pour diriger les pôles de l'Aiguille aimantée vers les pôles de la Terre, est encore du moins vraisemblable. Qu'est-ce en effet qui donne à l'Aiguille cette direction, sinon une matiere insensible, qui ait la même direction? L'Aiguille ne l'a pas d'elle-même. Ce n'est qu'un peu de matiere sans efficace. Or ce tourbillon sortant abondamment & avec impétuosité du pôle, & des Contrées voisines, n'emporteroit-il pas une quantité extraordinaire d'exhalaisons sulphureuses & bitumineuses, remplies de cette matiere déliée, qui les rendroit fort legeres, & très-inflammables? Sorties des climats du Nord, elles y rendroient les Phénomènes presque continuels, comme ils le sont. Legeres, elles s'éleveroient, comme elles s'élevent, au-dessus des nuages ordinaires, & un soufle de vent les porteroit, comme on les voit portées, tantôt vers le Midi, tantôt vers l'Orient, ou l'Occident. Abondantes, elles pourroient couvrir, comme elles firent dernièrement, une grande partie du Ciel, &

offrir de tems en tems à nos yeux ces spectacles , qui répandent la terreur parmi le Peuple, au moment , qu'ils réjouissent les Philosophes , tranquilles spectateurs d'un Ciel tout en feu. Cependant , un fait plus certain , que ma conjecture , c'est que j'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monfieur ,

Vôtre très-humble , &c.

De Paris ce 28. Octobre 1726.



Jun 1727.

ARTICLE LIV.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ de Sacramentis in genere. Quas in Scholis Sorbonicis habuit Honoratus Tournely Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor, Socius Sorbonicus, Regius & Emeritus Professor, Sacro-Sanctæ Capellæ Regii Palatii Parisiensis Canonicus. *C'est-à-dire : Traité Théologique sur les Sacremens en général, dicté en Sorbonne, par Monsieur l'Abbé Tournely. A Paris, chez la Veuve Raymond Mazieres, & J. B. Garnier, rue Saint Jacques, à la Providence, 1726. in 8°. pagg. 638.*

**C**E qui concerne les Sacremens en général, a été si solidement & si méthodiquement fixé & réduit aux points essentiels, dans les treize Canons dressés sous ce titre au Concile de *Trente*, Session VII. que c'est une leçon toute faite aux Théologiens. Mais ce Concile n'ayant rien moins qu'une autorité reçüe & hors de toute contestation, pour une infi-

nité de Sectaires , qui font profession de remonter aux sources , & de boucher l'oreille à tout autre oracle qu'à la voix de l'Antiquité ; ce seroit peu à un Théologien Catholique de proposer des Decrets , s'il n'en faisoit sentir la conformité avec la Doctrine primitive. Il ne lui suffit pas d'expliquer & d'instruire ; il doit défendre & justifier : travail pénible , plein de doutes à résoudre , d'oppositions à concilier , d'ambiguités à éclaircir ; & par-là d'autant plus digne des soins & de la capacité de Monsieur l'Abbé *Tournely*.

... La plus grande partie de cet Ouvrage n'est donc qu'un démêlé continuuel avec les Docteurs de la nouvelle Réforme , qui ont bouleversé jusqu'au nom & à la définition de Sacrement. Ce n'est pas qu'eux-mêmes ne le définissent quelquefois en des termes peu différens du langage orthodoxe : mais il est démontré que ces définitions bien développées s'en écartent toutes en un point , qui est d'exclure du Sacrement ce qu'il a de vertu & d'efficace par l'institution divine , pour opérer dans nos ames le

*juin 1727.*

changement mystérieux qui les sanctifie.

L'usage que l'on fait des deux notions de *matiere* & de *forme*, pour expliquer les diverses parties du Sacrement, n'est pas ancien. On l'a attribué à Guillaume d'Auxerre, qui fleurissoit vers l'année 1215. L'Eglise l'a depuis adopté; & au fond, ce sont ici des expressions entièrement Synonimes à ce que les Saints Peres ont appellé *substance*, *chose*, *élément*, *action*, quant à la matiere; *prieres*, *paroles*, *indices*, *paroles visibles*, & autres noms équivalens, quant à la forme.

Monsieur l'Abbé Tournely suit le torrent des Théologiens Catholiques, qui reconnoissent que Jesus-Christ a au moins suggéré & prescrit en général, ce qu'il jugeoit de plus propre à déterminer la matiere & la forme de chaque Sacrement : mais il ne décide point si ce qu'on pratique là-dessus, a été expressément & *spécifiquement* institué par Jesus-Christ - même. Il est toujourn constant, que cette institution demeure fixe & invariable, soit qu'on en rapporte l'origine à Je-

sus-Christ, soit qu'on la rapporte à l'Eglise; & qu'un changement dans la matiere ou dans la forme, qui iroit jusqu'à empêcher que l'une ou l'autre ne fût censée substantiellement la même, détruit & anéantit le Sacrement. Voilà le principe que personne ne conteste : mais il n'est pas aisé d'en faire l'application à une infinité de cas particuliers, où les plus sages ne sont pas d'ordinaire les moins embarrassés, à cause de l'importance de la décision. Monsieur l'Abbé Tournely conseille, dans le doute, de s'en remettre au jugement de l'Evêque du lieu. Les Evêques eux-mêmes hésitent souvent à prononcer; & les Livres sont pleins de monumens authentiques, par où l'on voit que le recours au Siège de Rome a été, en Orient & en Occident, le moyen le plus communément & le plus fréquemment employé pour calmer les consciences.

Puisqu'il a plû aux Protestans d'appeler les paroles qui constituent la forme du Sacrement, paroles d'*instruction* & de *promesse*; on pourroit leur passer la nouveauté des termes,

*Juin 1727.*

s'ils y attachoient aussi pour premier & principal effet, une véritable *consécration*. Cette expression, à la vérité, ne leur fait point peine, & ils admettent même une sorte de consécration, mais en ce sens seulement; que les paroles Sacramentelles appliquent à un usage religieux & saint, une matière, qui, auparavant n'étoit destinée qu'à un usage naturel & profane. Cette opération secrète, laquelle, dans l'administration du Sacrement, change la nature des choses, *consacre* l'élément par une *consécration* proprement dite, & l'éleve à un état tout divin, Calvin ne rougissoit pas de la comparer aux opérations enchanteresses de la Magie. Son blasphème étoit fondé sur ce qu'il faisoit faussement dépendre du simple son des paroles, dans le sentiment des Catholiques, ce qu'ils n'ont garde d'attribuer à un autre principe, qu'au principe de Foi, qui rend les paroles mêmes fécondes & efficaces. L'Eglise croit, c'en est assez; il n'est nullement nécessaire à l'essence du Sacrement, de la réveiller ou de l'exciter cette Foi, dans l'ame qui le re-

çoit : les paroles opèrent indépendamment des dispositions où elle se trouve : cela est manifeste dans le Baptême des enfans ; & par là s'évanouissent toutes les prétentions des Protestans sur *la nécessité de l'instruction*. Sur *la nécessité*, disons-nous ; car c'est-là ce qu'ils soutiennent : & d'ailleurs les Catholiques ne nient pas que les paroles Sacramentelles prononcées & expliquées par le Ministre du Sacrement, ne puissent porter l'édification dans les cœurs, & en certaines circonstances tenir lieu d'instruction.

La forme du Sacrement est absolue de sa nature, mais le doute oblige quelquefois de la changer en conditionnelle. M. Tournely remonte de Siècle en Siècle, pour découvrir l'origine des Sacremens administrez *sous condition*. Il n'en trouve pas de plus reculée que le VIII. Siècle, au sixième Livre des Capitulaires, dans les Statuts de Saint Boniface Archevêque de Mayence, & dans ceux d'Isac Evêque de Langres. Le Pape Alexandre III. qui monta sur le Siège Apostolique en 1159. en fit depuis un Decret.

*Juin 1727.*

L'usage cependant n'en devint général qu'après l'année 1227. lorsque Grégoire IX. eut inferé le Decret d'Alexandre dans le corps du Droit Canonique. Il est étonnant que les Siècles antérieurs n'en présentent point de vestige, sur tout dans la controverse de la réitération du Baptême donnée par les Hérétiques, & dans la querelle suscitée par les Donatistes à Cecilien Evêque de Carthage. Cecilien se soumit à une seconde Ordination, sans aucune mention de condition. Saint Leon avoit même pour principe qu' " on ne sçauroit tom-  
ber dans le crime de la réitération  
du Sacrement, quand elle arrive par  
une ignorance entiere du fait". Ain-  
si, dans sa Réponse à Rustique Evê-  
que de Narbonne, jugea-t'il sans  
distinction, qu'il falloit baptiser les  
enfants pris en guerre, lorsqu'ils ne  
pouvoient fournir aucun indice de  
l'avoir jamais été. Saint Grégoire le  
Grand ne suivit point une autre con-  
duite. Mais l'Eglise est maîtresse de  
ses usages. C'est ignorer ou lui dis-  
puter ce qu'elle peut, que de récla-  
mer l'Antiquité, lorsqu'elle croit con-

venable de lui substituer une pratique plus récente. - Jusqu'ici, nous avons rendu compte des principaux Articles, qui répondent à la première Question du Traité, touchant la nature & la définition du Sacrement.

Dans la seconde Question, Monsieur Tournely parcourt les différentes fins, que J. C. a pû se proposer dans l'Institution des Sacremens: il examine ce qu'on dit communément sur la nécessité de quelque signe ou cérémonie Sacramentelle, par rapport aux divers états; état d'innocence, état de la Loi naturelle, état de la Loi écrite: & il le fait d'une manière succincte. Il s'étend davantage sur le nombre précis des Sacremens de la Loi Chrétienne, qu'il montre n'avoir jamais varié dans l'Eglise. Cela étoit important, contre ceux qui alleguent le silence des Anciens jusqu'aux années 1130 & 1140. où, selon eux, Hugues de S. Victor & Pierre Lombard, se sont les premiers déterminément arrêtés au nombre de sept. Monsieur Tournely, par une heureuse réunion de divers passages extraits de Saint Augustin & de Tertullien - même, les

*Juin 1727.*

oblige à datter de beaucoup plus haut.

La troisième Question est de la vertu & de l'efficace des Sacremens : ce qui renferme 1°. les preuves du Dogme Catholique sur la célèbre clause, *ex opere operato*, tant décriée, & si peu entendüe, par les Protestans : 2°. les discussions qui sont particulieres à l'Ecole, touchant la maniere ou Physique ou Morale, dont les Sacremens opèrent : 3°. La différence qu'il faut mettre, quant au pouvoir d'opérer, entre les Sacremens de la Loi nouvelle & les Sacremens de la Loi Mosaique, principalement la Circoncision. Les personnes qui sont au fait de ces matieres, conçoivent bien que l'érudition, la méthode, la clarté, qui font ici le mérite propre d'un Théologien, ne passent pas aussi aisément dans un Extrait, qu'elles se font sentir dans l'Ouvrage.

Nous en dirons autant sur la quatrième & sur la cinquième Question. La quatrième traite des effets que produisent les Sacremens; la Grace & le caractère; & la cinquième, de Jesus-Christ comme Auteur & Instituteur des Sacremens. A l'égard du caracte-

re, cette marque ineffaçable, qu'impriment dans une ame les trois Sacramens, de Baptême, de Confirmation, & d'Ordre; on en impose aux anciens Scholastiques, comme si cette Doctrine eût été de leurs tems ou rejetée ou combattue dans l'Eglise. Ils la soutenoient, dit Monsieur Tournely, non pas à la vérité comme un point de Foi défini, puisqu'elle ne l'a été qu'au Concile de Trente; mais comme un sentiment autorisé par la Tradition: & s'il est quelquefois arrivé qu'ils en aient fait un sujet de dispute, ce n'étoit point sur la réalité-même du caractère, c'étoit pour en expliquer la nature; c'étoit sur le plus ou le moins de force des argumens apportez en preuve, que l'on contes-toit. Ces distinctions sont d'un grand secours, pour montrer l'uniformité de Doctrine dans tous les tems: mais l'hérésie confond tout; & ce n'est que dans cette confusion, qu'elle trouve lieu, ou plutôt qu'elle se fait des prétextes de s'applaudir d'un triomphe imaginaire.

Monsieur Tournely, dans la Question sixième, effleure seulement *un*

*Juin 1727.*

ſujet grave, qui aura ailleurs ſa place. C'eſt d'examiner, ſi l'Etat Laïc eſt véritablement incompatible avec le pouvoir d'adminiſtrer les Sacremens ; ſi l'Ordination eſt plus néceſſaire pour confeſſer ou pour conſacrer, que pour baptiſer ; ſi elle eſt bornée aux hommes, de ſorte que la Religion Chrétienne ne puiſſe pas avoir auſſi ſes Prêtrefſes. Luther n'y voyoit point d'inconvénient ; parce que tout Baptiſé, diſoit-il, eſt né pontife, hommes & femmes. Calvin ſoutenoit un peu mieux la gloire du Sacerdoce, & vouloit une vocation : mais il eſt venu depuis lui des Dogmatiſtes, qui ne ſe ſont pas ſi fort picquez d'honneur : ils ont même imaginé qu'une femme, à la faveur d'un AMEN, pourroit conſacrer à la Meſſe, c'eſt-à-dire, que ce ſeroit la coopération de quelque humble & fervente fidelle, qui feroit toute la force & toute l'eſſicace du Sacrement adminiſtré par un Prêtre indigne.

La Queſtion ſeptième, renferme des matieres plus épineuſes ; ce ſont l'intention, la foi, la probité du Miniſtre. On définit l'intention du Mi-

*Juin 1727.*

nistre un Acte de la volonté, par lequel il se propose d'agir conformément à l'institution de Jesus Christ, & à la pratique de l'Eglise. Le Concile de Trente, en déclarant la nécessité de cette intention, n'a pas coupé pied à tous les doutes. C'est être Anathème, selon les termes du Canon, que de prétendre qu'il ne faut pas *au moins l'intention de faire ce que fait l'Eglise*. Mais *ce que fait l'Eglise* peut s'entendre en bien des manieres. Dans l'administration du Baptême, par exemple, un Boufon, un Mahométan, un Lutherien, un véritable Fidèle, paroîtront, chacun de leur côté, satisfaisant à cette condition : Tous auront *intention de faire ce que fait l'Eglise*, & le feront à l'extérieur ; mais le premier, par pur divertissement ; le second, sans rien attacher de réel à l'action qui l'occupe, & qu'il regarde comme indifférente ; le troisième, en ne reconnoissant pour Eglise, que la société des Sectaires, où il se trouve engagé ; le quatrième enfin, qui n'a que des idées justes sur la sainteté du Sacrement & sur le discernement de la vraie Eglise, afin

*Juin 1727.*

*des Sciences & des beaux Arts.* 1095  
d'accomplir par-là ce qu'elle a en vûe  
d'accomplir pour la sanctification du  
Néophite.

De ces diverses dispositions est née,  
en langage de l'Ecole, la distinction  
d'intention *externe*, & d'intention  
*interne*, sur laquelle les Théologiens  
n'ont pas même encore la consola-  
tion de s'expliquer uniformément.  
Pour Monsieur Tournely, il appelle  
l'intention *externe*, l'intention qu'a  
une personne, de remplir exterieu-  
rement & serieusement, dans les  
circonstances convenables, tout ce  
qu'il y a d'*extérieur* dans l'action Sa-  
cramentelle, selon la pratique de l'E-  
glise; quoique dans l'ame elle n'ait  
dessein que de feindre, & de paroî-  
tre faire ce qu'elle ne veut pas faire  
en effet. Il appelle intention *inter-  
ne*, l'intention d'une personne, qui ne  
songe point à dissimuler, mais qui  
veut de bonne foi & avec sincérité,  
faire simplement ce que fait l'Eglise;  
quelle que soit la créance de cette per-  
sonne sur la nature & sur le fruit du  
Sacrement, ou sur l'Eglise - même.  
Ainsi, selon lui, toute la controverse  
se réduit à cet unique point, qui est

*Juin 1727.*

de sçavoir ; s'il est possible de concilier la vérité substantielle du Sacrement, non seulement avec la dissimulation extérieure & notoire du Ministre, mais encore avec une dissimulation intérieure & cachée. Ce n'est pas son opinion : il juge que, pour administrer réellement le Sacrement, il faut une ame dégagée de toute feinte, & sincèrement disposée à faire régulièrement tout ce que l'Eglise prescrit en pratique dans la circonstance présente : mais il ne croit pas que le Ministre doive nécessairement étendre son intention, jusqu'à avoir en vûe l'effet-même du Sacrement ; ni à regarder formellement comme Sacrement, le Rit Ecclésiastique ou l'Acte de Religion dont il s'acquitte ; non plus qu'à ne vouloir faire que ce que fait l'Eglise Catholique & Romaine, seule vraie Eglise. Une intention simple & générale, de faire ce que fait l'Eglise, mais intention sérieuse & sincère lui suffit. Le Ministre du Sacrement, s'il est Protestant, eût-il même une intention expresse de faire ce que fait l'Eglise Protestante ; cette intention détournée

*Juin 1727.*

n'est pas capable d'en arrêter l'effet : il ne s'en propose pas moins de faire alors ce que fait la véritable Eglise de Jesus-Christ , dit Monsieur Tournely ; quoique par une erreur , qui lui est personnelle , il la confonde avec la société particuliere , dont il est membre. La généralité de son intention subsiste toujours & détermine son action.

Bien des gens se récrieront contre la justification de *Catharin* , sur lequel d'ordinaire on passe assez aisément condamnation. Monsieur Tournely ne lui feroit pas plus de grace que les autres , s'il alloit jusqu'à n'exiger qu'une intention indéterminée , ou simplement restreinte à ce que les Cérémonies Eclésiastiques, employées dans l'administration des Sacremens, ont de pur extérieur. Mais , à son avis , cette sorte de feinte ou de jeu , qui n'empêche point , selon *Catharin* , que le Sacrement ne soit valide , ne tombe point sur le Rit Sacramentel , ou sur la substance-même du Sacrement ; elle ne tombe que sur l'effet , sur la fin qui lui est propre , ou sur le caractère de Sainteté qu'on y atta-

che. Un Juif qui baptisé, peut traiter intérieurement de crédulité la persuasion du Fidèle, qui lui parle du Baptême comme d'un principe de sanctification, & d'une Cérémonie agréable à Dieu. Pour lui, il ne croit ni l'un ni l'autre; & par-là, l'un & l'autre n'est point le terme de son intention. Le but où elle tend, & où elle doit tendre naturellement, s'il est homme de probité; c'est de faire sérieusement & sincèrement, tout ce qu'il sçait que doit faire un Chrétien: il en tient la place, & il a une véritable intention de la remplir: il ne supprime rien, il n'exclut rien, dans sa pensée, de ce qu'exige essentiellement la fonction qu'il exerce: à la créance près, il entre en tout dans l'esprit de la Religion, dont il devient le Ministre. Monsieur *Tournely* fortifie l'explication avantageuse qu'il donne au Texte de *Catharin*, par le silence du Concile de Trente, & par le bon témoignage que lui rend *Palavicin* dans son Histoire. Ce Cardinal néanmoins, en même-tems qu'il écarte de dessus *Catharin* la censure du Concile, lui attribue beaucoup

*Jun* 1727.

plus que ne fait Monsieur Tournely ; puisque, pour la validité du Sacrement, il ne rejette de son opinion, qu'un jeu & une dissimulation publique, dont celui qui le reçoit, peut s'appercevoir : *abesse tantum jocum, quem Sacramentum suscipiens cognoscere possit.* Catharin, selon Palavicin, n'auroit donc pas cru qu'une dissimulation toute intérieure, une dissimulation cachée & imperceptible, fût capable de rendre le Sacrement nul : ce qui est précisément un des Grieffs, sur lesquels Monsieur Tournely ne desespere pas de le pouvoir disculper. Catharin croiroit-il même possible cette dernière espece de dissimulation ? Lui qui doute que " sans fo- " lie, on puisse manquer d'avoir l'in- " tention requise, en unissant simple- " ment la matiere du Sacrement avec " la forme : car », ajoute-t'il, " y a- " t'il un homme, qui fasse, étant éveillé, ce qu'il n'a pas intention de faire. » En quoi manifestement il confond ce qu'il y a de matériel, & ce qu'il y a de religieux dans la substance du Sacrement. Mais ce doute est levé par la Thèse de Monsieur Tournely,

*Juin 1727.*

1100 *Mémoires pour l'Histoire*  
& par la définition qu'il apporte de  
l'intention *externe*.

On voit en tout ceci, que l'opinion  
de Catharin sera toujours un grand  
champ de dispute. Nous connoissons  
des Théologiens, ( 1 ) qui prenoient  
déjà le parti de l'excuser sur l'auto-  
rité de Monsieur Tournely, & que  
la lecture de ce Livre-même de Ca-  
tharin a ramenez malgré eux au par-  
ti opposé. On lui associe communé-  
ment le P. *Salmeron* Jesuite, outre  
*Robert Pullus*, *Pierre Lombard*, *Pa-  
ludanus*, & plusieurs autres. Mais s'ils  
lui sont liez d'intérêt dans les Ecoles,  
le nom du Docteur Dominiquain y  
a bien prévalu. Un des argumens  
qui va davantage à sa décharge, c'est  
le refus que fait *De Dominis*; d'en-  
trer avec lui en société de sentiment.  
„ Nous différons l'un de l'autre „ ; dit  
*De Dominis*, „ en ce qu'il demande  
„ que la fonction extérieure dans l'ad-  
ministration du Sacrement, soit es-  
sentielle exercée comme sain-“

( 1 ) Ces Théologiens se rendent bien aisé-  
ment. Ce jeu & cette dissimulation intérieure  
qui ne rend pas le Sacrement nul, ne tombe  
pas, selon Catharin, sur la substance du Sa-  
crement, mais seulement sur son effet.

*Juin 1727.*

„ te, & non simplement comme profa-  
„ ne ; ce que je ne crois pas nécessai-  
„ re „ . Cette distinction peut passer  
pour le mur de séparation entre les  
Catholiques & les Protestans, quoi-  
que tous les Protestans n'en convien-  
nent pas.

Nous toucherons en un mot le fa-  
meux passage de Saint Augustin, pris  
du Livre 7<sup>e</sup>. *sur le Baptême contre les  
Donatistes*, Chap. 53. Il se réduit à  
dire, que le Baptême donné par jeu  
à un Infidèle, qu'on suppose se con-  
vertir au moment-même, n'est pas  
moins un Sacrement réel & valide,  
que le Baptême donné par un Impo-  
steur dans la vraie Eglise, ou dans  
quelqu'autre Société, qui passeroit  
pour la vraie Eglise. De-là on infe-  
re, que si l'intention perverse d'un  
Comédien ou d'un Imposteur, ne  
nuît point à la validité du Sacrement ;  
ce qu'on appelle intention sérieuse,  
intérieure, sincère n'est d'aucune né-  
cessité ; qu'on peut le conférer vérita-  
blement, même sans aucun dessein  
de le conférer. Monsieur Tournely,  
en qui l'on connoît une méthode ad-  
mirable pour mettre le sentiment d'un

*Juin 1727.*

Saint Pere dans son vrai jour, débrouille heureusement un Texte de deux grandes pages, que toute la force des difficultez revient à un défaut de traduction exacte, sur une seule expression Latine. On y rend le mot *fallax*, & en conséquence ses relatifs, comme s'ils répondoient aux expressions Françoises d'*Imposteur* & de *Fourbe*. Ce n'est point cela : ils n'y désignent que la disposition d'un homme qui n'a pas la vraie Foi, & qui regarde la vérité du Sacrement, comme une rêverie des Chrétiens. Interprétation bien prouvée, qui fait évanouir l'objection, quant à la partie du passage que Saint Augustin établit pour principe. Quant à celle qu'il examine, Monsieur Tournely fait voir qu'il ne résoud rien, & qu'il conclud à attendre là-dessus l'inspiration de l'Esprit Saint.

Les plus gens de bien occupez aux fonctions du Sacerdoce, ne sçavent que trop par leurs propres perplexitez, ce qu'il en coûte à se déterminer sur un autre sorte d'intention, qui consiste dans l'attention expresse de l'esprit à l'action présente du Sacrement.

*Jun* 1727.

L'Ecole la distingue en habituelle, actuelle, & virtuelle. Monsieur Tournely tient absolument pour insuffisante l'intention *habituelle*, qui ne détermine point le Ministre à agir, qui se trouve jusques dans les actions indélibérées, & demeure toujours la même, soit qu'on veille, soit qu'on dorme. Il n'exige pas non plus l'intention *actuelle*, si peu compatible avec la foiblesse & la mobilité del'esprit humain : mais il juge l'intention *virtuelle* d'une nécessité indispensable; & par-là, il entend ces foibles traces d'une attention & d'une volonté antérieure, qui subsiste & persevere dans l'ame, tant qu'elle n'est point rétractée par un acte contraire.

Il faut appliquer à l'Article, qui concerne la foi du Ministre, quelques-uns des principes déjà rapportez dans l'Article précédent. C'est un des endroits les plus curieux du Traité; Monsieur l'Abbé Tournely s'y étant attaché à expliquer le fait si connu de la Rébaptisation des Hérétiques, avec une profusion de Doctrine sagement & agréablement ménagée. Il y a trop

*Jun 1727.*

peu de tems que cette controverse a eu place dans nos Mémoires , pour y revenir encore , au moins en ce qui touche le fond des choses. L'ordre que suit Monsieur Tournely , les lui fait reprendre à leur origine. On y découvre un triste effet de la prévention dans les plus saints Personnages. Il plaisoit à Saint *Cyprien* d'appeller la pratique de la Rébaptifation , une pratique anciennement établie en Afrique , & qui avoit pour elle un long espace d'années : *multi jam anni sunt & longa atas* ; pendant que lui même en dattoit l'établissement au Concile célébré par *Agrippin* , trente-neuf ans seulement avant le tems où il parloit. Aussi Saint *Augustin* , qui n'avoit pas le même intérêt d'étendre si fort ce court intervalle dit-il simplement que Saint *Cyprien* trouva la Rébaptifation introduite en Afrique , peu d'années avant son Episcopat ; *pau- cis antè se annis reperit.*

Ce seroit , à notre avis , une proposition un peu dure , si on l'entendoit crûment , que celle qu'on lit à la marge , pag. 368. *Cyprianus ratione vincebat ; Stephanus Traditionis auto-*

Juin 1727.

*ritate :*

*des Sciences & des beaux Arts.* 1105  
*ritate* : ce qu'on pourroit rendre de  
cette maniere. " La supériorité de "  
raison étoit pour Saint Cyprien ; "  
mais Etienne l'emportoit par le "  
poids de la Tradition „ . Outre que  
la Tradition ne scauroit manquer d'a-  
voir pour elle la raison ; Saint Au-  
gustin , qui est cité au même endroit,  
ne forme point ce contraste entre les  
deux Pontifes. Il dit uniquement  
que " les argumens proposez par "  
Saint Cyprien , quoique dénuiez de "  
la vérité , étoient cependant demeur- "  
rez sans réponse „ ; *veras quidem non  
fuisse at non victas*. Nous croyons  
donc que ces termes de M. Tournely,  
*ratione vincebat* , ne signifient ici , se-  
lon l'explication de Vincent de Le-  
rins , que l'éclat de la dispute , l'élo-  
quence , la subtilité ; le tour imposant  
des raisonnemens , & non pas la *rai-  
son*-même , qui étoit aussi bien que  
la Tradition du côté du Pape Saint  
Etienne ( 1 ).

L'exemple de Saint Cyprien est

( 1 ) Il est vrai. La raison aussi-bien que la  
Tradition étoit du côté de Saint Etienne , mais  
les raisons de Saint Cyprien étoient plus plau-  
sibles , que la Tradition de Saint Etienne n'é-  
toit connue & universellement répandue.

Juin 1727.

A a a

d'un si grand poids pour ceux des premiers Pasteurs, qui ne sont pas toujours en garde contre le danger de se livrer inconsidérément à la défense d'une mauvaise cause, qu'il a fallu discuter toutes les circonstances de la sienne, pour en démêler les rapports, & sçavoir jusqu'où il est ou licite ou pardonnable, de s'en prévaloir. M. Tournely le fait avec discernement: mais retranché presque par-tout sur la pureté des intentions du Saint, & sur l'étendue de sa charité, il montre assez combien on risqueroit à en suivre la conduite, dans le petit nombre d'Evêques, qui en puissent retracer les vertus. Les plus grands Apologistes de Saint Cyprien, parmi les Anciens, ne disconviennent point de sa faute: ils ne cherchent qu'à l'excuser: ils ne justifient point sa résistance au Decret du Pontife Romain, & à la déclaration de tant d'Eglises: ils recueillent ce que sa vie & son martyre leur fournissent de plausible, pour rendre cette résistance moins odieuse. C'est autre chose de plusieurs de ses Apologistes modernes, qui ont moins songé à nous instruire de

l'Histoire de son tems, qu'à en faire artificieusement l'application au tems où ils vivoient.

Des Sectaires perdus de débauches, tels que les Manichéens du XII<sup>e</sup>. Siécle, & les Anabaptistes du XVI<sup>e</sup>, ont été les plus ardens à soutenir la nullité du Sacrement conféré par un Ministre qui est en état de péché. On peut y joindre les Donatistes, les Vaudois, les Wiclefistes, & les Hussites. Monsieur Tournely ne se borne pas à en dissiper les illusions; il en prend occasion de toucher un autre point, où l'ordre politique oblige quelquefois d'apporter des tempéramens à la sévérité de la discipline. C'est le procédé qu'on doit tenir pour la participation des Sacremens, avec le Prêtre ou le Ministre qu'on sçait être en mauvais état. Il use là-dessus des distinctions ordinaires, entre pécheur public & pécheur occulte; entre pécheur toléré dans l'Eglise, & pécheur non-toléré. Il distingue encore entre le cas de l'extrême nécessité, ou le danger pressant de mort, & le cours naturel des choses. Pour le cas de l'extrême nécessité, les Doc-

teurs n'ont qu'une voix. On sçait qu'il n'y a point de Ministre si décrié, ni si noirci d'anathêmes, à qui l'Eglise, dans ce terrible moment, ne donne droit de s'adresser. Pour l'usage commun; Monsieur Tournely établit, qu'on peut légitimement recourir à un Curé, & à toute personne en place d'administrer les Sacremens, quoique pécheur public, mais toléré; à condition néanmoins que l'on ait une juste raison de le faire: en tout autre cas il juge la chose illicite. Voilà sur une Thèse de cette nature, tout ce qu'on peut attendre d'un Théologien. C'est aux Particuliers à bien peser la force des derniers mots; à condition néanmoins, que l'on ait une juste raison de le faire. Rien de plus facile que de s'y tromper; l'intérêt, le respect humain, la fausse bien-séance, étant des principes de conduite aussi féconds qu'ils le sont en prétendus bons motifs. Il y auroit de plus à examiner; si une raison juste & valide en elle-même, ne cesse pas de l'être, appliquée à la circonstance présente, lorsque d'ailleurs on ne manque pas de Ministres d'une réputation

*Juin 1727.*

faine, & que l'on a la facilité du recours.

Une Constitution célèbre du Pape Martin V. explique ce qu'on doit entendre sous le nom de pécheur *toléré* & non *toléré* : mais ce qu'elle prend de précaution, a paru en France laisser encore trop d'ouvertures aux condamnations vagues & peu assurées. On ne reconnoît point, selon nos Maximes, la seule notoriété de fait, quelque incontestable qu'elle puisse être, comme preuve suffisante pour fonder l'obligation d'éviter le pécheur public, même après l'excommunication. Il faut nécessairement, au moins dans le fort externe, dit Monsieur Tournely, une Sentence du Juge, par laquelle il soit déclaré que le coupable a encouru la Censure. En cela, les Jurisconsultes François ont trouvé bon de déroger à la Bulle, qui offre l'alternative entre la notoriété de droit & la notoriété de fait; de la manière qu'il seroit trop long d'exposer. Mais les mauvais Prêtres ou les Ministres notez par la publicité du fait, ne tireront pas grand avantage de cette Jurisprudence avec des personnes d'une con-

science timorée & instruites de leurs devoirs. Indignes qu'ils sont de leur Ministère ; comme ils ne peuvent en exercer aucun Acte, sans se charger d'un nouveau sacrilege ; il n'y a point d'autorité au monde, capable d'enfreindre ou d'énerver la loi de la charité, laquelle ne permettra jamais de les jeter dans l'occasion du péché : si ce n'est qu'en les ménageant, nos ménagemens tournassent à notre préjudice. C'est une exception à la Thèse précédente, que Monsieur Tournely n'a pas omise. La Thèse prescrit ce qu'on doit penser dans la rigueur de l'Ecole ; & l'exception fournit une règle sûre pour la pratique.

La seule notion des Sacremens fait assez connoître, qu'ils n'ont été instituez qu'en faveur de l'homme ; considéré dans l'état de Voyageur sur la terre. Y-a-t'il quelque Sacrement que l'homme puisse recevoir sans la coopération de sa volonté ? Quelle sorte de consentement l'Eglise en exige-t'elle, suivant la différence des âges & la diversité des Sacremens ? Quelles autres dispositions faut-il qu'il apporte, soit pour la validité,

*Juin 1727.*

soit pour le fruit du Sacrement qu'il reçoit? Ce sont autant de points expliqués dans les trois Articles, qui partagent la Question VIII. Monsieur Tournely ne tient pas pour valide le Sacrement conféré à un Adulte, sans une intention véritable & interne de sa part, qui se termine au moins à l'action Sacramentelle, comme à un Rit employé par l'Eglise: mais il ne croit pas nécessaire qu'elle s'y porte expressement, comme à un véritable Sacrement. Sur cet énoncé, nous ne voyons pas pourquoi il semble mettre au rang des Sacramens nuls, l'Ordination de *Macedone*, ce bon Solitaire élevé à la Prêtrise par Flavien d'Antioche, sans qu'il soupçonnât seulement de quoi il s'agissoit. Il en fut même ensuite si irrité, qu'il poursuivoit à coups de bâton, tous ceux qui y avoient eu part. *Macedone*, homme simple, ignoroit à la vérité, que le Rit Saint, par lequel on l'avoit promu au Sacerdoce; fût le Rit propre du Sacrement de l'Ordre; mais il s'y étoit soumis volontairement dans le tems de l'Ordination, comme à un Rit employé par l'Eglise:

M. Tournely n'en demande pas davantage. Aussi le Patriarche Flavien & le Clergé d'Antioche, le jugeoient-ils validement ordonné au rapport de Thodoret. La difficulté n'est pas la même dans l'Ordination de *Paulinien* frere de Saint Jerôme : quelque peine qu'on y eût à vaincre ses répu gnances ; on en obtint des signes d'acquiescement bien marquez.

Il est traité dans la IX. & dernière Question, des Cérémonies ou Rits, qui appartiennent à l'administration des Sacremens ; & par occasion, de toute Cérémonie ou Rit Ecclésiastique. On y apprend ce qu'elles ont de raisonnable, d'utile, de saint, de nécessaire, de fondé & d'autorisé, de symbolique & de spirituel : cela remplit six petites Dissertations ; & celles-ci sont suivies d'une septième & d'une huitième, touchant l'usage des deux Langues spécialement consacrées à la célébration des Divins Offices ; & la pratique de réciter quelques endroits de la Messe à voix basse.

Peu de Sociétez ont fait éclater plus de zèle que la Faculté de Théologie de Paris, contre la liberté de confier

*Juin 1727.*

aux Laïcs la Liturgie & les autres prieres de l'Eglise, traduites en Langue Vulgaire. A juger de ses intentions par la Censure qu'elle fulmina contre Erasme, il y a deux cens ans; on reconnoît que ce point de discipline passoit chez elle pour un principe fondamental, dont elle prétendoit qu'aucun de ses Membres n'eût jamais le pouvoir de s'écarter. Monsieur Tournely en cite quelques Articles, un peu éloignez, il est vrai, des maximes qui ont depuis prévalu, diétez néanmoins avec beaucoup de prudence, & qui marquent que les sages Maîtres perçoient dans les tems avenir, & en pressentoient tout le peril. C'a été le même esprit en 1567, dans la condamnation de René Benoît, Auteur d'une Version Françoisse de la Bible; & presque de nos jours, en 1661. dans le procédé que la Faculté garda, au sujet du Missel François de Monsieur Voisin, & de plusieurs autres Livres de prieres traduites pareillement en François. Non seulement elle déclaroit n'avoir jamais donné à aucun Docteur la permission d'approuver le nouveau Mis-

sel ; elle ajoûtoit , qu'elle eût indubitablement rejeté la proposition qu'on lui en eût faite : ce qui étoit dire , qu'elle n'en vouloit pas simplement à ce qu'il y avoit de répréhensible dans l'Ouvrage , mais au projet-même qu'on avoit conçu d'en mettre un pareil entre les mains de la multitude.

Est-ce Religion & devotion , demande Monsieur Tournely ? N'est-ce pas plutôt amour de la nouveauté & de la singularité ; qui porte plusieurs Prêtres à ne distinguer & n'excepter rien pour le ton de voix , dans l'Office de la Messe , jusqu'à prononcer le Canon même à voix haute ? Les fameux AMEN , artificieusement insérés en forme de Réponses dans le Canon du Missel de Meaux , tendoient à autoriser cette innovation , qu'on ne peut excuser d'une prévarication visible contre la discipline présente de l'Eglise. Ceux qui en sont les Auteurs ou les Partisans , alleguent la discipline ancienne , & prennent pour Garant le Cardinal *Bona*. Mais quelque respect que l'on doive à la mémoire de ce Cardinal , rien en ceci ne paroît plus foible à M. Tournely ,

*Juin 1727.*

que son témoignage; puisqu'il ne consiste que dans une explication arbitraire de Textes équivoques, plus propres à entretenir une dispute de pure question d'Ecole, qu'à terminer une contestation sérieuse.

Saint Denis d'Alexandrie fait mention du mot AMEN; que toute l'Assemblée des Fideles prononce après l'action de graces: il ne dit pas que l'action de graces soit bornée au seul Canon de la Messe; & qu'elle ne s'étende pas au corps des prieres, après lesquelles le Peuple, aujourd'hui-même, s'unit encore vocalement au Prêtre, en répondant *Amen*. Voilà cependant l'unique preuve, dont l'on fasse parade pour l'ancienne Eg'ise d'Orient.

A l'égard de celle d'Occident, le Cardinal Bona cite Tertullien, Saint Ambroise, Alcuin, avec le Diacre Florus. Et parce que Florus qui vivoit au IX<sup>e</sup>. Siècle, sur la fin, est le dernier, qu'il juge favorable à sa découverte; il conjecture que la pratique de réciter une partie de la Liturgie à voix basse, a pû s'introduire vers le X<sup>e</sup>. Siècle. Mais ces quatre auto-

rites ne sont pas citées plus à propos, que la première. Tertullien reproche aux Chrétiens, passionnez pour les combats du Cirque, qu'ils ne rougissoient pas d'ouvrir, en faveur des Gladiateurs, la même bouche, qui avoit auparavant prononcé *Amen*, à la face du Dieu Saint. Il n'y a point aujourd'hui de Fidèle, amateur des spectacles, à qui on ne pût faire un semblable reproche. Il falloit que Tertullien désignât la circonstance précise, où l'*Amen* étoit prononcé: il ne l'a point désigné; & tout dépend de-là. Autre méprise par rapport à S. Ambroise: c'est au moins un défaut d'exactitude d'appliquer aux paroles de la consécration, ce qu'il dit manifestement des prières propres de la Communion Laïque. "Cen'est pas en vain  
 „ que vous prononcez *Amen* „, lit-on  
 „ dans le Texte, „ confessant en esprit  
 „ que vous recevez le Corps de Christ.  
 „ Le Prêtre vous dit: c'est le Corps de  
 „ Christ; & vous répondez *Amen*;  
 „ cela est véritable „. Le Cardinal *Bona* tire aussi peu de secours d'Alcuin que de S. Ambroise. La Coutume de l'Eglise, dit Alcuin, " est que la  
 „ consécration, & la prière qui la

précède, soit chantée tacitement; "*tacite cantetur*". Si cette expression, soit chantée, semble indiquer quelque publicité; il est aisé de la ramener à son vrai sens, par les mots suivans: "Nous en usons de la sorte conformément à la Tradition"; continue Alcuin; "de peur que des paroles aussi saintes que celles-là, ne s'avilissent". Et comment empêche qu'elles ne s'avilissent; si ce n'est par la précaution que l'on prend d'en ôter la connoissance au Peuple, par la sage pratique de les réciter à voix basse, *tacite*? Il en est de même du Diacre Florus. Le mot AMEN, dont il parle, est une confession de foi, un acte de *souscription*, fait à la fin du Sacrifice, par lequel l'Assemblée reconnoît pour vrai tout ce qu'il représente, & ce qu'il comprend. Pour l'action-même du Sacrifice, Florus dit que le Prêtre porte alors ses cris vers Dieu avec l'Eglise, "non pas de la voix, mais du cœur"; *clamare cum Ecclesiâ, non voce sed corde*.

Raban Maure, Amalaire, Walafrid Strabon, tous Contemporains de Florus, & antérieurs au X<sup>e</sup>. Siè-

Jun 1727.

cle, s'exprime aussi nettement sur l'usage des prieres secrettes. " On les  
 „ appelle secrettes „, dit Amalaire,  
 „ parce qu'on les récite en secret &  
 „ que semblable à Anne qui étoit un  
 „ Type de l'Eglise, le Prêtre prie dans  
 „ son interieur, sans être entendu „.  
 Y-a-t'il-là quelque vestige du Com-  
 mentaire moderne, où, pour inter-  
 prêter la rubrique, *submissâ voce*, on  
 ajoute *hoc est, sinè cantu*? Cette inter-  
 prétation est originairement du Lu-  
 therien Kemnitius; & c'est de lui que  
 le Commentateur Anonyme, falsifi-  
 cateur du Missel de Meaux, l'a em-  
 prunté. Elle n'est pas plus compatible  
 avec la Liturgie de S. Chrysofôme, qui  
 recommande au Prêtre de " réciter  
 „ *en secret* les prieres mystiques, pen-  
 „ dant que le Diacre ou le Chœur,  
 „ occupent l'attention du Peuple par  
 „ d'autres prieres récitées à *voix hau-*  
 „ *te* avec le chant „.

L'Antiquité bien éclaircie ne four-  
 nit donc pas même de prétexte ap-  
 parent, pour abandonner une prati-  
 que, qu'elle témoigne au contraire  
 fort clairement avoir été la sienne:  
 car de raisons légitimes pour le faire,

*Juin 1727.*

en cas que l'Eglise eût varié ; il ne sçauroit y en avoir. La discipline présente fait loi : il faut laisser les esprits inquiets se repaître de cette chimere d'Antiquité, dont on les amuse, avec risque d'en venir par-là, jusqu'à supposer entre le Prêtre & le Peuple, une communication de puissance & un partage du Ministère, qui seroit l'extinction du Sacerdoce de Jesus-Christ.

On trouve à la tête de ce Traité, un Avertissement Latin, ou Ecrit Apologétique de M. l'Abbé Tournely. C'est la Réponse à ce qu'il y a de personnel contre lui, & contre Monsieur de Fenelon Archevêque de Cambrai, dans la Requête furtive répandue l'année dernière, sous le nom de Messieurs les Curez du Diocèse de Paris, & adressée à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles. Les apparences de Catholicité, dont l'on s'efforçoit d'y colorer l'erreur de la Grace nécessitante, y faisoient représenter la Doctrine de Monsieur Tournely, & celle de l'illustre Prélat, dans un contraste tout-à-fait desavantageux. Cela n'avoit pû se faire, sans

*Juin 1727.*

qu'il en coûtât aux Fabricateurs du Libelle bien des falsifications, & pour trancher le mot, des impostures criantes. Mais tout le monde n'étoit pas à portée de les découvrir : devoit-on même s'en défier sous des noms aussi respectables ? La nécessité de se défendre a donc mis Monsieur Tournely dans la nécessité de dévoiler la fraude & la calomnie. La défense étoit trop belle, pour n'être pas suivie d'une Réplique, telle qu'on pouvoit l'attendre de gens que les démentis ne déconcertent point, & déterminent à répondre à tout. Après les nouveaux Ecrits, qui viennent encore d'être publiez là-dessus ; ce seroit juger mal du goût & de la probité des Lecteurs, que d'insister davantage. Nous ne tarderons pas à rendre compte du Traité de la Trinité.

ELOGES ET CARACTERES

des Philosophes les plus célèbres depuis la Naissance de Jesus-Christ jusqu'à présent. A Paris, chez Henri-Simon-Pierre Giffey, rue de la Vieille-Bouclerie à l'Arbre de Jessé. 1726. Tom. in 12. pp. 478.

**M**onsieur Dupont Bertris Auteur de cet Ouvrage, qu'il dit être son coup d'essai, a cru devoir commencer par-là sa carrière Littéraire : l'Abregé des Vies des anciens Philosophes, attribué à feu M. de Fénélon Archevêque de Cambrai; lui a inspiré le dessein de suivre la même route, quoique d'une manière un peu différente. Il nous donne la peinture de seize Personnages célèbres depuis J. C. S'il en a omis plusieurs, c'est pour les faire paroître sur les Rangs dans une nouvelle Edition, après avoir tâté le Public par celle-ci. Ce ne sont point au reste de purs récits Historiques, ni même de simples portraits. Ce sont des Eloges pres-  
Juin 1727.

qu'Académiques ; c'est - à - dire , que l'Orateur y a souvent plus de part que l'Historien , quelquefois même un peu trop ; sur tout quand il est question de relever certains menus détails , ou quelques lieux communs , sur lesquels il sembleroit qu'il eût mieux valu couler legerement , qu'employer beaucoup de Rhétorique. A cela près , l'Auteur a semé son Ouvrage de réflexions judicieuses. Il n'a pas jugé à propos d'entrer profondément dans les Systèmes Philosophiques , de ceux qu'il produit sur la scène. Il a voulu ne rien mettre qui ne fût à la portée de tout le monde , afin d'intéresser un plus grand nombre de Lecteurs. Il donne le caractère des Philosophes , & non l'Histoire de la Philosophie. Il s'attache à trois points principaux , aux qualitez de l'esprit ; à celles de l'Ouvrage , & à celles du cœur. Tel est le plan général de chaque Eloge ou caractère.

Le premier Personnage qui paroît , c'est Sénèque : ce Philosophe , quoiqu'assez bon Physicien , est plus connu comme grand Moraliseur. Mais sa Morale plus merveilleuse que solide ,

& plutôt montée sur des échasses que sublime, rebute, ce semble, au lieu d'attirer : tantôt austère à l'excès & presque bouruë, elle inspire je ne sçai quel air sombre & misantrope, conforme à l'humeur du Philosophe; tantôt badine & peu sérieuse, elle sort de la gravité qui lui convient. On diroit que celui qui la débite avec tant d'emphase, veut attirer de l'admiration moins à sa doctrine qu'à son esprit. Quel Philosophe d'ailleurs qu'un Riche qui prêche la pauvreté au milieu des millions ! Si ce n'est pas là tout-à-fait la peinture qu'en donne l'Auteur ; au moins ne peut-il s'empêcher d'accorder quelque chose au préjugé commun, qui envisage Sénèque sur ce pied-là, pour ne rien dire de pis. A l'égard du stile, l'Auteur en juge sainement, quand il blâme ces antithèses perpétuelles, & cette affectation ridicule de ne rien dire que par sentences. Mais d'un autre côté, n'est-ce point se contredire un peu, que de défendre le stile coupé contre la critique si judicieuse de Quintilien ? On doit fort distinguer le stile concis & le stile coupé. L'un ne laisse

*Juin 1727.*

pas d'être periodique & naturel, mais il ne veut rien d'inutile; rien d'asiatique en fait de pensées & de mots, sans pourtant avoir l'air gêné. L'autre, n'est qu'un tintement éternel, sans cadence ni tour, & même de droit fil aux pointes, aux jeux de mots, & à beaucoup de superfluitez sententieuses; c'est son partage. Avoüons que Sénèque a employé tout l'esprit du monde, à penser & à parler autrement que les autres hommes:

*Et ce n'est point ainsi que parle la Nature.*

Après Sénèque vient Plutarque, puis Avicenne: l'un plus estimable comme Historien que comme Philosophe: l'autre plus Métaphysicien que Médecin: ensuite Abelard cet homme extraordinaire, dont la Philosophie déconcertée a donné lieu à tant de Romains modernes. Les uns font passer son commerce de Lettres avec *Heloïse*, pour une direction très-épurée & toute saine (rare effort d'imagination!) Et les autres l'ont embelli, jusqu'à en faire un Recueil

*Juin 1727.*

d'Herodotes, en prose ou en Vers. Enfin, on voit *Averroez* ce fameux Commentateur d'Aristote, commenté lui-même par ses Successeurs, qui ont été suivis d'autres Commentaires, jusqu'à construire une Tour de Babel, où les Disciples, ni le Maître ne s'entendoient plus. Monsieur *Dupont* nous donne, avec justice, une grande idée de ces hommes véritablement célèbres de leurs tems, & qui le seroient encore beaucoup, si on étoit assez équitable, pour avouer qu'on s'est servi de leurs lumieres pour les surpasser.

A leur suite, on voit passer en revûë *Albert* le Grand, *Saint Thomas*, *Scot*, & *Cardan*. Le premier, qui, comme on sçait, a donné le nom à la Place *Maubert* par la vogue de ses leçons, dont cette Place fut quelque tems le Théâtre, seroit fort embarrassé aujourd'hui à retrouver des Elèves qui daignassent ou pussent l'entendre. Son prodigieux travail & l'ignorance de son siècle, lui attirerent cette réputation incroyable, dont on cherche aujourd'hui le fondement dans ses vingt-un Tomes in folio. A

*Juin* 1727.

tout prendre , on ne peut disconvenir ,  
 comme dit l'Auteur , que ce ne fût un  
 homme rare. Les grands Emplois dont  
 il s'acquitta si dignement , montrent  
 mieux encore que ses Œuvres , qu'il  
 étoit un très-grand génie , & la sainte-  
 té de sa vie met le comble à son Eloge.

Saint *Thomas* son Disciple occupe  
 dans ce Livre la place honorable qu'il  
 mérite à si juste titre. Il semble que  
 l'Auteur ait redoublé de soin , pour  
 bien attraper le caractère de son es-  
 prit & de ses Œuvres. Car , à l'égard  
 du reste , Saint *Thomas* est trop con-  
 nu pour s'y arrêter. On l'examine  
 d'abord comme Philosophe. “ Les  
 „ cinq premiers Volumes de S. Tho-  
 „ mas roulent sur la Philosophie . . . .  
 „ Aristote a beau s'envelopper dans  
 „ tous les replis d'une obscurité af-  
 „ fectée ; le Commentateur le suit ,  
 „ pour ainsi dire , à la piste : il démê-  
 „ le tous ses détours avec une sagaci-  
 „ té admirable ; & par ses poursuites  
 „ obstinées , il le force à se découvrir.  
 „ Les moyens qu'il employe pour ce-  
 „ la , sont pénibles , mais naturels , ju-  
 „ dicieux , sûrs ; disons-le , nécessaires.  
 „ Il cherche Aristote dans Aristote

*Juin 1727.*

même ; je veux dire que dans les en-  
droits où le sens du Philosophe n'est  
pas clair , Saint *Thomas* pour le dé-  
couvrir , a recourus à d'autres en-  
droits plus clairs sur le même sujet ,  
& qu'il explique l'endroit obscur  
par un autre qui ne l'est point. Cer-  
te methode demandoit que le Com-  
mentateur possédât parfaitement le  
Texte , qu'il eût présent à l'esprit  
les divers endroits qui ont rap-  
port ensemble ; & que , par un ef-  
fort d'imagination , il les envisa-  
geât tous à la fois sans les confondre ;  
qu'il les comparât , qu'il les con-  
ciliât les uns avec les autres ; qu'il  
déterminât les conséquences qui ré-  
sulrent de leur assemblage. Le ge-  
neroux Commentateur non content  
de faire valoir ce que le Texte a de  
bon , supplée à ce qui lui manque ,  
& réforme ce qui est defectueux.  
Il remplit les Lacunes qui ne lais-  
sent pas d'être fréquentes : il met  
dans l'ordre légitime les endroits  
déplacez : il rétablit ceux qui sont  
tronquez ; & , ce qui est heureux ,  
il trouve dans *Aristote* même de  
quoi réparer les brèches , que la

„ barbarie de quelques siècles a faites  
 „ aux Ouvrages de ce Philosophe „ .

En général, le caractère particulier de Saint *Thomas* répandu dans ses Œuvres, soit de Philosophie soit de Théologie, est un esprit géométrique. son attention se porte d'abord au choix de la matière, ensuite à la débrouïller, à la simplifier, s'il est permis d'user de ce terme, puis à la diviser & sous-diviser; enfin à suivre toutes les branches de son sujet, sans laisser, s'il est possible, de lieu à l'erreur & à l'obscurité. Après un juste Eloge de l'École de Saint *Thomas*, & un recit assez court de la célèbre dispute, *de auxiliis*, qu'il est bon de lire dans les sources; l'Auteur remarque “ qu'il y a quatre Classes de *Thomistes*, & qu'il importe extrêmement de ne les pas confondre; parce que les uns sont si éloignés de la doctrine des autres, malgré le nom commun à tous, (c'est-à-dire, nom héréditaire pour les uns & volé par les autres,) qu'ils ne font pas difficulté de la desavoïer. Les vrais *Thomistes* sont ceux qui admettent la Prémotion Physique, (quoique

*Saint Thomas ne l'admet pas*) com-  
me un complément de la vertu acti-  
ve, par lequel elle passe de l'Acte  
premier à l'Acte second, c'est-à-di-  
re, de la puissance à l'exécution. Ils  
ajoutent que cette Prémotion Phy-  
sique est offerte dans la Grace suffi-  
sante: enfin, que nous avons tous  
le pouvoir complet, dégagé, pro-  
chain, de ne pas agir & de rejeter  
la Grace la plus efficace „ .

*Scot* suit *Saint Thomas*. Son  
caractere dominant, c'est cette sub-  
tilité admirable, qui l'a rendu fa-  
meux au point que tout le monde  
le sçait. Rien de si abstrait; à quoi  
elle ne s'attache. Elle le fait s'éle-  
ver à une région d'idées, qui, pour  
être trop Métaphysiques, nous é-  
chappent & ne nous laissent pas ap-  
percevoir tout leur prix. Qu'on ne  
propose rien à *Scot*, qui ne soit dans  
l'exactitude la plus rigide. S'il y a  
du paralogisme, quelque envelopé  
qu'il puisse être, cet esprit perçant  
le découvrira à coup sûr: il pénètre  
tous les nuages épais, qui le déro-  
bent aux yeux des Sçavans ordina-  
res: il marquera d'une maniere pré-

„ cise l'endroit où l'erreur a commencé  
 „ de se glisser dans le raisonnement, &  
 „ démêlera toute la suite des progrès  
 „ qu'elle a faits, à mesure qu'on a a-  
 „ vancé. On a beau vouloir le surpren-  
 „ dre; il paroît inaccessible à la surpri-  
 „ se : il ne passe rien, qu'après l'avoir  
 „ soumis à l'examen le plus sévère; &  
 „ ce qui peut soutenir une telle épreu-  
 „ ve, mérite sûrement de passer. L'au-  
 „ torité dénuée de preuves n'est d'au-  
 „ cun poids chez lui, dans les con-  
 „ noissances purement naturelles,  
 „ quelque respectée qu'elle ait été  
 „ jusqu'à son tems, ou qu'elle le soit  
 „ même encore, il ne se rend qu'à la  
 „ raison distinctement connue. Il faut  
 „ prouver ce qu'on lui veut persua-  
 „ der „ .

Pour *Cardan*, c'est un des plus sça-  
 vans & des plus singuliers foux, qui ait  
 paru dans la République des Lettres,  
 où il s'en trouve quelquefois, & au-  
 tant du moins qu'ailleurs. C'est un  
 Philosophe complet, à prendre le ter-  
 me dans la plus mauvaise significa-  
 tion. L'Auteur le peint & le peint  
 bien; & ce qui est merveilleux, c'est  
 sur le rapport même de *Cardan*, qui

*Juin 1727.*

ne fait nulle difficulté de se donner pour un extravagant. En voici quelques leger traits : “ son plaisir étoit “ de se promener en public, dans des “ Carosses qui eussent plus ou moins “ de rouës que les Carosses ordinaires, “ & en nombre impair. Sçavoit-il “ qu’il y eût quelque part des gens as- “ semblez ; il alloit se mettre de la “ partie ; & tout ce qu’il croyoit le “ plus propre à les chagriner, il le leur “ disoit en face , pour avoir la satisfac- “ tion de les voir en colere. On peut “ juger quels traitemens ignominieux “ il avoit souvent à essuyer : mais la “ longue habitude l’y avoit rendu in- “ sensible. il alloit toujourns son train, “ quelque chose qu’on pût lui faire. “ Le tems du jour n’étoit pas assez “ long pour les folies de Cardan. Il “ passoit souvent les nuits à courir “ par les ruës ; & je laisse à penser quels “ desordres il caufoit par tout où il se “ trouvoit . . . . . Il jouoit tout ce “ qu’il avoit, jusqu’aux bijoux de sa “ femme . . . . . On le voyoit se mor- “ dre les lévres , se tirailler les doigts “ avec une violence qui lui arrachoit “ souvent les larmes : l’extravagant “

„ alloit quelquefois jusqu'à vouloir  
 „ se tuer. C'est sur tout quand il avoit  
 „ des peines d'esprit , qu'il se portoit  
 „ à de pareils excès. Il nous apprend  
 „ lui-même que ses remedes dans ces  
 „ sortes d'occasions , étoient de se  
 „ bien fouetter les cuisses avec une  
 „ verge , de se mordre fortement le  
 „ bras gauche , de jeûner , &c „ .

Enfin , pour venir aux Philosophes de nos jours , l'Auteur nous présente *Gassendi* , *Descartes* , *Magnan* , *Pascal* , *Malebranche* , *Leibnitz* , sur lesquels nous nous arrêterons moins , parce que l'idée en est toute fraîche , & qu'ils vivent beaucoup plus pour nous que leurs Prédecesseurs.

*Gassendi* Adorateur des Anciens suivoit avec des correctifs la Philosophie d'Epicure. Sur cela , l'Auteur se fait l'objection du préjugé , qui veut qu'*Epicurien* & *voluptueux* soient la même chose , ou termes synonymes. Il y répond , en développant le sentiment d'Epicure sur la *volupté* , en quoi il faisoit consister le *bonheur*. Epicure , dit-il , par ce mot , n'entend que les plaisirs spirituels. Si cela est ; pourquoi *Cicéron* , de *finibus bon. & mal.*

*Juin 1727.*

n'a-t'il pas compris cette distinction si simple ; lui qui réfute Epicure , avec une vivacité extraordinaire ? Pourquoi les Epicuriens abusant de la doctrine de leur Maître , si aisée à entendre , se font-ils attirer l'Epithète d'Horace , *Epicuri de grege porcus* ? On a répondu de nos jours qu'en effet Cicéron & les Epicuriens avoient mal compris Epicure ; mais qu'aussi il s'agissoit d'une distinction plus déliée , que celle des plaisirs grossiers & spirituels. C'est que dans cette proposition *le plaisir cause le bonheur* : ce terme *cause* peut être pris en deux sens. Le plaisir produit-il le bonheur comme cause *efficiente* ? Il faut examiner de quelle nature est ce plaisir , s'il est attaché à la vertu ou à la débauche ; & alors le bonheur sera criminel ou vertueux. D'un autre côté , si on demande la cause *formelle* du bonheur ; Epicure répondra que c'est le sentiment du bien-être , ou le plaisir : en quoi il ne sera pas plus blâmable que la plupart des Philosophes anciens & modernes , qui sont de cette opinion.

Descartes tient ici , avec raison , un

Juin 1727.

Bbb iij

rang très-distingué, en qualité de Philosophe & de Géometre: il est l'un & l'autre par lui-même, & tellement inventeur, que tout mort qu'il est, on peut dire qu'il produit en quelque sorte tout ce qui se fait aujourd'hui de nouveau en ce genre. L'Auteur dit au sujet de l'opinion de Galilée sur la Terre tournante autour du Soleil, que *Descartes* ayant scû qu'elle étoit proscrite à Rome, "supprima son Traité du monde, parce qu'elle y entroit pour quelque chose". Il fit, ce semble, un autre tour: il changea d'opinion; ou plutôt de définition sur le Mouvement. Il le fit consister dans un rapport mutuel des Corps; de maniere que dans son Système, quand on dit que la Terre tourne autour du Soleil, il est aussi vrai de dire que le mouvement est dans le Soleil en repos, que dans la Terre mûë; ce qui paroît sauver les Passages de l'Ecriture. Subtilité plaisante, qui donne le moyen, comme dit quelqu'un, de nier la vérité sans mentir! Ce faux-fuyant imaginé par *Descartes*, & que sans doute lui-même n'a pas cru sérieux, est pourtant très-sé-

*Juin 1727.*

rieusement adopté par beaucoup de Cartesiens.

Magnan est trop lié à *Descartes*, pour n'être pas mis à sa suite. Il jouë dans ce Livre, ainsi que de son tems, un rôle considérable ; comme Philosophe, Mathématicien, & Théologien. " C'est, dit-on, un Auteur " exact, solide, pénétrant, inventif, " profond ; & il est tout cela dans un " degré fort au dessus du commun. Il " n'y eut guères de Philosophe moins " accessible que lui à la prévention, " & à ce qu'on appelle esprit de par- " ti. Il pesoit tout à la balance de la " raison : sans rien donner à l'autori- " té la plus imposante pour les au- " tres ; il ne se laisse ébranler ni par " le grand nom de certains Auteurs, " ni par le décri général où d'autres " sont tombez. Il prend de ceux-ci, " aussi-bien que de ceux-là tout ce qui " se trouve conforme à ses idées ; & " il rejette aussi tout le reste. Quoique " fort contraire aux Scholastiques " dans la doctrine, il en conserve la " méthode, qui lui a paru la plus pro- " pre pour le Dogmatique. Il approu- " voit fort dans les Philosophes mo- "

„ dernes le goût des expériences Phy-  
 „ siques, & il s'y est fort attaché de  
 „ son côté. On vante sa facilité mer-  
 „ veilleuse à composer, & on ajoute  
 „ qu'il ne scavoit ce que c'étoit que  
 „ rature „. L'Auteur observe qu'il  
 est défendu aux Professeurs Minimes,  
 sous des peines rigoureuses, d'en-  
 seigner jamais le Systême de Magnan,  
 sur les Accidens absolus: Systême con-  
 damné par un de leurs Chapitres.

Monsieur *Dupont* donne très-bien  
 l'Histoire de l'esprit & des Etudes de  
 Monsieur *Paschal* comme Philosoc-  
 phe. Mais sur l'Auteur des *Provincia-*  
*les*, il met plus d'éloges que de détail.  
 Il auroit été, ce semble, assez néces-  
 saire de raconter historiquement l'o-  
 rigine des dix-huit fameuses Lettres,  
 par quels ressorts & par quel motif,  
 Monsieur *Paschal* écrivit les trois pre-  
 mières contre la Sorbonne & les Pe-  
 res Jacobins; comment & pour quoi  
 il changea de batterie, après avoir  
 éprouvé que des raisonnemens pure-  
 ment Théologiques, ne faisoient pas  
 fortune dans le Public; sur quels Mé-  
 moires il travailla pour égayer la scé-  
 ne, & pour mettre les rieurs de son

*Juin 1727.*

parti , en quittant le point principal dont on ne rioit point ; par quelle prédilection il choisit certains Casuistes modernes, qui n'avoient été que les échos de ceux contre qui il avoit écrit ses premières Lettres ; comment enfin à la douzième Lettre , il jugea à propos de changer de personnage , & de le prendre sur un ton , qui cessa de réjouir les spectateurs. “ Au reste , M. “ *Dupont* , sans prendre parti dans un “ démêlé si éclatant & si délicat , se “ contente de dire historiquement “ que l'autorité Ecclésiastique & Se- “ culiere , ont concouru à condam- “ ner les *Lettres Provinciales* , com- “ me Libelle diffamatoire „ : en effet , elles furent brûlées à Paris , par Arrêt du Conseil d'Etat , & à Aix par Arrêt du Parlement : le Pape les condamna par un Decret du 6. Septembre 1657. Monsieur *Dupont* ajoute que “ le Pere Daniel y a répondu “ après une longue suite d'années de “ silence de la part du Corps atta- “ qué „ . Apparemment , que l'Auteur n'a pas vû un Recueil assez ample de Réponses qui se firent dans le tems même , soit par le Pere Anat , soit

par d'autres Jesuites Contemporains.

Au sujet du Pere *Malebranche*, il dit que " le style des *Méditations* „ *Chrétiennes & Métaphysiques*, a „ toute la noblesse qui convient à la „ gravité du sujet, & tient le Lecteur „ dans le respect dû à l'auguste Interlocuteur qui instruit „. Pour la dignité du style, on ne sçauroit en disconvenir. Mais en vérité ne faut-il pas être bien intimement convaincu qu'on voit tout en Dieu, pour lire bien sérieusement certaines Questions, que le Disciple fait au Maître intérieur, je veux dire au Verbe même; parexemple, celles-ci; pourquoi la cire fond au feu, & que la bouë durcit; la cause qui fait secher un linge mouillé, &c.

Enfin, l'Auteur représente *Leibnitz* de la maniere qu'il est connu, comme un esprit universel, qui a embrassé Langues sçavantes, Poësie, Eloquence, Histoire, Politique, Critique, Jurisprudence, Philosophie, Mathématiques, Théologie. C'est un homme qu'il faut *décomposer*, pour user du terme qui est dans les *Mémoires* de l'Académie; & cela

*Juin 1727.*

nous meneroit trop loin , sans rien apprendre au Lecteur que ce qu'il sçait déjà.

A la fin de ces caracteres on voit quelques Poësies Latines sur divers sujets , & particulièrement deux plus considérables : l'une sur cette question ; s'il ne vaut pas mieux sçavoir un peu de tout que d'être consommé dans une seule science ; l'autre , sur le Systême du Monde. L'Auteur dit qu'il a hazardé ces Poësies , pour sonder le goût du Public sur sa versification , & que la maniere dont elles seront reçûës , le déterminera à cultiver ou à négliger ce genre de Littérature.



## ARTICLE LVI.

Immersions & Emerfions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Juillet 1727.

<b>L</b> E 1. Juillet	Immersion à	5 <sup>h</sup>	10'	soir
Le 3 à		11	37	matin
Le 5 à		6	6	matin
Le 7 à		0	34	matin
Le 8 à		7	3	soir
Le 10 à		1	30	soir
Le 12 à		7	59	matin
Le 14 à		2	27	matin
Le 15 à		8	56	soir
Le 17 à		3	27	soir
Le 19 à		9	57	matin
Le 21 à		4	25	matin
Le 22 à		10	52	soir
Le 24 à		5	17	soir
Le 26 à		11	45	matin
Le 28 à		6	15	matin
Le 31 à		7	12	soir

*Juin 1727.*

*Second Satellite.*

Le 4	Immersion à	10 <sup>h</sup> 54'	matin
Le 8	à	0 11	matin
Le 11	à	1 28	soir
Le 15	à	1 22	matin
Le 18	à	2 40	soir
Le 22	à	5 21	matin
Le 25	à	6 39	soir
Le 29	à	7 57	matin

*Troisième Satellite.*

Le 28 Juil.	Immersion à	5 <sup>h</sup> 2'	} matin
	Emersion à	8 2	
Le 15.	Immersion à	9 52	soir
	Emersion à	0 2	matin
Le 22	Immersion à	1 52	} Soir
	Emersion à	4 2	
Le 29.	Immersion à	5 52	} Soir
	Emersion à	8 2	

*On ne verra point le quatrième.*

Juin 1727.

## ARTICLE LVII.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## D'ITALIE.

## DE BOLOGNE.

LE Reverend Pere Jos. MA. PLATINA Mineur. Conventuel ne s'est point borné à un premier Volume sur L'ART ORATOIRE, qui lui a fait tant d'honneur; ni à un second sur les LIEUX ORATOIRES, où il a parfaitement soutenu sa réputation: Il en a dédié à NOTRE SAINT PERE le PAPE un troisième, sur LA MANIERE d'EMOUVOIR les PASSIONS, où il se propose d'aider les Orateurs sacrez, à mettre en pratique la théorie & les préceptes des *Traitez* précédens. Le Modèle qu'il leur présente, est le célèbre Prédicateur le Pere SEGNERI de la Compagnie de Jesus. Il tire des Sermons de ce parfait Imitateur de *Ciceron*, un grand nombre d'Exemples: il en donne aussi de sa façon; & enne prétendant que copier le Prince

*Juin 1727.*

des Orateurs, il devient lui-même un excellent modèle. Il reste à parler de l'*Elocution* & des *Figures*; & l'on espere que dans peu le Pere PLATINA aura rendu sa Rhétorique complete, par un quatriéme Volume sur cette matiere.

D E C R E M O N E.

LECTOR BIBLICUS, *sive* BIBLIA *sacra Scholasticè pralibata ad mentem Angelici Doctoris.* In folio. L'Auteur est le Reverend Pere *Joseph-Ange de la Nativité de la B. Vierge Marie*, Carme Déchaussé de Milan.

D' A V E L L I N O.

Le CONSTANTIN, qui a été ici imprimé, est un *Poème Héroïque* de M. *Dominique André* de MILO Napolitain, dédié à Son Eminence Monseigneur le Cardinal *Ottoboni*.

## D E B R E S S E.

Monſieur MAZINI ſçavant Médecin de cette Ville, a fait imprimer chez Ricciardi, un ſecond Volume ſur la Mécanique des Maladies: *MECHANICES Morborum deſumptæ à motu ſolidorum.*

DANS la premiere des trois Diſſertations qui compoſent cet Ouvrage, il eſt traité en-général des Impreſſions qui ſe font ſur les ſens: dans la ſeconde, de la maniere dont ſont affectez intérieurement les ſens pris en particulier; & dans la troiſième, de la maniere dont les organes extérieurs des ſens ſont frâpez. L'Auteur examinera dans une troiſième Partie, la *Mécanique des Maladies*, par rapport aux mouvemens qui accompagnent les fièvres. Enfin, aidé de deux Amis, l'un Italien, l'autre Ultramontain, il expoſera la *Mécanique des Remedés.*

Jun 1727.

DE FLORENCE.

ON imprime ici en cinq Volumes in folio le Commentaire Grec d'EUSTATHE sur *Homere*; & à côté, la Traduction Latine faite par le Pere *Alexandre POLITI*, Clerc Régulier des *Scuole Pie*. Ce premier Traducteur d'Eustathe a mis au bas des pages les Notes nécessaires pour l'intelligence & la correction du Texte.

D'ALLEMAGNE.

DE VIENNE.

MONSIEUR MOSER a proposé L'HISTOIRE de l'Empire d'Allemagne sous le Règne de *Charles VI*. en plusieurs Volumes in folio, dont le premier est de cinquante florins d'Allemagne pour les Souscripteurs. Il n'en sera tiré que cinquante Exemplaires.

Juin 1727.

## D E L E I P S I K.

*Weidman* prépare une nouvelle Edition du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale, donné par LAMBECIUS & NESSELIUS : elle sera augmentée d'un *Supplément*, composé par Monsieur GENTILOTTI D'ENGELSBRUNN, ci-devant Bibliothécaire de Sa Majesté Impériale, depuis Auditeur de Rote, & mort Evêque Prince de Trente.

D' U L M.

LA SUABE en neuf Cartes Géographiques très-exactes : par Monsieur Jacques MICHAL, Capitaine Ingénieur dans les Troupes du Cercle.

## D E W O R T Z B O U R G.

Monsieur d'ECCARD, qui vient de publier, sur l'ancien Palais de SALTZ en Franconie, un Ecrit fort court, promet un Ouvrage sur la DIPLOMATIQUE d'Allemagne; & un autre sur les Antiquitez de l'Ancienne FRANCE Orientale.

Juin 1727.

DE SUISSE.

DE ZURICH.

BIBLIA æri incisa vel Physica sacra, Illustrata à Joanne-Jacobo SCHEUCHZER, & Tabulis Æneis nitidis decorata à Jo. Ad. PFEFFEL. Monsieur SCHEUCHZER & Docteur en Médecine & Professeur de Mathématique, a été surpris de ne voir ni la Mathématique, ni la Physique de l'Écriture Sainte, tracée entre les figures de la Bible, ou expliquée dans les Commentaires. Il a résolu d'y suppléer; & son Livre intitulé *Physica Jobi*, n'étoit qu'une petite partie, & une ébauche du vaste dessein qu'il a exécuté, & qu'il communique au Public; secondé de l'habile Peintre *Melchior FUESSLIN*, & de l'excellent Graveur *J. A PFEFFEL*. Il offre quatre cens Planches, qui représenteront tout ce que l'on trouve dans l'Écriture, qui regarde les choses naturelles & les Mathématiques: on en distribuera cinquante à chaque Semestre, depuis Octobre 1727. On payera deux flo-

Juin 1727.

rins & demi en souscrivant, & autant en recevant les Exemplaires. L'Ouvrage entier, qui aura coûté quarante florins aux Souscripteurs, ne sera pas donné aux autres pour moins de soixante-dix florins. On souscrit à *Amsterdam*, & dans un grand nombre de Villes d'Allemagne. Le Discours pour les explications sera Latin en quelques Exemplaires, & Allemand en d'autres. On n'y entrera point dans les différends de Religion : on ne veut que rendre le sens de l'Écriture plus intelligible, & plus assuré contre la Critique.

LE DROIT & les USAGES de divers lieux & Villes de Suisse, in 4°. trois Volumes par M. J. J. LEU Secrétaire d'Etat.

HISTOIRE *Générale de la Suisse*, en Allemand, par le Docteur SCEUCHZER, in folio, premier Volume. Le second se distribuera à Pâques 1728.

DE GENÈVE.

LE BULLARIUM *Magnum* imprimé à *Luxembourg*, se vend ici chez *Marc-Michel Bousquet*, & Compagnie, qui ont acheté la moitié de l'Édition.

*Les Oeuvres de Jean del Castillo Soto Mayor*, fameux Jurisconsulte Espagnol du XVII. Siècle. Chez *Cramer & Perachon*.

DE HOLLANDE; *des Pais-Bas.*

DE LA HAYE.

UN de nos habiles Médecins traduit en Hollandois le NOUVEAU SYSTÈME DU MICROCOSME, qui se débite ici avec succès.

D'AMSTERDAM.

S. AURETII PROPERTII *Opera*, cum *Notis Variorum*, & BROEKHUSII, in 4°. chez *Smith*, & chez les *Westein*, qui achevent la nouvelle Edition de THUCIDIDE.

*Juin 1727.*

## DE ROTTERDAM.

MÉMOIRES de M. KER DE KERSLAND. Seconde Partie, traduite de l'Anglois. " Elle contient des Réflexions & des particularitez sur la Puissance des François dans l'Isle d'Hispaniola, sur leur établissement dans le Missisipi, sur la décadence des Manufactures de Laine en Angleterre, sur les dépenses serviles en Ecoſſe, & sur la disgrâce du Duc de Riperda, Premier Ministre d'Espagne ", in 8°. chez *Beman*.

## D'UTRECHT.

HADRIANUS VI. *sivè Analecta Historica de HADRIANO VI. Trajectino, Papâ Romano.* Par Monsieur *Gaspard BURMAN*, qui y a joint des Notes. Chez *H. Poolsum*.

*Juin* 1727.

DE LUXEMBOURG.

BULLARIUM *magnum Romanum ad Papam usque BENEDICTUM XIII. hodiè Regnantem continuatum.* Neuf Volumes in folio, sçavoir, six pour les Bulles, depuis Saint PIERRE jusqu'à CLEMENT X. Un septième, pour celles d'INNOCENT XI. d'ALEXANDRE VIII. & d'INNOCENT XII. Le huitième, pour celles de CLEMENT XI. d'INNOCENT XIII. & de BENOIT XIII. & un neuvième, pour servir de Supplément aux Editions précédentes, dans lesquelles plusieurs Bulles, qui devoient y trouver place, ont été omises. Ces trois derniers Volumes se peuvent acheter séparément.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

COMMENTARIUM NOSOLOGICUM est un Traité de M. C. WINTERINGHAM, " sur les Maladies " Epidemiques, & les variations de "  
*Juin 1727.*

» l'air arrivées dans la Ville d'Yorck,  
 » & les lieux circonvoisins, depuis l'an  
 » 1715. jusqu'à la fin de 1725 ». Im-  
 primé aux frais de J. Clarke.

LEXICON *Manuale Græcum*, omni-  
 bus sui generis lexicis, quæ quidem ex-  
 tant, longè locupletius, eâque ratione  
 in tres partes, hermeneuticam, Ana-  
 lyticam, & syntheticam divisum. Le  
 fonds de ce Livre est un autre *Lexicon*  
 précédent. Les augmentations appel-  
 lées dans le Titre, des Enrichissemens,  
 sont de M. J. PATRICK; & les frais  
 de l'Impression ont été fournis par J.  
 & J. Knapton, & par R. Knaplock.

AN ESSAY *towards an universal  
 and rational Grammar*: Essai d'une  
 Grammaire universelle & raisonnée.  
 M. LHIRLEY Auteur y a joint des re-  
 gles pour apprendre le Latin: & M.  
 PHILIPS, des Particules Latines,  
 avec un Catalogue de deux mille  
 mots, qui, à la terminaison près,  
 sont les mêmes en Latin & en An-  
 glois. Chez T. Woodward.

A TREATISE *on a consumption of  
 the Lungs*. C'est-à-dire, Traité de la  
 Consomption des poulmons. Ce Trai-  
 té est précédé de discours sur la Nu-  
 trition

Juin 1727.

trition & sur la structure & l'usage des poulmons. L'Editeur est le Sieur *Edouard BARRY.*

*L'Abregé d'Anatomie* du Docteur *Laurent HEISTER* : les *Elémens* d'*EUCLIDE* expliquez par le Pere *DE CHARLES* : l'*Histoire Ecclésiastique* du XIII. Siécle , par Monsieur *DUPIN* : Ouvrages traduits en Anglois , se vendent chez *T. Combes.*

*Le Traité de la Génération des Vers dans le corps de l'homme* , composé par Monsieur *ANDRI* célèbre Médecin de Paris , est traduit en Anglois par Monsieur *LACK* , Médecin.

D E F R A N C E .

D E P A R I S .

*LES VOYAGES DE GULLIVER* traduits en François sur l'Anglois de Monsieur *Swift* Doyen de l'Eglise de Saint Patrice de Dublin en Irlande. 2. Voll. in 12. chez *Gabriel Martin* , & les deux *Guerin* freres ; & chez *Chaubert.*

*LA VIE DE S. JEAN DE LA CROIX* premier Carme Déchaussé , & Coadju-  
Juin 1727. Ccc

1154 *Memoires pour l'Histoire*  
*reur de Sainte Therese. 2. Voll. in 4°.*  
Par le Reverend Pere DOSITHÉE de  
Saint *Alexis*, Carme Déchauffé. A  
Paris, chez David, rue Saint Jacques  
au Nom de Jesus 1727. C'est en mê-  
me-tems " une Histoire abregée de  
" ce qui s'est passé de plus considéra-  
" ble dans la Réforme du Carmel. ".  
On voit à la fin un " *Abregé des Œu-*  
" vres spirituelles de *Saint Jean de la*  
" *Croix* ", ou de la *Montée du Mont-*  
*Carmel*; puis une *Dissertation* partagée  
en trois Sections : dans la premiere,  
il est traité de la *Théologie Mystique* :  
dans la seconde, on expose les erreurs  
des *Quiétistes*, auxquels on oppose  
dans la troisiéme la Doctrine de *Saint*  
*Jean de la Croix*.

NOUVELLES DÉCOUVERTES con-  
cernant la Santé & les Maladies. ....  
& les Remedes, &c. Par Monsieur DU  
SAULX Docteur en Médecine. In 12.  
A Paris chez la Veuve de Florentin de  
Laulne, rue Saint Jacques. L'Auteur  
donne une idée générale de la Santé  
& des Maladies. Il fait consister l'u-  
ne, dans une fluidité & un mouve-  
ment égal des Liqueurs; & les autres  
dans une altération de ces mêmes

Juin 1727.

Liqueurs. Une érudition profonde, des preuves solides, & des observations fidèlement rapportées soutiennent son Systême. Il paroît avoir cultivé avec application la Chymie : il propose une teinture universelle, qui répond à cet esprit universel, qu'il reconnoît avec quelques Chymistes, pour donner la forme à d'excellens remèdes. C'est le témoignage d'un des Approbateurs.

L'IMITATION de *Jesus-Christ* mise en *Cantiques Spirituels* sur les plus beaux airs des meilleurs Auteurs, Notez pour la facilité du Chant. POESIES Chrétiennes, qui n'ont point encore paru. Par Monsieur l'Abbé PELLEGRIN, Vol. in 8°. chez Nicolas Le Clerc rue de la Vieille Bouclerie.

Le Reverend Pere DE MONTEAUCON propose de souscrire pour des MONUMENS de la Monarchie Française, dans le goût de ses *Antiquitez*. L'Ouvrage est divisé en cinq Classes : la première, qui est celle qu'on offre actuellement, contiendra en quatre Volumes in folio ou 400. Planches, tous les *Monumens* qui concernent les Rois, les Reines, les Princes du

Sang, les Pairs de France, les autres Ducs ou Comtes qui avoient des Etats dans le Royaume, la Maison du Roi, & les grands Officiers de la Couronne. Le Souscripteur, en prenant le billet d'obligation, payera 40. livres pour le petit papier, 60. livres pour le grand; & autant, lorsqu'il retirera l'Exemplaire. Si le nombre de mille souscriptions ne se trouve pas rempli à la fin d'Octobre 1727. les Libraires, *Ganeau, Cavelier, Giffart, Gosselin*, sont engagez de rendre l'argent aux Souscripteurs diligents.

L'HISTOIRE de la Province D'ALSACE depuis *Jules Cesar*, jusqu'au Mariage de Louis XV. Roi de France & de Navarre, avec des Figures entaille-douce, des Plans, des Cartes Géographiques & un Recueil de Pièces qui peuvent servir de preuves aux faits importants, dédiée au Roi. Par le Reverend Pere LOUIS LAGUILLE de la Compagnie de Jesus. Imprimée à Strasbourg, chez *Jean Renauld DOULSSECKER*. 1727. se vend ici chez divers Libraires.

Juin 1727.

*Plan d'une Mathématique abrégée & à la portée de tout le monde, principalement des jeunes Seigneurs, des Officiers, des Ingénieurs, des Physiciens, des Artistes, &c. A Paris, chez Pierre Simon Imprimeur du Clergé de France & du Parlement. Rue de la Harpe 1727. in 4°. Brochure de 18. pagg.*

LES Mathématiques sont une science si belle & si utile, qu'on ne peut qu'applaudir au projet d'en faciliter l'étude & la connoissance à tout le monde. Il est manifeste que l'Auteur n'a que cela en vüe, dans l'Ouvrage dont il donne le Plan. Son but a été de faciliter les choses jusqu'à ce point, qu'on puisse lire son Ouvrage entier tout de suite, sans contention, ni effort, comme on lit un Livre de Morale ou d'Histoire.

La maniere dont il s'y prend pour cela, est si simple & si naturelle, qu'il lui paroît un peu surprenant, que les Géomètres n'y aient pas pensé plutôt: mais c'est qu'apparemment les choses ne se montrent si faciles à trouver, que lorsqu'elles sont trouvées.

Les termes sont la premiere difficulté que l'Auteur a surmontée; il n'y avoit qu'à le vouloir. Car les Mathématiques roulant sur les objets sensibles; qui nous sont les plus familiers; il falloit s'alembiquer, pour leur aller chercher chez les Grecs des noms barbares, & pour appeller *Ellipse* ce que nous appellons ordinairement *Ovale*; pour rendre méconnoissable, sous le nom emphatique de *Parallelepiped*, ce que nous connoissons bien sous celui de *poutre* ou de *soliveau*.

L'AUTEUR ne proscriit pas cependant ces noms scavans, crainte de révolter ceux qui jugent des choses par les noms: mais il en fait disparaître toute la difficulté, en leur associant constamment les noms populaires qui leur répondent. Non seulement l'Auteur facilite les Mathématiques du côté des termes, mais encore plus du côté de l'expression & du stile. En effet, la grande difficulté vient de cette maniere sèche, concise, austere, d'exprimer les choses, de ce tour Géométrique & abstrait, de ce point de vûe guindé & sublime.

Le Pere CASTEL apprend, qu'un  
*Juin* 1727.

grand nombre de Propositions d'Euclide, & même de la plus haute Géométrie, ne sont difficiles que par l'expression sçavante, & que les mêmes vérités énoncées en stile simple & naturel, sont à la portée, & même déjà connuës des moins sçavans. par exemple, tout le monde sçait que, pour mesurer la longueur d'une Chambre, il faut aller d'une muraille à l'autre, vis-à-vis du point d'où l'on est parti, & non pas d'un angle à l'autre en ligne *diagonale* ou oblique, beaucoup moins en ligne courbe ou anguleuse. Tout le monde sçait que la hauteur d'une montagne doit se prendre à plomb, & non par la pente de la montagne. On sçait qu'une ligne peut être partagée par moitié, & ces moitez, par moitez, & ces nouvelles moitez par moitez, & ainsi à l'infini. Mais lorsqu'en stile Géométrique, on dit que la serie descendante & infinie des sous-doubles, égale le double de son premier terme; personne n'entend ce langage; & il faut des démonstrations non moins inintelligibles par leur stile, pour faire entendre tout cela.

Le Pere CASTEL va à la source : Il soutient que la Méthode géométrique, qu'on a tant vantée jusqu'ici, est radicalement la plus mauvaise de toutes les méthodes de doctrine. Il à fallu du courage à l'Auteur, pour hazarder cette décision : mais il ne pretend point l'avoir hazardée, il en rend raison sur le champ ; personne ne l'a contredit sur ce point, & des Sçavans y ont souscrit hautement.

TOUTES les Méthodes de doctrine procèdent régulièrement par analyse du général au particulier, du composé au simple : la seule Géométrie jusqu'ici à pris le change, & a procédé par synthèse du particulier au général, ou même n'a roulé que sur le particulier, & sur des détails, qui, par-là-même qu'ils sont détails, ne forment point de Corps de science, & ne sont bons qu'à faire des esprits particuliers, de minuties, & bornes.

CE qui à trompé, dit l'Auteur, c'est qu'on a cru que, pour aller du connu à l'inconnu, & du facile au difficile, il falloit aller du simple au composé. On en a jugé par les mots de

*simple* & de *composé*, & on n'a pas douté que le *simple* ne fût plus facile que le *composé*. Mais rien n'est moins vrai. Dans les sciences; les idées simples sont le dernier fruit & le plus haut effort de la science. Tout le monde a les idées générales & vagues des choses. Mais ce sont les idées simples, précises, abstraites, & indivisibles, qui sont réservées aux Sçavans; & aux Sçavans du plus haut rang.

UNE autre chose, poursuit le Pere Castel, à été un piège subtil, que les Géomètres n'ont eu garde d'éviter. Ils ont cru qu'en ne proposant rien que de clair, d'évident, de démontré, tout étoit fait; & que tout l'Univers alloit être éclairé. Mais l'expérience de tous les siècles a ratifié le contraire; & il est de fait que la plus claire, la plus évidente, & la mieux démontrée de toutes les sciences, à été de toutes les sciences la moins connue; celle qui a le plus rebuté ses Lecteurs; en un mot, la plus abandonnée. sur quoi le Pere Castel dit ces paroles: *on ne connoit pas les hommes, lorsque, pour les éclairer; on les investit tout-à-coup d'un jour plein & parfait.*

SUR ce principe, l'Auteur a jugé à propos de ménager la lumière, & de ne conduire son Lecteur à la parfaite démonstration des choses, que par degrez infiniment nuancez. Il prouve les choses comme vraies, avant que de les démontrer comme évidentes. Avant que de les prouver comme vraies, il les insinuë comme vrai-semblables: avant la vrai-semblance, il en établit la possibilité, soit conditionnelle, soit absoluë: la possibilité est précédée du soupçon, le soupçon de l'idée, l'idée de la première lueur. De sorte que de l'état de l'ignorance, on passe à celui de la science par tous ces degrez nuancez; *lueur, idée, soupçon, possibilité, conjecture, vrai-semblance, vérité, évidence.*

VOILA tout l'Art, qui met cet Ouvrage à la portée de toutes sortes de Lecteurs. Pour le mettre aussi à leur usage, l'Auteur a fait le plan d'un Cours complet de Mathématique, contenant plus de trois cens Traitez, Arts, ou Sciences. C'est ce plan, dont le développement fait tout le fonds de l'Ouvrage. Toutes les parties des Mathé-

*juin 1727.*

matiques y sont expliquées, leur nature leur principes, leurs rapports, leur usage, leur maniere, leur utilité, leur inutilité même; & sur tout l'esprit de chaque chose y est rendu bien sensible.

OUTRE ces Explications générales, l'Auteur développe à fonds la Géométrie, qui est le fondement de tout le reste; & on trouvera dans son Ouvrage, tout ce qu'un Seigneur, un Guerrier, un Physicien, un Machiniste, un Artiste-même, & même un Commerçant, doit scavoir de Mathématique, pour faire son métier en homme intelligent. En particulier, on y trouvera la Méthode, les Elemens d'Euclide, la Géométrie-pratique, avec ses Arts subalternes, l'Ichnographie, l'Arpentage, le Toisé, le Jaugeage, l'Arithmétique, l'Algebre, l'Analyse, celle même de l'infini, les Coniques, la science des Courbes, la Dynamique, la statique, &c. développées jusqu'à leur dernier détail, autant que ceux pour qui l'Ouvrage est fait, en ont besoin. Ceux mêmes qui voudront pousser plus loin dans ces sciences, outre l'introduc-

tion dont ce Livre leur servira, y connoîtront les Auteurs, & les Livres propres à les conduire dans toutes les profondeurs des Mathématiques.

UNE chose qui paroît Paradoxe dans ce plan, c'est que tout cet Ouvrage soit renfermé dans les bornes d'un in 4°. A cela l'Auteur répond par le fait, & par ce vers d'Horace : *ordis hac virtus erit, &c.*

## DE TREVOUX.

RÉPONSE à Monsieur l'Abbé d'OLIVET de l'Academie Française sur la seconde partie de son Apologie. A Paris-chez Pissot & Bordelet, in. 12. pagg. 100.

LE succès des deux RÉPONSES du Pere DUCERÇEAU & de celle du Pere CASTEL, (1) na pas été seulement glorieux à ces Défenseurs de deux *Articles* (2) de nos *Mémoires*; il a encore été le plus gracieux pour l'Agresseur; lequel a eû la satisfaction de voir toutes les Personnes sées, parfaitement convaincues par

(1) Février 1727. Art.

(1) Art. XCIII. de 1721, & XLVII. de 1725.

Juin 1727.

ces trois Ecrits , qu'il n'avoit été ni critique injurieusement , ni attaqué mal à propos , dans les deux Extraits. Cette réponse , qui paroît devoir terminer la contestation est trop repandüe & d'un trop grand détail pour qu'il soit necessaire ou même possible d'en donner ici le précis.

FIN.

Jun 1727.

# T A B L E

Des Mémoires pour l'Histoire des  
Sciences & des beaux Arts.

Mois de Juin 1727.

ART. L. **M**émoires au sujet de la  
Jurisdiction de l'Ab-  
baye de Saint Corneille de Compie-  
gne, Ordre de Saint Benoît. Mé-  
moire de M. l'Evêque de Soissons  
contre cette Jurisdiction, in fol. pagg.  
48. Mémoires des PP. Benedictins,  
pour servir de Réponse à celui de M.  
l'Evêque de Soissons, in folio, pagg.  
49. II. Mémoire de M. l'Evêque  
de Soissons, pour servir de Réplique  
à celui des PP. Benedictins, in folio,  
pagg. 116. Examen des Bulles pro-  
duites par les PP. Benedictins. Pa-  
ge 989

ART. LI. Mémoires pour servir  
à l'Histoire des Hommes Illustres  
dans la République des Lettres, avec  
un Catalogue raisonné de leurs Ou-  
vrages. Un Tome in 12. page 390.  
sans la Préface & les Tables. pa-  
ge 1028

Juin 1727.

T A B L E.

- ART. LII. *Second Extrait de l'Histoire d'Alsace. Par le R. P. Laguille de la C. D. J.* p. 1037
- ART. LIII. *Lettre du R. P. R. D. L. C. D. J. sur le Phénomène du 19. Octobre 1726.* p. 1069.
- ART. LIV. *Prælectiones Theologicae de Sacramentis in genere. Quas in Scholis Sorbonicis habuit Honoratus Tournely Sacrae Facultatis Parisiensis Doctor, Socius Sorbonicus, Regius & Emeritus Professor, Sacro-Sanctæ Capellæ Regii Palatii Parisiensis Canonicus.*  
*C'est-à-dire : Traité Théologique sur les Sacremens en général, dicté en Sorbonne, par Monsieur l'Abbé Tournely. A Paris, chez la Veuve Raymond Mazieres, & J. B. Garnier, rue Saint Jacques, à la Providence, 1726. in 8°. pagg. 638.*  
 p. 1083
- ART. LV. *Eloges & Caracteres des Philosophes les plus célèbres depuis la Naissance de Jesus-Christ jusqu'à présent. A Paris, chez Henri-Simon-Pierre Giffey, rue de la Vieille Bouclerie à l'Arbre de Jessé. 1726.*  
*Tom. in 12. pp. 478.* p. 1121.  
 Juin 1727.

# T A B L E.

ART. LVI. <i>Immersions &amp; Emer- sions des Satellites de Jupiter pen- dant le mois de Juillet 1727.</i>	pa- ge 1140
ART. LVII. <i>Nouvelles Litteraires.</i>	
<i>D' Italie, de Bologne.</i>	1142
<i>De Cremona.</i>	1143
<i>D' Avellino.</i>	ibid.
<i>De Bresse.</i>	1144
<i>De Florence.</i>	1145
<i>D' Allemagne, de Vienne.</i>	ibid.
<i>De Leipfik.</i>	1146
<i>De Wortzbourg.</i>	ibid.
<i>De Suisse, de Zurich.</i>	1147
<i>De Genève.</i>	1149
<i>De Hollande &amp; des Pais-Bas, de la Haye.</i>	ibid.
<i>D' Amsterdam.</i>	ibid.
<i>De Rotterdam.</i>	1150
<i>E' Utrecht.</i>	ibid
<i>De Luxembourg.</i>	1151
<i>D' Angleterre, de Londres.</i>	ibid.
<i>De France, de Paris.</i>	1153
<i>De Trevoux.</i>	1164

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Juin 1727.

PAGE 996. ligne 6. qu'elle, *lisez*, elle. Page  
1012. ligne 18. souvent, *Sapius* l'Adminis-  
tration, *lis.* souvent, *Sapius*, l'Administration.  
Ligne 19. Hôpital, *lis.* Hôpital. Page 1020.  
lig. 19. quatorze après, *lis.* quatorze ans après.  
Page 1036. lig. 6. (Isaac,) *lis.* (Isaac de) Pa-  
ge 1068. lig. 27. sepérer, *lisez*, espérer. Page  
1089. lig. 9. donnée *lis.* donné. Page 1091. lig.  
26. produifens, *lis.* produifent. Page 1102. lig.  
2. débrouille heureusement, *lis.* débrouille si  
heureusement. Page 1109. lig. 17. fort externe,  
*lis.* for externe. Page 1112. lig. 5. Thodoret, *lis.*  
Theodoret. 1113. C'a été, *lis.* C'a  
été. Page 1118. lig. 1. s'exprime, *lis.* s'expri-  
ment. Page 1129. lig. 16. le sçait, *lis.* le sçait.  
1132. lig. 13. *Leitbnitz*, *lisez*, *Leitnitz*. Page  
1141. lig. 12. Le 28. *lis.* Le 8. Page 1148. lig.  
22. SCEUCHZER, *lisez*, SCHEUCHZER. Page  
1149. lig. 11. des Pais-Bas, *lisez*, & Pais-Bas.  
Ligne 18 AURETII PROPERSII, *lis.* AURE-  
LII PROPERTII.

# CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez } E Tienne Ganeau, la Veuve de  
Laulne, la Veuve Foucault,  
la Veuve Cloufier, Pierre Gandoüin,  
Nicolas Goffelin, Pierre Emery, le  
Gras, Cavelier, Jean-Michel Gan-  
douin, Pierre Giffart, tous Librair-  
res à Paris, ruë S. Jacques, Quay  
des Grands Augustins & au Palais ;

## SÇ A V O I R,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8 vol. *in quarto*. Augmentée d'une Table des Marières à chaque Volume, de l'Eloge de Mr de Rapin Thoyras, & de la Dissertation des *Wighs* & des *Toris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in 12.*

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in 12.*

Les Lettres de Madame Desnoyer, 5. vol. *in 12.*

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in 12.*

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in 12.*

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in 12.*

Introduction à l'Histoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in 12.*

Mémoires de Brantôme, 10. vol. *in 12.* compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illustres, quatre Tomes des Hommes illustres François, deux Tomes des Hommes illustres Etrangers, & un Tome de l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vol. *in 12.*

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in 12.*

Les

Les Pensées sur la Comète 4. vol. 12.  
L'Histoire des deux Triumvirats, 4. vol. in 12.  
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. in 12.  
Les Mémoires de la Rochefoucault.  
Les Mémoires de Montresor, 2. vol. in 12.  
Les Oeuvres de Pasquier, 2. vol. in folio.  
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. in fol.  
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. in

12.

Les Essais de Montagne, sur l'imprimé à Londres.

Les Coutumes de Picardie, 4. vol. in fol.

Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orleans.

Les Révolutions d'Angleterre par le Docteur Burnet, in 12. 4. Vol.

1710 M

M 21

M 22

M 23

M 24

M 25

M 26

M 27

M 28

M 29

M 30

M 31

M 32

M 33

M 34

M 35

M 36

M 37

M 38

M 39

M 40

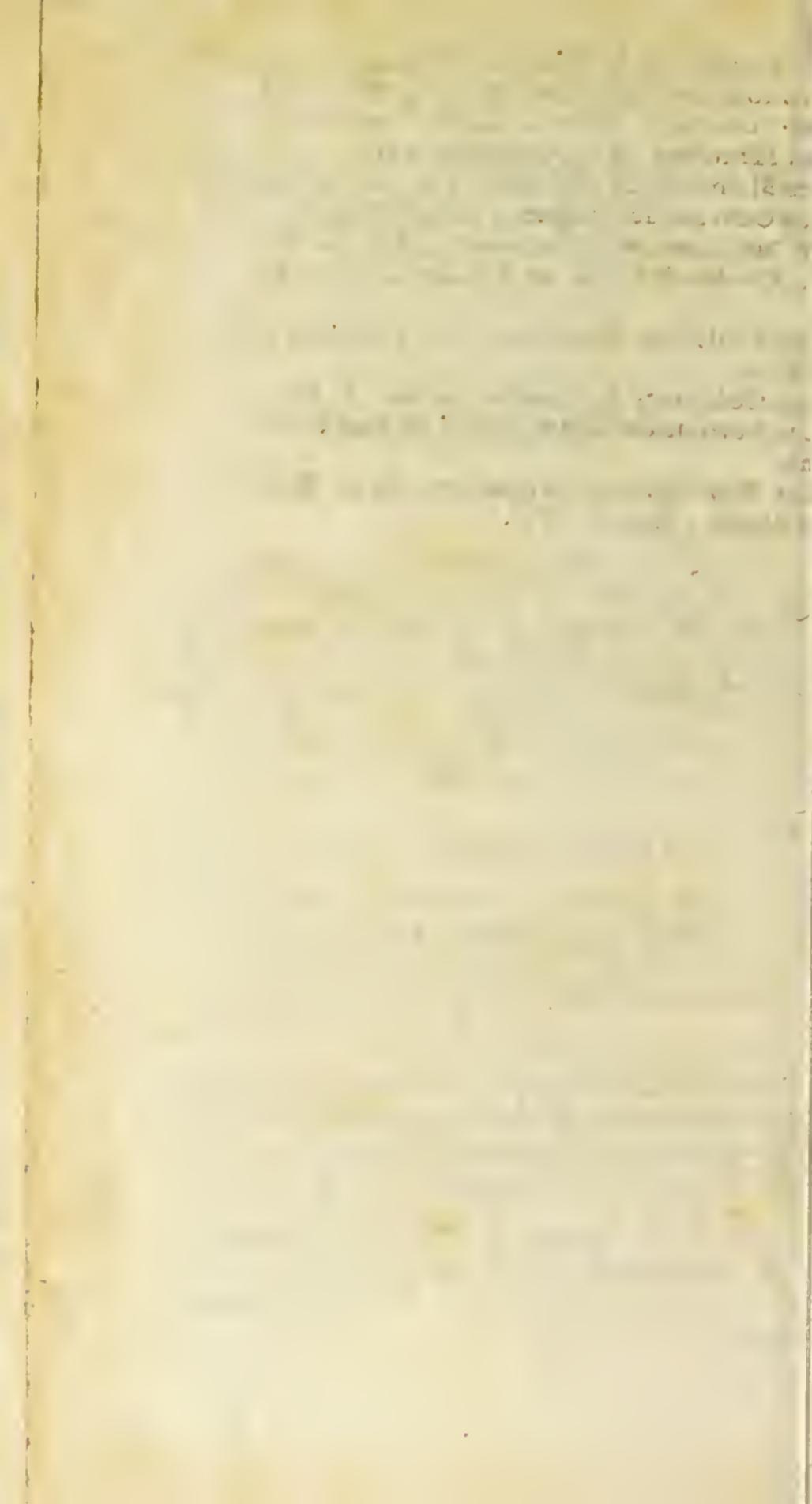
M 41

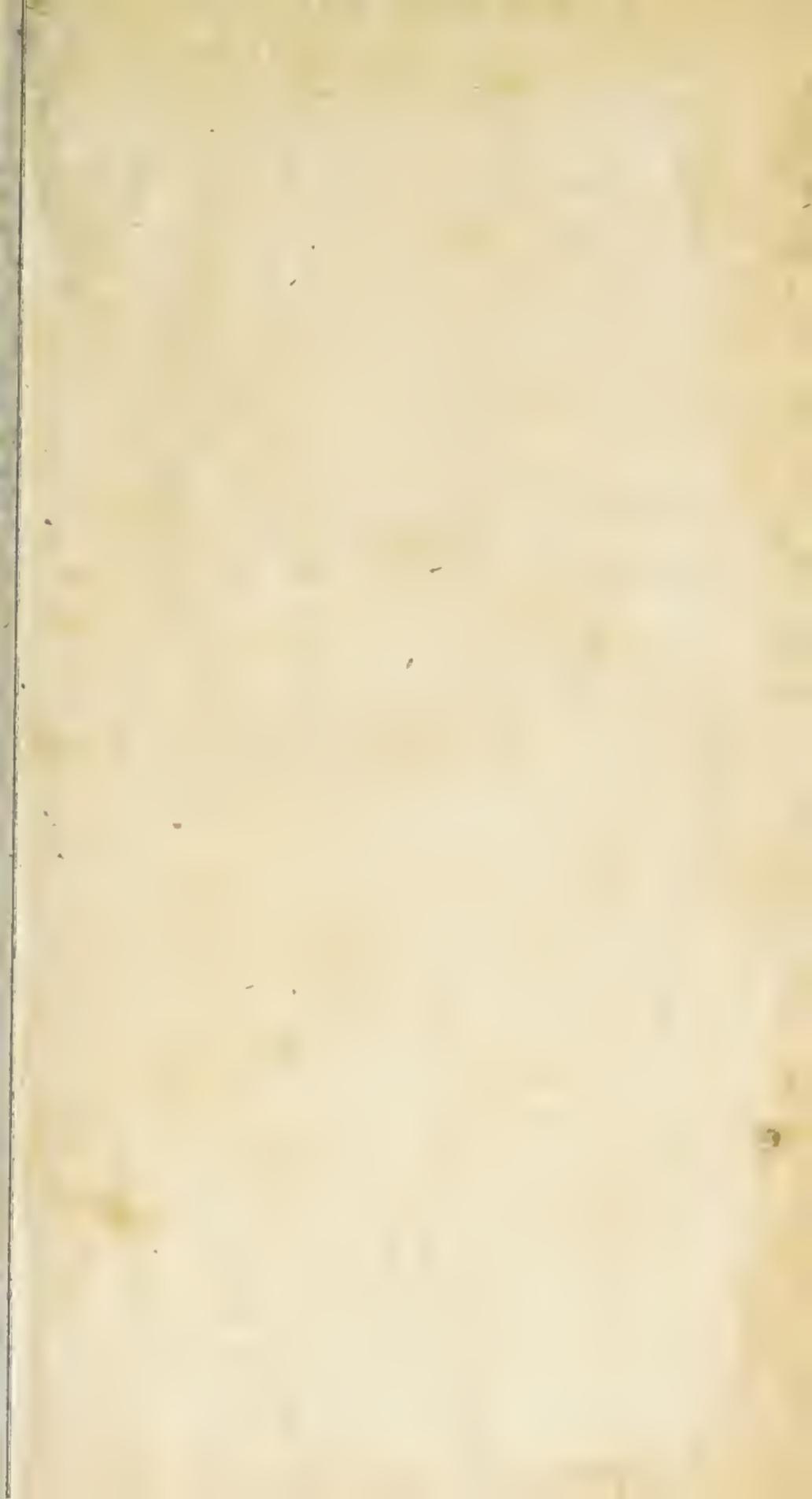
M 42

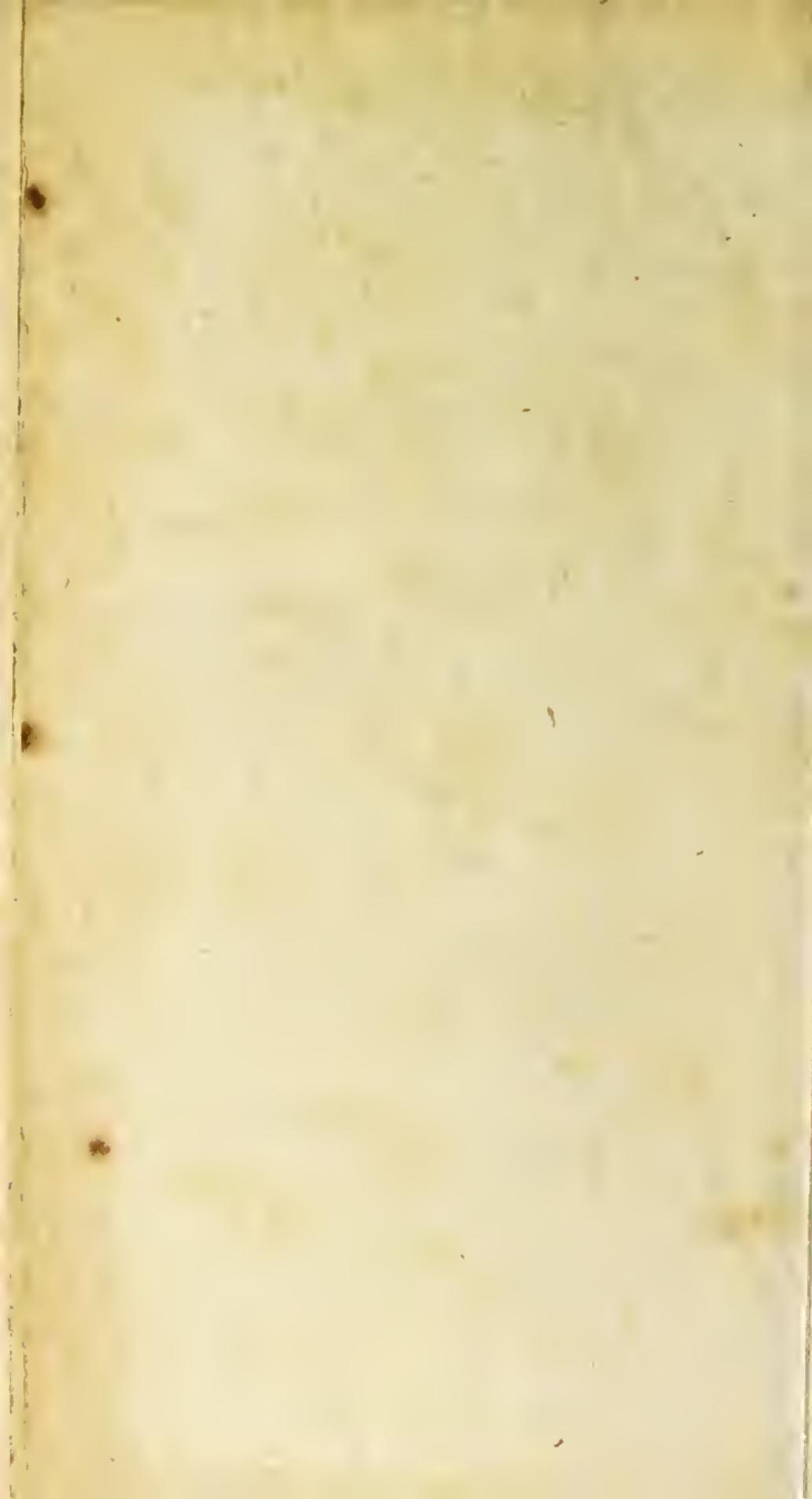
M 43

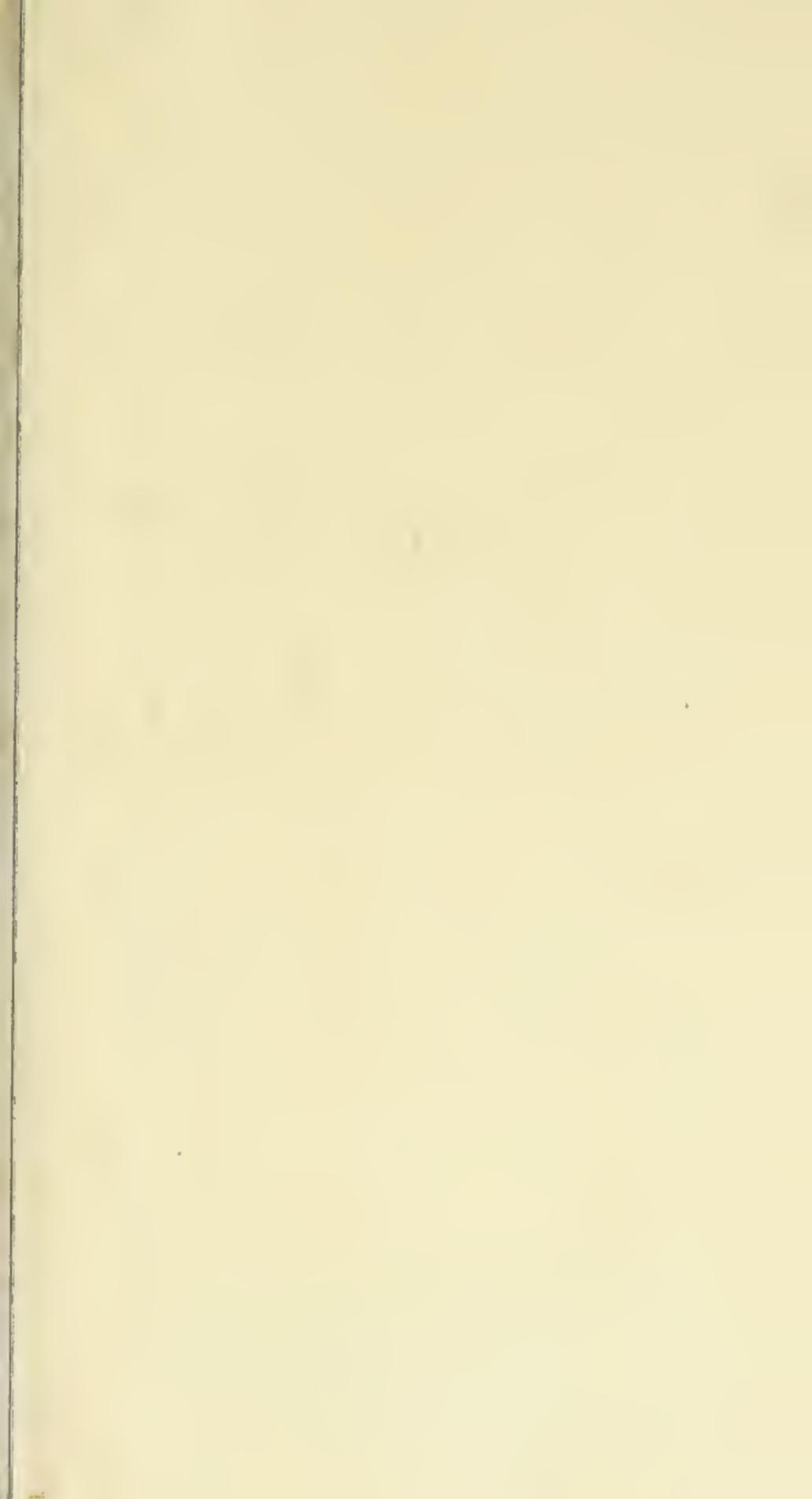
M 44

M 45











GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00672 1894

